

Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules

par M. l'abbé Dubos

Livre quatrième

CHAPITRE 1

Guerre entre les visigots et les bourguignons après la mort du roi Euric. Clovis la cinquième année de son règne, se rend maître de la portion des Gaules que tenait Syagrius.

Nous avons déjà dit qu'Euric roi des visigots ne mourut que trois ans après l'avènement de Clovis à sa couronne, et environ sept ans après la paix ou la trêve qui se fit dans les Gaules vers l'année quatre cent soixante et dix-sept. Il est très vraisemblable que cette cessation d'armes de quelque nature qu'elle pût être, aura duré jusqu'à la mort d'Euric. Tant que ce prince aura vécu, les Gaules seront demeurées tranquilles. Si d'un côté, les autres puissances de ce pays avaient assez de force pour se défendre, et pour faire perdre au roi des visigots l'espérance de les subjuguier ; d'un autre côté, elles n'étaient point en assez bonne intelligence pour faire une ligue offensive contre lui. La crainte d'Euric était même peut-être, la seule chose, qui empêchait ces puissances de faire la guerre l'une contre l'autre. Il ne reste du moins dans les monuments de l'antiquité aucun indice qu'il se soit donné des batailles, ni fait des sièges dans les Gaules depuis la pacification de quatre cent soixante et dix-sept, jusqu'à la mort d'Euric arrivée vers quatre cent quatre-vingt-quatre. La mort de ce prince délivra tous ces potentats de la crainte des visigots, parce que son fils Alaric II qu'il laissait pour successeur, était encore enfant, et hors d'état d'agir par lui-même. Ils furent donc en liberté après cette mort d'exécuter les projets de vengeance ou d'agrandissement qu'ils avaient formés, et dont une crainte commune leur avait fait remettre l'exécution à d'autres temps.

Je crois pouvoir placer dans l'année de la mort d'Euric, ou dans l'année suivante, celle des guerres des bourguignons contre les visigots, durant laquelle les premiers conquirent sur les autres *la province marseillaise*. Cette province n'est pas une des dix-sept qui se trouvent dans la notice des Gaules ; au contraire Marseille, loin d'avoir une province à qui elle donnât son nom dans le temps que cette notice fut rédigée, était elle-même une des cités de la viennoise. Je crois donc que Grégoire de Tours, lorsqu'il dit que cette province marseillaise appartenait aux bourguignons en l'année cinq cent, parle le langage de son temps, et qu'en s'exprimant ainsi, il s'est conformé à la division de la viennoise qui s'était faite sous les successeurs de Clovis.

Cette province se trouva partagée sous le règne de ces rois en plusieurs autres petites provinces, dont une portait le nom de province marseillaise. Elle comprenait outre la cité de Marseille, Aix, et Avignon.

Il est certain, pour reprendre le fil de l'histoire, qu'Euric roi des visigots s'était emparé en l'année quatre cent soixante et dix d'Arles et de Marseille qu'il avait unies à son royaume, et qu'il mourut dans Arles. Les auteurs qui nous l'apprennent, et qui ont écrit environ un siècle après sa mort, ou n'auraient point parlé de l'acquisition de Marseille, ou bien ils auraient fait mention de la prise de Marseille par une autre puissance, si ce prince eût perdu Marseille avant que de mourir. Il est donc apparent qu'il avait conservé Marseille jusqu'à sa mort, ainsi qu'il avait certainement conservé Arles. Nous trouvons cependant dans Grégoire de Tours, que lorsque Clovis fit la guerre aux bourguignons, ce qui arriva en

l'année cinq cent, comme nous le dirons dans la suite, les bourguignons étaient actuellement en possession de la province marseillaise.

Notre historien commence la relation qu'il nous donne de cette guerre par dire : [dans ce temps-là le royaume de Gondebaud et de Godégisile...](#) comme Grégoire de Tours ne fait ici aucune mention particulière d'Arles, rien n'empêche de croire que les bourguignons ne tenaient pas cette place en l'année cinq cent ; mais que les visigots après avoir perdu la province marseillaise, n'avaient point laissé de conserver Arles, suivant l'apparence, à la faveur du pont que cette ville avait sur le Rhône, et par lequel elle communiquait librement avec la première narbonnaise, et les autres contrées, où ils avaient leurs établissements les plus solides. En effet Arles était encore soumise à leur roi Alaric II quand Césaire fut fait évêque d'Arles, ce qui arriva vers l'année cinq cent trois. Il est dit dans la vie de ce prélat qu'il fut accusé par un de ses secrétaires devant le roi Alaric, d'avoir voulu livrer Arles aux bourguignons, et que ce roi se prévint tellement contre lui, qu'il fut tiré de son diocèse, et relégué à Bordeaux. Mais l'innocence de Césaire ayant été reconnue à quelque temps de-là, il fut rappelé, et son calomniateur fut puni de mort par l'ordre du même prince, qui avait exilé notre évêque. Or je ne crois pas pouvoir placer mieux la conquête de la province marseillaise faite certainement par les bourguignons sur les visigots entre l'année quatre cent quatre-vingt-quatre et l'année cinq cent, qu'en la plaçant durant la minorité d'Alaric II.

Je suis même persuadé que ce fut durant la guerre qui se fit alors entre les deux nations, qu'arriva un événement dont il est parlé dans les opuscules de Grégoire de Tours. On y lit qu'un corps de bourguignons s'étant avancé jusque dans l'Auvergne, qui pour lors était sous la domination des visigots, il y pilla l'église de saint Julien martyr, bâtie à Brioude. Hellidius qui commandait pour les visigots dans le Velay, arriva comme par miracle à Brioude dans le temps que les ennemis y étaient encore, et il les défit. Ceux des bourguignons qui purent se sauver, regagnèrent leurs quartiers, emportant avec eux une partie du pillage qu'ils avaient fait dans l'église de saint Julien. Quand ils y furent arrivés, ils firent présent d'une patène et de quelques autres pièces de leur butin au roi Gondebaud, mais la reine sa femme se les fit donner, et elle les renvoya aussi bien que tous les autres vases pris dans cette église, et qu'il lui fut possible de recouvrer, au lieu d'où ils avaient été enlevés. Elle joignit même des présents à cette restitution, disant au roi son mari, [qu'il ne fallait point s'attirer l'indignation du ciel, à l'appétit de quelque argenterie.](#)

Cet événement doit être arrivé ou avant la paix faite entre Euric et les puissances des Gaules, ou bien dans la guerre durant laquelle les bourguignons prirent sur les visigots la province marseillaise. En effet on ne saurait, suivant la vraisemblance, reculer l'événement dont il s'agit jusqu'en cinq cent sept que les bourguignons firent conjointement avec les francs la guerre aux visigots ; parce que les francs conquièrent l'Auvergne dès le commencement de cette guerre. S'il était bien prouvé que la reine dont il est parlé dans Grégoire de Tours, fût la reine Caretenès, il serait hors de doute que l'exploit d'Hellidius aurait été fait avant cinq cent sept, puisque l'épithaphe de cette reine enterrée dans une église de saint Michel, qu'elle avait bâtie à Lyon, nous apprend qu'elle mourut sous le consulat de Messala, c'est-à-dire, en cinq cent six.

Nous pouvons parler bien plus affirmativement sur la guerre de Clovis contre Syagrius, puisque les monuments de nos antiquités, nous en apprennent clairement la date, les principaux événements, et même les motifs. On a déjà vu

que la famille *Afrania*, dans laquelle il y avait eu un consul, était l'une des plus considérables des Gaules, qu'Afranius Syagrius était fils d'Égidius, maître de la milice dans le département des Gaules, et mort en quatre cent soixante et quatre. En parlant de cette mort, nous avons dit encore que Syagrius n'avait point succédé à son père dans l'emploi de maître de la milice, et qu'apparemment Chilpéric un des rois des bourguignons avait été revêtu de cette dignité à la mort d'Égidius. En effet aucun auteur ancien n'en donne le titre à Syagrius. Mais Égidius outre la dignité de maître de la milice, avait encore lorsqu'il mourut l'emploi de comte, ou le gouvernement particulier de la cité de Soissons, et son fils lui avait succédé dans ce dernier emploi. On peut croire que Syagrius s'était rendu le maître absolu de cette cité durant l'anarchie qui eut lieu dans les gaules après le renversement du trône de l'empire d'occident. Clovis, dit Grégoire de Tours, [marcha la cinquième année de son règne...](#) suivant toutes les apparences, Grégoire de Tours donne le titre de roi à Syagrius, faute de trouver un titre dans la notice des dignités de l'empire, lequel pût convenir à cet officier, qui dans son district exerçait l'un et l'autre pouvoir, sans être subordonné à aucun supérieur qui fût dans le pays. Il n'y avait point alors ni de duc ni de proconsul dans la seconde Belgique, ou s'il y en avait, Syagrius ne reconnaissait point leur autorité. Il n'y avait pas non plus alors de préfet du prétoire des Gaules ; et supposé qu'il y eut un maître de la milice dans ce département, cet officier était Clovis à qui nous allons voir que Syagrius n'obéissait pas. Autant qu'on peut conjecturer, Syagrius régnait sur les romains de son ressort, en la même manière que les rois francs établis sur le territoire de l'empire, régnaient sur les francs leurs sujets. D'ailleurs on fera réflexion que le titre de roi autrefois si odieux aux romains, était devenu parmi eux depuis le second siècle de l'ère chrétienne, un titre dont ils se servaient quelquefois pour désigner les personnes qui tenaient un rang supérieur dans l'état. La qualité de roi n'était plus, pour s'exprimer ainsi, incompatible avec celle de romain. Monsieur de Valois rapporte un grand nombre d'exemples qui font voir que les auteurs latins du second siècle et ceux du siècle suivant, ont donné le titre de roi ou de reine à des impératrices, à des empereurs, et à des personnes sorties de leur sang. Nous observerons encore que le titre de roi des romains que donne notre histoire à Syagrius, ne signifie pas plus que Syagrius fût roi de tous les romains, ni même de tous les romains des Gaules, que le titre de roi des bourguignons qu'elle donne à Gondebaud, et celui de roi des francs qu'elle donne à Clovis, signifient que Gondebaud fut roi de tous les bourguignons, et Clovis roi de tous les francs établis dans les Gaules. Ainsi le titre de roi que Grégoire de Tours donne à Syagrius, veut dire seulement que Syagrius régnait sur une partie des romains des Gaules, comme celui de roi des bourguignons qu'il donne à Gondebaud, et celui de roi des francs qu'il donne à Clovis, veulent dire uniquement que le premier régnait sur une partie des bourguignons, et le second sur une partie des francs. La suite de l'histoire confirmera encore ce que nous disons ici concernant les bornes de la domination de Syagrius.

Un fait rapporté par l'abrégiateur, donne lieu de penser que Syagrius possédât outre la cité de Soissons, celle de Troyes ou du moins une partie de cette dernière. Nous verrons que Clovis durant le temps qui s'écoula entre la conquête des états de Syagrius faite en quatre cent quatre-vingt-six, et son mariage avec sainte Clotilde fait en l'année quatre cent quatre-vingt-douze, ne fit point d'autre acquisition dans les Gaules, que celle de la cité de Tongres. Cependant l'abrégiateur dit que Clovis vint attendre à Villers ou Villery, lieu du diocèse de Troyes, cette princesse qui venait de la cour du roi Gondebaud, et qui s'avancit

pour sortir du pays tenu par les bourguignons, et entrer sur celui qui était tenu par les francs. Il semble donc que Clovis fût devenu le maître de la cité de Troyes, dès le temps qu'il s'était emparé des états tenus par Syagrius ; et par conséquent que cette cité fit partie du pays sur lequel Syagrius régnait. Il est vrai que Grégoire de Tours ne dit point jusqu'où Clovis s'avança pour recevoir Clotilde, mais l'abrégiateur peut avoir appris cette circonstance de leur mariage, ou de la tradition, ou de quelque ouvrage que nous n'avons plus.

Il est toujours certain que l'autorité de Syagrius ne s'étendait point sur toute la partie des Gaules qui était encore réellement soumise au pouvoir de l'empereur de Rome. Quelques écrivains modernes l'ont cru, mais le récit des événements de cette guerre montrera bien que l'opinion dont je parle est une erreur. On verra en premier lieu par ce récit, que des cités renfermées dans les provinces obéissantes ne prirent aucune part à la guerre de Syagrius contre Clovis : elles ne tirèrent point l'épée pour défendre ce romain. En second lieu on verra que les cités situées entre la Somme et la Seine, ne reconnurent le pouvoir de Clovis qu'en quatre cent quatre-vingt-douze, et que ce fut seulement en quatre cent quatre-vingt-dix-sept que les troupes romaines prêtèrent serment de fidélité au roi des francs, et qu'elles lui remirent la partie des provinces obéissantes qui était sur la Loire. Cependant il est constant par l'histoire qu'immédiatement après la défaite et la mort de Syagrius, qui sont des événements appartenants à l'année quatre cent quatre-vingt-six, Clovis s'empara de tout le pays sur lequel régnait Syagrius.

Je crois trouver dans une des lettres écrites par Sidonius Apollinaris à Syagrius, le motif qui aura fait prendre les armes à Clovis contre le roi des romains en quatre cent quatre-vingt-six, c'est-à-dire, quatre ou cinq ans après que cette lettre eût été écrite. Le lecteur voudra bien se souvenir ici de ce que nous avons dit ci-dessus concernant la famille Syagria, et que dès l'année trois cent quatre-vingt-deux elle avait eu un consul appelé dans les fastes Afranius Syagrius : [étant arrièrè petit-fils en ligne masculine d'un consul](#),... Avant que de faire mes observations sur cette lettre, il ne sera point hors de propos de dire que nous avons encore deux autres épîtres de Sidonius adressées à ce Syagrius, que toutes les convenances veulent être le même romain contre qui Clovis eut affaire. Dans la première de ces deux épîtres, Sidonius recommande à Syagrius un citoyen distingué, nommé Projectus, qui voulait épouser une fille de famille, et qui se trouvait sous la dépendance de ce Syagrius, lequel était à la fois son patron et son tuteur. Dans la seconde de nos épîtres, Sidonius reproche à Syagrius un trop long séjour à la campagne, et il lui parle toujours comme à un homme de grande considération. Il l'appelle la fleur de la jeunesse des Gaules, il lui dit que la patrie attend de lui des services, et il le fait souvenir que ses ancêtres ont rempli les plus grandes dignités de l'état. Si la suscription de ces lettres *Sidonius, syagrio suo salutem*, paraît un peu familière, qu'on songe à l'usage des romains, et qu'on pense que Sidonius était lui-même un homme de très grande considération, et qu'il use de la même formule en écrivant à Riothame, qui avait actuellement un commandement considérable. La lettre que Sidonius lui écrivit alors, a été rapportée ci-dessus. Il est donc faux qu'il y ait dans les lettres écrites par Sidonius à Syagrius, et qui ont été écrites en des temps différents, rien qui montre que ce Syagrius ne soit pas le Syagrius fils d'Égidius.

La fin de la lettre dont nous venons de donner la traduction et à laquelle je reviens, ne paraît qu'un badinage ; mais elle pouvait bien renfermer un sens très sérieux, et avoir rapport à quelque projet important que les romains méditaient

alors, pour chasser des Gaules toutes les nations barbares, en armant les unes contre les autres.

Comme les bourguignons tenaient la cité de Langres, leurs quartiers touchaient à celle de Troyes, et ils s'avoisinaient du moins assez de la cité de Soissons où Syagrius faisait sa résidence ordinaire, pour que ces barbares y vinssent le consulter ; mais comme Sidonius parle d'abord des germains en général, on peut bien croire que les francs du Tournaisis et ceux du Cambrésis étaient aussi du nombre des barbares qui prenaient Syagrius pour conciliateur et pour arbitre. On doit même le penser d'autant plus volontiers que son père Égidius avait gouverné durant un temps les sujets de Childéric devenus depuis ceux de Clovis. Les états de ce prince qui pouvait bien tenir quelque canton du Vermandois, s'approchaient par conséquent de bien près des états de Syagrius, s'ils n'y confinaient pas. Il ne faut point croire que les rois barbares, quand ils avaient occupé une cité, respectassent beaucoup les bornes légales que les empereurs romains avaient prescrites à son territoire, et que les convenances ne les portassent point souvent à envahir quelque canton des cités limitrophes. Childéric avait bien pu non seulement s'emparer de la partie du Vermandois qui est à la droite de la Somme, mais engager encore la tribu des francs établie dans le Cambrésis, à lui céder une portion du Cambrésis, moyennant quelque compensation. Ainsi les sujets de Clovis n'avaient point un grand chemin à faire, lorsqu'ils voulaient aller porter leurs contestations devant Syagrius ; et ils y auront été d'autant plus volontiers, qu'outre qu'ils avaient été gouvernés autrefois par Égidius père de ce romain, leur roi sortait à peine de l'enfance. Les hommes ne sont point prévenus en faveur des juges d'un pareil âge. Or Clovis ne pouvait point avoir plus de seize ou dix-sept ans lorsque Sidonius écrivit la lettre que nous venons de rapporter. Ce prince qui, suivant Grégoire de Tours, avait quarante-cinq ans lorsqu'il mourut en cinq cent onze, ne devait pas avoir, comme on l'a vu, plus de quinze ans lorsqu'il succéda en quatre cent quatre-vingt-un à Childéric ; d'un autre côté, il faut que la lettre de Sidonius ait été écrite au plus tard en quatre cent quatre-vingt-deux ; Sidonius mourut cette année-là.

Dès qu'on expose à des hommes raisonnables, mais qui ne connaissent point encore les avantages des lois écrites et des tribunaux réglés, les bons effets de la jurisprudence qui prévient ou qui termine paisiblement des différends et des querelles qui sans elle ne finiraient que par des violences et par des combats, ils se préviennent naturellement en faveur de cette science, et ils conçoivent une espèce de vénération pour ceux qui l'ont apprise. Aussi les romains croyaient-ils que le moyen le plus efficace qu'ils pussent mettre en oeuvre pour apprivoiser et pour accoutumer à l'obéissance les barbares qu'ils subjuguèrent, était celui de leur faire rendre la justice suivant une loi écrite et par des tribunaux réglés. En effet les barbares se prévenaient d'abord en faveur de ces nouveaux maîtres, qui faisaient régner l'équité, et une raison désintéressée à la place de la violence et des passions. Ce sentiment était si bien le sentiment général des barbares soumis de bonne foi à la domination de Rome, qu'Arminius voulant éblouir et surprendre Varus qui commandait pour Auguste dans une partie de la Germanie subjuguée depuis peu, commença par feindre, et par faire feindre à ses amis, ce sentiment de prévention et de respect pour les lois et pour les tribunaux romains. [Les chérusques](#), dit Paterculus,...

Varus ne se tenait pas mieux sur ses gardes dans un camp assis au milieu de la Germanie, que s'il eût été dans un tribunal dressé au milieu de Rome. Tout le monde sait ce qui en arriva, et que l'armée d'Auguste fut surprise et taillée en

pièces par les chérusques, qui en avaient imposé à Varus, en témoignant pour la jurisprudence romaine les sentiments de vénération que les barbares prenaient naturellement pour elle. On ne doit pas donc être surpris que les francs et que les bourguignons eussent recours si volontiers aux conseils et à l'arbitrage de Syagrius.

Les uns et les autres, il est vrai, avaient déjà leurs lois nationales ; mais ces lois, autant que nous pouvons en être instruits, n'étaient encore que des coutumes non écrites. Leur loi n'était, comme le dit Sidonius, qu'une lyre mal montée. Nous avons rapporté ci-dessus un passage d'Isidore De Séville, qui dit positivement qu'avant le règne d'Euric, les visigots n'avaient point de loi écrite, quoiqu'il y eut déjà plus de soixante ans qu'ils étaient établis dans les Gaules, et que ce fut ce prince qui fit mettre le premier par écrit *les anciens us et coutumes de sa nation*. Il ne paraît point que la loi des bourguignons ait été rédigée par écrit avant l'année cinq cent, où Gondebaud, comme nous le dirons, publia le code que nous avons encore, et qui porte son nom. Quant aux lois des francs, je crois que la première de leurs compilations, qui ait été mise par écrit, fut celle qui se fit par les ordres et par les soins des fils de Clovis. Ce furent eux, autant qu'il est possible de le savoir, et c'est ce que nous exposerons plus au long dans la suite, qui réduisirent en forme de code la loi salique et la loi ripuaire. D'ailleurs les lois suivant lesquelles vivaient les bourguignons et les francs en quatre cent quatre-vingt, statuaient uniquement suivant les apparences, sur les contestations qui pouvaient naître parmi ces nations germaniques dans le temps qu'elles habitaient encore au-delà du Rhin, où elles ne connaissaient guère la propriété des fonds ; en un mot, dans le temps que ces nations étaient encore sauvages à demi. Ainsi ces lois ne décidaient rien sur cent questions qui devaient naître tous les jours depuis que les nations dont je parle s'étaient transplantées dans la Gaule, et que les particuliers dont elles étaient composées y possédaient en propriété des terres, des maisons, des meubles précieux, des esclaves à qui l'on avait donné une éducation qui les rendait d'un grand prix, et plusieurs autres effets de valeur arbitraire, et presque inconnus au-delà du Rhin. Les pactes des mariages que les francs et les bourguignons domiciliés dans les Gaules, y contractaient en épousant quelquefois des filles d'autre nation que la leur, et qui leur apportaient en dot des biens considérables dont elles étaient héritières, ne pouvaient plus être des contrats aussi simples que l'avaient été ceux de leurs ancêtres, ceux dont parle Tacite. Les successions étaient devenues plus difficiles à partager, principalement entre les héritiers en ligne collatérale. Enfin la loi des francs et celle des bourguignons, qui jusque là avaient été comme les autres nations germaniques, des peuples parmi lesquels chaque particulier était son propre artisan dans la plupart de ses besoins, et faisait valoir lui-même son champ, ne pourvoyait pas aux contestations qui, depuis que les uns et les autres ils s'étaient établis dans les Gaules, devaient y naître chaque jour, soit touchant le salaire des ouvriers de profession, et les honoraires dus à ceux qui exerçaient les arts libéraux, quand on s'était servi de leur ministère, soit enfin concernant l'exécution des baux de quelque nature qu'ils fussent.

Ainsi le jurisconsulte romain versé dans une loi qui statuait sensément sur les contestations qui pouvaient s'élever concernant toutes ces matières, était un homme cher, un homme respectable pour tous nos barbares, principalement quand il pouvait leur expliquer en leur propre langue les motifs de ses décisions, et leur en faire sentir toute l'équité. Il était pour eux un homme aussi admirable que l'a été pour les chinois le premier astronome européen, qu'ils ont vu prédire les éclipses avec précision, et faire sur des principes démontrés, des calendriers

justes et comprenant plusieurs années. Enfin un romain tel que le jurisconsulte dont je parle, devait faire souhaiter à nos barbares, d'être toujours conduits par un roi aussi juste et aussi éclairé que lui. Voilà en partie pourquoi les francs saliens avaient après la destitution de Childéric, choisi Égidius pour les gouverner.

Qui sait si comme nous l'avons insinué déjà, le dessein de ceux des romains des Gaules, qui étaient bien intentionnés pour le capitole, et qui ne désespéraient pas encore de sa destinée, n'était point alors de détacher les personnes d'entre eux qui étaient les plus capables de s'acquérir l'amitié et la confiance des barbares pour la gagner, afin qu'elles pussent les engager ensuite à s'entredétruire. C'était le moyen de se défaire du visigot par le bourguignon, du bourguignon par le franc, et de renvoyer ensuite ce dernier vaincu pour ainsi dire, par ses propres victoires, au-delà du Rhin. Je sais bien que les romains du cinquième siècle de l'ère chrétienne, étaient bien inférieurs en courage et en prudence, aux romains du cinquième siècle de l'ère de la fondation de Rome. Mais nous voyons par l'histoire, et la raison veut que cela fût ainsi, qu'il y avait encore dans les Gaules à la fin du cinquième siècle de l'ère chrétienne plusieurs romains capables d'affaires, et hommes de résolution. Auront-ils vu patiemment leur patrie en proie à des barbares, hérétiques ou païens, à qui la mauvaise administration des empereurs avait donné le moyen d'y entrer, et le loisir de s'y cantonner ?

Comme il était évident que la paix ne serait jamais solidement rétablie dans les Gaules, tant qu'il y aurait plus d'un souverain, tous nos romains n'auront-ils pas songé aux moyens propres à faire passer leur pays sous la domination d'un seul maître. Si quelques romains, comme Arvandus et comme Séronatus, ont cru que pour parvenir à ce but, il fallait livrer à Euric la partie des Gaules qui obéissait encore aux empereurs, d'autres romains meilleurs compatriotes, auront pensé que l'expédient le plus sûr pour rétablir la paix dans les Gaules, était d'en chasser les barbares par le moyen des barbares mêmes. Le projet aura semblé possible à ces bons citoyens, qui auront fait toute sorte de tentatives pour l'exécuter. Il est vrai que les barbares demeurèrent à la fin les maîtres des Gaules, mais cela prouve seulement que les menées, dont je parle, ne réussirent point, et non pas qu'elles n'aient point été tramées, et que Sidonius n'entende point parler à la fin de sa lettre à Syagrius de quelque projet de pareille nature ; parce que depuis plus de deux cent trente années, divers peuples *barbares* ont toujours été successivement les maîtres des plus belles provinces de l'Italie, et le sont encore aujourd'hui : s'ensuit-il que ses habitants naturels dont j'emprunte ici les expressions, n'aient point tâché de se défaire d'une nation étrangère par l'épée d'une autre, toutes les fois qu'ils ont cru les conjonctures favorables au projet de se délivrer de toutes ces nations ?

Je reviens à Clovis. Il dût craindre que s'il donnait à Syagrius le loisir de s'accréditer davantage, ce romain n'abusât de l'autorité qu'il s'acquerrait sur l'esprit des saliens pour les engager à destituer leur roi. Il était naturel que le fils de Childéric craignît qu'on ne mît à sa place le fils d'Égidius, comme on avait mis Égidius à la place de Childéric. Peut-être aussi la querelle vint-elle de ce que Syagrius se sera prétendu indépendant dans son gouvernement, et qu'il n'aura point voulu reconnaître Clovis comme maître de la milice romaine. Quoiqu'il en soit de cette dernière conjecture, la crainte des menées de Syagrius, et l'envie de s'agrandir étaient des motifs suffisants pour déterminer un prince de vingt ans, c'est l'âge que pouvait avoir Clovis la cinquième année de son règne, à entreprendre la guerre particulière qu'il fit alors contre notre romain. J'appelle cette guerre une guerre particulière, parce qu'il n'y eut que Clovis et Syagrius,

ou tout au plus leurs amis les plus intimes qui prirent les armes. On va voir par plusieurs circonstances de la querelle dont il s'agit, qu'elle ne fut point une guerre de nation à nation, ou une guerre générale entreprise d'un côté par toutes les tribus des francs, et soutenue de l'autre par tous les romains de la Gaule qui était encore libre ; c'est-à-dire, par tous ceux des romains de cette grande province, qui étaient encore les maîtres dans leur patrie. Il est vrai que nos historiens ont cru que cette guerre avait été véritablement une guerre de peuple à peuple, mais je crois qu'on doit regarder leur prévention, comme une des erreurs qui ont couvert d'épaisses ténèbres l'histoire de l'établissement de la monarchie française. Je vais déduire mes raisons.

En premier lieu, Cararic roi de la tribu des francs, dont les quartiers étaient dans la cité de Térouenne, refusa de prendre part à cette guerre. Clovis eut beau l'appeler à son secours, Cararic ne voulut pas le joindre. Quelle était son intention ? C'était, suivant Grégoire de Tours, de faire son allié de celui des deux champions qui demeurerait le maître du champ de bataille. Si Ragnacaire un autre roi des francs se joignit avec Clovis, c'est qu'il était son allié.

En second lieu, les romains dont le pays confinait à celui que tenait Syagrius, ne prirent point du tout l'alarme sur la nouvelle de la marche de Clovis, lorsqu'il se mit en mouvement pour aller attaquer son ennemi. Ils gardèrent la neutralité, sans vouloir prendre plus de part à cette guerre qu'en prendrait un état de l'empire d'Allemagne à celle qu'un autre état son voisin ferait de son propre mouvement contre un souverain étranger. C'est ce qui paraît manifestement par les circonstances de la marche de Clovis qui vont être rapportées.

Comme Ragnacaire qui secourait Clovis dans la guerre contre Syagrius, était roi du Cambrésis, nos deux princes auront joint leurs forces dans ce pays-là, et prenant le chemin du soissonnais où Syagrius rassemblait son armée, ils auront effleuré le territoire de Laon, qui pour lors faisait encore une portion du territoire de la cité de Reims. Ce ne fut que plusieurs années après l'évènement dont il s'agit ici, que saint Remy démembra la cité ou le diocèse de Reims, pour en annexer une partie au siège épiscopal qui fut alors érigé à Laon, et que Laon devint ainsi la capitale d'une cité particulière. Clovis fit de son mieux pour épargner au plat pays de la cité de Reims, qu'on voit bien qu'il regardait comme un pays ami, tous les désordres qu'une armée comme la sienne ne pouvait guère manquer de commettre. Il évita par ce motif de le traverser ; mais il ne lui fut pas possible de ne point effleurer du moins ce pays-là. D'un autre côté, le sénat de Reims prit si peu d'alarme à la nouvelle de l'approche de cette armée, qu'il ne daigna point faire prendre les armes à ses milices, pour leur faire côtoyer la marche des francs, et cette sécurité fut même la principale cause qu'il s'y fit quelque pillage. Clovis, dit Hincmar, [en parlant de cette expédition](#),... Le vase d'argent qui donna lieu à un incident des plus mémorables de la vie de Clovis, et dont nous parlerons dans la suite, fut pris en cette occasion.

Flodoard qui a écrit dans le dixième siècle l'histoire de l'église de Reims, semble dire que l'armée des francs passa le long des murs de la ville de Reims. C'est ce qui a fait penser à quelques-uns de nos écrivains, que Clovis avait traversé comme un pays ennemi, toute la cité de Reims, (nous prenons ici le mot de cité dans le sens où nous avons déclaré dès le commencement de cet ouvrage, que nous le prenions) et que ç'avait été dans la ville de Reims uniquement, et non point dans le plat pays de son district, qu'il avait voulu que ses troupes ne missent pas le pied. Il s'ensuivrait, en adhérant à cette interprétation du texte de Flodoard, que les maraudeurs qui enlevèrent le vase d'argent dont nous

parlerons bientôt, l'auraient pris dans une église de la ville de Reims, et non point dans une église de son plat pays à entendre le texte de cet historien à la rigueur, cet écrivain aurait même voulu dire que le vase en question eût été pris dans l'église de Reims absolument dite, dans la cathédrale. Le commentateur de Flodoard prétend que ce fut si bien le long des murs de Reims que passa l'armée de Clovis, qu'il veut que *le chemin des barbares* dont il est parlé dans Hincmar, soit *la rue barbastre*. C'est le nom que porte une des rues de Reims, mais qui est dans le quartier de cette ville, qui n'a été renfermé dans l'enceinte de ses murailles, que longtemps après le règne de Clovis. Pour plusieurs raisons, l'autorité de Flodoard ne saurait balancer ici celle d'Hincmar, qui dit que ce fut le long du *territoire de Reims*, et non pas le long des murs de *la ville de Reims*, que Clovis fit marcher son armée ; mais il est aisé de concilier ces deux écrivains, en supposant que Flodoard aurait écrit *urbs* pour *civitas*, ou *la ville* pour *la cité*. Cette supposition est appuyée de deux raisons, dont une seule suffirait pour l'autoriser.

En premier lieu, dès le temps de Grégoire de Tours, on disait déjà quelquefois *la ville*, au lieu de dire *la cité*, en comprenant sous le nom de ville, tout ce qui se comprenait ordinairement sous le nom de cité ; c'est-à-dire, la ville capitale de la cité et son territoire : on disait une partie pour le tout. Comme je ne saurais ici renvoyer mon lecteur au glossaire latin de M Du Cange, qui ne parle point ni sur l'un ni sur l'autre de l'acception abusive du mot d'*urbs*, en usage dès le sixième siècle, il faut prouver au moins par deux ou trois passages ce que je viens d'avancer.

Grégoire de Tours parlant de Chinon à l'occasion du couvent que saint Meisme y avait bâti, appelle Chinon, *un château de la ville de Tours*. On ne saurait dire que notre historien ait mal connu les lieux dont il parle ici, lui qui était évêque de Tours. Dans un autre endroit Grégoire de Tours dit que Couloumelle ou Coulmiers *est un lieu de la ville d'Orléans*. Ce même historien, lorsqu'il raconte la bataille donnée à Véseronce l'année cinq cent vingt-quatre entre les francs et les bourguignons, nomme Véseronce, *un lieu de la ville de Vienne*. Quand notre historien parle du tombeau de saint Baudile qui avait été inhumé auprès des murs de la ville de Nîmes, et dans le lieu même où l'on bâtit dans la suite une église en l'honneur de ce martyr, il appelle constamment *urbs*, la cité ou le district de Nîmes...

D'ailleurs est-il à croire, et c'est ma seconde raison, que le sénat de Reims n'eût pas fait monter la garde aux portes de la ville, si l'armée des francs avait coulé le long de ses murailles. Cette armée aurait-elle passé à la vue de Reims, sans que les remparts et les toits des bâtiments élevés fussent couverts de curieux. Supposons que quelques pillards eussent trouvé moyen de se glisser dans la ville, sous un prétexte ou sous un autre, auraient-ils pu commettre les désordres qu'ils commirent dans plusieurs églises, au rapport des historiens, sans que les habitants, qui auraient été actuellement attroupés, s'y fussent opposés.

Ainsi je crois que ce fut le long de la cité, et non pas le long de la ville de Reims que passa Clovis, lorsqu'il allait donner bataille à Syagrius, et que le chemin militaire que ce prince suivit, et à qui le nom de *chaussée des barbares* en était demeuré, n'est point la rue barbastre, mais bien quelque chaussée de l'extrémité de l'ancien territoire de Reims du côté de la cité de Noyon. Le nom que portait cette chaussée du temps d'Hincmar aura été oublié, lorsqu'il lui sera arrivé, comme à tant d'autres voies militaires, d'être détruite ? D'où peut donc venir le nom de la rue barbastre ? Je n'en sais rien. J'ajouterai même que les personnes

qui ont eu la curiosité d'étudier l'analogie qui se trouve entre les mots de notre langue française tirés du latin, et les mots latins dont ces mots français sont dérivés, observent que la prononciation des mots dérivés est plus douce que celle des mots dont ils dérivent. La formation des mots français s'est faite presque toujours en supprimant une partie des consonnes qui sont dans les mots latins, comme en y changeant ou insérant des voyelles qui rendent moins âpre la prononciation des consonnes demeurées. C'est ainsi, par exemple, que de *magister*, on a fait *maître*. Cependant il faudrait que pour faire *barbastre* de *barbaricus*, on eût mis à la place d'un *c* seul, trois autres consonnes, entre lesquelles encore on n'aurait inséré aucune voyelle.

Voilà ce que ne sauraient croire des personnes entendues en fait d'étymologie, et que j'ai consultées. Les autres circonstances de la guerre de Clovis contre Syagrius qui se lisent dans Grégoire De Tours, portent encore à penser qu'elle fut seulement la suite d'un démêlé particulier entre le roi des francs et l'officier romain, et que ces deux seigneurs qui se connaissaient depuis longtemps, ne terminèrent leur différend par la voie des armes, que parce qu'il n'y avait point alors dans les Gaules une personne assez autorisée pour les empêcher d'en venir jusque là. Clovis, dit cet historien, *ayant été joint par Ragnacaire, qui était aussi bien que lui un des rois des francs, il marcha contre Syagrius, et il envoya lui demander journée*. Qu'on me pardonne cette expression, qui est celle dont se servent communément les auteurs du quatorzième siècle, pour dire qu'un parti avait défié l'autre, et qu'il lui avait fait savoir par ses hérauts, qu'un tel jour il se trouverait en un tel lieu, pour y livrer bataille. Cette expression rend avec justesse celle dont se sert Grégoire de Tours, qui traduite à la lettre, signifie que Clovis envoya dire à Syagrius, qu'il eût à préparer un champ où ils pussent combattre l'un contre l'autre. *Ce romain*, ajoute notre historien, *accepta le défi*,... ; les expressions dont Grégoire de Tours se sert ici, signifient que Syagrius fit une course très prompte pour se rendre à Toulouse, et nous verrons dans la suite de cet ouvrage, qu'il y avait encore alors dans les Gaules une poste réglée, et servie suivant l'usage des romains. Nous verrons même qu'elle y subsistait encore sous le règne des petits-fils de Clovis.

Le lecteur fera de lui-même une observation sur ce qui vient d'être rapporté. C'est que Syagrius s'il eût commandé en chef dans toute la partie des Gaules, qui n'était pas encore occupée par les barbares, comme on le suppose ordinairement, n'aurait point été jusqu'à Toulouse pour trouver un asile. Si toute la partie des Gaules, qui était encore libre, lui eût obéi, au lieu de s'enfuir si loin après avoir perdu la bataille qu'il donna dans le Soissonnais, il se serait retiré derrière la Seine, où il aurait pu avec le secours des Armoriques rassembler une nouvelle armée. Syagrius du moins se serait jeté dans Orléans, dans Bourges, ou dans quelqu'une des places d'armes que les romains avaient sur la Loire, et près desquelles la plupart des troupes réglées qui leur restaient dans les Gaules, avaient leurs quartiers, comme nous le verrons bientôt. Ainsi puisque Syagrius se sauva d'abord à Toulouse, et qu'il ne sut faire mieux que de se mettre au pouvoir d'un roi barbare au péril d'être bientôt livré à Clovis : on en peut conclure qu'il n'était le maître que dans son petit état, et que non seulement, comme il a été dit ci-dessus, il ne commandait point en chef dans la partie des Gaules qui était encore libre, mais qu'il n'était point même aussi accrédité que le roi des francs dans les provinces obéissantes et dans les provinces confédérées.

Dès que Clovis eût été informé du lieu où s'était réfugié Syagrius, il le fit demander par ses envoyés, qui menacèrent Alaric des armes des francs, s'il ne leur remettait pas entre les mains l'ennemi de leur maître. Le roi des visigots,

nation qui suivant Grégoire de Tours était très susceptible de crainte, appréhenda d'irriter contre lui les francs, s'il s'obstinait à protéger ce romain infortuné, et il le livra aux ministres de Clovis. Dès que ce prince eut Syagrius en son pouvoir, il le fit garder étroitement jusqu'à ce qu'il se fût rendu maître des états du prisonnier, qu'il fit ensuite décapiter aussi secrètement qu'il fut possible. La précaution même que prit Clovis de faire faire cette exécution en secret, est une nouvelle preuve des ménagements qu'il avait pour les romains, et qu'alors il n'était rien moins que l'ennemi déclaré de leur nation.

Mais, dira-t-on, si Clovis ne conquit rien alors que le royaume de Syagrius, qui du côté du midi ne s'étendait que jusqu'à la cité de Langres tenue par les bourguignons ; pourquoi Alaric eut-il tant de peur des armes de ce prince. Il y avait encore bien loin des frontières des états de Clovis, à celles des états du roi visigot. Elles étaient séparées par les contrées qu'occupaient les bourguignons, ou par celles des cités de la Gaule où les Romains étaient encore les maîtres. C'est qu'apparemment Clovis était allié pour lors de Gondebaud, qui peut-être faisait actuellement cette guerre, dans le cours de laquelle il enleva la province de Marseille aux visigots, et que ce roi des francs avait comme maître de la milice, une grande autorité dans les provinces obéissantes de la Gaule, et beaucoup de crédit dans les provinces confédérées.

CHAPITRE 2

Clovis tue de sa main un franc, qui voulait l'empêcher de rendre un vase d'argent réclamé par saint Rémy. Ce qu'on pût dire dans les Gaules concernant l'expédition de Clovis. Des monnaies d'or frappées par les ordres de ce prince. Il fait la conquête de la cité de Tongres.

Avant que de continuer l'histoire des conquêtes de Clovis, voyons comment Grégoire de Tours raconte l'aventure célèbre du franc, qui avait pris un vase d'argent dans une église, durant la marche que ce prince avait faite le long du plat pays du district de Reims. Notre historien ne dit point, il est vrai, que ce vase eût été pris dans une église du diocèse de Reims, ni qu'il eût été pris avant la bataille de Soissons ; mais Hincmar dit positivement dans la vie de saint Remy, que ç'avait été dans ce diocèse que le vase en question avait été volé, et l'abrégiateur dit à ce sujet la même chose qu'Hincmar. Quant au temps où cet incident arriva, il paraît en lisant avec attention le texte de Grégoire de Tours, que ce fut avant la bataille de Soissons. Premièrement, Clovis dit à ceux qui étaient chargés de le réclamer : **suivez-moi jusqu'à Soissons**. En second lieu, Grégoire de Tours porte à le croire. Après avoir raconté le principal évènement, il revient sur ses pas suivant l'usage, pour parler de quelques incidents dont le récit aurait interrompu sa narration, et il dit : **durant le cours de cette guerre il se commit plusieurs désordres**.

Saint Remy, qui, comme on l'a vu, était depuis longtemps en relation avec Clovis, lui envoya des députés pour le supplier de faire rendre le vase dont il s'agit. Il était d'un grand poids, et d'une grande beauté. Le roi des francs après avoir entendu la commission de ces députés, leur dit de le suivre jusqu'à Soissons, où l'on ferait une masse de tout le butin qui serait gagné, afin de le partager ensuite, et que là il se ferait donner le vase qu'ils réclamaient pour le leur rendre. Quand l'armée fut à Soissons, et quand on eut mis ensemble tout le butin, le roi dit à ses francs, en leur montrant le vase dont il s'agissait : braves soldats, trouvez bon qu'avant que de rien partager, je retire ce buire d'argent de la masse, afin d'en disposer à mon plaisir. Tous les gens sages répondirent à ce discours. **Grand prince, vous êtes le maître...** ; si j'insère son nom dans la narration de Grégoire de Tours, quoiqu'elle ne le dise point, c'est pour la rendre plus claire, et je ne prête à cet historien que ce que j'emprunte d'Hincmar et de l'abrégiateur. L'année suivante, Clovis ordonna que tous ses francs eussent à se rendre armés de toutes leurs armes au champ de mars, afin qu'il pût examiner en faisant sa revue, en quel état chacun d'eux tenait les siennes. En allant de rang en rang, il se rencontra vis-à-vis l'insolent qui avait donné un coup de sa francisque sur le vase réclamé par saint Remy, et il lui dit : personne n'a ses armes aussi mal tenues que le sont les vôtres. Votre javelot, votre épée, et votre hache d'armes ne sont point en état de servir ; et prenant cette hache, il la jeta par terre. Le franc s'étant baissé pour ramasser sa hache d'armes, Clovis d'un coup de la sienne lui fendit la tête, en disant : je te rends le coup de francisque que tu donnas l'année dernière à Soissons sur le vase que je demandais.

Clovis dès qu'il eut donné ce terrible exemple, congédia ses troupes. Quelle terreur ne devait point inspirer aux mutins et aux factieux un roi de vingt ans, qui au sortir de sa première victoire avait eu la force de commander à son ressentiment, et d'attendre afin de le satisfaire à propos, une occasion où il pût

se venger non point en particulier, qui se livre aux mouvements impétueux d'une passion subite, mais en souverain qui se fait justice d'un sujet insolent ? Nous avons déjà observé, et nous aurons occasion de l'observer encore, que le gouvernement n'était pas le même dans toutes les tribus qui composaient la nation germanique.

Non seulement il y avait des tribus qui se gouvernaient en république, quand d'autres étaient gouvernées par un roi ; mais tous ces rois n'avaient point la même autorité dans leur état. Les uns étaient encore plus absolus dans leur royaume, tandis que les autres n'étaient dans le leur que simples chefs de la société. Quel que fût originairement le pouvoir de Clovis sur la tribu dont il était roi, plusieurs actions pareilles à celle que nous venons de raconter, et trente années de prospérité, ont dû le rendre un souverain despotique. Son mérite personnel et ses succès lui auront donné le pouvoir que la loi ne lui donnait point. Ainsi son crédit auprès de ses sujets sera devenu une autorité absolue qu'il aura transmise à ses enfants.

Quelle idée les romains des Gaules n'auront-ils pas aussi conçue des grandes qualités du jeune roi des saliens, en apprenant cet événement où il fit voir si sensiblement qu'il avait autant de justice que de courage, et autant de fermeté que de prudence ? Ne l'auront-ils pas destiné dès lors à être un jour leur appui contre les ariens ? N'auront-ils pas songé dès lors aux moyens qu'ils pourraient prendre, pour lui faire embrasser la religion catholique ? S'il y a un fait constant dans notre histoire, c'est que Clovis nonobstant l'opposition du franc qu'il châtia dans la suite, ne laissa pas de rendre sur le champ aux députés de saint Remy le vase d'argent qu'ils réclamaient. Grégoire de Tours, l'abréviateur, l'auteur des gestes des francs, Hincmar et Aimoin même le disent en termes précis. Nous avons rapporté les passages de ces écrivains. Cependant un auteur moderne, qui pour défendre le système de l'ancien gouvernement de notre monarchie, qu'il avait entrepris de soutenir, voit ou veut voir souvent dans tous les monuments littéraires de nos antiquités, le contraire de ce qu'on y a vu toujours, et de ce qui s'y trouve réellement, n'a pas laissé de raconter l'aventure dont il s'agit, dans les termes qu'on va lire. [Je voudrais pouvoir me dispenser...](#) L'auteur ajoute à ce passage, où la vérité est bien altérée, un long raisonnement qui ne mérite point d'être transcrit, et dans lequel il suppose toujours que Clovis n'ait osé rendre à saint Remy le vase qu'il réclamait. Une prévarication si hardie surprend, mais je me contenterai d'avertir le lecteur, que le livre où elle se trouve, est rempli de pareilles fautes.

Que dirent les romains des Gaules sur la hardiesse qu'avait eue Clovis de s'emparer des états de Syagrius après l'avoir vaincu ? Comment prirent-ils cette nouvelle occupation d'une portion du territoire de l'empire faite par le roi des saliens ? Je crois qu'il arriva pour lors, ce qui arrive ordinairement en de pareilles conjonctures. Les amis de Clovis, ceux qui souhaitaient qu'il s'agrandît, auront justifié sa conduite. D'autres l'auront condamné, parce que le caractère de ce prince leur était suspect, et qu'ils craignaient de voir un roi païen trop puissant dans les Gaules. Les visigots et les bourguignons auront trouvé que le procédé de Clovis était injuste, et l'on croit bien que les romains sujets de ces barbares en auront parlé comme leurs hôtes, du moins lorsqu'ils s'expliquaient publiquement. Voilà peut-être pourquoi l'invasion des états de Syagrius qui fut la première acquisition de Clovis, celle par laquelle il commença d'agrandir le royaume que son père lui avait laissé, se trouve censurée dans la vie du bienheureux Jean, fondateur de l'abbaye du Monstiers saint Jean, ou de saint Jean de Réomay dans le diocèse de Langres. Le bienheureux Jean était

contemporain de Clovis, qui comme nous aurons l'occasion de le dire dans la suite, fit même beaucoup de bien en considération de ce saint personnage au monastère dont nous venons de parler. Nous avons une vie de ce saint, qu'on doit regarder comme l'ouvrage d'un de ses contemporains, quoiqu'elle n'ait été rédigée que vers l'année six cent soixante, et par conséquent environ cent cinquante ans après la mort de Clovis. On en voit la raison en lisant un avertissement qui se trouve à la tête de cette vie dans le manuscrit même qui s'en est conservé au Monstiers saint Jean, et sur lequel le père Rouyer l'a publiée. [Jonas disciple de saint Colomban ayant été envoyé à Châlons sur Saône...](#) Une partie de ces témoignages devait être des témoignages par écrit, et il se peut bien faire aussi que les mémoires où ils se trouvaient eussent été rédigés avant la conquête du royaume des bourguignons par les enfants de Clovis. Jonas qui composa à la hâte sa vie du confesseur Jean, ne se sera point aperçu qu'il lui aurait convenu de supprimer quelque chose dans les mémoires sur lesquels il écrivait, attendu le temps où il avait la plume à la main.

On trouve cette vie de Jonas à la tête de l'histoire de l'abbaye de saint Jean de Réomay, composée en latin par le père Rouyer jésuite, et publiée en mille six cent trente-sept. C'est ainsi du moins que je crois devoir traduire le nom latin de *roverius* que l'auteur a pris à la tête de cet ouvrage et de plusieurs autres. Il est vrai que le père Daniel dans la préface historique de son histoire de France l'appelle le père Rovere ; mais le père Ménestrier le nomme le père Rouyer, et c'est le père Ménestrier qui doit l'avoir le mieux connu. Or il est dit dans cette vie de saint Jean de Réomay : [ce fut aussi du vivant du saint,](#)... Dès que Clovis se fut rendu maître des états de Syagrius, il transféra le siège de sa monarchie à Soissons, où il était bien plus à portée d'entretenir les liaisons qu'il avait avec ceux des romains de ses amis, qui demeuraient dans les provinces des Gaules occupées par les visigots et par les bourguignons, que s'il eût continué de faire son séjour à Tournay. Hincmar le dit dans la vie de saint Remy, et Flodoard dont le témoignage doit être ici de poids, quoiqu'il n'ait écrit que dans le dixième siècle, confirme la même chose dans son histoire de l'église de Reims.

En effet ce fut à l'occasion du séjour ordinaire que Clovis faisait à Soissons, qu'il donna un domaine considérable à l'église de Reims, afin que l'évêque de Reims eût un domicile convenable à portée de la cour. [Avant saint Remy, dit Hincmar, l'église de Reims ne possédait qu'une petite métairie auprès de Soissons ;](#)... Comme Clovis avait dès lors de grands projets, quoiqu'il n'eût encore que des forces médiocres, on peut croire qu'il se sera conduit dans les états conquis sur Syagrius, d'une manière qui pût lui faciliter de nouvelles acquisitions. Il s'y sera bien rendu maître du gouvernement, mais il aura usé du pouvoir civil et du pouvoir militaire en allié, qui ne s'en était saisi, que pour rétablir l'ordre dans toutes ces contrées, et pour y mettre le peuple en pleine liberté d'obéir à l'empereur que Rome choisirait dès que cette capitale de l'empire d'occident serait délivrée du joug que le tyran Odoacer lui avait imposé par force. Tel aura été le langage de Clovis, quelque ait été son véritable projet.

Il ne faut donc pas être surpris que ce prince n'ait pas fait mettre son nom sur les monnaies d'or qu'on croit qu'il fit frapper à Soissons dans le temps que cette ville était la capitale du royaume des saliens. Clovis aura voulu en cela se conformer à l'usage, suivant lequel les rois barbares établis sur le territoire de l'empire ne faisaient point battre d'espèces d'or à leur coin, c'est-à-dire, avec une légende contenant leur nom, et leur titre. Nous verrons dans la suite que les successeurs de Clovis ne firent fabriquer à leur coin des espèces de ce métal, qu'après que Justinien leur eût cédé la pleine et entière souveraineté des Gaules.

Voici ce qu'on trouve dans le traité historique des monnaies de France, composé par Monsieur Le Blanc, concernant trois pièces de monnaie d'or qu'on croit avoir été frappées par les ordres de Clovis I. Il est vrai qu'on n'y voit point la tête, et qu'on n'y lit point le nom de ce prince ; mais en premier lieu, on les reconnaît à leur fabrique pour avoir été faites dans le cinquième ou dans le sixième siècle.

En second lieu, on n'y lit point le nom, et l'on n'y reconnaît pas la tête d'aucun des empereurs romains qui ont régné dans ces temps-là. Enfin on voit par le mot *soecionis*, qui se lit sur deux de ces monnaies, qu'elles ont été frappées à Soissons dont Clovis se rendit maître en quatre cent quatre-vingt-six, et comme on lit sur la troisième, *bettone monetario*, et que d'un autre côté le nom de ce monétaire se trouve aussi sur les deux monnaies dont il vient d'être parlé ; il est vraisemblable que notre troisième pièce d'or, qui d'ailleurs est encore de même fabrique que les autres, a été frappée par l'ordre du même souverain qui avait fait battre celles-là. [On croit qu'on peut donner avec quelque probabilité les trois monnaies d'or suivantes au grand Clovis,...](#) Je crois volontiers que toutes ces monnaies ont bien été frappées à Soissons dans le temps que Clovis y résidait ; mais non pas que la tête qu'elles portent, soit celle de ce prince. Voici ma raison : cette tête est représentée avec des cheveux fort courts, et Clovis devait les porter aussi longs que le sont ceux que porte son père Childéric dans son anneau d'or qui est à la bibliothèque du roi. Ainsi je croirais plutôt qu'elle aurait été faite pour représenter un empereur, soit Zénon, soit un autre.

Retournons au livre de Monsieur Le Blanc. [Il y a bien encore d'autres monnaies d'or où se trouve le nom de Clovis...](#) Dès qu'il n'y a point de raison convaincante pour attribuer ces trois tiers de sols d'or, les trois dernières médailles dont il vient d'être parlé à Clovis I on ne doit point les lui attribuer, parce que ce serait donner le démenti à Procope, qui dit positivement que les rois des francs ne firent fabriquer des espèces d'or avec leur nom, et leur tête, qu'après qu'ils furent devenus pleinement souverains des Gaules par la cession que Justinien leur fit de tous les droits de l'empire sur cette grande province. Je conclus donc de tout ce qui vient d'être exposé, que Clovis aura fait fabriquer les seules espèces d'or qui aient été frappées suivant l'apparence par ses ordres, et qui sont celles qui furent battues à Soissons, et les premières dont il a été parlé, en se conformant aux usages de l'empire dont il se montrait par ce procédé, l'ami fidèle et l'officier respectueux.

Reprenons le fil de l'histoire de ce prince, que nous avons laissé dans les états de Syagrius, dont il s'était rendu maître en quatre cent quatre-vingt-six. Grégoire de Tours renferme en quatre paroles tout ce qu'il juge à propos de dire concernant ce que fit Clovis depuis cette année-là, jusqu'à son mariage avec Clotilde qu'il épousa vers quatre cent quatre-vingt-treize. [Après la défaite de Syagrius](#), dit notre historien, ... ; une narration si brève ne saurait être regardée que comme un titre de chapitre. Elle est de même nature que les récits succincts et tronqués qui, comme on l'a vu, composent les deux chapitres du second livre de l'histoire de notre auteur, lesquels renferment la vie de Childéric. Mais Grégoire de Tours a prétendu seulement rappeler dans la narration succincte dont il est ici question, le souvenir de tout ce que Clovis avait fait depuis son avènement au trône jusque à son mariage avec sainte Clotilde.

Les sièges, en un mot, tous les exploits que Clovis avait faits durant les cinq ou six années écoulées depuis quatre cent quatre-vingt-six et quatre cent quatre-vingt-treize avaient été décrits par des auteurs dont nous n'avons plus les ouvrages ? Quelle lacune leur perte ne laisse-t-elle pas dans nos annales.

Tâchons cependant de suppléer en quelque sorte, à la brièveté de Grégoire de Tours en ramassant dans les autres écrivains de quoi éclaircir le peu qu'il dit. Dans la suite nous tenterons de trouver dans ces mêmes auteurs quelque lumière concernant les événements, dont il ne fait aucune mention.

Je me contenterai donc ici de remarquer qu'aucune acquisition n'était pour lors autant à la bienséance de Clovis, que celle de la Thuringie gauloise, ou de la cité de Tongres. Nous avons déjà montré, et ce que nous allons rapporter, en sera une nouvelle preuve, que Procope et Grégoire de Tours avaient donné le nom de *Thuringie* à la cité de Tongres, et nous avons même rendu compte des raisons qui pouvaient les avoir engagés à en user ainsi. Or l'acquisition de la cité de Tongres dont le territoire a confiné avec le territoire ou le diocèse de Tournay jusque dans le seizième siècle que se fit l'érection du siège archiépiscopal de Malines, et celle de plusieurs autres évêchés des pays bas, arrondissait les états de Clovis, et lui ouvrait une communication de plein pied avec les ripuaires établis entre le Bas-Rhin et la basse-Meuse, et qui avaient pour roi Sigebert son allié. Sur qui Clovis fit-il la conquête de la cité de Tongres ? Fut-ce en obligeant le sénat de Tongres, qui s'était maintenu dans l'indépendance depuis que l'anarchie avait lieu dans les Gaules, à se soumettre à lui ? Fut-ce en conquérant ce pays-là sur quelqu'essain de francs qui s'y était cantonné précédemment ? Y fut-il appelé par les francs, qui depuis longtemps y avaient des quartiers, et qui jusqu'à l'anarchie avaient été sujets de l'empire ? Les monuments qui nous restent, ne nous l'apprennent pas.

J'observerai en second lieu que le peu que Grégoire de Tours nous dit concernant cette conquête de Clovis, ne laisse point d'être une nouvelle preuve que cet auteur et Procope ont parlé quelquefois du pays de Tongres sous le nom de thuringe. En effet on ne saurait entendre des thuringiens d'au-delà du Rhin, ce que dit Grégoire de Tours des thuringiens qui furent soumis par Clovis la dixième année de son règne ; c'est-à-dire, en quatre cent quatre-vingt-dix. La raison veut qu'on l'entende des habitants anciens ou nouveaux de la cité de Tongres.

Premièrement, il est hors d'apparence que Clovis dans un temps où il ne tenait encore aucun poste sur la gauche du Rhin depuis Strasbourg jusqu'à Cologne, puisque ces contrées, comme on le verra, étaient alors sous la domination des allemands et des ripuaires, ait été conquérir le pays des thuringiens germaniques, établis assez loin de la rive droite de ce fleuve. Les circonstances de la mort de Sigebert roi des ripuaires feront foi, que Sigebert tenait les contrées de la Germanie, qui sont vis-à-vis celles qu'il possédait dans les Gaules, et qui n'en sont séparées que par le cours du Rhin. Comment Clovis aurait-il pu garder cette Thuringe germanique, quand même il l'eût conquise, puisqu'il n'aurait pu communiquer avec elle, qu'en prenant continuellement passage sur le territoire d'autrui. Secondement, les thuringiens dont parle Grégoire De Tours dans le passage que nous avons rapporté, furent soumis par Clovis, ils devinrent ses sujets dès la dixième année de son règne. *Suo dominio subjugavit*, dit cet historien. On ne saurait douter de la signification qu'il donne à ces paroles, puisque pour faire dire aux francs saliens dans les termes les plus forts qu'ils étaient sujets de Clovis, il leur fait dire : *tuo sumus dominio subjugati* ; nous sommes sous le joug de votre domination. Or cela ne saurait être entendu des thuringiens de la Germanie, puisque nous verrons qu'ils n'obéirent jamais à Clovis, qu'ils eurent toujours leurs rois particuliers, et même que leur royaume fut très florissant jusqu'à la conquête qu'en firent les enfants de ce prince vers l'année cinq cent trente et un. Je conclus donc que c'est des thuringiens des Gaules ; que c'est des tongriens qu'il faut entendre ce qu'a dit Grégoire de Tours

dans le vingt-septième chapitre du second livre de son histoire : qu'ils furent domptés et assujettis par Clovis la dixième année du règne de ce prince.

Cet évènement n'est qu'un de ceux que Grégoire de Tours dit être arrivé entre la conquête des états de Syagrius et la conversion de Clovis. En effet l'historien après avoir fini son vingt-septième chapitre par les paroles que j'ai rapportées, commence le chapitre suivant par la négociation faite pour marier Clovis avec sainte Clotilde qui, comme on sait, contribua plus que personne à la conversion du roi son époux. Ainsi lorsque Grégoire de Tours a dit dans son vingt-septième chapitre que Clovis avait fait plusieurs guerres, et qu'il s'était rendu maître de plusieurs pays dont la cité de Tongres était un, et cela dans le temps qui s'était écoulé depuis quatre cent quatre-vingt-six jusqu'à sa conversion : cet écrivain a eu en vue des évènements arrivés avant l'année quatre cent quatre-vingt-seize que Clovis fut baptisé. Nous avons déjà dit que nous tâcherions de trouver dans les autres auteurs quelques traces des évènements dont il fait une si légère mention. Mais avant que de l'entreprendre et de continuer l'histoire de Clovis, où nous placerons suivant l'ordre chronologique, tout ce qu'il est possible de savoir concernant les évènements dont Grégoire de Tours se contente de faire une mention si générale et si succincte, je crois qu'il est à propos de raconter ce qui se passa en Italie depuis l'année quatre cent quatre-vingt-neuf jusqu'en quatre cent quatre-vingt-treize. Le changement de scène qui pour lors arriva dans cette grande province, aura facilité à Clovis les progrès que nous lui verrons faire dans les Gaules en ces temps-là.

CHAPITRE 3

Théodoric roi des ostrogots vient de l'aveu de Zénon empereur des romains d'orient, chasser d'Italie Odoacer, qu'il bat en plusieurs rencontres, et qu'il fait enfin mourir. Réflexions que cet événement aura fait faire aux romains des Gaules.

Nous avons laissé Odoacer et les troupes révoltées qu'il commandait, les maîtres de l'Italie, qu'ils avaient comme subjuguée en quatre cent soixante et seize, et nous avons dit que Zénon après avoir refusé l'offre des romains des Gaules qui voulaient se joindre à lui pour en chasser nos barbares, avait fait quelque espèce de convention avec cette armée séditeuse. Soit qu'Odoacer n'eût pas tenu ce qu'il avait promis par cette convention, soit que Zénon eût honte depuis qu'il se voyait raffermi sur le trône d'orient du parti lâche qu'il avait pris, il donna en quatre cent quatre-vingt-neuf à Théodoric l'importante commission d'aller mettre à la raison les troupes auxiliaires qui s'étaient cantonnées en Italie, et qui composaient l'armée d'Odoacer.

Théodoric un des rois des goths, était de la maison des Amales, la plus illustre qui fût dans cette nation. S'il avait beaucoup de valeur et d'expérience, il avait encore plus d'ambition. élevé parmi les romains il avait cultivé son esprit de bonne heure, et avec tant de fruit, qu'il était le moins barbare de tous les barbares dont parle l'histoire de son temps. S'il n'eût point été arien, on l'aurait cru un romain travesti en goth. La tribu des ostrogots, dont il était le chef, et suivant la manière de parler du cinquième siècle, le roi se trouvait, lorsqu'il commença de régner, engagée au service de l'empire d'orient, qui lui avait donné des quartiers permanents dans la Thrace. Théodoric qui se sentait tous les talents nécessaires pour faire une grande fortune parmi les romains, s'attacha donc à eux encore plus étroitement que les autres chefs des troupes auxiliaires, et il mérita que l'empereur Zénon l'adoptât pour son fils, et qu'il le fit consul ordinaire en l'année quatre cent quatre-vingt-quatre. C'était la plus grande dignité que Zénon lui pût conférer.

Théodoric toujours peu content de la fortune qu'il avait faite, aspirait sans cesse à une plus grande. Ce fut ce qui lui avait fait tirer l'épée contre son bienfaiteur. La brouillerie ayant été terminée par un accommodement, il dit à l'empereur Zénon : pourquoi laisser gémir plus longtemps sous la tyrannie d'Odoacer l'empire d'occident, dont vos prédécesseurs ont pris toujours tant de soin, et qu'ils ont si souvent gouverné ? Pourquoi laisser la ville de Rome, cette capitale de l'univers, au pouvoir d'une troupe de brigands ? Envoyez-moi donc en Italie à la tête de ma nation ? Je ne vous demande pas de contribuer aux frais de l'entreprise qui ne laissera point de vous faire beaucoup d'honneur si elle réussit. Ne sera-t-il point en effet plus glorieux pour votre règne, qu'on dise si je suis assez favorisé du ciel pour vaincre, que vous m'avez donné à moi qui suis votre créature, et qui porte le nom de votre fils, l'administration de l'Italie, que si l'on continue à dire : Zénon a laissé gémir dans les fers d'un barbare qu'il connaissait à peine, une partie de son empire et une partie de son sénat. Tout l'avantage sera de votre côté dans l'expédition que je propose. Si je suis battu, vous n'y perdrez que quelques soldats que vous ne payerez plus. Si je réussis, ce sera de votre libéralité que je tiendrai tout ce que je posséderai. Ma grandeur paraîtra votre ouvrage. Quoique Zénon eût beaucoup de répugnance à voir partir Théodoric, il ne voulut pas néanmoins, crainte de lui faire trop de peine, le

retenir, et il lui accorda ce qu'il demandait. Enfin, après lui avoir fait de grands présents, il lui permit de partir, et il lui recommanda dans leurs derniers adieux, le sénat et le peuple romain du partage d'occident.

Voilà le compte que rend Jornandés de la convention qui se fit entre l'empereur Zénon et Théodoric, lorsque ce roi entreprit de chasser Odoacer d'Italie. Procope nous expose cette convention sous une forme un peu différente : **dans ce temps-là les ostrogots à qui l'empereur avait donné des quartiers dans la Thrace, se révoltèrent,...** Suivant la narration de Procope, c'est donc l'empereur Zénon, qui pour se débarrasser de Théodoric, qui lui faisait actuellement la guerre, propose à ce roi d'aller conquérir au prix de son sang l'empire d'occident sur Odoacer qui en était actuellement le maître. Zénon ne donne aucun secours à Théodoric, et il lui transporte seulement les droits que l'empire pouvait conserver sur des provinces déjà perdues. Ainsi le roi des ostrogots et ses successeurs n'avaient point tant de tort de prétendre, qu'ils dussent être en Italie des princes aussi souverains que l'avaient été Anthémios, et ceux de ses successeurs nommés et établis empereurs d'occident par les empereurs d'orient. C'est aussi ce que dirent dans la suite les ostrogots, lorsque Justinien qui leur avait déclaré la guerre en cinq cent trente-cinq, les voulait traiter d'usurpateurs. Voici le discours que fit un d'entre eux dans une des conférences qui se tinrent pour la terminer par un traité. **Zénon voulant punir l'injure faite à son collègue...** Durant le cours de la guerre de Justinien contre les ostrogots, ils dirent encore, suivant Agathias, à l'un des rois francs successeurs de Clovis, et qu'ils voulaient persuader au monde sur la justice de leur cause, afin d'obtenir plus aisément du secours : **Théodoric n'a point usurpé l'Italie ;...** les raisonnements que Procope et qu'Agathias font faire aux ostrogots sans les réfuter, portent à croire que véritablement Zénon, qui craignait d'être assiégé dans Constantinople par Théodoric, avait cédé à ce roi barbare pour s'en débarrasser, l'empire d'occident ; c'est-à-dire, le droit de le conquérir.

Les souverains ne sont point aussi difficiles, lorsqu'il s'agit de la cession de pareils droits, que s'il était question de délaisser la plus petite des provinces dont ils sont en pleine possession. Mais dès que Théodoric eût fait valoir les droits qu'on lui avait transportés, dès qu'il eût conquis l'Italie, Anastase successeur de Zénon réclama en quelque sorte, comme nous le verrons, contre la convention faite par son prédécesseur, et dans la suite Justinien un des successeurs d'Anastase, fit encore davantage. Il entreprit la guerre contre les ostrogots d'Italie, et après les avoir vaincus, il les traita d'usurpateurs.

On voit dans ce qui se passa entre Zénon et les ostrogots, une image sensible de ce qui s'est passé entre les empereurs d'occident et les nations barbares établies dans les Gaules. Ces princes perdirent à la fin entièrement cette grande province, à force de céder à diverses reprises aux barbares une contrée pour conserver les autres.

Ce fut l'année quatre cent quatre-vingt-neuf, que Théodoric se mit en marche pour son expédition d'Italie. Odoacer voulut lui disputer le passage de la rivière d'Isonzo, mais il fut battu, et Théodoric pénétra dans le pays ; néanmoins Odoacer ne se tint pas défait, et après avoir rassemblé ses troupes, il se campa près de Vérone pour empêcher son ennemi de s'avancer davantage. On en vint donc aux mains pour la seconde fois, et le sort des armes fut encore favorable à Théodoric.

L'année suivante, il se donna une troisième bataille auprès de l'Adda. Les troupes de chaque parti étaient aguerries, et les mauvais succès précédents n'avaient

point découragé celles d'Odoacer. Cependant il y fut encore défait, et réduit à s'enfermer dans la ville de Ravenne, devant laquelle son ennemi vint camper.

Le sort des armes continua d'être favorable à Théodoric. L'année quatre cent quatre-vingt-onze, Odoacer étant sorti de Ravenne la nuit avec un corps de troupes, apparemment dans le dessein de rallier quelqu'un des siens, et de tenir la campagne, Théodoric le suivit, l'atteignit à trois milles de cette ville, et là il le défait pour la quatrième fois. Ce fut la même année que Zénon empereur des romains d'orient mourut, et qu'Anastase dont il sera parlé plus d'une fois dans cette histoire, lui succéda.

Il se conclut l'année suivante une espèce d'accord entre Odoacer et Théodoric, mais leur réconciliation ne dura pas longtemps. Un an après, c'est-à-dire, en quatre cent quatre-vingt-treize, Théodoric entra dans Ravenne, où il avait été convenu que son rival se tiendrait. Le roi des ostrogots y fit querelle de nouveau à Odoacer, qu'il accusa, soit à tort, soit avec raison, d'avoir tramé une conspiration contre lui, et il le fit mourir.

Cette mort dut faire poser les armes à tous les barbares du parti d'Odoacer. Aussi ne voit-on pas que Théodoric ait trouvé dans la suite aucune opposition, de leur part, à l'établissement de son autorité. Nous verrons que celles qu'il essuya, vinrent d'ailleurs. Il y avait déjà trois ans, dit Jornandés, que Théodoric se trouvait en Italie, où il était entré en vertu d'un décret de l'empereur Zénon, lorsqu'il vint à bout de se défaire enfin d'Odoacer. Aussitôt après la mort de ce prince, ajoute notre historien, Théodoric quitta le vêtement qu'il portait comme Patrice, et il reprit avec l'habit ordinaire de sa nation, les marques de la royauté, comme pour donner à entendre qu'il voulait régner sur les romains, ainsi qu'il régnait sur les ostrogots, c'est-à-dire, gouverner les romains en qualité de roi. On verra dans la suite de cet ouvrage plus en détail quelle fut la conduite de Théodoric, ainsi que sa brouillerie, et son accommodement avec l'empereur d'orient. Ici nous nous contenterons de faire quelques réflexions sur l'effet que la nouvelle de la cession faite par l'empereur Zénon au roi des ostrogots, et celle des heureux succès de ce dernier, durent produire dans les Gaules.

Cette cession y aura découragé la plupart de ceux qui se flattaient encore de voir le partage d'occident rétabli dans son ancienne splendeur, et gouverné par un empereur romain de nation. Ils auront renoncé à cette espérance, jusque là leur unique consolation, quand ils auront vu l'empereur d'orient renoncer lui-même en faveur d'un peuple barbare aux droits qu'il avait encore sur le partage d'occident. Les progrès de Théodoric, et la fin heureuse de son entreprise auront fait faire de nouvelles réflexions à ceux des romains des Gaules qui étaient encore libres. Le roi des ostrogots, se seront-ils dit, et le roi des visigots sont de la même nation, et de la même secte. Dès que Théodoric sera paisible possesseur de l'Italie, il aidera sans doute Alaric à faire valoir les droits de l'empire sur les Gaules, lesquels ont été déjà délaissés aux visigots par Odoacer, et dont lui-même il confirmera encore la cession en qualité de souverain de Rome. Par où finira l'anarchie dans laquelle vivent les peuples de la Gaule, il y a déjà près de seize ans ? Par devenir les sujets des visigots, qui s'approprieront une partie de nos terres : ils feront dans notre pays ce qu'ils ont fait dans les provinces où ils sont déjà les maîtres ? Quelle est d'ailleurs, se seront dit encore les romains des Gaules, la religion des ostrogots et des visigots ? Celle d'Arius. Dès que les uns et les autres ils se verront possesseurs tranquilles du partage d'occident, ils voudront que leur communion y devienne la religion dominante, et ils mettront leurs prêtres en possession des temples et des biens de l'église

catholique. Alaric fils d'Euric le persécuteur, imitera son père ? Que faire dans cette extrémité dont nous ne saurions sortir sans l'aide de quelqu'une des nations barbares établies dans notre patrie ? Aurons-nous recours aux bourguignons, ils sont ariens, et ils ont pris dans les provinces où ils sont les maîtres, la moitié des terres des romains. Il faut donc faire notre protecteur, notre ange tutélaire du jeune roi des saliens. Ce n'est point un barbare venu des extrémités du septentrion.

Il est d'une nation polie, qui depuis plus de deux cent ans fraternise avec nous, et qui ne diffère réellement des romains que par les habits et par sa langue naturelle. Le père de Clovis et son grand-père ont servi l'empire. Véritablement il n'est pas bien puissant par lui-même, mais la tribu sur laquelle il règne, est composée des plus braves soldats qui soient dans les Gaules, et il a beaucoup de crédit sur toutes les autres tribus de sa nation, parce qu'il est aussi juste et aussi sage qu'il est vaillant. Si Clovis est encore païen, du moins, comme on l'a vu en plusieurs occasions, il n'est point ennemi de la religion chrétienne, et il a toujours montré beaucoup de respect pour les ministres de cette religion. D'ailleurs pourquoi désespérer de venir à bout de désabuser un prince qui naturellement a beaucoup d'esprit, des folles erreurs d'une religion que les lumières seules de la raison doivent faire trouver si grossière : traitons avec Clovis ; promettons-lui de nous soumettre à lui, et de lui obéir non seulement comme à un maître de la milice, mais encore comme à un préfet du prétoire des Gaules, et de le revêtir du pouvoir civil, ainsi qu'il l'est déjà du pouvoir militaire, s'il veut bien se faire catholique ? Comment l'engagerons-nous à se convertir. Obtenons de lui qu'il épouse une femme catholique, et que ses enfants soient élevés dans la religion de leur mère. Il aura fait un grand pas dans la carrière dès qu'il aura pris ces engagements, qui seuls mettront notre religion à l'abri.

Voilà quels auront été les sentiments de ceux des romains des Gaules qui étaient encore libres ; c'est-à-dire, des citoyens des provinces obéissantes, et des provinces confédérées. Ils les auront communiqués aux romains des provinces occupées par les visigots et par les bourguignons. Ces romains, généralement parlant, les auront approuvés, et tous les citoyens des Gaules auront conçu l'idée que le salut de leur patrie dépendait de la conversion de Clovis. Comme il n'y avait point alors dans cette grande province de l'empire une puissance qui pût traiter avec Clovis au nom de tout le pays, les sénateurs de plusieurs cités lui auront communiqué leurs vues, et proposé leur projet séparément en l'assurant que la disposition générale des esprits était telle, qu'ils pouvaient répondre que leurs voisins pensaient comme eux. Clovis qui avait de l'ambition, se sera prêté à leurs vues, et suivant les personnes avec lesquelles il aura traité, il aura promis ou plus ou moins. Il aura promis volontiers d'épouser la princesse catholique que les romains des Gaules voulaient lui donner, parce qu'ils la croyaient la plus capable de convertir un mari. Pour se les attacher encore mieux, Clovis aura donné la même parole que donna notre roi Henry IV lorsqu'il voulut après la mort de Henry III engager les catholiques demeurés fidèles à la couronne, de le reconnaître pour roi. Clovis aura promis de se faire instruire, et il sera entré sans avoir pris une ferme résolution d'aller jusqu'au bout, dans la route choisie par la providence pour le conduire à la véritable église. Les faits que j'ai déjà rapportés, et ceux que je rapporterai dans les chapitres suivants donneront un grand air de vraisemblance aux conjectures que je viens de hasarder. On y verra trois évêques chassés de leurs sièges par les visigots qui ne reprochaient autre chose à ces prélats, que leur attachement aux intérêts de Clovis. On a déjà vu Aprunculus évêque de Langres en péril de la vie, et réduit à s'exiler lui-même,

parce que les bourguignons maîtres de son diocèse, l'accusaient de vouloir le livrer aux francs.

CHAPITRE 4

Histoire du mariage de Clovis avec la princesse Clotilde.

Il ne pouvait point y avoir alors dans les Gaules une personne plus propre à faire réussir le projet que les romains de cette grande province avaient probablement formé, que la princesse Clotilde. On a vu qu'elle était fille de Chilpéric, cet infortuné roi des bourguignons dont nous avons rapporté la fin tragique, et qui suivant toutes les apparences mourut dans la véritable religion. Nous avons aussi parlé de la femme de ce prince la protectrice des évêques, et dont Sidonius fait un éloge qui ne laisse pas lieu de douter qu'elle ne fût aussi catholique. Aussi sa fille Clotilde avait-elle été élevée dans cette religion. Nos annales font foi qu'elle avait autant d'élévation d'esprit et de prudence, que de piété.

Il n'était donc pas difficile de prévoir qu'elle aurait un grand crédit sur l'esprit du mari qu'elle épouserait. Clotilde faisait alors son séjour dans les états de ses oncles Gondebaut et Godégisile, et quoique ces princes fussent ariens, elle y faisait publiquement profession de la religion catholique, ce qui montrait à la fois et son courage et son attachement à l'église romaine.

En effet, on verra par ce que disent d'anciens auteurs concernant son mariage avec Clovis, qu'elle n'y consentit qu'après qu'on lui eut donné satisfaction sur les difficultés qu'elle fit d'abord concernant la religion du mari qu'on lui proposait. Mais je crois qu'il est à propos avant que de rapporter les endroits de nos auteurs, où il est parlé de ces détails, de donner l'histoire abrégée du mariage de Clotilde, telle qu'elle se trouve dans Grégoire de Tours. Après l'avoir lue, on entendra mieux les auteurs qui nous ont donné un récit plus étendu et mieux circonstancié d'un événement de si grande importance. [Les ministres que Clovis envoyait souvent en Bourgogne,...](#)

On va voir par la suite même de l'histoire de Grégoire de Tours, et par ce que disent l'abrégiateur, et l'auteur des gestes des francs, concernant le mariage de Clovis, qu'il ne fut point un événement aussi simple qu'on pourrait le croire, en lisant le passage que nous venons de rapporter. Où, dira-t-on, l'abrégiateur et l'auteur des gestes ont-ils pris les circonstances et les détails de ce mariage qu'ils ont mis par écrit, et dont l'histoire de Grégoire de Tours ne parle point ? Je répondrai deux choses. La première, que ce mariage qui fut une des causes de la conversion de Clovis, et qui par conséquent contribua plus à l'établissement de sa monarchie, qu'aucune des victoires de ce prince, était devenu par les suites qu'il avait eues, un événement d'une si grande importance, que la tradition a dû en conserver la mémoire plus longtemps, et plus fidèlement que celle d'aucun fait d'armes. Ainsi quoiqu'on eût déjà oublié bien des actions de guerres faites du temps de Mérovée et de Childéric, lorsque nos deux auteurs ont écrit, on ne pouvait point encore avoir oublié de leurs temps, les principales circonstances du mariage de Clotilde, d'autant plus que cette princesse ayant été mise au nombre des saints, le culte qu'on lui rendait, renouvelait chaque année le souvenir des principaux événements de sa vie, et perpétuait ainsi la tradition. En second lieu, nos deux auteurs ont pu voir bien des livres que nous n'avons plus, et un de ces livres a pu être une vie de sainte Clotilde, autre que la vie de cette sainte que nous avons aujourd'hui. Voici la narration de l'abrégiateur : [Clovis qui recherchait Clotilde,...](#) Aurélien s'en revint chez lui toujours déguisé en pauvre. Son dessein

était apparemment d'y reprendre ses habits ordinaires pour se rendre ensuite à la cour de Clovis.

Il arriva une aventure assez plaisante à cet ambassadeur, dans le temps qu'il n'était pas éloigné de son château, bâti sur les confins du territoire d'Orléans. Dans la route il s'était accosté d'un mendiant, et tandis qu'il dormait, ce mendiant lui déroba la besace où étaient, entre autres choses, les sols d'or que Clotilde avait donnés, et il s'enfuit. Aurélien fut très fâché à son réveil de se trouver ainsi dévalisé, mais comme il n'était pas loin de chez lui, il gagna sa maison en diligence, d'où il envoya de tous côtés ses domestiques chercher le voleur qu'il leur désigna si bien qu'ils le reconnurent, et qu'ils l'amènèrent à leur maître.

Il se contenta de lui faire essuyer durant trois jours le châtiment ordinaire des esclaves, et au bout de ce temps il lui permit de s'en aller. Peu de jours après Aurélien vint à Soissons y rendre compte à Clovis de ce qui s'était passé à Genève et il lui redit exactement la réponse de Clotilde. Ce prince persuadé qu'il ne pouvait faire mieux que de suivre l'avis qu'elle lui avait donné, envoya sur le champ des ministres revêtus du caractère d'ambassadeurs, la demander en mariage à Gondebaud, l'aîné des rois des bourguignons, qui l'accorda parce qu'il n'eut point la force de la refuser, et parce qu'il crut mériter par un prompt consentement l'amitié de Clovis. Les ambassadeurs fiancèrent donc la princesse, en lui donnant suivant l'usage des francs, un sol d'or et un denier, et ils demandèrent ensuite qu'il leur fût permis de la conduire au lieu où était leur maître, afin qu'il s'y mariât avec elle.

On leur accorda ce qu'ils demandaient, et l'on prépara en diligence à Châlons Sur Saône le trousseau et tout ce qui était nécessaire pour les noces d'une princesse d'une si grande condition. Ce fut donc en cette ville qu'on remit Clotilde entre les mains des ambassadeurs de Clovis, qui la firent monter dans cette espèce de voiture, que les gaulois appelaient une *basterne*, et ils partirent sans perdre de temps, emmenant aussi avec eux plusieurs chariots remplis des effets qui appartenaient à leur reine. Ils étaient déjà en route quand Clotilde reçut un avis qui l'informait qu'Aridius était de retour de Constantinople. Elle dit aussitôt aux *sénieurs* des francs ; c'est-à-dire ici, à ses conducteurs : si vous avez bien envie de me mener jusqu'à la cour de votre roi, il faut absolument que je monte à cheval afin de faire plus de diligence, car si je continue à voyager en voiture, je n'arriverai jamais jusque là. Les francs trouvèrent que leur reine avait raison. Elle monta donc à cheval, et gagnant pays, elle arriva où Clovis l'attendait. La suite fit voir que cette princesse avait pris un bon parti. Dès qu'Aridius eut mis pied à terre à Marseille, et qu'il eut appris la nouvelle du mariage de Clotilde, il prit la poste, et se rendit en diligence à la cour de Gondebaud, qui lui dit d'abord : savez-vous, Aridius, que j'ai fait alliance avec les francs, et que j'ai donné ma nièce Clotilde en mariage à Clovis. Ce mariage, répondit Aridius, loin d'être le sceau d'une alliance durable, doit être la source de bien des guerres et de bien des malheurs. Vous deviez, seigneur, lorsqu'on vous l'a proposé, vous souvenir, que vous avez fait tuer Chilpéric père de Clotilde, et votre frère, que vous avez fait jeter dans un puits une pierre au col la mère de cette princesse, et que vous avez fait le même traitement à ses deux frères, après qu'ils eurent eu la tête coupée par votre ordre. Clotilde est d'un caractère à venger cruellement ses parents, si jamais elle est en pouvoir de les venger. Envoyez incessamment un bon corps de cavalerie après elle, et qu'il la ramène ici. Il vaut mieux encore essuyer la bourrasque que vous attirera cette espèce de violence, que de laisser achever un mariage qui rendra les francs vos ennemis, et les ennemis de vos

descendants. Gondebaud crut son ministre, mais les troupes qu'il fit partir sur le champ ne purent pas atteindre Clotilde qui avait pris les devants. Elles atteignirent seulement la voiture de cette princesse, et les chariots qui portaient son bagage dont elles s'emparèrent. Quand Clotilde se vit sur la frontière de la Bourgogne, elle pria ceux qui la conduisaient d'y faire le dégât, ce qu'ils voulurent bien avoir la complaisance d'exécuter, après en avoir eu la permission de Clovis qui était alors à Villers ou à Villori. C'était dans un de ces lieux qui sont tous les deux du territoire de la cité de Troyes qu'il attendait cette princesse. Elle plut beaucoup au roi des saliens, et après l'avoir épousée, il lui assigna un revenu considérable, et il l'aima tendrement tant qu'il vécut. Voyons présentement ce que dit l'auteur des gestes des francs, touchant le mariage dont il s'agit.

Sur le rapport avantageux que les ministres envoyés en Bourgogne dans plusieurs occasions par Clovis, lui firent de la beauté, de la sagesse, et de toutes les bonnes qualités de Clotilde, il y dépêcha Aurélien pour négocier le mariage de cette princesse, et pour la demander en forme, lorsqu'il en serait temps, au roi Gondebaud. C'était l'oncle de Clotilde.

Comme elle était catholique, elle ne manquait point d'aller le dimanche à l'église. Aurélien qui voulait commencer à exécuter sa commission par s'assurer du consentement de la princesse, se déguisa en pauvre un dimanche, et il se mit parmi les mendiants qui se trouvaient à la porte de la cathédrale. Quand la messe fut dite, Clotilde en sortant de l'église, donna l'aumône à ces pauvres suivant sa coutume, et elle jeta un sol d'or à Aurélien, qui tendait la main comme les autres. Aurélien en baisant par reconnaissance la main de sa bienfaitrice, lui tira la robe avec affectation, et d'une manière à faire comprendre qu'il avait quelque chose de fort important à lui communiquer. Elle envoya donc aussitôt qu'elle fut rentrée dans son appartement, chercher par un de ses domestiques, le pauvre qui voulait lui parler en particulier. Aurélien fut introduit dans l'appartement de cette princesse, et après avoir mis derrière la première porte la besace qu'il portait, et dans laquelle étaient les bijoux qu'il devait donner pour présents de nocces, il cacha dans le creux de sa main l'anneau de Clovis, qui était le garant de sa commission. Dès qu'il fut entré dans la chambre où était Clotilde, elle lui dit : jeune homme, que je crois plutôt une personne de considération déguisée en mendiant, qu'un véritable pauvre, pourquoi vous êtes-vous travesti, et pourquoi m'avez-vous tantôt tiré la robe avec affectation ? Puis-je compter, répondit Aurélien, que je vous parle sans que personne m'écoute. Clotilde l'ayant assuré que personne qu'elle ne pouvait l'entendre, il lui dit : **mon maître, le roi Clovis veut en vous épousant partager son trône avec vous. Son anneau que voici doit vous persuader que c'est véritablement par son ordre que je vous parle, et je vais encore pour vous convaincre mieux que c'est lui qui m'envoie, vous présenter de sa part les bijoux qu'il vous donne pour présent de nocces.** Il fut aussitôt chercher sa besace où il l'avait laissée ; mais ce qui l'étonna beaucoup, il ne l'y trouva plus.

Clotilde entra dans sa peine dès qu'elle en fut informée, et sur le champ elle donna de si bons ordres, qu'un moment après la besace fut rapportée. On y trouva dès qu'elle eut été ouverte, les pierreries que Clovis envoyait à la princesse, qui voulut bien les recevoir, et qui accepta même l'anneau de ce prince. Sa réponse fut néanmoins : **saluez votre maître de ma part,**... En effet, le premier concile d'Arles tenu sous l'empereur Constantin le Grand, avait défendu aux filles chrétiennes d'épouser des maris païens, sous peine d'être privées durant quelque temps de la communion. Aurélien vint rendre compte à Clovis de

sa commission, et pendant ce temps-là Clotilde fit si bien qu'elle vint à bout de faire mettre l'anneau de ce prince parmi les bijoux du trésor de Gondebaud.

L'année suivante, Clovis envoya Aurélien revêtu du caractère d'ambassadeur faire au roi Gondebaud la demande en forme de sa nièce Clotilde, comme s'il y avait eu déjà un engagement précédent, et comme s'il eût été question seulement de déclarer un mariage dont déjà toutes les conditions auraient été arrêtées. Ce prince fut très étonné d'une pareille démarche. *Mes conseillers, dit-il, et mes bourguignons verront bien que pour cette fois le roi des francs cherche à me faire querelle. Il n'a jamais eu de relation avec ma nièce.* Enfin il répondit à Aurélien : *il faut que vous ne veniez ici que pour épier ce qui s'y passe ; si vous n'avez pas d'autre motif de votre voyage à nous alléguer, que le dessein de faire une demande telle que l'est celle que je viens d'entendre. Pour toute réponse, vous direz à votre maître, qu'il n'y eut jamais aucun traité de mariage entre ma nièce et lui.* Aurélien répliqua sans changer de ton. *Réfléchissez à loisir, grand prince, sur ce que vous avez à faire. Le roi des francs mon maître m'envoie donc vous demander en mariage Clotilde qui lui est déjà promise. Les préparatifs convenables pour recevoir dignement une princesse d'un rang aussi grand, sont déjà faits. Si vous refusez à Clovis son épouse, il viendra bientôt à la tête de son armée la chercher lui-même. Qu'il vienne donc, repartit Gondebaud, il me trouvera aussi à la tête de la mienne, et peut-être serai-je assez fortuné pour venger les malheureux du sang de qui ses mains sont encore teintes. Les principaux des bourguignons informés de ce qui se passait, et craignant d'avoir affaire à Clovis, conseillèrent à Gondebaud d'approfondir avant toutes choses, s'il n'y avait rien sur quoi le roi des francs pût avec quelque apparence de raison, fonder les prétentions qu'il mettait en avant ? N'auriez-vous point, ajoutèrent-ils, accepté quelque présent qui vous aurait été offert de la part de Clovis, et qui serait de telle nature que vous n'eussiez pas pu le recevoir sans prendre une espèce d'engagement avec lui concernant le mariage de votre nièce ? Interrogez là-dessus vos ministres et les officiers qui servent auprès de votre personne. Si Clovis est assez violent pour vous déclarer la guerre, vous en sortirez victorieux ; mais avant que de finir, elle coûtera bien du sang à votre peuple. Plus il vous est dévoué, plus vous devez prendre soin de le conserver.* Sur ces représentations, Gondebaud fit faire les recherches convenables, et il se trouva dans son trésor un anneau sur lequel la tête ou le nom de Clovis était gravé. Gondebaud en fut surpris, et manda sa nièce pour éclaircir avec elle une telle aventure. *Il me souvient, répondit cette princesse aux interrogations de son oncle, qu'il y a quelques années que vous donnâtes audience à des ambassadeurs de Clovis, qui vous firent divers présents de la part de leur maître. Je m'y trouvai, et l'un de ces ministres me mit au doigt l'anneau dont vous êtes en peine. Je le reçus en votre présence, et je le remis incontinent entre les mains de ceux qui gardent vos trésors. Tout ce que je fis alors, fut fait sans dessein.* Gondebaud comprit qu'il y en avait assez pour donner à Clovis, s'il lui refusait Clotilde en mariage, un prétexte plausible de faire la guerre aux bourguignons. Il consentit donc à cette alliance pour ne pas donner lieu à une rupture, et il remit sa nièce entre les mains d'Aurélien. Cet ambassadeur partit aussitôt emmenant la nouvelle reine avec lui, et il la conduisit jusqu'à Soissons où Clovis la reçut, et l'épousa solennellement. Il serait bien à souhaiter que nous eussions les mémoires mêmes sur lesquels l'abrégiateur et l'auteur qui a composé les gestes des francs, ont écrit leur récit du mariage de sainte Clotilde ; ces mémoires pouvaient bien avoir été compilés sur ce que disait elle-même la reine touchant les particularités de son mariage, dans le temps qu'elle passait sa vie aux pieds du tombeau de

saint Martin où elle s'était retirée après la mort de Clovis qu'elle survécut d'un grand nombre d'années. Il serait à désirer du moins, supposé que nos deux auteurs n'aient fait que rédiger par écrit la tradition orale qui subsistait encore de leur temps, qu'elle eût été recueillie par des historiens plus judicieux. Mais quoique nos deux auteurs aient omis plusieurs circonstances importantes, ce qui est très sensible en lisant leurs narrations, et quoique chacun d'eux ait altéré dans son récit les faits de manière qu'il semble que ces récits se contredisent, on ne laisse pas néanmoins d'y voir distinctement deux choses qui prouvent que les romains eurent beaucoup de part au mariage dont il est question.

La première est qu'il fallut tromper Gondebaud, pour l'engager à conclure un mariage dont il lui était facile de prévoir les suites, même avant qu'Aridius les lui eût prédites. Croira-t-on que ce prince se fût déterminé sur l'incident de l'anneau trouvé dans son trésor, et qu'il eût agi alors contre ses intérêts aussi sensiblement qu'il le fit, s'il n'y avait point eu à sa cour des ministres gagnés par ceux qui voulaient, quoiqu'il en pût coûter aux bourguignons, faire épouser Clotilde à Clovis ? Or qui étaient alors les principaux ministres des rois barbares établis dans les Gaules ? Des romains un peu plus versés en matière d'affaires que ne l'étaient encore les visigots, les bourguignons et les francs mêmes. Nous avons vu que Léon était un des principaux ministres d'Euric. Aurélien était l'homme de confiance de Clovis. Aridius dont nous aurons encore occasion de parler quand nous ferons l'histoire de la guerre des francs contre les bourguignons, était le ministre confident de Gondebaud. Laconius un autre romain faisait sous ce prince les fonctions de chancelier.

Voici une seconde preuve de la part que les romains des Gaules eurent au mariage de sainte Clotilde. Quoique, comme on vient de le voir, l'abrégiateur et l'auteur des *gestes* ne soient pas bien d'accord sur toutes les circonstances des allées et venues d'Aurélien, soit parce que l'un de ces deux écrivains aura jugé à propos d'omettre quelques incidents qui ne lui paraissaient point assez importants, ou assez bien attestés pour les rapporter, au lieu que l'autre les aura trouvés dignes d'être insérés dans son récit, soit parce que la tradition ne s'accordait point sur ces détails, il résulte cependant de leurs narrations : qu'Aurélien fit deux voyages en Bourgogne : que lorsqu'il fit le premier où il alla déguisé en mendiant, il eut une audience secrète de Clotilde, dans laquelle cette princesse lui objecta une difficulté importante sur son mariage, en alléguant quand il lui fut proposé : qu'une chrétienne ne devait point épouser un païen : que lorsque Aurélien revint l'année suivante en Bourgogne avec le caractère d'ambassadeur, cette difficulté avait été levée, puisqu'il n'en est plus parlé dans le récit de cette seconde négociation.

Par qui et à quelle condition fut donc levée la difficulté que Clotilde avait faite d'abord, d'épouser un païen ? C'est ce que l'abrégiateur et l'auteur des *gestes* auraient bien dû nous apprendre expressément, eux qui ont fait entrer dans leur narration des circonstances bien moins importantes ; mais ils n'en ont rien dit. Voici donc ma conjecture sur l'expédient dont on se sera servi pour lever l'obstacle. Les romains auront profité de l'année qui s'écoula entre les deux voyages d'Aurélien en Bourgogne, pour engager Clovis en lui représentant les suites heureuses qu'aurait l'alliance proposée, à promettre deux choses. L'une, que tous les enfants qui naîtraient de son mariage avec Clotilde seraient élevés dans la religion chrétienne ; l'autre que lui-même il se ferait instruire incessamment. D'un autre côté ils auront engagé Clotilde et ceux qui la dirigeaient, à se contenter de ces deux conditions. Montrons dès à présent qu'il est très probable que Clovis ait promis avant son mariage la première de ces

deux conditions. La suite de l'histoire montrera qu'il n'est guère moins apparent, que dès lors il eût aussi promis la seconde.

L'histoire des premiers siècles de l'église est remplie d'exemples de mariages, soit entre des païens et des chrétiennes, soit entre des chrétiens et des païennes. On peut juger par le canon du concile d'Arles qui vient d'être rapporté, que l'église les regardait comme légitimement contractés. Que statuaient les lois ou les coutumes des romains et des barbares concernant la religion des enfants qui naissaient de ces mariages ? Je n'en sais rien. Dans cette ignorance je puis supposer qu'elles étaient à peu près pareilles à celles qui sont aujourd'hui en vigueur dans plusieurs états de la chrétienté, où il est commun que des personnes de religion différente s'allient ensemble par mariage. Les lois civiles y ordonnent en général que des enfants à naître de ces mariages *bigarrés* ; c'est ainsi qu'on les nomme vulgairement, les garçons seront élevés dans la religion du père, et les filles dans celle de la mère ; mais elles tolèrent les conventions particulières qui peuvent être faites entre les parties sur ce point-là, et qui règlent souvent que les enfants seront tous élevés de quelque sexe qu'ils soient, dans la religion d'un des deux époux. Ainsi supposé que l'usage commun qui paraît fondé sur le droit naturel eût lieu parmi les francs, Clovis aura pu y déroger, d'autant plus qu'il était roi : il aura pu promettre de laisser élever dans la religion de Clotilde tous les enfants qui naîtraient de son mariage avec cette princesse.

Il n'y avait donc aucune impossibilité dans cette convention, et voici des faits attestés par Grégoire de Tours qui portent à croire qu'elle a eu lieu. Cet historien après avoir dit que Clovis épousa Clotilde, et après avoir rapporté les raisons qu'elle employait sans fruit, pour engager son mari à se faire chrétien, ajoute : **quoique toutes les raisons que Clotilde alléguait à Clovis, ne pussent point le convertir,...** Y a-t-il apparence que Clovis aussi attaché au culte des dieux de ses pères que Grégoire de Tours le dépeint ici, eût permis en premier lieu qu'on baptisât Ingomer, et qu'il eût souffert qu'on eût baptisé ensuite Clodomire, quand il était persuadé que le baptême avait été funeste à Ingomer, si ce roi n'eut point en faisant son mariage, contracté l'obligation expresse de permettre que les enfants qui en naîtraient, fussent tous élevés dans la religion chrétienne.

CHAPITRE 5

Les provinces obéissantes se soumettent au pouvoir de Clovis. Les provinces confédérées ou les Armoriques refusent de s'y soumettre, et ce prince leur fait la guerre.

L'auteur des gestes écrit immédiatement après avoir fini l'histoire du mariage de sainte Clotilde : *dans ce temps-là même Clovis augmenta considérablement son royaume,...* pour peu qu'on se souvienne de ce que nous avons déjà dit, on verra bien que par le *pays qui s'étendait depuis Soissons jusqu'à la Seine*, il faut entendre la plus grande partie des provinces obéissantes, et par le *pays qui s'étendait jusqu'à la Loire*, les provinces confédérées ou les Armoriques. Hincmar après avoir rapporté qu'Aurélien le ministre et l'ambassadeur de Clovis était venu à bout, comme par miracle de faire épouser Clotilde à son maître, ajoute : *ce fut dans ces entrefaites que Clovis étendit jusqu'à la Seine les bornes de sa domination,...* L'endroit de leurs ouvrages où l'auteur des gestes, et Hincmar placent ce qu'ils racontent de la soumission de la plus grande partie des provinces obéissantes à Clovis, l'attention qu'ils ont l'un et l'autre à dire, que ce fut dans le temps du mariage de ce prince, qu'arriva cet événement, suffiraient pour montrer que ce fut alors que les cités dont il est ici question, promirent de lui obéir dans toutes les affaires qui étaient du ressort du gouvernement civil, comme s'il eût été préfet du prétoire des Gaules. Elles obéissaient déjà à Clovis dans ce qui concernait la guerre, comme au maître de la milice. Mais nous avons encore d'autres preuves pour montrer que ce fut dans le temps du mariage de Clovis, que les cités dont il s'agit, c'est-à-dire, les pays qui sont entre l'Aisne, la Seine et la Somme se soumirent à tous égards au gouvernement de ce prince. Exposons ces preuves.

Grégoire de Tours ramassant tout ce qu'il juge à propos de dire concernant les victoires que Clovis remporta, et les acquisitions qu'il fit avant son mariage, finit la narration succincte qu'il donne de ces exploits, en disant : Clovis subjuguait les tongriens la dixième année de son règne, c'est-à-dire, en quatre cent quatre-vingt-onze. Or comme cet auteur ne commence qu'après avoir dit ces paroles, l'histoire du mariage de Clotilde, il paraît qu'on ne commença de le traiter qu'après cette année-là. Nous avons vu que la négociation dura plus d'un an, puisque Aurélien n'alla en Bourgogne en qualité d'ambassadeur que l'année d'après celle où il y avait fait son premier voyage étant travesti en pauvre.

Ainsi le mariage de Clovis ne saurait avoir été terminé avant la fin de l'année quatre cent quatre-vingt-douze. D'un autre côté, il ne saurait avoir été terminé beaucoup plus tard. Lorsque Clovis promit dans la bataille de Tolbiac qu'il se ferait baptiser incessamment, ce qui arriva, comme nous le verrons, durant l'été de l'année quatre cent quatre-vingt-seize, il y avait déjà quelque temps que son second fils Clodomire était né. Ce que dit Grégoire de Tours concernant les sentiments de Clovis sur la maladie de cet enfant, suffit pour convaincre que cette maladie lui vint quand Clovis était encore payen. Clodomire néanmoins avait eu un aîné, Ingomer ; Clotilde était donc accouchée deux fois entre son mariage et la campagne de quatre cent quatre-vingt-seize, ce qui suppose que cette princesse eût été mariée plusieurs années avant que Clovis partît pour cette campagne. Ainsi on ne saurait guère placer le mariage de ce prince avant la fin de l'année quatre cent quatre-vingt-douze, ni le reculer beaucoup plus loin

que l'année quatre cent quatre-vingt-treize. Cela est d'autant plus plausible, que dans tous nos monuments littéraires on ne trouve rien sur quoi l'on puisse se fonder pour placer le mariage de Clovis ou plutôt ou plus tard que je l'ai placé. Au contraire on lit dans l'histoire du rétablissement du monastère de saint Martin de Tournay, écrite par Hérimannus un de ses abbés qui vivait dans le douzième siècle, que ce fut la douzième année de son règne, que Clovis épousa Clotilde. La douzième année du règne de Clovis tombe en quatre cent quatre-vingt-douze, ou en quatre cent quatre-vingt-treize.

Nous voyons d'un autre côté que dans deux des cités qui étaient des provinces obéissantes lors de l'avènement de Clovis à la couronne, et qui sont dans le pays dont il s'agit ici, dans le pays compris entre la Somme, la Seine et le Soissonnais ; on datait le commencement du règne de Clovis de l'année quatre cent quatre-vingt-douze, ou de la suivante.

Dom Thierru Ruinart dit dans la préface de son édition des oeuvres de Grégoire de Tours, qu'il s'est servi pour donner correct le texte de son auteur, de plusieurs manuscrits, et entre autres de deux manuscrits de l'histoire des francs, qui sont d'une antiquité respectable, et qui suivant le sentiment de toutes les personnes intelligentes dans la diplomatie, doivent avoir été transcrits peu de temps après que Grégoire de Tours eut publié son ouvrage. On voit, ajoute Dom Thierru, par cette inscription, *j'appartiens à l'église de saint Pierre de Beauvais*, qui se trouve écrite en plus d'un endroit sur la marge du premier de ces deux manuscrits, qu'il appartenait anciennement à l'église cathédrale de Beauvais, et nous le savons encore d'ailleurs. Le chapitre de cette église ayant bien voulu le prêter à maître Antoine Loisel Beauvaisin, et l'un des célèbres avocats du parlement de Paris, il arriva que ce savant homme mourut avant que d'avoir rendu le livre, qui passa entre les mains de ses héritiers. Monsieur Joly chantre de notre-dame de Paris et petit-fils de maître Antoine Loisel ayant laissé sa bibliothèque dont était le manuscrit en question, au chapitre de son église, ce chapitre le garde encore aujourd'hui. Voilà l'histoire de notre premier manuscrit. Quant au second qui n'est pas moins ancien que l'autre, il vient de la célèbre abbaye de Corbie située dans le diocèse d'Amiens. C'est ce dont fait foi une inscription mise sur ce précieux livre.

Or on lit dans l'un et dans l'autre manuscrit, que ce fut la quinzième année de son règne que Clovis alla faire la guerre contre Alaric second roi des visigots. Ces mots, *ce fut la quinzième année de son règne*, qui ne se lisent point dans les autres manuscrits se trouvent dans celui de Beauvais et dans celui de Corbie, non point à la marge, mais dans le corps du texte. Ce texte d'ailleurs n'a point été interpolé. Les mots dont il est question y sont écrits de la même main que ceux qui les précèdent et que ceux qui les suivent. Il me paraît que la singularité et la conformité de ces deux manuscrits sont d'un grand secours pour connaître en quelle année les pays qui sont entre la Somme et la Seine, passèrent sous la domination de Clovis.

En effet, comme l'observe très bien Dom Thierru Ruinart, ce ne fut point la quinzième année de son règne, mais la vingt-sixième année de son règne, à compter du jour de son avènement à la couronne, que Clovis fit la guerre contre Alaric, et qu'il le défit à la bataille de Vouglé, donnée dès la première campagne. Clovis qui succéda au roi Childéric son père, en quatre cent quatre-vingt-un, était déjà du moins dans la vingt-sixième année de son règne, lorsqu'il déclara la guerre au roi des visigots, ce qui arriva comme nous le verrons en cinq cent sept.

Pourquoi donc nos deux manuscrits disent-ils, que ce fut la quinzième année de son règne que Clovis entreprit cette expédition ? Je ne vois pas qu'on en puisse alléguer d'autre raison, si ce n'est que dans le diocèse de Beauvais, et dans celui d'Amiens, on comptait encore la quinzième année du règne de Clovis, en cinq cent sept, parce qu'on n'y avait compté la première année de son règne que lorsque le pays avait été soumis à la domination de ce prince, ce qui n'était arrivé qu'à la fin de l'année quatre cent quatre-vingt-douze, ou plutôt au commencement de l'année suivante. Jusque là, l'on avait dû y compter par les années du règne des empereurs. Si nous avions des manuscrits de l'histoire de Grégoire de Tours, qui fussent aussi anciens que ceux de Beauvais et de Corbie, et qui eussent été copiés dans le diocèse de Reims, et dans les autres diocèses qui reconnurent le pouvoir de Clovis lorsqu'il étendit sa domination jusqu'à la Seine, peut-être y verrions-nous encore comme dans les deux qui viennent d'être cités : *que ce fut la quinzième année de son règne que Clovis fit sa guerre gothique.*

On est d'autant mieux fondé à le présumer que nous savons positivement que dans le diocèse de Cambrai on comptait l'année cinq cent sept pour la vingt-cinquième année du règne de Clovis. Il y a dans la bibliothèque du chapitre de Cambrai un manuscrit de l'histoire de Grégoire de Tours, dont les premiers livres ont été transcrits à peu près dans le même temps que le manuscrit de Corbie et le manuscrit de Beauvais. Or on lit dans le manuscrit de Cambrai, que Clovis entreprit la guerre gothique la vingt-cinquième année de son règne. Le règne de Clovis ayant commencé en quatre cent quatre-vingt-un pour les habitants de Cambrai, qui suivant Grégoire de Tours avait été soumis aux francs par Clodion, la vingt-cinquième année de ce règne, tombait en l'année de Jésus-Christ cinq cent sept.

Je sais bien que Cambrai ne fut soumis à Clovis, et nous le dirons quand il sera temps de le dire, qu'en l'année cinq cent dix ; mais comme il était dès quatre cent quatre-vingt-un sous la domination de Ragnacaire ou de quelqu'autre roi des francs, on y devait toujours compter les années du règne de Clovis allié de ce prince, du jour que Clovis avait été élevé sur le pavois à Tournay ville si voisine du Cambrésis. Si le copiste du manuscrit de Cambrai eut voulu dater la guerre de Clovis contre Alaric, en prenant pour époque l'année où Clovis soumit cette ville à son pouvoir, il aurait fallu la dater en écrivant que cet événement était arrivé trois ou quatre années avant le règne de Clovis. Il ne s'empara de Cambrai, comme nous l'avons dit, qu'en cinq cent dix, et il fit sa guerre contre Alaric en cinq cent sept. Il était donc plus commode de s'en tenir à l'époque déjà établie à Cambrai. Tous ceux qui ont fait quelque étude de notre histoire, savent bien qu'il est arrivé souvent que les années du règne du même prince fussent comptées différemment par les sujets. En une certaine province on faisait commencer le règne d'un prince à une année, et dans d'autres provinces on le faisait commencer à une année différente ; c'est de-là que provenait la variété d'époques qui avait lieu même dans la chancellerie des princes. Quand on y expédiait une chartre, on la datait suivant la manière de compter les années du prince, laquelle était en usage dans le pays où la chartre devait valoir. Voici ce qu'on trouve au sujet de cette variété d'époques dans un factum publié en mille sept cent vingt-six, par les pères bénédictins de Compiègne, contre les prétentions de l'évêque de Soissons : [la difficulté de concilier ces époques a exercé nos plus grands critiques...](#)

J'ajouterai encore une raison pour appuyer mon sentiment ; que dans tous les états de Clovis les sujets ne comptaient point la même année pour la première

année de son règne, mais que chacun d'eux comptait pour première année de ce règne, l'année où son pays était passé sous la domination de ce prince. Ma nouvelle preuve sera tirée de ce qu'écrivit Grégoire de Tours après avoir rapporté la mort de Clovis. Cet historien avant que de dire en quelle année, à compter de la mort de saint Martin, époque assez en usage dans les Gaules durant le sixième siècle, Clovis était mort, écrit [Clovis mourut cinq ans après la bataille de Vouglé, et il régna en tout trente années](#). Pourquoi Grégoire de Tours donne-t-il ici pour une époque particulière, la première année de la guerre gothique où se donna la bataille de Vouglé ; pourquoi en fait-il mention même avant que de faire mention de celle dont il était naturel de se servir ; je veux dire, de l'époque tirée de la première élévation de Clovis qui avait été son avènement à la couronne de son père Childéric, mort en quatre cent quatre-vingt-un ? N'est-ce point parce que notre historien né dans la cité d'Auvergne, était de plus évêque de Tours, lorsqu'il composa son ouvrage, et que dans ces deux cités on comptait pour la première année du règne de Clovis, l'année cinq cent sept, parce que c'était dans cette année-là que Clovis, après la bataille de Vouglé, avait soumis la cité de Tours, celle d'Auvergne et plusieurs autres de celles dont les visigots avaient été les maîtres jusque là. Enfin on verra dans le chapitre douzième du livre suivant, que bien que Théodoric roi des ostrogots régnât sur toute l'Italie dès l'année quatre cent quatre-vingt-treize, cependant les romains d'Espagne ne comptaient après qu'ils furent devenus sujets de Théodoric, les années du règne de ce prince, qu'en commençant à l'année cinq cent dix, parce que c'était cette année-là que l'Espagne avait passé sous la domination de Théodoric. On comptait encore en Espagne l'année sixième de Théodoric, quand en Italie on comptait déjà la vingt-troisième année du règne du même prince.

Je conclus donc de tout ce qui vient d'être exposé, que le mariage de Clovis avec Clotilde, et la soumission volontaire des cités situées entre la Somme et la Seine, sont deux événements arrivés dans l'espace de douze mois, et qu'on peut par conséquent regarder le premier comme ayant été une des causes du dernier. L'auteur des gestes et Hincmar ne parlent point de cette soumission comme d'une conquête. Il y a plus ; Théodoric roi d'Italie, dit positivement dans une lettre écrite à Clovis immédiatement après que le dernier eut défait les allemands à Tolbiac en quatre cent quatre-vingt-seize : [qu'il voit avec plaisir la nouvelle gloire que les francs viennent d'acquérir, après avoir été si longtemps sans faire parler d'eux](#). Nous rapporterons cette lettre dans le chapitre suivant.

Quelle apparence que Théodoric eût écrit au roi des francs en quatre cent quatre-vingt-seize ce qu'on vient de lire, si ces francs eussent conquis à force d'armes en quatre cent quatre-vingt-douze, ou l'année précédente, la plus grande partie de la seconde Belgique ? Ainsi l'on peut croire que saint Remi, dont le diocèse fut un de ceux qui se soumirent alors à Clovis, aura si bien fait valoir les espérances fondées qu'on avait de la conversion de Clovis, et la raison, que du moins ses enfants seraient élevés dans la religion chrétienne, qu'enfin il n'y avait qu'un seul moyen humain de faire cesser les maux d'une anarchie funeste, qui était celui de reconnaître Clovis pour chef du gouvernement civil, que l'évêque de Reims aura persuadé aux cités des provinces obéissantes, dont il était le métropolitain, de se soumettre au jeune héros qui régnait sur les saliens. Ce fut ainsi que la parole que Henri IV donna en 1589 de se faire instruire dans la véritable religion, engagea plusieurs catholiques à le reconnaître pour roi, longtemps avant sa conversion.

Mais comme il y eut plusieurs seigneurs et plusieurs villes catholiques qui différèrent à reconnaître Henri IV jusqu'à ce qu'il eût fait publiquement

profession de leur religion en 1593 il y eut aussi dans le cinquième siècle plusieurs romains des Gaules du nombre de ceux qui étaient demeurés libres, qui refusèrent de se soumettre au gouvernement de Clovis, jusqu'à ce qu'il eût abjuré publiquement l'idolâtrie. Telle aura été la résolution des provinces confédérées ou des Armoriques qui auront mis dans leur parti ce qui restait à l'empire de troupes de campagne dans les Gaules. Nous avons vu qu'elles étaient rassemblées entre le Loir et la Loire, qu'elles gardaient contre les visigots, et que peut-être elles tenaient encore le Berri. Quant aux Armoriques le lecteur se souviendra bien qu'ils étaient alors réduits aux pays qui sont entre la Seine, l'océan, la basse-Loire, le Loir, et une ligne tirée des environs de Paris jusqu'au Loir.

Je crois donc que ce fut immédiatement après la réduction des provinces obéissantes que Clovis fit aux Armoriques la guerre, qui les punit de n'avoir pas eu assez de déférence pour la médiation de saint Germain évêque d'Auxerre ; la guerre que suivant Procope, les francs leur firent pour les obliger à se joindre à eux. Cet historien après avoir dit que les Armoriques dont, comme nous le montrerons ci-dessous, un copiste malhabile a changé le nom en celui d'*arboriques*, confinaient vers l'année quatre cent soixante et dix, avec les francs, et que ces Armoriques avaient été dans les temps précédents soumis à l'empire romain, ainsi que les autres peuples de la Gaule et de l'Espagne, ajoute à quelques lignes de là : [dans la suite les visigots envahirent le territoire de l'empire](#),... Procope raconte que dans la suite et lorsque les francs furent chrétiens, les Armoriques donnèrent leur consentement à l'alliance proposée et que cette union fut suivie d'un traité, par lequel ce qui restait de troupes réglées aux romains dans les Gaules passa au service de Clovis. C'est ce que nous rapporterons plus au long dans la suite de cette histoire.

Après tout ce que nous avons écrit concernant les conquêtes d'Euric et le temps où il les fit, le sens du passage de Procope qu'on vient de lire, est très clair, et tout ce qu'il contient paraît très vraisemblable, soit par la nature même des faits, soit parce que son récit s'accorde avec toutes les lumières que les autres monuments du cinquième et du sixième siècle peuvent nous prêter pour débrouiller les événements dont il s'agit.

En premier lieu, rien n'est plus vraisemblable dès qu'on a quelque idée du caractère de Clovis, que de lui voir entreprendre la guerre contre les Armoriques en quatre cent quatre-vingt-treize, quoique jusque là les francs eussent vécu en bons alliés avec ces peuples. Les intérêts présents de Clovis voulaient cette année-là qu'il obligeât les Armoriques à se soumettre à lui ; il fallait qu'il les assujettît, s'il voulait continuer à étendre sa domination, et celle des dignités de l'empire de laquelle il se trouvait revêtu, lui donnait un droit apparent d'exiger d'eux qu'ils se soumissent à son obéissance, comme les cités qui sont entre la Somme et la Loire s'y étaient soumises.

En second lieu, on trouve dans les monuments littéraires de nos antiquités, deux événements arrivés sous le règne de Clovis, qui ne peuvent être arrivés que dans un temps où ce prince aura été en guerre contre les Armoriques, et qui probablement appartiennent à l'année quatre cent quatre-vingt-treize.

Nous avons vu dans le vingt-cinquième chapitre de la vie de sainte Geneviève, que le roi Childéric avait une extrême considération pour cette vertueuse fille. Voici ce qui se trouve dans le trente-quatrième chapitre de cet ouvrage : [dans le temps que les francs tinrent Paris bloqué](#),... la sainte en sortit pour aller chercher des vivres, et puis elle y rentra amenant avec elle un grand convoi. Or une des

principales circonstances de ce blocus, porte à croire qu'il a été l'un des évènements de la guerre commencée par Clovis contre les Armoriques à la fin de l'année quatre cent quatre-vingt-douze, ou au commencement de l'année suivante, et finie, ainsi que nous le dirons en son lieu, l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept, quelques mois après la conversion de Clovis, qui fut baptisé aux fêtes de Noël de l'année quatre cent quatre-vingt-seize. Le blocus dont il s'agit, et la guerre dont il est question, ont duré également quatre ou cinq ans. Clovis dont la domination s'étendait presque jusque aux portes de Paris, depuis qu'il était maître des provinces obéissantes, aura donc commencé à lui couper les vivres dès l'année quatre cent quatre-vingt-treize, et il n'aura rouvert les passages qu'après le traité par lequel la république des Armoriques passa sous sa domination dans le cours de l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept.

L'autre évènement que je crois pouvoir placer dans le temps de la guerre des francs contre les provinces confédérées, est le siège mis devant Nantes par l'armée de Clovis. Voyons ce qu'on en lit dans les opuscules de Grégoire de Tours. Cet auteur après y avoir parlé de la grande vénération des habitants de Nantes pour trois saints, les protecteurs de cette ville, et dont les corps reposaient en deux églises différentes, s'explique ainsi : [au temps du roi Clovis, la ville de Nantes assiégée par l'armée des barbares depuis deux mois](#),... Il est vrai que la plupart des auteurs modernes ne placent le siège de Nantes par Chillon, qu'en l'année cinq cent dix. Mais ils n'appuient leur sentiment d'aucune raison, et j'en ai d'assez bonnes pour croire que c'est avant la conversion de Clovis qu'il faut placer la guerre qu'il fit contre les Armoriques, et dont il est très probable que notre siège de Nantes a été un évènement. C'est que, comme nous le verrons dans la suite, les Armoriques dans le pays de qui était la ville de Nantes, se soumirent à Clovis dès l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept. C'est qu'une des circonstances du siège de Nantes, dont parle Grégoire de Tours, confirme encore mon opinion.

Grégoire de Tours dit positivement que Chillon qui commandait l'armée des francs, les seuls barbares qui fussent alors à portée de tenir le siège devant Nantes durant deux mois, était encore païen. Or nous avons déjà vu en parlant du petit nombre de sujets qu'avait Clovis à son avènement à la couronne, que ceux de ses francs qui ne voulurent point se faire baptiser avec lui, le quittèrent et qu'ils se donnèrent à Ragnacaire. Il n'y a donc point d'apparence que Clovis fût déjà chrétien lorsqu'il envoya Chillon qui était encore païen, faire le siège de Nantes, et par conséquent il paraît que ce siège a été fait avant l'année quatre cent seize.

Il ne me reste plus qu'à répondre à une objection qui se présente si naturellement, qu'il est impossible qu'elle ne vienne point dans l'esprit à quelqu'un de mes lecteurs : comment, dira-t-on, l'armée de Clovis a-t-elle pu s'avancer jusqu'à Nantes, et faire le siège de cette ville dans un temps, où suivant les apparences, ce prince ne tenait encore aucune place sur la rive gauche de la Seine depuis Paris jusqu'à la mer ? Aussi je ne crois point que l'armée de Chillon fût venue par terre devant Nantes. Je crois qu'elle s'y était rendue par mer et comme les armées d'Audouagrius roi des saxons étaient venues plusieurs fois devant Angers. On a lu dès le commencement de cet ouvrage, que les francs étaient bons hommes de mer, et on a vu dans le troisième livre que sous le règne de Childéric, ils avaient pris et pillé les îles des saxons situées au nord de l'embouchure de l'Elbe. D'ailleurs, ce que dit Grégoire de Tours sur la promptitude avec laquelle les assiégeants de Nantes disparurent, et qui fut si grande, qu'on ne pût prendre aucun traîneur, induit à croire que ce

fut en se rembarquant sur leurs bâtiments pendant le reflux, qu'ils se retirèrent. On a vu encore que ces bâtiments étaient très légers, et qu'ils abordaient par tout. L'entreprise était toujours bien hardie : j'en tombe d'accord ; mais Clovis qui la tentait n'avait encore que trente ans, et si l'expédition eût réussi, elle aurait obligé les Armoriques à capituler incessamment avec lui.

CHAPITRE 6

Guerre de Clovis contre les allemands. Conversion et baptême de ce prince.

Nous sommes arrivés au plus considérable des événements de la vie de Clovis, à l'évènement qui fut la cause de la conversion de ce prince, que les représentations, ni les prières de sainte Clotilde n'avaient pu encore opérer. On a vu dès le premier livre de cet ouvrage, que les allemands étaient une nation des plus nombreuses de la Germanie, et que son berceau était sur le Danube. On y a vu aussi que dès le commencement du cinquième siècle, quelques essaims de cette nation s'étaient établis dans le pays, qui est au nord du lac de Genève, et qui s'étend jusqu'au mont Jura. Cette colonie y devait être toujours, lorsque Clovis eut la guerre contre la nation dont elle était, puisque notre peuplade se trouvait encore dans la contrée qui vient d'être désignée au temps que Grégoire de Tours écrivait, c'est-à-dire, à la fin du sixième siècle. Cet historien voulant désigner les lieux où Lupicinus et Romanus deux saints personnages dont nous avons déjà parlé, et qui vivaient vers le milieu du cinquième siècle, s'étaient retirés et où ils avaient bâti le monastère connu aujourd'hui sous le nom de l'abbaye de saint Claude : dit, que ce lieu est situé assez près d'Avanches et entre le pays habité par les bourguignons et le pays habité par des allemands.

Nous avons vu aussi dans le second livre de cet ouvrage que d'autres essaims d'allemands habitaient sur la droite du Rhin, et qu'après la mort de Valentinien troisième, ils avaient passé le Rhin pour s'établir dans le pays appelé aujourd'hui l'Alsace, mais qu'ils avaient repassé ce fleuve, dès que l'empereur Petronius Maximus eut fait Avitus maître de la milice dans le département de la préfecture des Gaules. Il a encore été parlé des incursions que ces allemands faisaient souvent en Italie. Or il est apparent qu'avant l'année quatre cent quatre-vingt, nos allemands avaient passé le Rhin de nouveau et qu'ils s'étaient rétablis dans l'Alsace. En effet Procope dans l'exposition de l'état où étaient les Gaules immédiatement avant le renversement de l'empire d'occident arrivé en quatre cent soixante et seize, et que nous avons rapportée en son lieu, place les allemands et les suèves dans une contrée qui était entre le pays habité par les tongriens et le pays que tenaient les bourguignons. C'est assez la situation de l'Alsace, et l'on ne doit point être surpris qu'un auteur grec ne l'ait pas désignée avec plus de précision. Procope ajoute que les allemands et les suèves établis dans les Gaules, et dont il parle en cet endroit de son histoire, étaient des peuples libres, et qui ne reconnaissaient en aucune manière l'autorité de l'empire.

Nos allemands joints avec les suèves et fortifiés sans doute par le secours de ceux qui étaient demeurés dans la Germanie, et par le secours de ceux qui habitaient entre le mont Jura et le lac Léman, car on verra par la suite de l'histoire, que toute la nation des allemands prit part à cette guerre ; entrèrent hostilement en quatre cent quatre-vingt-seize, dans la seconde des germaniques occupée alors par les francs ripuaires dont Sigibert était roi. Ce prince se mit à la tête de son armée pour les repousser et il appela Clovis à son secours. Clovis le joignit et ils donnèrent bataille à l'ennemi auprès de la ville de Tolbiac, qu'on croit avec fondement être aujourd'hui Zulpick, lieu situé en deçà du Rhin, et distant de quatre ou cinq lieues de Cologne. L'action fut très vive et le combat fort opiniâtre. Sigibert lui-même y reçut à la cuisse une blessure dont il demeura

boiteux le reste de sa vie. Enfin l'armée des francs était sur le point d'être battue quand le fidèle Aurélien qui remarquait apparemment que les romains qui servaient dans l'armée de Clovis faisaient mal leur devoir, parce qu'ils s'ennuyaient d'attendre la conversion de ce prince, lui dit : **seigneur, croyez en ce dieu que Clotilde vous annonce**,... Dès que Clovis eut prononcé ce vœu, ses troupes battirent les suèves et les allemands. Avant que de parler du baptême de Clovis, racontons les autres suites de la bataille de Tolbiac.

Le chef ou le roi des allemands ayant été tué sur la place, ils demandèrent à Clovis d'être reçus au nombre de ses sujets : **nous nous soumettons, grand prince**,... Clovis leur accorda ce qu'ils demandaient, et après les avoir obligés à se renfermer dans leurs anciennes limites, il revint dans ses états jouir de la paix qu'il venait de rétablir. Voilà ce que dit Grégoire de Tours concernant le succès de cette guerre.

Suivant sa coutume, cet auteur abrège si fort le récit de ce grand événement, qu'on peut l'accuser d'en donner une fausse idée. En effet, il semble en le lisant que la nation entière des allemands se soit soumise dans ce temps-là au roi des saliens, et que ce prince n'ait eu pour lors à faire qu'avec une seule nation. Voilà néanmoins ce qui n'est pas. Tous les allemands ne se soumirent point alors à Clovis, et dans cette guerre ils avaient les suèves pour alliés. Tâchons donc à trouver ailleurs de quoi éclaircir la narration tronquée de notre historien.

Cassiodore nous apprend que tous les allemands ne se soumirent point à Clovis en quatre cent quatre-vingt-seize. Il n'y eut que ceux d'entre eux qui voulurent continuer à demeurer dans les pays qu'ils avaient occupés, qui le reconnurent pour souverain. Plusieurs autres essais de cette nation eurent recours à la protection de Théodoric roi d'Italie ; et quelques-uns d'entre eux se réfugièrent dans des pays de l'obéissance de ce prince ; c'est-à-dire dans la Rhétie et dans la Norique. Il les accueillit et il leur accorda sa protection. Nous avons encore la lettre qu'il écrivit aux habitants de la province Norique située entre les Alpes et le Danube, pour leur enjoindre d'échanger contre des boeufs frais et en état de tirer, les bœufs harassés des allemands qui voudraient passer outre. Il y a bien loin des environs de Cologne à la hauteur d'Ulm, et les boeufs qui tiraient les chariots des allemands devaient être d'autant plus fatigués lorsqu'ils arrivèrent auprès du lieu où cette dernière ville a dans la suite été bâtie, que la crainte d'être atteints par les francs qui suivaient toujours ces allemands, les avait obligés à marcher sans discontinuation. Théodoric écrivit même à Clovis, pour l'engager à ne poursuivre plus ces fugitifs, une lettre que Cassiodore nous a conservée, et dont voici la teneur : **l'alliance qui est entre nous**,... La lettre de Théodoric finit par ce qu'il dit à Clovis concernant un habile musicien qu'il lui envoyait.

Il me semble à propos d'interrompre l'histoire des allemands, pour faire deux observations sur la lettre de Théodoric. La première sera, qu'il paraît que lorsque ce prince l'écrivit, il avait déjà épousé Audéflède sœur de Clovis. Quand s'était fait ce mariage, dont j'aurai encore occasion de parler dans la suite ? Peut-être que ç'aura été avant que Théodoric vînt en Italie. Théodoric qui était chrétien avait-il épousé Audéflède quand elle était encore païenne aussi bien que Clovis ? Cela s'est pu faire. Mais les apparences sont que cette princesse s'était faite arienne avant que son frère se convertît à la religion catholique. En effet nous verrons que Lantildis, une autre sœur de Clovis, avait embrassé l'arianisme avant que son frère se fit chrétien, puisqu'elle abjura cette hérésie le jour même que ce prince se fit baptiser. Ma seconde observation roulera sur les choses

importantes que les ambassadeurs de Théodoric étaient chargés de communiquer de bouche à Clovis. Autant qu'on peut le deviner, c'était des avis sur quelque traité d'alliance que les bourguignons négociaient alors avec l'empereur Anastase, et dont les conditions intéressaient les autres puissances de la Gaule. Comme Théodoric était alors brouillé avec cet empereur, ainsi que nous le dirons bientôt, il lui convenait de faire une contre ligue avec Clovis, et peut-être lui fit-il proposer dès lors l'alliance offensive contre les bourguignons, laquelle nous leur verrons conclure dans trois ans.

Je reviens aux allemands pour qui Théodoric intercédait. Il paraît qu'il obtint ce qu'il demandait en leur faveur, et que Clovis cessa de poursuivre les vaincus. La suite de l'histoire apprend, que Théodoric en transplanta une partie en Italie et qu'il laissa l'autre dans les provinces qu'il tenait entre les Alpes et le Danube ou dans les gorges septentrionales de ces montagnes. Ennodius parle des premiers, lorsqu'il dit dans son panégyrique de Théodoric : **vous avez, sans rien aliéner du territoire de l'empire établi un corps d'allemands en Italie...** Il faut que le roi des allemands tué à Tolbiac se fût opposé autant qu'il lui avait été possible, à leur dernière invasion dans les Gaules.

Cependant, comme nous l'avons déjà dit, tous les allemands qui se retirèrent dans les états de Théodoric après la bataille de Tolbiac, ne passèrent point les Alpes pour aller s'établir en Italie. Il en resta quelques essaims dans les provinces que ce prince tenait au de-là des monts par rapport à l'Italie, et même ces essaims furent toujours soumis aux rois d'Italie, et ils ne passèrent sous la domination des francs, que lorsque les ostrogots cédèrent tout ce qu'ils possédaient hors de l'Italie aux enfants de Clovis. C'est de quoi nous parlerons un peu plus au long, lorsqu'il en sera temps.

Quant aux suèves, que l'auteur des *gestes* et la vie de saint Remy donnent aux allemands pour alliés dans la guerre dont il est ici question, je vais dire ce que j'en pense. On lit dans Jornandés, que le père de Théodoric roi d'Italie, Théodémir qui vivait longtemps avant la bataille de Tolbiac, et sous le règne de l'empereur Léon, fit durant l'hiver une expédition contre les barbares qui habitaient sur le haut du Danube. **Il prit son temps...** en effet, comme Théodémir venait de la Pannonie, c'est-à-dire, du côté de l'orient par rapport au pays des suèves, il semblait aux suèves qu'il ne pût point tomber sur eux qu'en traversant la contrée ou habitait le boïen, laquelle les couvrait du côté du levant, mais Théodémir ayant remonté le Danube jusqu'au dessus de la hauteur du pays des suèves, et puis ayant passé le fleuve sur la glace, il entra dans ce pays du côté du couchant, et il attaqua ainsi ses ennemis par où ils ne s'attendaient point d'être attaqués. Venons à l'usage que je prétends faire de l'endroit de Jornandés que j'ai rapporté, et dans lequel on trouve les confins du pays des suèves marqués tels qu'ils étaient quand cet historien avait la plume à la main vers le milieu du sixième siècle.

Je crois donc qu'une partie des suèves dont on vient de parler, s'étaient joints quelque temps après l'avantage que Théodémir avait remporté sur eux, avec les allemands pour venir se cantonner dans le pays connu aujourd'hui sous le nom d'Alsace. Nous avons vu que Procope y plaçait dès l'année quatre cent soixante et seize, une peuplade de suèves et d'allemands, laquelle ne reconnaissait en aucune manière l'autorité de l'empire. Cette colonie fortifiée des secours que lui auront envoyés les allemands et les suèves qui étaient demeurés dans leur ancienne patrie, aura voulu s'étendre du côté du Bas-Rhin, et c'est ce qui aura donné lieu à la bataille de Tolbiac. Comme les suèves étaient déjà les alliés des

allemands sous le règne de l'empereur Léon, c'est-à-dire, vers l'année quatre cent soixante et dix ; rien n'est plus probable que de supposer qu'ils l'étaient encore en quatre cent quatre-vingt-seize. Voilà donc quels étaient les suèves qui combattirent dans l'armée que Clovis défit à Tolbiac, et même il est apparent qu'ils avaient amené les Boïens ou les bavares avec lesquels ils confinaient du côté du levant. Je crois encore que Clovis qui, comme il est sensible en lisant la lettre de Théodoric, passa le Rhin après cette journée, sera entré hostilement dans le pays que ces nations possédaient depuis longtemps dans la Germanie, quand ce n'aurait été que pour suivre les allemands qui gagnaient les contrées d'en deçà les monts à notre égard, lesquelles étaient de l'obéissance de Théodoric. Ces contrées étaient, comme nous l'avons déjà observé, les provinces que les romains possédaient entre les Alpes et le Danube, ou du moins la partie de ces provinces que les barbares établis il y avait longtemps, sur la rive gauche de ce fleuve, ne leur avaient point encore enlevées.

En effet je trouve dans les annales des Boïens ou bavares, qu'après la bataille de Tolbiac ils se soumirent à Clovis par un traité qui les obligeait à servir ce roi dans toutes ses guerres, et à ne donner que le titre de prince et de duc à leur chef, pour marquer qu'il était dépendant du roi des francs, mais qui d'ailleurs les laissait à tous autres égards un peuple libre et en droit de se gouverner suivant ses anciennes lois et ses anciens usages. Il est vrai que l'auteur de ces annales, Jean Thurmeir, si connu sous le nom d'*Aventinus*, ne saurait avoir écrit avant le quinzième siècle. Ce qu'il dit cependant ne laisse point de mériter quelque croyance, principalement, s'il est vrai qu'il ait tiré tout ce qu'il avance concernant l'alliance des francs et des Boïens, d'une lettre de Hatto archevêque de Mayence au pape Jean neuvième, élu en neuf cent un, et de laquelle on gardait encore du temps de cet historien, dans différentes archives d'Allemagne, des copies authentiques. D'ailleurs il est certain que les bavares ont été sujets des rois de la première race.

Clovis bien qu'il ne fût entré que comme auxiliaire dans la guerre que les allemands faisaient à Sigebert, n'aura pas donc laissé d'y gagner beaucoup. Comme il avait plus de forces que Sigebert, ç'aura été lui, qui aura fait sur l'ennemi commun les conquêtes les plus grandes. En obligeant les bavares, et par conséquent les suèves plus voisins de ses états que les premiers, à lui fournir des soldats lorsqu'il aurait la guerre, il aura fort augmenté le nombre des combattants, qu'il pouvait avoir sous ses enseignes. Ce prince en second lieu se sera rendu le maître du pays occupé dans les Gaules depuis quatre-vingt années, par ceux des allemands, qui s'y étaient établis et ce pays s'étendait du lac Léman jusque au Rhin. Il aura encore soumis à son pouvoir la partie de la Germanie que les allemands tenaient encore pour lors, c'est-à-dire, celle qui est entre la rive droite du Rhin et la montagne noire.

Comment, dira-t-on, Clovis pouvait-il communiquer avec ce pays-là, puisque nous ne lui avons point vu étendre son royaume du côté de l'orient, au de-là de la cité de Troyes ? Je réponds que Clovis avait pu avant l'année quatre cent quatre-vingt-seize, se rendre le maître de la cité de Toul, dont on sait la grande étendue. Il avait pu l'occuper lorsque les provinces obéissantes se soumirent à lui en quatre cent quatre-vingt-treize. Toul devait être une des cités de ces Provinces-là. D'ailleurs Clovis durant le cours de la guerre avait repris sur les allemands qu'il resserra, suivant Grégoire de Tours, dans leurs anciennes habitations, une grande partie du pays qui se nomme aujourd'hui l'Alsace et très certainement la cité de Bâle. Ainsi par cette cité il communiquait avec le pays des allemands qui l'avaient reconnu pour roi, et cette même cité donnait encore à

Clovis sur le Rhin un passage capable de faire respecter l'alliance des francs saliens par les suèves et par les Boïens. Que Clovis ait été maître de Bâle c'est ce qui est certain par les souscriptions des évêques qui assistèrent au premier concile d'Orléans tenu en cinq cent onze, sous la protection et par les soins de ce prince ; on trouve parmi ces souscriptions la signature d'Adelphius évêque de Bâle ; et il passe pour certain entre les savants, que les évêques n'allaient point alors aux conciles convoqués dans un lieu qui n'était pas de l'obéissance de leur souverain. Or je ne vois pas où placer mieux l'acquisition de la cité de Bâle, et celle des pays qui étaient entre cette cité et les cités qui s'étaient soumises à Clovis dès l'année quatre cent quatre vingt treize, qu'en la plaçant dans le cours de la guerre que ce prince fit aux allemands en quatre cent quatre-vingt-seize. Clovis depuis ce temps jusqu'à sa mort arrivée cette année-là, ne porta plus la guerre qu'une fois dans ces contrées. Ce fut lorsqu'il attaqua en l'année cinq cent les bourguignons qui tenaient véritablement la plus grande partie de la province séquanais dont Bâle était une cité. Mais on ne saurait prétendre que ce soit dans le cours de cette guerre-là que Clovis ait pris la cité de Bâle. En voici la raison. Clovis possédait encore cette cité en cinq cent onze, et Grégoire de Tours dit positivement, comme on le verra, que le roi des bourguignons recouvra avant la fin de la guerre tout ce qu'il avait perdu depuis qu'elle avait été déclarée. Ainsi je crois que la cité de Bâle aura été soumise par Clovis dès l'année quatre cent quatre-vingt-seize, et que de ce côté-là, Vindisch était alors la frontière de la Bourgogne. On sait bien que cette ville, qui est ruinée aujourd'hui, était auprès de celle de Baden en Suisse. Que Vindisch appartint encore aux bourguignons en cinq cent dix-sept, on n'en saurait douter, puisque son évêque souscrivit au concile tenu à Épaone cette année-là, sous le bon plaisir de Sigismond leur roi.

Nous n'avons vu jusqu'ici que les moindres avantages que Clovis tira du gain de la bataille de Tolbiac. Voici donc l'histoire du baptême de ce prince, qui lui en procura de bien plus grands, telle qu'elle se lit dans Grégoire de Tours. [La reine fit prier saint Remy de se rendre auprès du roi pour l'instruire en secret...](#) nous avons déjà parlé fort au long de cette vie de l'apôtre des francs : quant aux baptistères, personne n'ignore que c'étaient des édifices construits exprès pour y administrer le sacrement de baptême, suivant le rit qui s'observait alors en conférant ce sacrement, soit aux enfants, soit aux adultes. Il y avait des baptistères dans l'enceinte des bâtiments qui accompagnaient les églises cathédrales. Quelques-unes ont même conservé leurs baptistères.

Grégoire de Tours finit ce qu'il a jugé à propos d'écrire concernant la conversion de Clovis, en disant : [le roi des francs ayant confessé un seul dieu en trois personnes](#),... On ne trouve point dans Grégoire de Tours la suite de cette lettre, mais comme elle est un des monuments antiques de notre histoire, parvenus jusqu'à nous, je crois à propos d'en donner quelques autres fragments, quand ce ne serait que pour montrer que saint Remy, qui avait parlé en égal à Clovis dans la lettre qu'il écrivit à ce roi, peu de temps après son avènement à la couronne, c'est-à-dire vers l'année quatre cent quatre-vingt deux, lui parlait l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept le langage d'un inférieur, parce que dès l'année quatre cent quatre-vingt-treize la cité de Reims s'était pleinement soumise au gouvernement du roi des saliens. [Je vous conjure, seigneur, de chasser la tristesse de votre coeur](#),... je crois à propos d'interrompre ici l'extrait de notre lettre, pour faire deux observations. La première sera, qu'il est sensible en lisant les auteurs du sixième siècle, que par le mot *regnum*, qui se trouve dans le texte latin, on n'entendait point toujours *un règne, un royaume*, ni *régner par regnare*, mais que souvent on entendait simplement *gouvernement* et *gouverner*. La

seconde sera, que quoiqu'il fallût entendre *royaume* par *regnum* dans la lettre de saint Remy, on ne devrait point être surpris de lui voir traiter ailleurs le gouvernement de Clovis, d'*administration*, de gestion faite pour un autre.

Jusqu'à la cession des Gaules que Justinien fit aux rois francs, saint Remy et les autres romains n'ont dû regarder ces princes que comme officiers de l'empire. [Après avoir fait des vœux pour un prince si glorieux](#),... comme Alboflède mourut peu de jours après son baptême, les dernières lignes de la lettre de saint Remy montrent sensiblement que cette princesse et son frère Clovis avaient été baptisés en hiver, et par conséquent elles disposent à croire que cette cérémonie se fit, non pas le samedi saint, comme l'ont écrit Hincmar et Flodoard, mais aux fêtes de Noël, comme le dit positivement Alcimus Avitus, évêque de Vienne dans la lettre qu'il écrivit à ce prince pour le féliciter sur sa conversion, et dont nous rapporterons incessamment le contenu. D'ailleurs le témoignage d'un contemporain tel qu'Avitus, est si décisif, sur la question concernant le jour où Clovis fut baptisé, qu'il ne nous reste qu'une chose à faire ; c'est de découvrir, s'il est possible, ce qui peut avoir induit Hincmar et Flodoard dans l'erreur où ils sont tombés. Je dis s'il est possible, parce que je ne trouve point moi-même que les fondements de ma conjecture soient trop solides.

L'abrégiateur est le seul des historiens qui ont écrit sous la première race de nos rois, qui dise le jour où Clovis fut baptisé. Ainsi Hincmar et Flodoard peuvent bien avoir été réduits, quand ils auront voulu donner la date du baptême de Clovis, à recourir au récit de l'abrégiateur. Voici ce qui se lit dans l'épitomé de Frédégaire : [Clovis reçut le baptême, et six mille francs le reçurent avec lui à la fête de la pâque du seigneur](#). Suivant les apparences, l'abrégiateur a entendu ici par la *fête de la pâque du seigneur*, non point les *grandes pâques*, comme on le disait autrefois, mais la fête de la nativité de Notre-Seigneur, qu'on appelait pour lors apparemment dans les Gaules *pâques de Noël* ; ainsi qu'elle s'appelle encore aujourd'hui à Rome. Or, comme on dit encore aujourd'hui en Italie, *pâques de la résurrection* pour dire les grandes pâques, et *pâques de la nativité de Notre-Seigneur*, pour dire Noël ; on pouvait bien aussi dire la même chose dans les Gaules du temps de Frédégaire. Je puis alléguer un fait notoire pour appuyer cette conjecture ; le voici : *on trouve*, dit le dictionnaire de l'académie, *dans tous les livres français imprimés au dessus de soixante ans, faire ses pâques, pour dire simplement faire ses dévotions et communier, soit à Noël, ou à la Pentecôte, ou à quelque autre jour que ce soit, indépendamment de la fête de pâques*. L'usage dont parle le dictionnaire de l'académie me paraît le vestige d'un autre usage plus ancien, qui était celui de donner le nom de *pâques*, en y ajoutant une épithète distinctive aux principales fêtes de l'année. L'usage dont nous avons parlé en dernier lieu ayant cessé en France sous la première race, Hincmar et Flodoard qui n'auront pas eu ce qu'ils en avaient entendu dire assez présent à l'esprit, se seront trompés lorsqu'ils consultèrent l'abrégiateur, en croyant qu'il fallût entendre de pâques de la résurrection, ce qu'il avait dit de pâques de la nativité de Jésus-Christ. Celui des cahiers de l'ancienne vie de saint Remy, sur lequel l'histoire du baptême de Clovis était écrite, et qui aurait redressé Hincmar, et par conséquent Flodoard, se trouvait être du nombre des cahiers déjà perdus, quand Hincmar écrivit sa vie de saint Remy. Il se peut bien faire encore que par ces paroles *in pascha domini consecratus est*, Frédégaire ait voulu dire simplement en prenant à la lettre le mot de *pâques*, dont la signification propre est celle de *passage* : que c'était par le ministère de saint Remy que Clovis avait été consacré au seigneur et qu'il est passé au service du véritable dieu.

Ce que l'abrégiateur dit dans la suite de sa narration pourra bien avoir encore contribué à induire en erreur Hincmar et Flodoard. Le voici : **dans le temps que Clovis et ceux qui s'étaient faits chrétiens avec lui...** Je crois donc qu'Hincmar et Flodoard auront imaginé faute d'attention, que Clovis avait eu cette saillie de zèle le premier dimanche d'après celui de pâques de la résurrection, et qui dans le calendrier ecclésiastique est appelé *dominica in albis*. Mais le texte de l'abrégiateur dit seulement que cet incident arriva lorsque Clovis et les siens portaient encore les habits blancs dont ils avaient été revêtus quand ils avaient été baptisés, et l'on sait que l'usage de la primitive église était que les nouveaux chrétiens portassent ces habits durant quelques jours, en quelque temps que ce fût qu'ils eussent reçu le baptême. Quant à l'année où Clovis se fit chrétien, nous montrerons dans le huitième chapitre de ce quatrième livre, que ce fut l'année quatre cent quatre-vingt-seize.

Il nous reste encore à parler du lieu où Clovis reçut le baptême, et de la fiole pleine d'huile qu'une colombe apporta du ciel pour servir aux onctions qui sont en usage dans l'administration de ce sacrement.

La narration de Grégoire de Tours et celle de l'abrégiateur ne laisse pas lieu de douter que Clovis n'ait été baptisé dans le baptistère de l'église métropolitaine de Reims. Il fut baptisé par saint Remy qui était évêque de Reims, et ce saint, qui, suivant Grégoire de Tours, administra le baptême au roi des francs dans un baptistère, le lui aura administré dans celui de sa cathédrale, dédiée à la vierge. Si saint Remy eût baptisé Clovis dans un autre diocèse que celui de Reims, l'historien ecclésiastique des francs l'aurait remarqué. Il est vrai que Nicetius évêque de Trèves, et auteur du sixième siècle, semble dire dans une lettre qu'il écrivait à Clodesinde, petite fille de Clovis, que ce roi avait été baptisé dans l'église de saint Martin, et comme il n'y avait point d'apparence que ce prince eût voulu se faire baptiser dans l'église de saint Martin de Tours, parce que Tours était alors au pouvoir des visigots, et n'est venu au pouvoir des francs qu'environ douze ans après la conversion de Clovis, on a crû qu'il avait reçu le baptême dans une église de s Martin, bâtie dans la ville de Reims. Mais cela ne s'accorde point avec la narration de Grégoire de Tours, qui dit positivement, que Clovis reçut le baptême dans un baptistère, et il n'y avait que les églises cathédrales qui en eussent. Ainsi j'aime mieux croire qu'un copiste qui voulait dépêcher sa tâche, aura mis en transcrivant la lettre de Nicetius un grand *d*, et une grande *m*, pour signifier *divae mariae*, et qu'un autre copiste qui aura voulu mettre ces deux mots tout au long, aura écrit, *domini martini*. Je conclus donc que le roi des francs doit avoir été baptisé dans le baptistère construit auprès de l'église cathédrale de Reims dédiée à la vierge, *divae mariae*. En effet l'empereur Louis le Débonnaire dit positivement dans sa chartre octroyée en faveur de l'église cathédrale de Reims, et qui est rapportée dans l'histoire de Flodoard ; **que c'était dans cette église-là...** Quant à la sainte ampoule dont on se sert encore au sacre de nos rois : voici ce qu'en dit Hincmar : **dès que Clovis et saint Remy furent entrés dans le baptistère,**... Il est vrai que Grégoire de Tours ne parle point de ce miracle, mais nous avons déjà remarqué dans la préface de cet ouvrage, qu'on ne pouvait guère fonder aucun argument négatif sur le silence de cet historien. D'ailleurs Hincmar s'est servi, pour composer la vie de saint Remy, de plusieurs livres anciens que nous n'avons plus, et il se peut bien faire que ce soit dans un de ces écrits, qu'Hincmar ait trouvé ce qu'il dit concernant la sainte ampoule.

Nous avons exposé en parlant du nombre des sujets qu'avait Clovis à son avènement à la couronne, ce qu'il y avait à remarquer touchant le nombre des francs qui reçurent le baptême avec lui.

CHAPITRE 7

De la joie que les catholiques témoignèrent en apprenant la conversion de Clovis, et de la lettre que saint Avitus lui écrivit pour l'en féliciter. Négociations des barbares établis dans les Gaules, à Constantinople. Guerre des bourguignons contre les ostrogots d'Italie.

Hincmar nous donne en peu de mots l'idée de la joie que la conversion de Clovis causa parmi tous les catholiques. Les anges, dit-il, s'en réjouirent dans le ciel, et toutes les personnes qui aimaient Dieu véritablement, s'en réjouirent sur la terre. On n'a point de peine à le croire, dès qu'on fait réflexion à l'état où se trouvait alors la religion catholique. La foi d'Anastase empereur des romains d'orient était déjà plus que suspecte. Quant à l'empire d'occident, il n'y avait dans son territoire aucun roi puissant qui fût catholique le jour que Clovis se convertit. Théodoric roi des ostrogots qui régnait en Italie, et Alaric roi des visigots qui tenait presque toute l'Espagne et le tiers des Gaules, étaient ariens. Les rois des bourguignons et le roi des vandales d'Afrique étaient de la même communion. Enfin les rois des francs établis dans les Gaules, professaient encore la religion païenne. Il n'y avait donc dans le monde romain, le lendemain de la conversion de Clovis, d'autre souverain que lui, qui fût orthodoxe, et de qui les catholiques dussent espérer une protection capable d'empêcher les princes ariens de les persécuter. Non seulement les évêques de la partie des Gaules qui reconnaissait le pouvoir de Clovis, mais aussi les évêques qui avaient leurs diocèses dans les provinces occupées par les visigots ou par les bourguignons ; en un mot, tous les évêques du partage d'occident auront regardé ce prince comme un nouveau Macchabée suscité par la providence pour être leur consolation, et même pour être leur libérateur. Enfin, bien que le temps ait détruit la plus grande partie des monuments littéraires du cinquième siècle, il en reste encore assez pour montrer que Clovis devint après son baptême, le héros de tous les catholiques d'occident.

Le premier de ces monuments, est la lettre que le pape Anastase II qui avait été élevé sur la chaire de saint Pierre, peu de temps avant la conversion de Clovis, lui adressa pour l'en féliciter. Elle lui devait être rendue par Eumenius, prêtre de l'église de Rome. Anastase dit dans cette lettre : j'espère que vous remplirez nos espérances,... On voit bien que les ennemis dont parle ici Anastase, sont principalement les visigots et les bourguignons : les uns et les autres étaient ariens. C'est même des circonstances du temps où Clovis se convertit, que ses successeurs tiennent le glorieux nom de fils aîné de l'église qu'ils portent encore aujourd'hui comme un titre d'honneur qui leur est particulier. Quand le roi des saliens se fit baptiser, il n'y avait alors en occident, et nous venons de le dire, d'autre roi qui fût catholique que lui. Il était alors parmi les rois, non pas le fils aîné, mais le fils unique de l'église. Quand la providence a eu donné dans la suite aux successeurs de Clovis des têtes couronnées pour frères en Jésus-Christ, ces successeurs ont toujours conservé leur droit de primogéniture, et l'église a toujours continué de les reconnaître pour ses fils aînés.

Un autre monument du nombre de ceux dont nous avons à parler, est la lettre qu'Alcimus Ecdicius Avitus évêque de Vienne et sujet de Gondebaud, l'un des rois

des bourguignons, écrivit à Clovis pour le féliciter sur son baptême. à en juger par la conduite que tinrent dans la suite les évêques des Gaules, il y eut bien d'autres qu'Avitus qui écrivirent alors à Clovis, mais leurs lettres se seront perdues. Quoiqu'il en ait été, Avitus qui eut lui-même tant de part, comme nous le verrons, dans les événements de la guerre que Clovis, trois ans après son baptême, fit aux bourguignons, ne se ménage point en écrivant à Clovis au sujet de sa conversion. Avitus parle à Clovis non pas comme à un prince étranger, mais comme à son souverain. On voit d'un autre côté dans la lettre d'Avitus que Clovis lorsqu'il eut enfin pris le parti de se faire chrétien, avait donné part de sa résolution à l'évêque de Vienne, quoique ce prélat ne fut pas son sujet, et qu'il l'avait même informé du jour qu'il serait baptisé. Nous rapporterons donc le contenu de cette lettre et nous l'insérerons ici d'autant plus volontiers qu'elle met encore au fait de ce qui se passait alors dans les Gaules, et qu'elle montre évidemment que les rois barbares qui s'y étaient établis, entretenaient des relations suivies avec l'empereur d'orient ; enfin, qu'ils témoignaient une entière déférence pour la cour de Constantinople.

Il semble que la providence vienne d'envoyer un arbitre pour décider les questions... Avant que de rapporter ce qui se trouve dans d'autres lettres d'Avitus concernant ce jeune homme, et de montrer que le père Sirmond a eu grande raison d'entendre par *principale oraculum*, un ordre de l'empereur Anastase, il est à propos de faire ici quelques autres observations sur la dépêche de cet évêque à Clovis. Ce ne sera point pour remarquer l'esprit dans lequel elle est écrite. Il y est trop sensible. Ce sera seulement pour en commenter l'endroit qui a rapport à un événement dont nous n'avons point encore dû parler, et pour en expliquer un terme que quelques-uns de nos auteurs modernes ont, à ce qu'il me paraît, mal interprété.

Je dirai donc en premier lieu, que tout ce qui se trouve vers la fin de cette dépêche concernant les heureux événements qui arrivaient aux habitants des provinces des Gaules déjà soumises à Clovis, et dans lesquels Avitus prend tant de part, regarde la réduction des Armoriques à l'obéissance de ce prince, suivie immédiatement de la capitulation que firent avec lui les troupes romaines qui étaient encore dans les Gaules. Nous rapporterons dans le chapitre suivant ces deux événements arrivés peu de mois, et peut-être peu de jours après le baptême du roi des saliens, mais qu'il fut aisé de prévoir, dès que ce prince eût déclaré qu'il allait se faire catholique.

En second lieu, j'observerai que l'épithète *de votre soldat* de *miles vester*, qu'Avitus donne au roi Gondebaud, ne doit pas être prise absolument dans son sens littéral, et qu'elle ne signifie pas nécessairement que le roi des bourguignons fût le soldat de Clovis, ou pour parler le langage des siècles suivants, son feudataire : Gondebaud était un roi bien plus puissant sans comparaison que Clovis, lorsque ce dernier parvint à la couronne en quatre cent quatre-vingt-un, et nous ne voyons point que Clovis ait fait la guerre à Gondebaud, ni qu'il ait acquis aucun avantage sur lui, avant l'année cinq cent, qu'il l'attaqua et qu'il l'obligea de se rendre son tributaire. Suivant l'apparence cette expression de *votre soldat* a rapport à ce qui se traitait dès lors à Constantinople par Laurentius. On peut bien croire que lorsque Anastase conféra la dignité de consul à Clovis, ce ne fut point en conséquence d'une négociation momentanée. L'empereur d'orient n'aura point pris un parti aussi délicat que celui-là, sans avoir traité longtemps sur une pareille affaire, et sans avoir voulu être informé du sentiment des serviteurs qu'il avait dans les Gaules. Ainsi quoique Anastase n'ait conféré la dignité de consul à Clovis que dix ou douze

années après sa conversion, il se peut bien faire que longtemps auparavant, cette affaire importante fût déjà sur le tapis, et peut-être, que l'empereur eût laissé entendre qu'il revêtirait le roi des saliens de cette dignité aussitôt qu'il se serait fait baptiser. Avitus qui était de l'intrigue, et que la situation où il se trouvait, obligeait à ne s'expliquer qu'en termes ambigus, aura donc fait allusion à l'état présent de la négociation, lorsqu'il aura écrit à Clovis : **Gondebaud est à vos ordres, il est déjà votre soldat**. C'était lui dire, puisque vous voilà chrétien, vous allez recevoir bientôt de Constantinople le diplôme du consulat, et vous pouvez déjà regarder Gondebaud comme un officier qui vous sera bientôt subordonné. En effet Gondebaud n'était que Patrice, et nous avons vu que suivant la constitution de l'empire dont les rois barbares établis sur son territoire, affectaient de paraître respecter les règlements, le patriciat était une dignité subordonnée au consulat.

Qu'Avitus se soit servi des termes de *miles vester*, pour exprimer la subordination de Gondebaud à Clovis, laquelle Avitus croyait déjà voir, il n'en faut point être surpris. Dès qu'on est médiocrement versé dans la connaissance des usages du quatrième siècle et des deux siècles suivants, on n'ignore plus que les romains de ces temps-là donnaient abusivement le nom de *miles*, ou de *soldat*, à tous ceux qui étaient au service des empereurs, en quelque qualité que ce fût, même à ceux qui exerçaient les emplois les plus éloignés de la profession des armes. En un mot, on comprenait alors sous le nom de soldat, ceux mêmes des officiers du souverain qui sont désignés par le nom de *gens de plume*, dans quelques-uns de nos auteurs français. Le lecteur peut consulter sur ce point-là, le glossaire de la moyenne et de la basse latinité, de M Ducange. Cet usage était même cause qu'il y avait dès le quatrième siècle deux milices distinctes, l'une désignée par le titre de *milice armée*, et l'autre par celui de *milice du palais*. Sévère Sulpice dit dans la vie de saint Martin, que ce saint avait servi étant encore fort jeune dans la *milice armée*. Cette distinction des deux milices, était comme une suite nécessaire de la nouvelle forme de gouvernement que Constantin le Grand avait établie, et dont nous avons parlé suffisamment dans le premier livre de cet ouvrage.

Il se peut bien faire encore qu'il n'y ait point dans la lettre d'Avitus à Clovis autant de mystère que je viens de le supposer. Peut-être que lorsqu'elle fut écrite, l'usage avait donné une si grande extension à la signification du mot *miles*, qu'il était permis de l'employer pour dire simplement, *un homme qui fait profession d'avoir beaucoup de déférence pour un autre*, et comme nous le disons familièrement, *qui est son serviteur* : peut-être qu'alors le terme de *soldat*, n'emportait pas plus l'idée d'une personne subordonnée et obligée par son emploi à obéir à une autre, que le terme de *servus*, emportait l'idée d'esclave, quoique *servus* signifie proprement un esclave. Ainsi notre évêque aura dit à Clovis que Gondebaud était son soldat, dans le même sens qu'il dit à Clovis que Laurentius est son esclave, quoique ce romain, comme nous l'allons voir, ne fût en aucune façon l'esclave de Clovis, et qu'il fût seulement une personne attachée aux intérêts de ce prince.

Ce qui fortifie cette dernière conjecture, c'est qu'Avitus dans une lettre dont nous allons rapporter le contenu, qualifie ce même Laurentius de *soldat* du sénateur Vitalianus à qui elle est écrite, quoique Laurentius ne servît en aucune manière sous ce Vitalianus. Laurentius était seulement un homme attaché aux intérêts de Vitalianus, un homme qui faisait sa cour à Vitalianus. C'est ce que nous tenons d'Avitus lui-même, qui dans cette lettre, et dans la lettre suivante qu'il écrivit dans le même temps à un autre sénateur de Constantinople nommé Celer, traite

Laurentius de personnage illustre. Avitus lui donne encore le même titre dans une lettre écrite au patriarche de Constantinople, et il le lui avait donné dans sa lettre à Clovis. L'évêque de Vienne n'aurait pas qualifié ainsi un homme aux gages d'un sénateur. Tous les jours l'usage autorise des acceptions de mots encore plus abusives que la signification dans laquelle je conjecture qu'Avitus aura employé le terme de *soldat* en écrivant à Clovis.

Voyons présentement quel était ce Laurentius, et quels services il était à portée de rendre à Clovis ; aidons nous pour cela de ce qui en est dit dans les lettres d'Avitus. Nous n'avons aucunes lumières d'ailleurs concernant ce romain. Je rapporterai donc en premier lieu la lettre écrite par Avitus sous le nom du comte Sigismond fils, et dans la suite successeur du roi Gondebaud, et adressée à Vitalianus un des sénateurs de l'empire d'orient. Suivant les apparences, c'est le même Vitalianus qui joua depuis un si grand rôle dans cet empire, et qui après avoir pris les armes contre Anastase, et puis fait sa paix avec lui, fut assassiné sous le règne de Justin par les menées de Justinien, le même qui fut dans la suite empereur. Justinien craignait que notre Vitalianus qui devait être un homme de mérite et fort ambitieux, ne le traversât dans le dessein de succéder sur le trône d'orient, à l'empereur Justin frère de sa mère. Notre lettre est une de celles que nous venons de citer, et voici son contenu : [pour juger sainement, vous devez tenir pour romains...](#) " Nous parlerons dans la suite du voyage de Sigismond à la cour de l'empereur d'orient.

Il est sensible par cette lettre que Laurentius était né dans les Gaules, qu'il y avait laissé deux fils lorsque Gondebaud l'avait envoyé à Constantinople, où il s'était acquis une grande considération, parce qu'il y était apparemment consulté sur les affaires de sa patrie. Il paraît encore qu'il fallait que Laurentius depuis qu'il était en faveur à la cour d'Anastase, ne s'y fût pas toujours conduit au gré de Gondebaud, puisque Gondebaud retenait les fils de ce romain malgré leur père, et qu'il n'obéissait pas même à l'ordre impérial qui lui enjoignait d'envoyer à Constantinople un de ces fils. Quelle intrigue Laurentius y tramait-il, au préjudice de Gondebaud ? Il serait curieux de le savoir positivement ; mais il paraît par l'intérêt que prit Clovis dans les affaires de Laurentius, auquel il fit rendre son fils par la médiation de Sigismond, qu'Avitus sut faire agir à propos, que l'intrigue dont se mêlait ou s'était mêlé Laurentius, se tramait, ou s'était tramée en faveur de Clovis.

Voici encore une seconde lettre écrite comme la première, au nom de Sigismond par Avitus, et qui concerne le fils de Laurentius. Elle est adressée à Celer qui était comme Vitalianus, un des sénateurs de Constantinople, et qui remplit dans la suite les dignités les plus importantes de l'empire d'orient. [Mon devoir et mon inclination ne me permettent pas de laisser passer...](#) quelle était cette dignité dont la famille royale parmi les bourguignons, attendait le diplôme de Constantinople ? Y avait-on fait espérer à Gondebaud le consulat d'occident que l'accommodement de Théodoric et d'Anastase, dont nous parlerons dans la suite, aura empêché Gondebaud d'obtenir ? S'agit-il seulement dans cette lettre du patriciat que Sigismond obtint pour lui à quelque temps de-là, et qu'il pouvait demander dès lors ? Qui peut le dire ?

Il me vient une idée dans l'esprit, c'est qu'après avoir fait voir comment Sigismond le fils aîné et le successeur de Gondebaud, parlait dans les lettres qu'il écrivait à Constantinople aux ministres de l'empereur d'orient, il convient de faire voir aussi, en quels termes s'énonçait ce prince bourguignon, lorsqu'il écrivait à l'empereur même. Voici donc le contenu d'une lettre que Sigismond écrivit après

qu'il eût été fait patrice, à l'empereur Anastase, et qui fut composée ainsi que les précédentes par Avitus.

Si la distance des lieux et les circonstances présentes ne nous permettent point... il ne faut point dire qu'on ne doit pas se faire sur cette lettre une idée du respect et de la déférence, du moins apparente, que les rois barbares établis dans les Gaules avaient pour l'empereur d'orient, parce qu'elle est écrite par Sigismond, quand il n'était pas encore roi des bourguignons, mais seulement le fils de leur roi. Je rapporterai dans la suite de cet ouvrage deux lettres écrites au même Anastase en cinq cent dix-sept, par le même Sigismond après qu'il fut devenu par la mort de son père Gondebaud, le seul roi des bourguignons, et l'on verra dans ces deux lettres autant de respect et de soumission pour l'empereur des romains d'orient, qu'on en a vu dans celle qui vient d'être traduite.

J'ajouterai ici pour finir ce que j'ai à dire concernant la relation que les bourguignons entretenaient avec la cour de Constantinople, dans le temps de la conversion de Clovis, que Sigismond y fit le voyage qu'il avait déjà projeté d'y faire, lorsqu'il écrivait au sénateur Celer, la lettre dont nous avons donné la substance. C'est ce que nous apprenons de la septième lettre d'Avitus, écrite au patriarche de Constantinople. On pourrait trouver étrange que cette lettre où il est parlé du voyage dont la lettre à Celer marque seulement le projet, fut la septième dans l'ordre où sont rangées les épîtres d'Avitus, quand celle qui est écrite à Celer ne s'y trouve que la quarante-troisième ; si les savants n'avaient déjà remarqué que nous n'avons point ces épîtres non plus que celles de Sidonius, arrangées suivant leur date.

Avitus dit dans sa lettre au patriarche de Constantinople : *je profite pour vous assurer de mon respect*,... le reste roule sur la nécessité où est un patriarche de Constantinople, d'être en communion avec le pape.

Je dois avertir ici que la nouvelle écrite à l'évêque de Vienne par Laurentius était fautive, c'est-à-dire, qu'elle était prématurée. Il arrive tous les jours dans les affaires de cette nature, d'en écrire de pareilles. L'accommodement dont il s'agit, ne fut terminé que plusieurs années après le temps où le *personnage illustre* avait cru que tout était ajusté. La preuve de ce que je viens de dire, est que la lettre d'Avitus fut écrite avant l'avènement de Sigismond à la couronne des bourguignons, et l'accommodement en question ne fut entièrement achevé que sous le règne de Justin, qui parvint à l'empire en cinq cent dix-huit, et un an après que Sigismond eut succédé à son père.

On ne saurait douter que la lettre d'Avitus rapportée en dernier lieu, ne soit écrite dans le temps que Gondebaud vivait encore. En premier lieu, Avitus n'y traite Sigismond que de patrice, et il l'aurait traité probablement de patrice et de roi, si quand il écrivait, ce prince eût été actuellement roi des bourguignons. Cette raison pourrait, je le sais bien, recevoir quelque difficulté, mais celle dont je vais l'appuyer me paraît sans réplique. C'est qu'il est contre toute vraisemblance que Sigismond ait fait un voyage aussi long que celui de Constantinople, depuis qu'il eut monté sur le trône, et dans un temps où il devait craindre déjà la guerre que les francs lui firent quelques années après son avènement à la couronne.

Enfin nous voyons par la lettre même d'Avitus qu'il est plus plausible que Laurentius lui avait mandé seulement que l'accommodement s'allait conclure, qu'il n'est plausible qu'il lui eût écrit positivement que l'accommodement était entièrement terminé. Si Laurentius eût écrit en termes clairs et précis,

l'accommodement est consommé, Avitus n'aurait pas dit dans sa lettre au patriarche de Constantinople : confirmez-nous par un mot de votre main... Mais, ce qui arrive tous les jours, quelque nouvel incident aura fait traîner en longueur la négociation qu'on avait crue terminée heureusement. La paix n'est pas moins difficile à moyenner entre les puissances ecclésiastiques, qu'entre les puissances temporelles.

Ce sont les relations que Gondebaud eut avec Clovis immédiatement après le baptême du dernier, qui nous ont engagé à parler de celles que les bourguignons entretenaient avec la cour de Constantinople, et nous l'avons fait d'autant plus volontiers, qu'il est impossible de bien éclaircir l'histoire de France, sans dire plusieurs choses qui ne sont pas de l'histoire de France. Il est très probable d'ailleurs, à en juger par les évènements, que les francs avaient de pareilles liaisons avec cette même cour. C'est ce que nous saurions avec détail si nous avions autant de lettres de saint Remy ou d'Aurélien, que nous en avons d'Alcimus Avitus.

Je reviens aux relations que Gondebaud eut avec Clovis, dès que ce dernier fut converti. Si le roi des bourguignons affecta de témoigner pour lors, comme nous l'avons vu, toute sorte de déférence pour Clovis, s'il lui fit mander qu'il était son *soldat*, ce n'est point qu'il eût sincèrement aucune amitié pour le roi des francs, son neveu, puisqu'il devait le regarder comme son rival de grandeur, et comme un rival très dangereux. C'est que Gondebaud craignait Clovis.

En premier lieu, Clovis, comme nous l'avons déjà dit, et comme nous aurons encore plusieurs occasions de le faire voir, était devenu depuis son baptême, le héros des romains des Gaules. En second lieu, Gondebaud avait alors la guerre avec Théodoric roi d'Italie, et il pouvait craindre que les francs, s'il les mécontentait ne s'alliassent contre lui avec les ostrogots, et que les visigots mêmes n'entrassent aussi dans la ligue qui se formerait alors. Les visigots devaient chercher à rentrer dans la province marseillaise, dont après la mort d'Euric leur roi, ils avaient été dépouillés par les bourguignons.

Il est vrai que plusieurs de nos historiens modernes prétendent qu'il n'y ait point eu de guerre entre les ostrogots et les bourguignons, jusque à celle qu'ils se firent en l'année cinq cent, et dans laquelle Théodoric fut allié avec Clovis contre Gondebaud. Mais je vais prouver le contraire, et faire voir qu'avant l'année cinq cent, les bourguignons avaient été déjà en guerre avec les ostrogots. Ce qui rend très probable que ces deux nations fussent actuellement ennemies en l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept.

On peut voir dans les vies des saints par Monsieur Baillet, comme dans les commentaires publiés sur les ouvrages d'Ennodius évêque de Pavie, dans le sixième siècle, et qui a écrit la vie de saint Épiphanes un de ses prédécesseurs, que saint Épiphanes fait évêque de Pavie en quatre cent soixante et six, mourut après trente ans d'épiscopat, c'est-à-dire, en quatre cent quatre-vingt-dix-sept. Cependant Ennodius rapporte que ce saint avant que de mourir fit dans les Gaules, la rédemption générale des captifs sujets de Théodoric, et que les bourguignons avaient faits esclaves dans le cours d'une guerre qui durait encore quand ce rachat fut fait. Donc il y avait eu une guerre entre Théodoric et Gondebaud avant celle qui commença l'année cinq cent. En second lieu, une des circonstances de cette rédemption qu'Ennodius rapporte, c'est, comme on va le lire, que Godégisile frère de Gondebaud et l'un des rois des bourguignons vivait encore quand elle se fit, et que même ces deux princes étaient alors en bonne intelligence. Or dans la guerre commencée en cinq cent, entre les francs et les

ostrogots d'une part, et les bourguignons de l'autre, et qui se termina en une campagne, Godégisile fut jusque à sa mort, l'allié des ennemis de son frère.

Voyons à présent ce que dit Ennodius concernant la rédemption dont il s'agit : **Saint Épiphané ayant été envoyé dans les Gaules...** Cependant le respect de Gondebaud pour saint Épiphané, et peut-être la crainte que ce prince avait de Clovis, l'engagèrent à tomber d'accord peu de temps après, de deux choses ; la première, de faire mettre gratuitement en liberté tous les habitants de l'Italie que la famine, d'autres malheurs, ou la crainte des évènements avaient engagés à venir se rendre prisonniers de guerre, et même ceux de ces habitants qui se trouveraient avoir été vendus aux bourguignons pendant le gouvernement tyrannique d'Odoacer. La seconde, était de faire relâcher moyennant une rançon modique ceux des sujets de Théodoric qui avaient été pris les armes à la main dans les actions de guerre, où les bourguignons avaient eu de l'avantage. **Je ne veux point**, ajouta Gondebaud, **dégoûter mon peuple de la profession de soldat en lui ôtant son butin**. Ce prince fit ensuite expédier en bonne forme un acte de ce qu'il venait d'octroyer, et il se servit pour cela du ministère de Laconius, un romain sorti d'une famille dans laquelle il y avait eu plusieurs dignités curules, et qui faisait auprès de ce prince les fonctions d'un chancelier. L'acte fut remis à saint Epiphane qui le fit encore souscrire à Genève par Godégisile, l'autre roi des bourguignons, et il fut ensuite exécuté suivant sa teneur. Une pareille convention est un grand acheminement à un traité de paix, mais comme Ennodius ne dit point précisément que saint Épiphané eût terminé pour lors la guerre des bourguignons contre les ostrogots, il est à croire qu'il ne la termina point. Si s'Épiphané eût moyenné cette paix, son panégyriste n'aurait point manqué de l'en louer avec autant d'emphase, qu'il l'avait loué à l'occasion du traité conclu vingt ans auparavant, entre Euric roi des visigots et l'empereur Julius Nepos. Ainsi je crois que la guerre entre les bourguignons et les ostrogots durait encore lorsque, comme nous le verrons, les ostrogots se liguerent avec les francs contre les bourguignons, en l'année quatre cent quatre-vingt-dix-neuf.

CHAPITRE 8

Réduction des Armoriques à l'obéissance de Clovis, et capitulation des troupes romaines avec lui. Époque tirée du baptême de Clovis. Qu'il faut lire Armoriques, et non pas Arboriques, dans l'endroit de l'histoire de Procope, où il est fait mention de ces événements.

Il est temps de reprendre le fil de l'histoire de Clovis, et de rapporter ce que nous pouvons savoir encore concernant les progrès qu'il fit dans les Gaules, immédiatement après son baptême. Ce fut durant l'année qui le suivit que les provinces confédérées se soumirent à la domination de ce prince.

Ce fut aussi dans cette même année que les troupes réglées qui restaient à l'empire dans les Gaules, passèrent au service du roi des saliens, et qu'elles remirent à ce prince en lui prêtant le serment de fidélité, les pays qu'elles avaient jusque là gardés au nom de Rome, c'est-à-dire les pays qui sont entre la Loire et le Loir, ainsi que quelques contrées adjacentes, et peut-être le Berry ; je dis peut-être le Berry, parce qu'il paraît qu'en l'année cinq cent six le Berry, ou du moins une partie de cette cité, était sous la domination des visigots. Tétradius son évêque est un de ceux qui ont souscrit les actes du concile tenu dans Agde cette année-là, sous le bon plaisir d'Alaric second. Il se peut faire aussi que le Berry ayant été remis aux francs dès l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept, Alaric leur en eût enlevé du moins une partie au commencement du sixième siècle, et avant l'année cinq cent six. Cette occupation aura peut-être été l'une des causes qui fit prendre les armes à Clovis en l'année cinq cent sept contre les visigots. Nous avons vu que c'était dans tous ces pays-là que les troupes romaines s'étaient comme concentrées, parce qu'ils étaient la frontière des provinces obéissantes et des provinces confédérées du côté des visigots et du côté des bourguignons. Mais avant que de faire lire ce que Procope a écrit des deux grands événements dont je parle, je crois qu'il est à propos de faire souvenir le lecteur de la manière dont est amenée la digression dans laquelle cet auteur nous donne l'histoire abrégée de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules.

Procope ayant omis d'expliquer dès le commencement de son histoire de la guerre commencée par Justinien en l'année cinq cent trente-cinq contre les ostrogots d'Italie, en quel état l'Europe se trouvait alors, cet écrivain se voit obligé lorsqu'il lui faut parler de la part que les francs prirent à cette guerre, à faire une digression pour exposer qui étaient ces francs, de quel pays ils étaient sortis, de quelle manière ils s'étaient rendus maîtres des Gaules, et de quelle manière enfin ils s'étaient établis dans le voisinage de l'Italie. Ainsi la digression de Procope contient un récit abrégé de tout ce que les francs avaient fait depuis qu'ils eurent commencé à s'établir sur la rive gauche du Rhin qui était du territoire de l'empire, jusqu'à l'année cinq cent trente-six, qu'ils prirent part à la guerre que Justinien faisait en Italie contre les ostrogots. On peut diviser la digression de Procope en deux chapitres ou en deux parties, et cela en composant la première du récit de tout ce que firent les francs depuis leur premier établissement dans les Gaules jusque à l'année cinq cent qu'ils s'allièrent avec les ostrogots contre les bourguignons ; et la seconde partie, de tout ce qu'ils firent depuis cette alliance jusqu'à l'année cinq cent trente-six qu'ils s'intéressèrent dans la querelle de Justinien avec les ostrogots.

La première partie de la digression de Procope se subdivise naturellement en deux sections, dont la première contient le récit de ce que les francs avaient fait depuis leur premier établissement dans les Gaules jusqu'à la réduction des Armoriques. La seconde section de ce premier chapitre contient et le récit de cette réduction, qui, comme le remarque Procope, fut la principale cause de l'agrandissement de Clovis, et le récit de ce qui se passa depuis jusqu'à l'alliance de ce prince avec les ostrogots en l'année cinq cent.

Quoique j'aie déjà rapporté par fragments la première section du premier chapitre de la digression de Procope, je crois cependant devoir transcrire ici tout ce premier chapitre en entier. Le lecteur voyant ainsi d'un seul coup d'oeil l'idée générale que Procope donne des progrès des francs depuis leur premier établissement dans les Gaules, jusqu'à l'exécution pleine et entière de la capitulation que firent les troupes romaines avec eux, il en sera mieux en état de juger si le plan de mon ouvrage cadre avec l'idée que nous donne de la fondation de la monarchie française, un historien qui avait de la capacité, et qui avait vu en Italie, où il était secrétaire de Bélisaire le général de Justinien, plusieurs francs et plusieurs romains contemporains de Clovis.

[Je vais expliquer quelle était la première habitation de ces francs...](#) Procope commence ensuite cette exposition par donner une notion générale de la partie occidentale de l'Europe, et dès qu'il l'a donnée, il continue ainsi : [le Rhin avant que de se jeter dans l'océan...](#) Procope a raison d'ajouter cet éclaircissement à sa narration. En effet, comme nous l'avons vu, ce fut cette cession faite d'abord par Julius Nepos, puis confirmée un an après par Odoacer, et contre laquelle tous les romains des Gaules se révoltèrent, qui donna lieu à la confusion où tomba leur patrie vers l'année quatre cent soixante et seize, et les progrès des francs, dont notre historien rend compte, furent une suite de cette confusion.

Si Procope ne parle que de la cession faite par Odoacer, et s'il ne dit rien de celle que Julius Nepos avait faite un an auparavant, c'est parce qu'il écrit un abrégé, ou peut-être pour rejeter entièrement sur un roi barbare la faute qu'un empereur partageait du moins avec lui. Les détails que cet historien rapporte concernant le service des troupes romaines qui prêtèrent serment de fidélité à Clovis, semble marquer qu'il y avait parmi elles et des troupes de campagne et des troupes de frontière. Comme il a écrit soixante ans après l'évènement dont il s'agit, et comme il avait pu voir, lorsqu'il était encore en Italie, des francs et des romains qui en avaient été témoins oculaires, les moindres circonstances dont il rend compte, sont dignes d'une grande attention, d'autant plus que c'est lui seul qui peut nous instruire aujourd'hui de ce point de l'histoire de l'établissement du royaume des francs, dans laquelle il n'y en a pas de plus important. Ces évènements arrivèrent, comme on le va voir, en l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept, et quand Clovis avait déjà régné seize ans.

Procope ne dit point, il est vrai, en quelle année les Armoriques et les troupes romaines qui gardaient les frontières des Gaules contre les ariens, c'est-à-dire, contre les visigots et contre les bourguignons, se soumirent au roi des francs. Il se contente de nous apprendre que les francs étaient déjà chrétiens lorsque cet évènement arriva. Heureusement il nous est resté une chartre de Clovis qui nous instruit de deux choses. La première, est que Clovis comptait en même temps *la seizième année de son règne, et la première année d'après son baptême*. La seconde, c'est que Clovis comptait aussi en même temps *et la première année d'après son baptême et la première année d'après la soumission des gaulois* : ainsi cette chartre précieuse nous enseigne que la soumission des Gaules à ce

prince, est un évènement qui appartient à l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept. Entrons en preuve et commençons par rapporter les endroits de cette chartre qui font foi sans avoir besoin d'aucun commentaire, que la première année du christianisme de Clovis, se rencontrait avec la seizième année de son règne.

J'ai déjà parlé de l'authenticité de la vie de Saint Jean de Reomay, écrite par Jonas, et que le père Rouyer jésuite nous a donnée dans son histoire de l'abbaye du Moutier Saint-Jean. Or nous lisons dans cette vie : " on ne saurait douter de l'extrême considération que les rois des francs... " cela dispose à croire sans peine que parmi ces chartres il y en avait une octroyée par Clovis, qui, comme on l'a vu, fut un des rois francs contemporains du saint personnage Jean. Aussi le père Rouyer en rapporte-t-il une qu'il dit être tirée du cartulaire de l'abbaye du Moustier Saint-Jean, et qui est intitulée *ordonnance de Clovis*. On peut voir cette chartre dans son livre imprimé en mille six cent trente-sept. Quand bien même nous n'aurions pas une expédition plus authentique de cette chartre, nous ne laisserions pas d'être en droit de la citer avec quelque confiance, mais nous l'avons en original.

C'est la première pièce d'un livre imprimé en mille six cent soixante et quatre, intitulé : recueil de plusieurs pièces curieuses pour l'histoire de Bourgogne, par Monsieur Perard doyen de la chambre des comptes de Dijon ; et l'auteur nous assure qu'il a fait la copie de la chartre de Clovis qu'il nous donne, sur l'original même de cette chartre conservée dans les archives, dont la garde est confiée à la compagnie, de laquelle il se trouvait alors le doyen. Voici les endroits essentiels de cette pièce : [Clovis roi des francs et personnage illustre](#) : ... Clovis dit ensuite, qu'il a fait expédier les présentes lettres signées de sa main, afin qu'il fût notoire à tous présents et à venir qu'il a octroyé au saint homme Jean sa demande, qu'il lui a donné encore différents droits et franchises, et qu'il entend que le monastère de Reomay demeure toujours sous la protection et sauvegarde des rois ses successeurs. La date de la chartre est : [donné à Reims le vingt-neuvième décembre en la cinquième indiction](#). On y lit ensuite. [Moi, Anachalus, j'ai remis cette chartre la seizième année du règne du grand Clovis](#). En voilà suffisamment pour montrer que la première année du christianisme de Clovis, et la seizième année de son règne, se rencontrèrent. Or cette année est la même que l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept. Clovis est mort en cinq cent onze, la trentième année de son règne, comme le dit Grégoire de Tours, à la fin du second livre de son histoire. Ainsi Clovis a dû commencer son règne en quatre cent quatre-vingt-un, et supposé qu'il l'ait commencé le premier janvier de cette année-là, car nous n'avons aucune notion ni du jour ni du mois qu'il parvint à la couronne, la seizième année de son règne, se rencontrera parfaitement avec l'année de Jésus-Christ, quatre cent quatre-vingt-dix-sept.

Ainsi cette année et celle de la date de la chartre, cadrent très bien. Ce calcul est encore confirmé par une circonstance décisive, et qui se trouve dans notre chartre. Il y est dit que l'année où l'on se trouvait quand elle fut expédiée, était la cinquième de l'indiction courante, et l'on peut voir dans le glossaire latin de Monsieur du Cange, que l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept, a été réellement la cinquième année d'une indiction. On sait de quel poids doit être une pareille preuve dans le cas dont il est ici question. Enfin, j'ajouterai que plusieurs manuscrits de Grégoire de Tours portent, que ce fut l'année quinzisième de son règne que Clovis eut contre les allemands la guerre dans laquelle se donna la bataille de Tolbiac, et par conséquent que ce fut à la fin de cette année-là, que se fit la cérémonie du baptême de ce prince. L'auteur des gestes dit

encore dans tous ses manuscrits, que la bataille de Tolbiac et la conversion de Clovis sont deux évènements qui appartiennent à la quinzième année du règne de ce prince ; c'est-à-dire, à l'année de Jésus-Christ quatre cent quatre-vingt-seize. Or puisque la quinzième année de Clovis cadre avec l'année quatre cent quatre-vingt-seize, comme nous l'avons vu, il s'ensuit que sa seizième année cadre avec l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept de Jésus-Christ.

Dès qu'il est constaté que la seizième année de Clovis revient à l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept de l'ère chrétienne, il est clair que ce fut dans cette dernière année que les Armoriques et les troupes romaines qui gardaient la Loire se soumirent à Clovis. En effet la chartre associe la date du baptême de Clovis, ainsi que la date de ces deux autres évènements, avec la seizième année du règne de Clovis, en énonçant que la supplication du s homme Jean, laquelle donnait lieu à l'expédition de cet acte, avait été faite l'année première d'après le baptême de Clovis, et d'après la soumission des gaulois. Suivant la narration de Procope, la capitulation des troupes romaines avec Clovis, a dû suivre de près la réduction des Armoriques à l'obéissance de ce prince. Il est vrai qu'on pourrait faire sur ce point-là une difficulté en disant ; selon la date apposée à la chartre, elle est du vingt-neuvième décembre de l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept. Or ce jour-là l'on ne devait plus compter la première, mais la seconde année d'après le baptême de Clovis, puisque Clovis reçut ce sacrement le vingt-cinquième décembre de l'année quatre cent quatre-vingt-seize. On pourrait faire plusieurs réponses à cette difficulté, mais je me contenterai d'en alléguer une. C'est qu'il y a si peu de temps entre le vingt-cinquième et le vingt-neuvième de décembre, qu'il se peut très bien faire que saint Jean de Reomay eût mis son monastère sous la protection du roi des francs quelques jours avant Noël, et que cependant l'acte qu'il demandait ne lui ait été expédié que le premier jour ouvrable après Noël ; c'est-à-dire, le vingt-neuf décembre.

En attribuant ce que dit notre chartre de la *soumission des gaulois*, à la soumission des Armoriques, et des troupes romaines, deux évènements assez importants pour en faire une espèce d'époque, puisque Procope dit formellement que ce fut au premier que les francs eurent la principale obligation de leur agrandissement, notre chartre n'est plus exposée à aucune contradiction, elle n'est plus sujette aux soupçons qui tombent sur les actes anciens qu'on ne saurait expliquer que par des interprétations ou forcées ou purement arbitraires. Aussi toutes les contradictions que la chartre dont il s'agit peut avoir reçues venaient-elles de ce que ce diplôme avait été mal expliqué, parce qu'on avait supposé que la phrase, *la soumission des gaulois*, fût relative à des évènements qui certainement ne sont point arrivés la première année après le baptême de Clovis, ni par conséquent la seizième année après son avènement à la couronne des saliens.

En effet, les notes dont le père Rouyer, qui autant que je puis le savoir, est le premier éditeur de cette chartre, a bien voulu l'accompagner, se trouvent plus propres à faire douter de son authenticité qu'à la prouver, parce que cet auteur faute d'avoir connu à quels évènements de la vie de Clovis, il fallait appliquer la phrase *la première année d'après la soumission des gaulois*, en fait une application qui n'est point soutenable d'autant qu'elle est contredite par la chronologie. Or une chartre mal expliquée passe aisément pour une chartre fautive. Le père Rouyer donc, après avoir allégué que dans plusieurs auteurs les *gaulois* dits absolument, signifient les gaulois de celles des provinces des Gaules qui portaient le nom de Lyonnaises, ajoute : *je ne doute point que la soumission des gaulois....* Comme il est aisé de convaincre de fausseté une telle supposition

par les fastes seuls de Marius Aventicensis, où l'on voit clairement que ce ne fut qu'en l'année cinq cent, c'est-à-dire, trois ou quatre ans après le baptême de Clovis, que ce prince fit la guerre à Gondebaud, il a dû résulter d'une pareille explication, plusieurs soupçons contre l'acte mal expliqué. L'authenticité de la chartre en question aura donc paru suspecte à plusieurs savants, parce qu'elle contenait, suivant cette interprétation, des faits qui ne pouvaient être conciliés avec les faits certains de notre histoire. Comme on vient de le voir ; ce fut la quatrième année et non la première année d'après son baptême que Clovis fit la guerre à Gondebaud. Je ne sais point si quelques-uns de ces savants ont mis leurs doutes par écrit, ou s'ils se sont contentés de les expliquer de vive voix. Ce que je sais, c'est que leurs doutes ont donné lieu à Monsieur Pérard de dire dans une note qu'il a fait imprimer immédiatement après notre chartre : *quelques personnes dont j'estime la censure,...* etc. Cet auteur cite ensuite quelques occasions où la chartre de Clovis a été reconnue pour authentique dans les tribunaux, et il rapporte encore une chartre de Clotaire Premier, où il est énoncé qu'il confirme le contenu dans celle de son père Clovis.

Notre explication est propre à dissiper toutes ces difficultés. En admettant cette explication très plausible par elle-même, les faits que la chartre contient servent autant que le lieu même où cet instrument se trouve déposé et que les autres preuves d'authenticité qu'il porte avec lui, à montrer qu'il est une pièce dont la vérité est incontestable.

Je ne vois qu'une difficulté qu'on puisse faire désormais avec quelque fondement sur ce sujet-là. C'est que le lieu où l'abbaye du Moustiers Sainte-Marie est bâtie, n'a point été sous la domination de Clovis. Ce lieu est dans la cité ou diocèse de Langres, et le diocèse de Langres appartenait aux bourguignons six ans après la mort de Clovis, puisque Grégoire évêque de Langres souscrivit au concile tenu à Épaone en cinq cent dix-sept, sous la protection et par les soins de leur roi Sigismond.

Il est vrai que tant que Clovis a vécu, le diocèse de Langres a toujours été sous la domination des bourguignons ; mais l'abbaye du Moustiers Saint-Jean qui est bâtie à l'extrémité septentrionale de ce diocèse, comme l'observe le père Daniel, pouvait bien être sur le territoire de Clovis. Quoique les bourguignons tinssent la ville capitale de la cité de Langres et la plus grande partie du plat pays de cette cité, il pouvait bien se faire que les francs en eussent occupé quelque canton après le désastre de Syagrius. Nous l'avons observé déjà, dans des révolutions pareilles à celle qui arriva pour lors, les bornes légales des provinces et des autres districts, ne sont pas toujours respectées : elles ne sont pas toujours celles qui limitent les acquisitions des conquérants. Ils les étendent jusque aux fleuves, aux montagnes et aux autres bornes naturelles, capables par elles-mêmes d'arrêter les progrès d'un vainqueur. Quoiqu'il en ait été, il sera toujours certain que l'abbaye du Moustiers Saint-Jean était du moins voisine de la frontière des francs. Ainsi elle pouvait très bien tenir des terres et d'autres possessions dans les pays de l'obéissance de Clovis. On sait d'ailleurs qu'une abbaye bâtie sur les lisières d'un état, a presque autant de besoin de la protection du prince avec le territoire de qui elle confine, que de celle du souverain du lieu où elle est assise.

Après avoir constaté la date de la réduction des Armoriques et des troupes romaines à l'obéissance de Clovis, il me reste encore à faire deux observations sur ces événements. La première, sera pour en montrer la vraisemblance : et la

seconde, pour rendre raison de la correction qu'on fait ordinairement dans le texte de Procope, en y lisant les *Armoriques*, au lieu des *arboriques*.

Quant à l'union des Armoriques avec les francs, je me flatte qu'après avoir fait quelques réflexions sur l'histoire de la confédération maritime, on trouvera probable que les peuples qui étaient entrés dans cette ligue, se soient enfin unis avec les francs dans les circonstances où l'on a vu que les uns et les autres ils associèrent leurs fortunes. On pourra peut-être avoir plus de peine à concevoir que des troupes romaines aient pu se résoudre à passer au service d'un roi barbare. Les trois réflexions que je vais faire à ce sujet, rendront l'événement très vraisemblable.

Clovis était véritablement un roi barbare ; mais quoiqu'il n'eût point encore été fait consul, il ne laissait point d'avoir déjà une commission de l'empire, telle qu'elle pût être. Ainsi l'on peut conjecturer que les troupes romaines qui gardaient la Loire, lui auront prêté serment en cette qualité.

En second lieu, les troupes romaines qui servaient dans les Gaules durant le cinquième siècle, n'étaient pas des légions composées de citoyens nés au-delà des Alpes, ni de soldats élevés à l'ombre du capitole, dans le sein des pénates de la république, et qui lui fussent aussi dévoués que l'étaient les légionnaires, qui durant les sept premiers siècles de l'état, fondé par Romulus, avaient porté les armes pour son service, et qui presque tous avaient leurs domiciles dans les environs de Rome ou même dans Rome. La plupart des soldats des troupes qui servaient encore sous ses enseignes ; et principalement ceux des troupes de frontières, étaient nés dans les Gaules, dans l'Illyrie, dans la Germanie, dans l'Espagne, et dans d'autres provinces où leurs pères tenaient des bénéfices militaires, et le plus grand nombre d'entre eux n'avait jamais vu, ni le Tibre, ni le capitole. Nous avons remarqué dès le premier livre de cet ouvrage, que depuis Caracalla tous les citoyens des états soumis à l'empire, jouissaient du droit de bourgeoisie romaine, et qu'ils pouvaient par conséquent entrer dans les légions. D'ailleurs le nom de Rome avait cessé à la fin du cinquième siècle, d'être un nom si respectable. Rome autrefois la reine du monde, n'était plus qu'une ville conquise et assujettie par les ostrogots. Est-il donc si surprenant après ce qui vient d'être exposé, que les troupes romaines qui servaient dans les Gaules en l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept, et dont les soldats nés la plupart dans cette heureuse contrée, ne voulaient ni quitter leur profession, ni abandonner les établissements qu'ils avaient dans leur patrie, aient prêté à un prince victorieux un serment qui ne faisait encore que les attacher à lui un peu plus étroitement qu'ils ne l'avaient été jusque là.

On a vu encore dans notre premier livre que longtemps avant Clovis les troupes romaines qui étaient destinées à la défense des Gaules, et dont les quartiers étaient dans ce pays-là, avaient déjà la réputation d'être peu affectionnées au capitole, et de chercher les occasions de se cantonner. En effet, et c'est ma troisième réflexion, longtemps avant Clovis, et quand la monarchie romaine était encore très florissante, des légions du nombre de celles qui servaient dans les Gaules, ont prêté serment de fidélité à une puissance qui s'élevait, je ne dis pas contre l'empereur régnant, mais contre l'empire. Durant la guerre que Civilis fit à l'empire sous le règne de Vespasien, plusieurs légions romaines prêtèrent le serment militaire à l'empire des Gaules ; vain titre qu'une bande de rebelles attroupés donnait à son fantôme de monarchie. Mais sans nous engager davantage dans ces discussions, citons deux exemples qui seuls rendraient très croyable le fait dont il s'agit d'établir la vraisemblance.

Procopé rapporte que lorsque Théodoric roi des ostrogots se fût rendu maître de Rome, il y conserva les cohortes qui servaient de gardes aux empereurs, et qui faisaient à-peu-près le même service que faisaient les anciens prétoriens. Le roi des ostrogots fit donner aux soldats dont il est question, la même subsistance qu'ils avaient sous les derniers Césars ? Croira-t-on que ce prince ne se fût point fait prêter serment de fidélité par les troupes qu'il voulut bien continuer d'entretenir.

Passons au second exemple. Isidore de Séville auteur né dans le sixième siècle, dit en parlant de Sisébutus qui monta sur le trône des visigots en six cent douze, et dont le pouvoir fut reconnu dans toute l'Espagne. [C'est sous le règne de Sisébutus...](#) rendons compte maintenant des raisons que nous avons eues pour lire dans le texte de Procopé les *Armoriques*, au lieu des *arboriques*. Comme M. de Valois et la plupart des savants qui ont eu l'occasion de parler de ce peuple-là, ont fait dans le texte de Procopé la même correction que nous, et qu'ils y ont lu *armorici*, au lieu d'*arborici*, je ne serais point entré en aucune explication sur ce point-là, si le père Daniel qui a écrit depuis eux, n'avait pas épousé le sentiment opposé au leur, et soutenu qu'il y avait dans les Gaules sous le règne de Clovis, une nation nommée réellement les *arboriques*.

Je dirai donc en premier lieu, qu'aucun auteur ancien, si l'on en excepte Procopé, ne dit qu'il y ait eu jamais dans les Gaules non plus qu'ailleurs un peuple nommé arborique. Cluvier, qui nous a donné tant d'excellents livres sur la géographie ancienne, s'explique en ces termes : [personne n'a pu découvrir encore où étaient ces arboriques](#),... Si Cluvier n'a pas porté plus loin ses recherches sur les arboriques, c'est qu'il ne faisait point la description de la Gaule dans celui de ces ouvrages, où il dit ce qu'on vient de lire, mais bien la description de la Germanie.

Le père Daniel, il est vrai, assigne à ses arboriques un territoire dans la Gaule, et il les place entre la Meuse, l'océan, et l'Escaut, dans la carte géographique qu'il a mise à la tête de son histoire. Mais cette position n'est pas soutenable. Nous avons huit ou dix notices ou recensements des Gaules, composées sous les derniers empereurs. Quoiqu'il y soit fait un dénombrement assez exact des peuples qui habitaient la seconde Belgique, où devait être le pays que le père Daniel assigne aux arboriques pour leur demeure, il n'y est fait aucune mention de ces arboriques, qui devaient néanmoins être un peuple nombreux. Enfin, si dans le cours du cinquième siècle il se fût établi dans les Gaules quelque peuple étranger appelé arborique, et qui eût été aussi puissant que l'étaient les Armoriques lorsqu'ils s'associèrent avec les francs sous le règne de Clovis : pourquoi Sidonius Apollinaris n'en aurait-il point parlé, lui qui s'est plu tant de fois à faire, soit en prose, soit en vers, l'énumération de tous les barbares qui se cantonnaient dans cette grande province ? Pourquoi n'en trouverait-on rien dans Salvien, ni dans Avitus, ni dans aucun autre auteur que Procopé ? Enfin, pourquoi si les arboriques eussent été placés à l'extrémité de la seconde Belgique, leur association avec les francs, aurait-elle mis dans la nécessité de capituler avec Clovis, les troupes romaines postées sur la Loire qui était la frontière du territoire de l'empire du côté où il confinait au pays tenu par les ariens, c'est-à-dire, par les visigots et par les bourguignons.

Aussi voyons-nous que les auteurs étrangers ou français qui ont écrit depuis que le père Daniel a eu publié le premier volume de son histoire, et qui ont eu occasion de parler des arboriques, n'ont pas laissé de suivre la correction presque généralement reçue, et qu'ils ont écrit *les Armoriques*.

L'illustre M Leibnits dit dans son traité sur l'origine des francs : [les arboriques, qui comme nous l'apprenons de Procope se soumirent aux francs,](#)...

Monsieur Hertius un des jurisconsultes du droit public les plus estimés en Allemagne, dit positivement dans sa notice de l'ancien royaume des francs, qui fut publiée par son fils en mille sept cent treize, qu'il est de l'avis de M. de Valois et qu'il faut lire dans Procope, les *Armoriques*.

Un autre savant de la même nation, M Eccard qui nous donna en mille sept cent vingt, une nouvelle édition de la loi salique et de la loi des ripuaires, les deux lois suivant lesquelles la nation des francs a été gouvernée sous les deux premières races de nos rois, dit à propos d'une faute du père Daniel, qui fait venir les ripuaires des arboriques : [les arboriques ont été sans aucun doute,](#)... Le père Lobineau dit dans le second volume de son histoire de Bretagne imprimé en mille sept cent sept : [il y aura peut-être bien des gens...](#) je ne crois pas néanmoins que Procope ait écrit lui-même *arborici* pour *armorici*, et je pense que cette faute doit être imputée à quelque copiste, qui l'aura commise d'autant plus aisément que les lettres courantes, dont les grecs se sont servis longtemps encore après Procope, pour *l'm* et pour le *b*, étaient deux caractères qui se ressemblaient si fort qu'il était facile de s'y tromper et de prendre l'un pour l'autre dans le manuscrit que l'on transcrivait. On peut voir dans la paléographie grecque du savant Dom Bernard De Montfaucon, que *l'm* ne différait du *b*, figuré à peu près comme un *u*, que parce qu'elle avait un jambage. Un copiste pressé aura omis ce jambage, et il aura fait d'*armorici*, *arborici*.

C'est donc à l'aide d'un changement si léger qu'il mérite à peine le titre de correction, qu'on rend très clair le passage de Procope, qui ne saurait être bien expliqué autrement. Nous savons par ce moyen quelle fut la fin de cette république des Armoriques, dont Zosime nous a raconté l'origine, dont Salvien nous parle comme d'un état subsistant encore en quatre cent cinquante, dont l'auteur de la vie de saint Germain l'Auxerrois, nous apprend les malheurs, et dont Sidonius et Prosper disent aussi quelque chose. Enfin ce passage de Procope entendu, comme on vient de l'expliquer, nous met au fait de ce qu'ont voulu dire l'auteur des gestes et Hincmar, lorsque immédiatement après avoir parlé du mariage de Clovis, fait vers l'année quatre cent quatre-vingt-treize, ils ont écrit l'un et l'autre. [Dans ce temps-là Clovis étendit son royaume jusque à la Seine, mais ce ne fut que dans les temps postérieurs qu'il l'étendit jusque à la Loire.](#) En effet, Clovis dont le pouvoir avait été reconnu par les provinces obéissantes dès quatre cent quatre-vingt-treize, comme nous l'avons exposé, ne soumit qu'après son baptême, suivant Procope, et les Armoriques et les soldats romains qui gardaient contre les visigots plusieurs pays voisins de la Loire. Ainsi ce ne fut qu'en quatre cent quatre-vingt-dix-sept qu'il étendit son royaume jusque à ce fleuve.

Il me reste encore une chose à dire en faveur de notre correction, si petite quant au changement qu'elle fait dans la leçon de Procope, et d'une si grande importance quant à notre histoire ; c'est qu'il se trouve dans le texte de cet historien beaucoup d'autres noms propres mal écrits, et qu'il est nécessaire du consentement de tout le monde, de rétablir. Nous n'irons pas bien loin pour en chercher des preuves. Dans le même passage dont il est ici question, on lit le *Pô*, où certainement Procope avait mis le *Rhône*. Cet auteur qui avait été longtemps en Italie savait trop bien que le *Pô* était un fleuve de ce pays-là, et non point un fleuve des Gaules. Si la faute de mettre *arborici* pour *armorici*, est faite plus

d'une fois dans notre passage, celle d'avoir écrit *éridani* pour *rhodani*, et d'avoir ainsi fait du Rhône le Pô, s'y trouve aussi répétée plusieurs fois.

Nous parlerons encore dans la suite de cet ouvrage, d'autres noms propres défigurés par les copistes de Procope. Ces copistes grecs ayant vécu dans les derniers temps de l'empire de Constantinople, il n'est pas étonnant qu'ils aient eu assez peu de connaissance de la géographie des Gaules, pour estropier le nom des villes, des fleuves et des nations de cette vaste contrée.

Je finirai ce chapitre par une conjecture que Vigner fait sur la réduction des Armoriques à l'obéissance de Clovis. La voici : **ils avaient été incités par leurs évêques**... Il serait bien inutile après tout ce que j'ai dit des Armoriques, d'avertir le lecteur qu'il ne faut point les confondre comme l'ont fait quelques auteurs modernes, avec les bretons insulaires qui vinrent s'établir dans les Gaules, un petit nombre d'années après la réduction des premiers à l'obéissance de Clovis. Nous parlerons plus au long de ces bretons insulaires, qui n'ont rien eu de commun avec les Armoriques, si ce n'est d'avoir occupé une portion de la patrie des derniers.

CHAPITRE 9

Des établissements que Clovis aura pu faire dans les Gaules après la réduction des Armoriques, et de la jalousie que les visigots conçurent contre lui. De l'époque tirée de l'année de la mort de saint Martin.

Les deux événements importants dont nous venons de faire l'histoire, et qui rendirent Clovis maître de tous les pays qui sont entre la Seine et la Loire, ainsi que du Berri et des autres contrées que pouvaient encore tenir les troupes romaines qui capitulèrent avec lui, le rendirent en même temps un prince puissant, et en état de faire beaucoup de grâces à ceux qui s'attacheraient à lui. En effet les revenus de tant de riches provinces donnaient au roi de la tribu des saliens le moyen de faire toucher régulièrement une grosse solde à ses troupes et le moyen de pourvoir avantageusement les soldats mariés ou ceux qui voudraient se retirer. Ainsi l'on croira sans peine que dès lors plusieurs francs des autres tribus s'en séparèrent pour s'incorporer dans celle des saliens, et même que des tribus entières s'attachèrent à Clovis, afin d'obtenir de ce prince qu'il leur donnât dans les Gaules des quartiers tels que les romains y en avaient donné dans les temps précédents aux confédérés. C'est apparemment ce que fit alors la tribu qui avait pour son chef Regnomer, frère de Ragnacaire roi des francs du Cambrésis.

Comme nous trouverons que ce Regnomer était établi dans le Maine, lorsque nous viendrons à parler du traitement que Clovis fit aux autres rois des francs vers l'année cinq cent dix, on peut croire que Clovis lui avait donné des quartiers dans cette contrée, ou qu'il l'avait maintenu dans ceux qu'il y avait déjà. Le roi des saliens aura eu, en se conduisant ainsi, la même vue et le même motif qui soixante ans auparavant avaient engagé Aetius à donner des quartiers sur la Loire aux alains ; c'est-à-dire, le dessein de contenir les Armoriques. Nous avons déjà parlé plus d'une fois du caractère de ces peuples-là.

La vénération que tous les romains des Gaules avaient pour Clovis depuis sa conversion, aussi bien que la réduction des Armoriques et des troupes romaines à l'obéissance de ce prince, réveillèrent contre lui la jalousie des visigots, dont les états depuis ces événements étaient devenus frontières des siens. Aussi l'histoire de ce temps-là, toute imparfaite qu'elle est, nous apprend-elle que ces barbares regardaient alors les romains leurs sujets, et principalement les ecclésiastiques, comme des partisans secrets de Clovis, et qu'ils sacrifièrent à leurs défiances bien ou mal fondées, plusieurs évêques. Je rapporterai ici la disgrâce de deux de nos prélats qui furent persécutés et chassés de leur siège par ces hérétiques, qui ne leur reprochaient autre chose que d'être les créatures du prince qui venait d'embrasser à Reims la religion catholique.

Ce fut peu de temps après cet événement que le premier de nos deux évêques souffrit persécution. On peut voir par le catalogue des évêques de Tours qui se trouve à la fin du dixième livre de l'histoire ecclésiastique des francs, que Perpetuus, troisième successeur de saint Martin, sur le siège de l'église de cette ville, mourut vers l'année quatre cent quatre-vingt-onze ; voici ce qu'on lit dans le second livre de cette histoire concernant le successeur de Perpetuus : **on mit à sa place Volusianus un des sénateurs...** Voici ce qu'il dit encore dans son catalogue des évêques de Tours, concernant Volusianus : **Volusianus fut élu le**

septième évêque de Tours à compter depuis saint Gatien premier évêque de cette ville... Le père Ruinart observe dans ses notes sur Grégoire de Tours, que le martyrologe romain fait mention de Volusianus sur le dix-huitième janvier, comme d'un martyr, et qu'il dit que notre saint est en grande vénération dans le pays de Foix, qui suivant les apparences fut le lieu de son exil et celui de sa mort.

En supposant comme Grégoire de Tours le dit positivement, que saint Martin soit mort sous le consulat de Flavius Caesarius et de Nonius Atticus, marqué dans les fastes sur l'année trois cent quatre-vingt-dix-sept de l'ère chrétienne, et en supputant relativement à cette année-là, les années d'épiscopat que notre historien donne à chacun des successeurs de l'apôtre des Gaules, on trouvera que Volusianus quatrième successeur de s Martin a été élevé sur le siège de Tours vers la fin de l'année quatre cent quatre-vingt-onze, et par conséquent que la sixième année révolue de son pontificat qui me paraît celle où il fut traduit à Toulouse, tombe en quatre cent quatre-vingt-dix-sept, temps où la conversion de Clovis devait faire l'entretien de tous les romains des Gaules. Voyons donc ce qu'on peut savoir avec certitude sur l'année de la mort de saint Martin qui souvent a servi d'époque dans notre histoire.

On ne saurait établir une date et fixer la première année d'une époque plus distinctement ni plus affirmativement, que Grégoire de Tours établit et fixe celle de l'époque tirée de la mort de saint Martin ; et cela, soit dans l'histoire ecclésiastique des francs, soit dans l'histoire des miracles de notre saint.

Grégoire de Tours dit dans l'histoire ecclésiastique des francs : [la seconde année du règne d'Arcadius et d'Honorius, mourut saint Martin évêque de Tours...](#) Nous avons déjà observé que ce consulat tombait en l'année trois cent quatre-vingt-dix-sept de Jésus-Christ, et l'on pouvait dire que cette même année Arcadius et Honorius étaient encore dans la seconde année de leur règne, en comptant par années révolues, puisque leur père Théodose le Grand n'était mort que le dix-septième janvier trois cent quatre-vingt-quinze, et qu'ainsi la troisième année de leur règne ne devait être révolue que le dix-septième janvier de l'année trois cent quatre-vingt-dix-huit. On ne saurait donc établir une date plus distinctement et plus positivement que Grégoire de Tours établit dans son histoire la date de la mort de saint Martin.

Le père de nos annales dit encore dans son premier livre des miracles de notre saint : [l'apôtre des Gaules après vingt-cinq ans, quatre mois et dix jours d'épiscopat, mourut...](#) En effet, dans ce chapitre suivant, Grégoire de Tours raconte la vision que Sévérinus évêque de Cologne eut le même jour que mourut saint Martin, et il écrit : [un dimanche que Sévérinus faisait ses stations,...](#) " Sévérinus s'étant mis en prière, il apprit par révélation, que les chants qu'il entendait étaient ceux des puissances célestes qui venaient recevoir l'âme de saint Martin.

Notre historien dit encore en parlant de la naissance de saint Martin qu'il vint au monde la onzième année de l'empire de Constantin, laquelle tombe en l'année trois cent seize de Jésus-Christ. Or en ajoutant à cette année les quatre-vingt-un an que s Martin a vécu suivant Grégoire de Tours, on trouvera que ce saint doit être mort en trois cent quatre-vingt-dix-sept.

Enfin une hymne qui se chante le dix novembre, veille du jour de la fête de saint Martin dans l'église bâtie sur son tombeau, dit : [le saint qui venait de rétablir la paix parmi les ecclésiastiques de Candes, y mourut le jour du seigneur sur le](#)

minuit. Tout le monde sait que dans le style de la religion chrétienne, *le jour du seigneur* veut dire le dimanche.

Il est donc hors de doute que saint Martin est mort un dimanche. Quant à l'année de cette mort, comment est-il possible que notre historien s'y soit trompé, lui qui était évêque de Tours, et qui par conséquent avait à sa disposition les diptyques de son église et je ne sais combien de Chartres datées par consulat, et dans lesquelles il devait souvent être fait mention de l'année de la mort de saint Martin le plus illustre de ses prédécesseurs. On observera encore qu'il n'y avait pas deux cent ans que l'apôtre des Gaules était mort lorsque Grégoire de Tours écrivait, et la tradition soutenue par les fêtes anniversaires qui furent instituées en l'honneur de notre saint soixante ans après sa mort, devait avoir conservé dans la Touraine la mémoire de l'année où il était décédé. Supposé que Grégoire de Tours se fût trompé sur la date de la mort de saint Martin, en écrivant celui de ses deux ouvrages que nous avons cités lequel fut publié le premier, ses propres diocésains se seraient soulevés contre l'erreur ; ils lui auraient indiqué des monuments, ils lui auraient allégué des faits capables de l'éclairer. Notre auteur aurait corrigé sa faute, et il se serait bien gardé d'y retomber dans celui de ses deux ouvrages, qui fut publié le dernier.

Il faut dire cependant, ou qu'il n'y a pas de faute dans Grégoire de Tours, ou qu'il y a fait deux fois et en différents temps une faute grossière, en donnant la date de la mort du plus illustre de ses prédécesseurs. La faute serait de telle nature, qu'elle ne pourrait être imputée qu'à lui ? Comment la rejeter sur les copistes ? C'est de la négligence qu'on leur reproche ordinairement, et non pas de la mauvaise foi. Or l'inattention peut bien faire mettre quelquefois un chiffre numéral pour un autre chiffre numéral, mais elle ne saurait faire écrire en deux endroits différents, le nom de deux consuls pour celui de deux autres consuls, ni marquer avec précision, le rapport de la date de l'évènement principal, avec la date des années du règne d'Arcadius et d'Honorius. Plusieurs savants néanmoins se sont inscrits en faux contre cette date. Monsieur Gervaise prévôt de l'église de saint Martin de Tours prétend que ce saint est mort, non pas en quatre cent quatre-vingt-dix-sept, mais dès l'année quatre cent quatre-vingt-seize. Il écrit dans sa vie de saint Martin : [la première année du règne d'Arcadius et d'Honorius](#)... il n'est pas possible néanmoins de transporter à l'année trois cent quatre-vingt-seize le consulat d'Atticus et de Caesarius, qui suivant le rapport que toutes les tables des fastes consulaires qui nous sont restées, ont avec l'ère chrétienne, ne furent consuls qu'en l'an de grâce trois cent quatre-vingt-dix-sept.

Aussi n'est-il pas nécessaire de faire une pareille transposition, pour trouver que saint Martin est mort la seconde année du règne d'Arcadius et d'Honorius. Il suffit de supposer que Grégoire de Tours a compté les années du règne de ces princes par années révolues, et non point par années courantes. C'est ainsi qu'il calcule les années de l'épiscopat de saint Martin dans le passage qui vient d'être cité. Alors on trouvera, comme nous l'avons déjà dit, que saint Martin sera mort dans le mois de novembre de l'année trois cent quatre-vingt-dix-sept. Il sera mort quand ces princes, qui ne montèrent sur le trône que le seizième janvier de l'année trois cent quatre-vingt-quinze, comptaient encore la deuxième année de leur règne en calculant par années révolues.

Le père Pétau, dont le nom seul prévient en faveur du sentiment qu'il veut établir, fait deux objections contre la date dont il est ici question, et la première paraît d'autant plus solide, qu'elle émane de l'astronomie. Il est certain, dit ce savant homme, que saint Martin est mort un dimanche, et que ce dimanche était

un onzième jour de novembre, puisque c'est l'onzième jour de novembre que l'église de Tours et les autres églises célèbrent la fête de saint Martin absolument dite, ou le jour de sa mort. Or en l'année de Jésus-Christ trois cent quatre-vingt-dix-sept, l'onzième jour de novembre n'échoit pas en dimanche, mais en mercredi.

L'apôtre des Gaules étant donc mort certainement un dimanche, il faut qu'il soit mort en une autre année qu'en trois cent quatre-vingt-dix-sept. Ainsi saint Martin doit être mort en l'année quatre cent, la nuit du samedi au dimanche, qui cette année-là était un onzième de novembre, ou bien il doit être mort en quatre cent un, la nuit du dimanche au lundi, qui cette année-là était l'onzième jour de novembre. Le texte de Grégoire de Tours laisse la liberté d'opter entre ces deux nuits-là.

La seconde des objections qui se trouvent dans les ouvrages du père Pétau, est que Sévère Sulpice qui a vécu longtemps sous la direction de s Martin, a écrit que ce saint avait survécu seize ans au concile tenu à Trèves sous l'empire du tyran Maximus, pour juger Ithacius sur la conduite qu'il avait tenue dans l'affaire des priscillianistes. Or comme ce concile fut assemblé sous le consulat d'Évodus qui remplit cette dignité en l'année trois cent quatre-vingt-six, il s'ensuit que saint Martin ne saurait être mort plutôt qu'en l'année quatre cent un.

Il se trouve encore dans Sévère Sulpice, et même dans Grégoire de Tours quelques autres dates de faits particuliers, lesquelles ne cadrent pas avec la date de la mort de notre saint, telle qu'elle se trouve dans les deux passages de ce dernier auteur qui ont été rapportés. Ces contradictions ont été recueillies par les savants qui ont discuté le plus exactement la matière dont il s'agit.

Je dirai en répondant à la première objection, qu'elle n'est point aussi solide qu'elle le paraît d'abord, et cela, parce qu'elle est fondée sur la fausse supposition, que l'église célèbre le jour de la mort de saint Martin le onze novembre. Cela n'est point. La fête que l'église célèbre ce jour-là, n'est point la fête anniversaire du passage de saint Martin à une meilleure vie, mais bien la fête anniversaire de son inhumation. Elle est *in depositione*, et non pas *in transitu beati martini*. Entrons en preuve.

Il est dit dans le préambule des actes du premier concile de Tours qui commença ses séances le dix-huitième novembre de l'année quatre cent soixante et un : plusieurs évêques s'étant assemblés à Tours pour y assister à la fête qui s'y célèbre en mémoire de la *réception* du corps de saint Martin. Ce saint étant mort à Candès le dimanche huit novembre de l'année trois cent quatre-vingt-dix-sept ; et il est très vraisemblable que son corps n'ait été apporté à Tours que trois ou quatre jours après son décès, et qu'il ait été inhumé le même jour qu'il y arriva, dans la crainte des inconvénients qui seraient arrivés, si l'on eût tardé à l'inhumer. Cette crainte aura été d'autant mieux fondée, que les poitevins prétendaient que les reliques de l'apôtre des Gaules leur dussent appartenir, qu'on ne les avait enlevées que par surprise, et que dans ce temps-là on inhumait encore en France les morts à visage découvert et hors des villes.

D'ailleurs, ce qui suffirait seul à prouver ce que nous avons avancé, Grégoire de Tours lui-même dit positivement que la fête anniversaire que l'église fait l'onzième novembre en l'honneur de s Martin, se célèbre en mémoire de la *déposition* ou de l'inhumation de notre saint. On va lire les propres paroles dont se sert cet auteur dans l'endroit de son histoire, où il fait mention de l'église bâtie sur le tombeau de l'apôtre des Gaules par saint Perpète l'un de ses

successeurs. C'est le même évêque de Tours dont nous avons souvent fait mention dans cet ouvrage, sous le nom de Perpetuus, et qui est connu en Touraine sous ce nom français. [La fête solennelle de cette église rassemble en un seul jour trois fêtes anniversaires](#) ;... aussi célébrait-on autrefois trois messes solennelles le quatrième jour de juillet. On peut lire dans Grégoire de Tours ce qui fut cause que ces trois solennités se trouvèrent réunies. Cet auteur va reprendre la parole : [quant à la déposition de saint Martin](#),... cela n'empêchait que le jour de la mort du saint arrivée le dimanche huit novembre, il ne se fit suivant les apparences, *une vigile* à son tombeau. Le religieux de l'abbaye de Marmoustier Lez-Tours, auteur de l'écrit intitulé *louanges de la Touraine, et abrégé de la vie de ses archevêques*, et qui a vécu dans le treizième siècle, dit mot pour mot la même chose que l'historien ecclésiastique des francs. On trouve l'ouvrage de ce religieux dans l'édition de l'histoire de Grégoire de Tours, que Bouchel nous a donnée.

Quant à la seconde objection que plusieurs savants ont faite contre la date de la mort de saint Martin donnée par Grégoire de Tours dans les deux passages qui ont été rapportés au commencement de cette discussion, et qui consiste à dire que cette date ne cadre point avec les dates de plusieurs faits particuliers lesquelles se trouvent dans Sévère Sulpice et dans Grégoire de Tours lui-même, je suis pleinement de l'avis du père Le Cointe. Il faut corriger toutes ces dates, de manière qu'en les rétablissant on les concilie avec la date de la mort de saint Martin que Grégoire de Tours certifie dans les deux endroits de son ouvrage où il en parle expressément. En effet, s'il est constant que Sévère Sulpice a été disciple de saint Martin, il est aussi très vrai que lors qu'il nous indique la date de quelques évènements particuliers de la vie de saint Martin, ce n'est, pour ainsi dire, que par occasion qu'il parle du temps de la mort de cet évêque, et moins pour nous apprendre en quelle année elle arriva, que pour nous dire que saint Martin ne voulut pas depuis le concile de Trèves assister à aucune assemblée d'évêques, quoique après ce concile il eut encore vécu un grand nombre d'années. Sévère Sulpice quand il écrivait dans cette intention, n'aura point calculé bien exactement les années qui pouvaient s'être écoulées depuis le concile de Trèves, jusque à la mort de saint Martin. Pour ce qui regarde Grégoire de Tours, n'est-il pas mille fois plus probable que les copistes aient altéré les chiffres numériques des dates qui ne cadrent point avec celle qu'il a lui-même établie expressément et en comptant par consuls, qu'il ne l'est que cet historien se soit trompé sur les consuls ? Car, comme nous l'avons observé déjà, s'il y a faute dans ces deux endroits, elle retombe nécessairement sur lui, elle ne saurait être rejetée sur ses copistes.

Ces dates rebelles, si j'ose m'exprimer ainsi, auront été altérées, comme la date de la mort d'Euric l'a été du consentement de tous les critiques, et comme l'a été encore, de leur consentement unanime, la date de l'élévation de Licinius à l'épiscopat de Tours. C'est ce que nous exposerons plus bas. Comme notre discussion n'est déjà que trop longue, je supplie le lecteur de trouver bon, que pour la conciliation de toutes ces dates particulières, je le renvoie au livre du père Le Cointe, à celui de Monsieur Anthelmi, enfin à celui de Monsieur Gervaise.

Ce fut donc vers l'année quatre cent quatre-vingt-dix-huit que Volusianus mourut dans le pays de Foix, où il était relégué. Verus son successeur eut la même destinée que lui. [Verus](#), dit notre historien, [fut le huitième évêque de Tours](#),... ainsi Verus ayant été élu en quatre cent quatre-vingt-dix-huit, il sera mort en cinq cent neuf, et avant que Clovis, qui était encore en guerre avec les visigots cette année-là, les eût obligés à mettre en liberté ce prélat qu'ils avaient relégué

dans quelque lieu éloigné de son diocèse. Suivant le récit de Grégoire de Tours, il paraît que Verus fut exilé peu de temps après son élection, ainsi j'ai cru devoir placer son histoire immédiatement après celle de Volusianus. On verra encore dans la suite d'autres évêques persécutés par les goths pour le même sujet qui leur avait fait reléguer les deux prélats dont nous venons de parler, et qui n'étaient point, suivant les apparences, les seuls de leur parti.

CHAPITRE 10

Clovis s'allie avec Théodoric pour faire la guerre aux bourguignons. Récit des évènements de cette guerre, tel qu'il se trouve dans Grégoire de Tours.

Ce ne fut pas néanmoins contre les visigots que Clovis fit la première des guerres qu'il entreprit après la réduction des Armoriques et la soumission des troupes romaines à son obéissance ; ce fut contre les bourguignons. Comme il se ligua dans cette guerre avec Théodoric roi des ostrogots, je trouve à propos de dire avant toutes choses, comment Théodoric était parvenu à régner enfin paisiblement sur toute l'Italie et sur quelques pays adjacents.

On a vu que ce prince était descendu en Italie de l'aveu de l'empereur Zénon, et qu'il avait achevé deux ou trois ans avant le baptême de Clovis, de se rendre maître de cette belle portion du partage d'occident, en faisant mourir Odoacer. Comme on l'a déjà vu encore, Anastase qui avait succédé à Zénon en quatre cent quatre-vingt-onze, voyait avec beaucoup de regret la cession faite à Théodoric qui se conduisait en Italie comme un souverain indépendant. Soit qu'Anastase ait contredit le titre de Théodoric en soutenant que Zénon n'avait donné au roi des ostrogots d'autre pouvoir que celui d'un lieutenant, et qu'il ne lui avait point par conséquent cédé ni transporté les droits des empereurs d'orient sur aucune portion du partage d'occident ; soit qu'Anastase ait cherché querelle à Théodoric sur la manière dont il gouvernait en Italie, la guerre s'alluma entre ces deux princes.

Il y a même apparence que la guerre que les bourguignons faisaient aux ostrogots dans le temps de la conversion de Clovis et dont nous avons parlé, fut une suite de celle que les romains d'orient avaient alors contre ces mêmes ostrogots. Théodoric qui voulait être tranquille en Italie afin de pouvoir exécuter le projet d'étendre son pouvoir au-delà des Alpes, et d'assujettir, s'il était possible, toutes les Gaules au nouveau trône qu'il venait d'élever dans Rome, comprit bientôt qu'il ne règnerait jamais paisiblement en Italie, tant qu'il serait en rupture avec l'empereur d'orient. Ce dernier y avait des créatures, et d'ailleurs il n'était pas bien facile d'accoutumer les romains, qui presque tous étaient catholiques, à se reconnaître sujets d'un roi barbare, et qui faisait encore profession de l'arianisme. Il fallut donc que le roi des ostrogots prît le parti de rechercher l'amitié de la cour de Constantinople, afin que, pour ainsi dire, elle le présentât de sa main aux peuples de l'Italie, comme celui qu'ils devaient reconnaître pour leur chef. Quelles furent les conditions du traité qui se conclut alors entre les deux puissances ? La suite de l'histoire porte à croire que le fondement et la base du traité, fut la cession ou absolue, ou conditionnée, que fit l'empereur en faveur de Théodoric, premièrement de l'Italie entière, la Sicile y comprise, secondement de celle des cités des Gaules que l'empereur Nepos s'était réservées par sa convention avec Euric en l'année quatre cent soixante et quinze, et dont les Bourguignons ou les visigots ne s'étaient point emparés depuis ; enfin la cession de la partie des provinces romaines situées entre les Alpes et le Danube, laquelle était encore sous la domination de l'empire d'occident, lorsque son trône fut renversé en quatre cent soixante et seize, et qu'Odoacer se mit en possession des pays qui obéissaient actuellement aux officiers de l'empereur de Rome. Comme nous n'avons point le traité d'Anastase et de Théodoric, et même comme nous n'en avons aucun extrait, nous n'en

savons certainement que deux conditions. La première est, que Théodoric ne nommerait point de son autorité le consul d'occident, mais qu'il présenterait chaque année à l'empereur d'orient un sujet pour remplir l'une des deux places de consul de la république romaine, et que le sujet que Théodoric aurait présenté pour cet effet, serait nommé consul d'occident par l'empereur qui le ferait inscrire dans les fastes. Cassiodore de qui je tire cette particularité, nous a même conservé la formule du diplôme ou du brevet que Théodoric faisait expédier à celui qu'il présentait pour être nommé consul, et une dépêche particulière que ce prince écrivit à l'empereur d'orient, pour lui donner avis qu'il venait de désigner Felix pour être nommé consul en l'année cinq cent onze. Dès qu'Anastase laissait ainsi à Théodoric le droit de disposer réellement de la première des dignités de l'empire d'occident, on peut bien croire aussi qu'il abandonnait à ce roi barbare l'administration de la portion du partage d'occident désignée ci-dessus, non point comme à un lieutenant ou bien à un représentant révocable et comptable de sa gestion, mais comme à un souverain, comme à un collègue.

Quant à la seconde de celles des conditions du traité entre Anastase et Théodoric, qu'il nous est permis de savoir, elle était, qu'aucun ostrogot ne pourrait être pourvu des magistratures et des autres emplois civils dans les provinces gouvernées par Théodoric, mais que ces emplois seraient tous exercés par des citoyens romains. Voici où je prends ce fait-là. Procope nous a conservé une harangue faite à Bélisaire au nom des ostrogots dans le temps que ce capitaine commandait en Italie l'armée de Justinien, laquelle y faisait la guerre contre cette nation, environ quarante ans après la paix conclue entre Anastase et Théodoric. Les ambassadeurs des ostrogots après y avoir dit plusieurs choses concernant la modération avec laquelle ils avaient toujours vécu en Italie, ajoutent : [les romains ont exercé seuls tous les emplois civils](#),... Or il n'est pas vraisemblable que Théodoric qui avait tant de gens à récompenser, et qui devait se fier à ses compatriotes plus qu'aux romains, en eût usé avec tant d'égards pour ces derniers, s'il n'eût point été obligé par quelque convention à garder des ménagements qui lui étaient à charge. Il est donc apparent que lorsque Anastase lui avait abandonné l'administration civile et militaire de la portion de l'empire d'occident dont il s'agit, il avait exigé de lui qu'il n'emploierait que des romains dans le gouvernement civil, qu'il ne confierait qu'à eux tous les emplois subordonnés à la préfecture du prétoire d'Italie, et qu'il ne conférerait à ses ostrogots que les emplois qui étaient originairement subordonnés au maître de l'une et de l'autre milice dans le département de cette préfecture. Il y aura eu dans le traité d'Anastase et de Théodoric quelque stipulation de même nature, que celle que nous avons conjecturé avoir été faite la première ou la seconde année du règne de Clovis entre ce prince et les provinces romaines qui le reconnurent dès lors comme maître de la milice.

En quelle année fut conclu l'accord de Théodoric avec Anastase ? Je ne puis le dire précisément. Il paraît seulement que cet accommodement fut fait avant l'année cinq cent. On trouve dans les fastes de Cassiodore sur cette année-là : [sous le consulat de Patritius et d'Hypatius](#)... Ce passage donne à croire deux choses : la première est, que jusque à l'année cinq cent, Théodoric, quoiqu'il fut depuis quatre ans le maître par la force en Italie, n'avait pas laissé d'avoir des raisons pour ne point aller à Rome. La seconde, c'est que ces raisons cessèrent en l'année cinq cent ou dans l'année précédente. Ces raisons me paraissent avoir été la guerre que lui faisait Anastase. Si tandis qu'elle durait encore, Théodoric fût venu à Rome, le sénat s'y serait prêté peu volontiers à la démarche de le

reconnaître pour souverain. Il aurait fallu ou que le roi des ostrogots eût souffert que plusieurs de ses nouveaux sujets lui désobéissent, ou qu'il eût employé la violence pour se faire obéir. Enfin les princes qui savent régner, étudient le temps favorable lorsqu'ils veulent donner des ordres d'une extrême importance, autant que leurs courtisans habiles étudient le moment favorable pour demander les grâces qu'ils veulent obtenir. La prudence de Théodoric est connue de tous ceux qui savent l'histoire. D'ailleurs on voit dans tout ce qui se passa à Rome lorsqu'il y fit son entrée l'année cinq cent, un roi qui fait un usage de ses finances, en prince qui jouit de la paix. Je crois donc que son traité avec l'empereur Anastase fut conclu ou cette année-là, ou qu'il l'avait été l'année précédente.

Il peut bien aussi se faire encore que ce soit en vertu de quelque condition insérée dans le traité d'Anastase et de Théodoric que le roi des ostrogots s'abstint de se faire appeler empereur, quoi qu'il fût le maître dans Rome et qu'il y exerçât, ou peu s'en fallait, l'autorité impériale dans toute son étendue. C'est l'idée que les auteurs du temps et Procope nous donnent du gouvernement du roi des ostrogots. [Théodoric](#), dit le dernier, [après avoir mis dans son parti tous les barbares venus en Italie...](#) On voit par une lettre de Sigismond fils du roi Gondebaud et écrite à l'empereur Anastase, que cet empereur n'avait cédé à Théodoric que la portion du partage d'occident, dont Théodoric était déjà souverain de fait, quand cette cession fut convenue. Nous avons dit en quoi consistait cette portion. Les autres provinces du partage d'occident, et sur tout les Gaules, n'avaient point été comprises dans ce *délaissement*. En effet Sigismond qui n'écrivit la lettre dont il est question, que longtemps après l'année cinq cent, n'y traite Théodoric que de *recteur*, ou de gouverneur de l'Italie. Sigismond aurait qualifié autrement Théodoric, du moins en écrivant à l'empereur, si ce prince eût attribué à Théodoric quelque supériorité sur les Gaules, où était l'établissement de Sigismond. Nous rapporterons cette lettre de Sigismond quand nous en serons aux temps où elle fut écrite.

Théodoric en suivant ses nobles inclinations songea dès qu'il vit son pouvoir affermi, à faire des conquêtes à la fois avantageuses à sa réputation et profitables à l'Italie, où il voulait être aimé. Il est vrai que celle de l'Afrique, dont les pirates saccageaient continuellement les côtes de l'Italie, et osaient même faire des descentes sur la plage romaine, était la plus utile des conquêtes que Théodoric pût entreprendre. Mais les ostrogots n'entendaient encore rien à la guerre navale, et les ports d'Italie devaient être dénués de vaisseaux depuis que les vandales d'Afrique croisaient sans cesse dans la Méditerranée. Ainsi Théodoric tourna ses vues du côté des Gaules. Si l'on excepte la conquête de l'Afrique, rien ne pouvait donner plus de satisfaction aux romains d'Italie où était, pour parler ainsi, le coeur du corps d'état qui composait l'empire, que de voir une province de la Gaule réduite sous l'obéissance de leur prince, et l'autorité du capitole rétablie au de-là des Alpes.

En même temps rien n'était plus utile aux intérêts de Théodoric qu'une telle acquisition, qui le mettrait en état de communiquer de plain pied avec les visigots, peuple originairement de la même nation que ses ostrogots et ariens comme eux. Il convenait aux uns et aux autres de resserrer les anciens liens, en s'unissant aussi étroitement qu'ils l'eussent jamais été, et Théodoric en était si persuadé, qu'il donna dans ce temps-là sa fille Theodegote en mariage au roi des visigots Alaric second. Il aurait mieux valu pour Théodoric de s'agrandir seul et sans donner en même temps à d'autres princes le moyen de s'agrandir aussi, mais il ne pouvait point réussir dans son projet sans avoir les francs pour alliés.

Les bourguignons unis étroitement à l'empereur d'orient étaient en possession de la partie des Gaules qui confine avec l'Italie, et par laquelle Théodoric devait commencer ses conquêtes ; leur nation était nombreuse et aguerrie. D'ailleurs elle était maîtresse des passages des Alpes les plus importants qui sont bien plus faciles à défendre contre les armées qui viennent d'Italie dans les Gaules, que contre celles qui descendent des Gaules en Italie. Ainsi Théodoric ne pouvait pas réussir dans son projet à moins que d'avoir un allié qui fit une puissante diversion dans les Gaules. D'un autre côté il est apparent que la guerre entre Théodoric et Gondebaud durant laquelle saint Épiphané fit la rédemption des captifs dont nous avons parlé ci-dessus, durait encore, et il paraît même que Gondebaud la faisait avec avantage.

En effet, dès que Théodoric était obligé de racheter à prix d'argent ses sujets que les bourguignons avaient faits prisonniers de guerre, il faut que Théodoric eût pris un nombre des sujets de Gondebaud moindre que le nombre des sujets de Théodoric que Gondebaud avait pris. Si le nombre des uns et des autres avait été égal, Théodoric eût proposé un échange, et non point un rachat. Théodoric avait donc besoin, s'il voulait réussir dans ses nouveaux projets, d'avoir un allié qui portât la guerre dans le centre de celles des provinces de la Gaule qui étaient occupées par les bourguignons, et qui fit ainsi une diversion capable de les obliger à dégarnir leur frontière du côté de l'Italie, ce qui devait faciliter aux ostrogots le moyen de la franchir. Proposer aux visigots de se charger de faire cette diversion sans les assurer en même temps que Clovis serait de la partie, c'était faire une démarche inutile. Les esprits des romains des Gaules étant aussi mal disposés en faveur des ariens qu'ils l'étaient, les visigots devaient craindre que Clovis ne les attaquât dès qu'il les verrait embarrassés dans une guerre contre Gondebaud.

Nous avons vu quelle était la jalousie des visigots contre le roi des francs, dont les états touchaient aux leurs, ou n'en étaient séparés que par la Loire, le plus guayable de tous les fleuves. Le roi des ostrogots prit donc le parti de s'allier avec Clovis dont il avait déjà comme nous l'avons dit, épousé la sœur Audéflede ou Angoflede. Quant aux motifs qui auront fait entrer le roi des francs dans cette ligue, et peut-être la proposer le premier, il est facile de les deviner. L'envie de s'agrandir, et de faire quelque chose d'agréable à la reine Clotilde, qui, comme le dit Grégoire de Tours, gardait un vif ressentiment du traitement inhumain fait à ses parents par Gondebaud. D'un autre côté Clovis n'avait rien à craindre des visigots tant qu'il serait l'allié de Théodoric. Voyons ce que dit Procope de ce traité de ligue offensive contre les bourguignons, et quelles furent les conjonctures qui donnèrent lieu à sa conclusion.

Cet historien contemporain, après avoir raconté tout ce qu'on a lu ci-dessus concernant la cession des Gaules faite aux visigots par Odoacer, parle de l'agrandissement des thuringiens de la Germanie qui s'emparèrent de l'ancienne France, et s'étendirent jusque au Moein dans le même temps que Théodoric s'établissait en Italie.

Il écrit ensuite que dès lors, c'est-à-dire, vers l'année quatre cent quatre-vingt-dix-huit, les visigots craignaient déjà le pouvoir des francs qui étaient la nation la plus guerrière, comme la plus inquiète, et qu'elle leur était d'autant plus suspecte qu'elle venait d'augmenter considérablement ses forces. En effet elle venait de s'unir avec les Armoriques et d'attacher à son service, comme nous l'avons vu, ce qui restait de troupes romaines dans les Gaules. Procope ajoute que les thuringiens et les visigots à qui la puissance des francs était également

suspecte, firent proposer à Théodoric de se liguier avec eux contre cette nation entreprenante, mais que Théodoric se fit alors une loi de ne point signer aucune ligue particulière avec aucune nation. Il se contenta, suivant Procope, de nouer avec elles des liaisons générales de bonne correspondance, et à tout évènement, de fortifier ces liaisons par des mariages. Voilà ce qui lui fit donner dans ce temps-là sa fille Theodegote au roi Alaric second, et ce qui lui fit donner encore Amalberge fille de sa sœur Amalafride, à Hermanfroy roi des thuringiens. Ces alliances obligèrent donc Clovis à laisser en paix les visigots et les thuringiens, et le réduisirent à chercher l'occasion d'employer ses forces contre quelqu'autre nation. Voilà ce qui fut cause enfin que le roi des francs tira l'épée contre les bourguignons.

Le traité de ligue qui fut fait avant la guerre entre Clovis et Théodoric contre Gondebaud, portait : **que les alliés entreraient dans le même temps en campagne**... On peut bien croire que le traité dont Procope ne nous donne qu'une notion générale, contenait des articles qui énonçaient distinctement quelle partie du pays tenu par les bourguignons devait demeurer aux francs, et quelle partie devait appartenir aux ostrogots. Suivant les apparences chacun des deux peuples ligüés devait avoir la partie de ce pays-là, qui était le plus à sa bienséance. Théodoric devait avoir pour sa part la Viennoise, la seconde Narbonnaise et la province des Alpes. Clovis aura eu pour la sienne la première Lyonnaise, la Séquanaisé et quelques cités adjacentes.

Grégoire de Tours a jugé à propos en parlant de la guerre des francs et des ostrogots contre les bourguignons, de se renfermer dans ce qui regardait particulièrement les francs. Ce qui concerne les ostrogots dans l'histoire de cette guerre-là, lui a paru étranger au sujet qui lui avait fait mettre la main à la plume. Il va parler.

Gondebaud et son frère Godégisile, étaient alors rois des bourguignons... il faut que Godégisile pour proposer une pareille convention se crüt à la veille d'être traité par Gondebaud d'une manière aussi cruelle que l'avaient été leurs frères Chilpéric et Gondomar. Clovis agréa les conditions qui lui étaient offertes par Godégisile, et bientôt il se mit en campagne pour satisfaire aux engagements qu'il avait pris.

Gondebaud mal informé de tout ce qui s'était traité à son préjudice,... il est aisé de remarquer, en lisant la narration de Grégoire de Tours, que la bataille de Dijon se donna peu de jours après que les francs eurent commencé la guerre contre Gondebaud, et que ce ne fut qu'après cette bataille qu'ils firent des conquêtes sur lui. D'un autre côté il est certain par le témoignage de Marius Aventicensis, que cette bataille se donna en l'année cinq cent. Voici ce qu'il en dit : **sous le consulat de Patritius et d'Hypatius, il se donna auprès de Dijon entre les bourguignons et les francs, une bataille**... ainsi l'on voit combien le père Rouyer a eu tort de croire que ce fut dans l'année d'après le baptême de Clovis, c'est-à-dire en l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept, que ce prince fit les conquêtes qu'il dit dans sa chartre octroyée à saint Jean de Reomay, avoir faites *la première année de son christianisme*.

Reprenons la narration de Grégoire de Tours. **Godégisile se mit en possession des états de son frère**,... on ne saurait douter que Clovis n'ait compris son allié Godégisile dans le traité dont nous parlons, bien que Grégoire de Tours ne le dise pas. Je reprends sa narration : **aussitôt que Clovis se füt retiré**,... on verra par un passage de Marius Aventicensis qui sera rapporté plus bas, que ce fut dès l'année cinq cent que se fit le rétablissement de Gondebaud.

Avant que de rapporter ce qu'on trouve dans Procope concernant les événements de la guerre des francs contre les bourguignons, je ferai deux observations sur la narration que nous en a donné Grégoire De Tours, et qui est celle qu'on vient de lire. La première, est que cet auteur remarque que Gondebaud se remit en possession de tout ce qu'on appelait le royaume de Bourgogne, à la fin du sixième siècle, et cela en recouvrant le royaume qu'il avait perdu, et en se mettant en possession des états de Godégisile. Or à la fin du sixième siècle, Langres et les autres cités que les bourguignons tenaient au nord du pays qu'ils avaient occupé dans les Gaules, et qui leur servaient de frontière contre les francs dans le temps de l'avènement de Clovis à la couronne des saliens, étaient encore réputées du royaume de Bourgogne. Ainsi, il faut que Clovis n'ait point gardé aucune des conquêtes qu'il avait faites en l'année cinq cent sur Gondebaud. Au contraire, nous observerons quand nous aurons à parler de la conquête de Marseille et de quelques autres cités adjacentes, que Théodoric fit alors, que Théodoric les conserva. Aussi toutes ces cités-là n'étaient-elles pas comprises dans le royaume de Bourgogne : elles n'étaient plus censées en faire une partie dans le temps que Grégoire de Tours écrivait, bien qu'elles eussent appartenu durant un temps à Gondebaud.

Ma seconde observation, sera que nous avons encore le nouveau code publié par ce prince, et dont il est fait mention dans Grégoire de Tours. Nous en parlerons amplement dans la suite. Ici nous nous contenterons de dire qu'il est souvent appelé la loi Gombette, du nom de son auteur, et qu'il a été en vigueur dans les Gaules jusqu'au règne de l'empereur Louis le Débonnaire, qui l'abrogea.

CHAPITRE 11

Récit des évènements de la guerre de Clovis et de Théodoric contre Gondebaud roi des bourguignons, tel qu'il se trouve dans Procope. Que Clovis n'a point fait deux guerres différentes contre les bourguignons. Que Théodoric garda plusieurs cités des Gaules conquises durant la guerre qui se fit contre Gondebaud, en l'année cinq cent.

Si Grégoire de Tours n'a point jugé à propos de rapporter ceux des évènements de la guerre de Clovis et de Théodoric contre Gondebaud, qui concernaient particulièrement les ostrogots, Procope de son côté a jugé à propos de ne faire qu'une mention très superficielle de ceux de ces évènements qui concernaient les francs en particulier. Il se contente d'en raconter avec quelque détail les évènements qui faisaient une partie des annales de la nation des ostrogots, parce qu'ils avaient profité de ces évènements-là, pour s'emparer de plusieurs cités des Gaules qu'ils tenaient encore actuellement lorsque l'empereur Justinien leur fit la guerre dont notre auteur écrivait l'histoire. Voilà pourquoi j'ai cru devoir faire lire séparément le récit de Grégoire de Tours et le récit de Procope, afin de montrer mieux ensuite, que bien que nos deux historiens ne se rencontrent guère, ils ont néanmoins parlé de la même guerre dans les endroits de leurs ouvrages que j'emploie ici.

Procope immédiatement après avoir donné l'extrait du traité de ligue conclu entre les francs et les ostrogots contre les bourguignons, ajoute : **en conséquence de ce traité, le roi des francs se mit en campagne...** quels furent les pays dont Théodoric se mit alors en possession. Ce fut la ville de Marseille et la province Marseillaise prises sur les visigots par les bourguignons après la mort du roi Euric. Ce fut à l'exception de la ville d'Arles, qui, comme on l'a déjà vu, demeura au pouvoir des visigots, et qui appartenait encore à leur roi Alaric second en cinq cent trois, et qui suivant la vie de s Césaire, passa immédiatement des mains des visigots en celles des ostrogots, tout le pays renfermé entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le bas-Rhône. En effet, on verra lorsque nous en serons à l'année cinq cent sept, que Marseille et les places voisines étaient déjà cette année-là au pouvoir des ostrogots. Or comme aucun auteur ancien ne dit en quelle année précisément Théodoric conquiert sur Gondebaud Marseille et les cités adjacentes, on ne saurait mieux placer cette conquête qu'en l'année cinq cent, et cela d'autant plus que Procope écrit positivement que dans la guerre qui se fit cette année-là entre Théodoric et Gondebaud, Théodoric se rendit maître d'une portion considérable des états de Gondebaud.

Ainsi ç'aura été durant cette guerre que Théodoric se sera fait dans les Gaules une petite province, dont nous le verrons dans la suite étendre encore les limites, à la faveur d'autres conjonctures. Il est vrai que le père Laccary et plusieurs autres historiens ont cru que Théodoric n'avait jamais été souverain de son chef dans la partie des Gaules dont il s'agit. Ils soutiennent qu'elle faisait encore une portion de la monarchie des visigots, la cinquième année du sixième siècle, et que Théodoric n'y fut le maître durant plusieurs années qu'au nom et en qualité de tuteur de son petit-fils Amalaric roi des visigots, lorsque cet enfant eût perdu son père Alaric second tué par Clovis dans la bataille donnée à Vouglé en cinq cent sept. Ils allèguent pour appuyer leur sentiment que parmi les évêques qui ont souscrit les actes du concile tenu dans Agde en cinq cent six

sous le bon plaisir d'Alaric second, il y en a plusieurs qu'on sait avoir eu leurs sièges en Provence, et qui n'y auraient point assisté si ces sièges n'avaient pas été encore dans ce temps-là sous la domination d'Alaric.

Cette raison ne me paraît pas bien fondée. La règle qu'on suppose générale, et qui voulait que les évêques n'assistassent point aux conciles nationaux tenus dans un autre état que celui dont ils se trouvaient sujets, n'était pas, comme nous le dirons ailleurs, une règle sans exception. Or si elle a pu en souffrir une, ç'a été à l'occasion du concile tenu dans Agde en sept cent six sous le bon plaisir d'Alaric souverain de cette ville-là. Théodoric était originairement de même nation qu'Alaric. Théodoric était beau-père de ce prince, et comme nous le verrons, son fidèle confédéré. Ainsi le roi des ostrogots aura bien pu permettre aux évêques de cinq ou six diocèses qu'il tenait alors dans les Gaules et qui n'étaient point en assez grand nombre pour tenir un concile national en leur particulier, de se rendre au concile d'Agde pour y conférer et statuer conjointement avec leurs collègues, sujets d'Alaric, sur les besoins communs de leurs églises.

D'un autre côté l'on trouve dans les lettres de Cassiodore plusieurs choses qui font voir que ce n'a point été comme tuteur d'Amalaric, mais à titre de conquérant que Théodoric a agi en maître dans la province Marseillaise et dans la partie des Gaules dont il est ici question. Rapportons quelques-unes de ces lettres, et commençons par celle que Théodoric lui-même adresse à tous les citoyens de la province qu'il tenait dans les Gaules, et dans laquelle il leur donne part de la nomination qu'il venait de faire du sénateur Gemellus, pour exercer par *intérim* l'emploi de préfet du prétoire d'Arles, et leur enjoint d'obéir à ce magistrat. On verra dans la suite que Gemellus, ce qui est important ici, était déjà en place dès cinq cent huit, quand les francs firent le siège d'Arles sur les ostrogots, qui s'étaient saisis de cette ville immédiatement après la mort d'Alaric second, mais pour la conserver au fils de ce prince.

Il faut, dit Théodoric, [vous soumettre sans répugnance à la forme du gouvernement en usage dans l'empire romain...](#) Nous avons plusieurs lettres adressés par Théodoric à notre Gemellus, qui, comme on le verra, était certainement vicaire de la préfecture des Gaules dès l'année cinq cent huit, mais qui peut l'avoir été dès l'année cinq cent. Elles contiennent des ordres, soit à l'occasion du siège que Clovis mit devant Arles en cinq cent huit, soit à l'occasion des besoins de la ville de Marseille, soit à l'occasion des incidents arrivés dans les Gaules tandis qu'il y exerçait la préfecture du prétoire par *intérim*. Nous en ferons usage dans la suite. Ici nous nous contenterons de rapporter le contenu de la dépêche que ce prince lui écrivit lorsqu'il lui conféra un emploi si délicat. [Suivez si fidèlement vos instructions...](#) si Théodoric n'eût commandé dans cette partie des Gaules que comme tuteur d'Amalaric, si, comme on l'a cru, il n'eût été le maître dans ce pays-là, que parce que les visigots y auraient reçu ses troupes après la bataille de Vouglé, afin qu'elles le gardassent contre les francs, les visigots en seraient toujours demeurés les véritables propriétaires. Théodoric aurait-il donc pu dire dans cette conjoncture, comme nous venons de voir qu'il le dit dans deux lettres : que cette province avait changé depuis peu de domination ; qu'après avoir gémi longtemps sous le joug des barbares, elle était retournée sous le gouvernail de Rome, en un mot, qu'elle avait été conquise les armes à la main ? Est-il même à croire que ce prince, s'il n'eût été qu'administrateur du pays dont il s'agit, y eût changé la forme du gouvernement établi par Euric, et qu'il y eût destitué les officiers visigots pour installer des officiers romains en leur place ?

Enfin, si Théodoric n'eut été que l'administrateur de la province des Gaules dont il est ici question, si son petit-fils Amalaric, le fils et le successeur d'Alaric second tué à Vouglé par Clovis en cinq cent sept, en fut toujours demeuré le souverain propriétaire, cette province après la mort de Théodoric serait retournée sous le gouvernement d'Amalaric, elle aurait suivi le sort de l'Espagne comme de la partie de la première Narbonnaise que les goths sauvèrent des mains des francs après le désastre de Vouglé. L'administration perpétuelle de ces pays-là qui avait été déferée à Théodoric, ayant pris fin à sa mort, ils passèrent immédiatement après cette mort sous le pouvoir d'Amalaric. Nous verrons cependant, qu'à la mort de Théodoric, la province que ce prince tenait dans les Gaules entre les Alpes, la Méditerranée, et le Rhône, ne passa point sous la domination d'Amalaric, ainsi que l'Espagne et la première Narbonnaise y passèrent. Au contraire, la province que Théodoric tenait entre les Alpes, la Méditerranée, et le Rhône, eut à la mort de Théodoric la même destinée que les autres états où Théodoric régnait de son chef. Elle passa ainsi que l'Italie sous la domination d'Athalaric son petit-fils et l'héritier de ses états.

Je conclus donc que la province des Gaules que nous venons de désigner, était, comme le dit Grégoire de Tours, au pouvoir des bourguignons, lorsque Théodoric et Clovis leur firent la guerre l'année cinq cent, et qu'elle fut l'acquisition que le roi des ostrogots fit alors sans effusion de sang, et de la manière que le raconte Procope.

Quelques historiens ont cru que Clovis avait fait deux fois la guerre aux bourguignons, et que la narration de Grégoire de Tours et la narration de Procope, lesquelles nous venons de rapporter, ne sont pas le récit de la même guerre, mais bien les récits de deux guerres différentes. Suivant ces auteurs modernes, Clovis eut pour allié dans la première de ces deux guerres, qui est celle dont parle Grégoire de Tours, le roi Godégisile, frère de Gondebaud ; et dans la seconde qui est celle, dont parle Procope, il eut pour allié Théodoric roi des ostrogots. Les auteurs dont je parle, placent, mais sans marquer précisément en quelle année, la guerre où Clovis eut Théodoric pour allié, après celle où ce prince avait eu Godégisile pour allié, et qui se fit constamment en l'année cinq cent. C'est déjà une espèce de préjugé contre la vérité de cette seconde guerre, qu'on ne puisse point en trouver l'année. D'ailleurs leur supposition est démentie par le témoignage de l'évêque d'Avanches, dont on ne saurait contester la validité, attendu le temps et le lieu où a vécu celui qui le rend. *L'année même*, dit cet auteur, *que Gondebaud avait été défait auprès de Dijon*,... l'évêque d'Avanches ne se serait point expliqué de cette manière, si Gondebaud eût essuyé après son rétablissement arrivé l'année cinq cent, une guerre aussi désavantageuse que celle dont parle Procope.

Il est vrai qu'il parait étrange dès que Procope et Grégoire de Tours ont voulu parler tous deux de la guerre faite en cinq cent aux bourguignons, que d'un côté Procope n'ait rien dit des liaisons des francs avec Godégisile, et que d'un autre côté Grégoire de Tours n'ait pas fait mention de l'alliance des francs avec Théodoric. Mais sans redire ici les raisons que ces historiens auront eues d'en user comme ils ont fait, et que nous avons touchées ci-dessus, ne leur fait-on point commettre une omission bien plus blâmable, quand on veut supposer qu'ils ont entendu parler de deux guerres différentes ? Procope serait-il excusable de n'avoir rien dit de la première guerre des francs contre les bourguignons ? Et Grégoire de Tours le serait-il de n'avoir rien dit de la seconde ?

Enfin je répondrai, que le silence de Grégoire de Tours sur le traité de ligue offensive conclu entre Clovis et Théodoric contre Gondebaud vers l'année cinq cent, ne doit pas plus faire douter de la vérité de cette alliance, que ce silence de cet historien sur un pareil traité conclu entre Clovis et Gondebaud l'année cinq cent six contre les visigots, doit faire douter de la vérité de ce second traité. Or l'on verra quand il sera question de la guerre de Clovis contre Alaric, qu'il y eut certainement dans ce temps-là un traité de ligue offensive, conclu entre Clovis et Gondebaud contre les visigots, quoique Grégoire de Tours ne dise rien de cette alliance.

Nous observerons encore qu'en conférant la narration de Procope avec celle de Grégoire de Tours, on ne laisse pas, nonobstant leurs omissions, de voir que l'un et l'autre ils ont voulu parler de la même guerre. Procope et Grégoire de Tours s'accordent à dire que dès le commencement de la guerre dont ils parlent, il se donna une bataille décisive, dans laquelle les francs désirent à plate couture les bourguignons. Si Grégoire de Tours raconte que Gondebaud après la perte de la bataille de Dijon, ne put faire mieux que de se jeter dans Avignon, qui était à l'autre bout de son royaume, et que Clovis ayant mis le siège devant cette place, il fut obligé à le lever ; Procope rapporte aussi que les bourguignons se sauvèrent dans les places qui étaient à l'extrémité de leur pays, après qu'ils eurent perdu la bataille, et que ces places furent leur salut. Enfin nous savons par les actes d'une conférence tenue à Lyon sur les matières de religion en quatre cent quatre-vingt-dix-neuf, et dont nous allons parler, que Clovis qui pour lors se disposait actuellement à faire sa première guerre contre les bourguignons, s'était joint publiquement à un allié qui était déjà en guerre avec eux.

Gondebaud le dit positivement en parlant aux évêques qui étaient de la conférence : certainement l'allié qu'il reprochait à Clovis, n'était point Godégisile. Il pouvait bien véritablement être dès lors ligué avec Clovis, mais leur union était si secrète que Gondebaud qui parle lui-même dans les actes de notre conférence de cet allié, déclaré qu'avait Clovis, ne sut les liaisons de son frère avec le roi des francs, qu'après le commencement de la bataille de Dijon. D'ailleurs, quand on fait réflexion à la situation où les Gaules étaient en l'année cinq cent, on voit bien que cet allié de Clovis déclaré dès l'année quatre cent quatre-vingt-dix-neuf, ne pouvait être autre que Théodoric qui depuis quelques années était déjà en guerre contre Gondebaud. En effet, Alaric roi des visigots entra si peu dans cette querelle, que Gondebaud mit comme en dépôt entre les mains de ce prince, les francs que les bourguignons firent prisonniers de guerre à la prise de Vienne. Dès qu'il paraît que Théodoric a été l'allié de Clovis dans la guerre que celui-ci fit aux bourguignons l'année cinq cent, il est inutile d'imaginer une seconde guerre des francs contre ces barbares, pour appliquer à cette guerre, l'endroit de Procope que nous expliquons.

Le père Le Cointe embarrassé par les difficultés que nous avons tâché d'éclaircir, a cru que Procope avait voulu parler dans cet endroit-là, de la guerre que les fils de Clovis firent aux bourguignons en cinq cent vingt-trois et quand Théodoric vivait encore. Mais les circonstances de la guerre que les francs firent aux bourguignons en cinq cent vingt-trois, et que nous rapporterons quand il en sera temps, ne cadrent point avec celles qu'on lit dans le passage de Procope dont il est ici question. D'ailleurs, il est sensible par le tissu de la narration de cet historien, que dans le passage qui vient d'être rapporté, il veut parler d'un événement antérieur à la guerre que Clovis fit contre les visigots en cinq cent

sept, et non pas d'un événement qui n'est arrivé qu'en cinq cent vingt-trois, et seize ans après la guerre de cinq cent sept.

En effet, Procope dans la digression qu'il fait pour instruire son lecteur de la manière dont la monarchie des francs avait été établie dans les Gaules, dit immédiatement après avoir parlé de leur association avec les Armoriques, et du serment prêté par les troupes romaines, que les visigots et les thuringiens proposèrent à Théodoric de se liguier avec lui pour faire la guerre à Clovis. L'historien ajoute que Théodoric n'écoula point cette proposition, et qu'il aimait mieux faire une alliance offensive avec les francs contre les bourguignons. Il raconte ensuite l'histoire de la guerre que les francs et les ostrogots firent en conséquence de cette alliance contre les bourguignons, et comment il arriva que les francs combattirent seuls contre l'ennemi commun. Enfin Procope après avoir parlé de la somme d'argent que Théodoric donna aux francs, conformément aux stipulations du traité qu'il avait fait avec eux, et après avoir écrit : [voilà comment les francs et les goths occupèrent une partie des Gaules](#), ajoute immédiatement ce qu'on va lire : [dans la suite les francs...](#) ce qui suit ces paroles dans Procope, est le récit de la bataille de Vouglé, et des autres événements de la guerre que Clovis déclara aux visigots en cinq cent sept. Cette date est certaine, comme nous le verrons dans la suite. Ainsi l'ordre où Procope range les faits qu'il narre, prouverait seul, s'il en était besoin, que la guerre que les francs et les ostrogots ont faite conjointement aux bourguignons, est un événement antérieur de quelques années à l'an cinq cent sept.

CHAPITRE 12

De la part qu'eurent les intérêts de la religion aux disgrâces et aux prospérités de Gondebaud, durant le cours de la guerre qu'il soutint contre Clovis et Théodoric.

On vient de lire dans les chapitres précédents deux révolutions des plus surprenantes dont l'histoire fasse mention, l'une et l'autre arrivées en moins d'un an. On y voit d'abord un roi établi sur le trône il y avait vingt-cinq ans, et dont les états s'étendaient depuis les confins du diocèse de Troyes jusqu'à la Méditerranée, réduit après avoir perdu une bataille sur l'Ouche, à s'aller jeter dans Avignon. Non seulement il se trouve hors d'état de mettre une nouvelle armée sur pied, mais ce prince que l'histoire ne représente point comme un homme timide, n'ose entreprendre la défense des villes qui sont sur la Saône ; il n'ose même s'enfermer dans l'ancien Lyon, que son assiette sur une montagne presque entourée par la Saône, rendait si propre pour arrêter une invasion. Enfin Gondebaud n'a point la hardiesse de défendre Vienne qui était sa capitale, ni aucune des villes qui sont au-dessus d'Avignon, où il se jette, peut-être par l'impossibilité d'aller plus loin. Tout d'un coup la fortune change de face. Celui qui n'avait osé défendre Lyon et tant d'autres villes, défend Avignon avec tant de succès, que Clovis est intimidé à son tour. Il désespère de prendre jamais la place, et levant le siège après un accord dont il ne reçoit d'autre garant que la parole de son ennemi, il se retire dans son propre pays. à peine a-t-il évacué les états de Gondebaud, qui sans doute avait promis de laisser en paix Godégisile l'allié de Clovis, que Gondebaud abandonné de tout le monde quelques mois auparavant se remet en campagne. Tout le monde le rejoint, et bientôt il se trouve à la tête d'une nombreuse armée. Il assiège sans aucun ménagement pour les francs, Vienne, où Godégisile que tout le monde abandonnait à son tour, avait été réduit à s'enfermer. La place est prise, Godégisile est tué dans l'asile où il s'était sauvé, Gondebaud est rétabli dans tous ses états, et même il se rend maître du partage de ce frère. Clovis, on sait si ce prince était endurant ou timide, ne reprend point les armes pour tirer raison du manquement de parole de Gondebaud. Il souffre tranquillement cette injure, et autant qu'on en peut juger par son caractère qui nous est assez connu, uniquement par l'impossibilité d'en tirer raison. Quel tort ne devait pas faire à sa réputation l'impunité de Gondebaud ? Il y a plus : il semble que ces deux princes soient devenus amis bientôt après. Ce qui est de certain, c'est que comme nous le verrons, ils étaient ligués ensemble contre les visigots en l'année cinq cent sept, c'est-à-dire six ans après les événements dont il s'agit ici. Deux pareilles révolutions ne sauraient être arrivées en Bourgogne dans le cours d'une année ; comme Marius Aventicensis dit positivement qu'elles arrivèrent, sans qu'il fût arrivé de grandes révolutions dans les esprits des sujets de Gondebaud. Il faut que la première de ces révolutions ait été l'effet de l'envie qu'avaient alors les romains de son royaume de changer de maître, et que la seconde révolution ait été l'effet du changement subit de ces mêmes romains dont Gondebaud avait regagné pour lors l'inclination, en donnant des assurances positives de faire incessamment tout ce qu'ils pouvaient souhaiter de lui, et de remédier incontinent à tous les désordres qui lui avaient attiré leur aversion. Quoique nous n'ayons l'histoire du cinquième siècle que très imparfaitement, elle ne laisse pas néanmoins de fournir plusieurs faits très propres à bien appuyer les conjectures que nous faisons pour

expliquer les causes des malheurs surprenants et des succès inespérés de Gondebaud durant le cours de l'année cinq cent.

Deux choses donnaient envie aux romains, sujets du roi Gondebaud, de changer de maître. La première, était la religion de ce prince qui faisait profession publique de l'arianisme. La seconde, le mauvais traitement que les bourguignons faisaient aux romains dont ils étaient les hôtes. Or nous allons rapporter deux faits qui font ajouter foi à ces deux motifs. Le premier fera voir que quelques mois avant la bataille de Dijon, ce prince avait ôté à ses sujets catholiques l'espérance de sa conversion, qui jusque là, pour user de la phrase vulgaire, leur avait fait prendre patience, et les avait retenus sous l'obéissance d'un prince hérétique. Nous ferons voir aussi que lorsque Gondebaud fut rétabli, il donnait, corrigé qu'il avait été par ses disgrâces, toute l'espérance d'une conversion très prochaine. Le second fait que nous rapporterons, c'est que Gondebaud dès qu'il fût rentré en possession de ses états, publia un nouveau code qui mettait les romains ses sujets à couvert de la vexation des bourguignons. N'est-il pas très probable qu'il avait promis ce nouveau code aux romains, afin de les faire rentrer dans ses intérêts. Exposons ces faits-là plus au long.

Vers le mois de septembre de l'année quatre cent quatre-vingt-dix-neuf, c'est-à-dire, sept ou huit mois avant la bataille de Dijon, il se tint à Lyon en présence du roi Gondebaud, une conférence entre les catholiques et les ariens. Nous en avons encore les actes, que Dom Luc d'Achéry a publiés dans son *spicilège*, et que Dom Thierry Ruinart a insérés comme une pièce également authentique et curieuse, dans son édition des oeuvres de Grégoire de Tours. Voici le commencement de ces actes dans le livre de l'éditeur : [il est arrivé par un effet de la providence](#),... cette circonstance nous apprend le lieu et nous donne la date du mois où se tint la conférence en question, parce que dire la fête d'un saint absolument, c'est dire la fête qui se fait le jour de son passage à la vie éternelle. Or saint Juste, évêque de Lyon dans le quatrième siècle, était mort au mois de septembre, en visitant les saints lieux, et son corps avait été dans la suite rapporté et inhumé dans cette ville, ainsi que nous avons eu occasion de le dire, en parlant de la famille dont était Égidius. On verra encore par un incident rapporté ci-après, que la conférence se tint dans la ville même où saint Juste était enterré, et sur laquelle régnait Gondebaud au commencement du sixième siècle. D'autres circonstances rapportées dans les actes dont il s'agit, montreront que cette conférence fut tenue, comme je l'ai dit, en l'année quatre cent quatre-vingt-dix-neuf.

[Sur l'invitation de Stephanus, évêque de Vienne](#),... nous observerons deux choses sur cet endroit des actes de la conférence de Lyon. La première, c'est que nous y trouverons la date de l'année où elle se tint, comme nous avons trouvé par la fête de saint Juste, la date du mois où elle fut tenue. Gondebaud dit que le roi des francs s'était ligué avec ses ennemis, et qu'il lui avait déclaré la guerre. Cependant comme Gondebaud, lorsqu'il dit cela, est encore paisible auprès de Lyon, le mois de septembre où il parle ne saurait être celui de l'année cinq cent. Cette année, comme nous l'avons vu, fut si remplie d'évènements, qu'il faut que la bataille de Dijon qui en fut le premier ait été donnée longtemps avant le mois de septembre.

Ainsi le mois de septembre dans lequel Gondebaud parle, est celui de l'année quatre cent quatre-vingt-dix-neuf. Après avoir vu qu'il ne saurait avoir été le mois de septembre de l'année cinq cent, voyons aussi qu'il ne saurait avoir été le mois de septembre des années postérieures à l'année cinq cent. Depuis cette

année-là jusqu'à la mort de Clovis, il n'y a point eu de guerre entre les francs et les bourguignons.

Clovis pouvait bien avoir fait avec Théodoric son traité de ligue contre les bourguignons dès le mois d'août de l'année quatre cent quatre-vingt-dix-neuf. Il pouvait leur avoir déclaré la guerre dès cette année-là, quoiqu'il n'ait mis une armée en campagne contre eux que l'année suivante. Quand il la déclara, la saison se sera trouvée être trop avancée, pour qu'il lui fût possible de rassembler ses milices avant que le temps d'entrer en campagne fût passé ; ou ce qui est plus probable, il se sera noué quelque négociation pour rétablir la paix, et cette négociation aura suspendu les hostilités, ou du moins la marche des armées royales. Qui auront été les médiateurs ? Saint Remy et saint Avitus. En effet, l'évêque de Vienne ; et c'est ma seconde observation, aurait-il dit à Gondebaud d'une manière aussi intelligible qu'il le lui dit : *faites-vous catholique aujourd'hui, et demain votre paix sera faite avec les francs* ? S'il n'eût pas su tous les ressorts secrets de cette affaire, s'il n'eût pas été informé que ceux des romains sujets de Gondebaud qui avait promis de favoriser les armes des francs, ne s'étaient engagés qu'au cas que la dernière tentative qu'on allait faire pour convertir leur *hôte*, demeurât sans effet, et s'il n'eût pas été informé aussi d'un autre côté, que saint Remy qui était, comme on l'a vu, le promoteur de la conférence de Lyon, se faisait fort d'engager le roi Clovis son prosélyte, à désarmer, si Gondebaud prenait enfin la résolution de se convertir. Il se peut faire que le traité de ligue offensive entre le roi des francs et le roi des ostrogots ne fût point encore ratifié, et que saint Remy eût promis positivement d'en empêcher la ratification, au cas que Gondebaud se fit catholique. Saint Remy aurait alors représenté à Clovis que c'était agir contre les intérêts de la religion, que de se liguier avec Théodoric arien déclaré, contre un prince qui venait d'abjurer l'hérésie, et qu'on serait mal servi dans la guerre qu'on oserait entreprendre contre lui.

L'audience que Gondebaud donna aux évêques catholiques dans Sabiniacum, finit par la proposition d'une dispute de controverse. *Dès le lendemain le roi descendit par la Saône à Lyon*,... la conférence se termina ainsi que toutes les disputes de controverse ont coutume de finir. Chacun se flatta d'avoir répondu solidement aux arguments de son adversaire, et la partie fut remise au lendemain.

Comme les évêques orthodoxes allaient rentrer dans le lieu de la conférence, Aridius, ministre de Gondebaud vint leur dire qu'il ne leur conseillait point de la tenir ; elle se tint cependant, et même avec quelque fruit ; car si Gondebaud ne se laissa point persuader, il y eut des ariens que la force de la vérité convainquit, et qui se déclarèrent catholiques. Suivant les apparences, Gondebaud qui avait beaucoup de confiance dans la sagesse d'Aridius, ne lui avait point caché le parti qu'il prenait, et ce ministre qui était romain, eût été bien aise d'épargner aux prélats de sa communion une tentative infructueuse.

On peut bien juger que les évêques catholiques auront pris aussi un parti de leur côté, et que peu soigneux après cela d'aider Gondebaud à trouver de l'argent et des soldats, ils auront du moins laissé agir Clovis. Ils auront seulement engagé Aridius, qui restait auprès de Gondebaud, à profiter des bons mouvements, que les disgrâces que ce prince allait essuyer, exciteraient en lui, pour tâcher de l'amener à la véritable religion. Qu'arrive-t-il dans la suite ? Gondebaud abandonné de tout le monde et renfermé dans Avignon, s'y sera repenti du parti qu'il avait pris à Lyon. Il aura pour ramener les romains ses sujets, promis deux choses : l'une de se faire instruire, l'autre de publier sa loi gombette, ou son

nouveau code. Là-dessus Aridius aura été trouver Clovis, et après lui avoir expliqué les suites de la révolution qui allait arriver dans les esprits, il lui aura fait comprendre que l'armée des francs étant engagée aussi avant dans le pays ennemi qu'elle l'était, elle allait se trouver incessamment affamée et coupée, parce que ceux qui avaient été jusque là leurs amis secrets, allaient devenir leurs ennemis déclarés. Clovis informé de plus d'un endroit qu'Aridius ne lui disait que la vérité, aura pris le parti que nous avons vu qu'il prit, quoiqu'il jugeât bien que Gondebaud ne lui payerait pas longtemps le tribut annuel qu'il lui faisait offrir. Mais la promesse seule de ce tribut mettait à couvert l'honneur des armes de Clovis. Dans la suite des temps, Grégoire de Tours, soit parce qu'il ne savait point le secret de la négociation d'Aridius, soit parce qu'il n'a voulu rapporter que celles des circonstances de la retraite de Clovis, qui pouvaient faire honneur à la mémoire de ce prince, n'aura parlé que des conditions du traité, et il n'aura rien dit de ses motifs véritables qui furent la nécessité de le signer, à laquelle le roi des francs se voyait réduit par le changement des esprits.

Il est vrai que je n'ai pas trouvé dans aucun écrivain ancien que Gondebaud eût promis dans le temps qu'il était enfermé dans Avignon, de publier son nouveau code, et de se faire instruire ; mais je me fonde sur deux raisons pour le supposer. La première, est que Gondebaud se conduisit, aussitôt qu'il eût été rétabli, comme un prince qui aurait pris dans sa disgrâce les deux engagements dont nous venons de parler. Il se fit instruire et il publia sa loi gombette. La seconde, c'est qu'il lui est très utile de promettre durant son infortune, tout ce qu'il exécuta sitôt qu'elle fut cessée. Il est donc question seulement de bien prouver les deux faits qui viennent d'être avancés.

Grégoire de Tours immédiatement après avoir raconté le rétablissement de Gondebaud, rapporte la publication de la loi gombette, et la demande que fit ce prince d'être réconcilié secrètement à l'église catholique, comme les deux premières choses qu'il avait faites dès qu'il fût rentré en possession de ses états. [Gondebaud](#), dit notre historien, [recouvra toute la Bourgogne](#),... cet évêque dont le crédit était si grand dans les Gaules et même en orient, devint donc le catéchiste de Gondebaud, et nous avons encore les lettres qu'il écrivit à ce prince pour le convaincre de la vérité, mais ce saint évêque ne voulut point réconcilier le roi des bourguignons à l'église à moins que ce prince ne fit une abjuration publique de ses erreurs. Il eut beau alléguer qu'il lui convenait de garder des ménagements avec sa nation, Avitus traita tous les égards que Gondebaud voulait avoir pour les hommes au préjudice de ce qu'il devait à Dieu, de faiblesse, et de faiblesse dont un roi devrait être incapable. [C'est à vous](#), lui disait-il, [à faire la loi à vos bourguignons et non pas à la recevoir d'eux](#). Ces raisons terrassaient bien Gondebaud, mais elles ne le gagnaient pas, et il mourut enfin sans avoir pu se résoudre à faire une abjuration de l'arianisme telle qu'on l'exigeait de lui, avant que de le réconcilier à l'église.

Si les romains sujets du roi des bourguignons n'étaient rentrés dans ses intérêts que par l'espérance de le voir bientôt catholique ; comment, dira-t-on, ne s'en séparèrent-ils point de nouveau quand ils se virent frustrés de leur attente ? Comment ne rappelèrent-ils point les francs ? Je réponds que jusqu'à la mort de Gondebaud, nos romains n'auront point désespéré de sa conversion. L'évêque de Vienne qui se faisait un mérite d'être l'apôtre des bourguignons, comme l'évêque de Reims était celui des francs, se sera toujours flatté qu'avec l'aide du ciel il amènerait enfin son prosélyte à faire une profession publique de la véritable religion, et il aura fait espérer la même chose aux romains durant un grand nombre d'années. D'ailleurs et cela devait leur faire souffrir avec patience les

délais et les incertitudes de Gondebaud ; Sigismond le fils et le successeur nécessaire de ce prince avait fait publiquement profession de la religion catholique. Il parait par plusieurs lettres écrites à Sigismond du vivant de son père par Avitus, que dès lors Sigismond s'était réuni publiquement à l'église. Nous avons même parmi les lettres de ce prélat, celle qu'il écrivit au nom de Sigismond au pape Symmaque mort plusieurs années avant Gondebaud, et dans cette lettre Sigismond après avoir rendu l'obéissance à sa sainteté et l'avoir remerciée des reliques qu'elle lui avait envoyées, lui en demande encore de nouvelles. Ainsi les romains sujets de Gondebaud étant contents de son administration, Clovis qui sans eux ne pouvait rien contre lui, aura dissimulé l'infraction du traité d'Avignon. Il l'aura soufferte d'autant plus patiemment que ces mêmes romains lui auront dès lors proposé peut-être, la ligue qu'il fit en cinq cent six avec Gondebaud contre Alaric hérétique endurci et fils d'Euric le persécuteur.

Voilà donc comment Gondebaud aura été rétabli dans son royaume et comment il s'y sera maintenu en paix. Ce qu'il sera arrivé de plus, c'est que ceux des romains ses sujets qui s'étaient déclarés en l'année cinq cent, les chefs du parti formé en faveur des francs, ou qui étaient notés pour avoir fait de ces démarches que les souverains ne pardonnent point et qui sont toujours exceptées dans les amnisties générales, se seront bannis de leur patrie pour chercher un asile dans les pays de l'obéissance de Clovis. Suivant les apparences Théodore, Proculus et Dinifius trois romains qui après avoir été chassés de leurs évêchés dont le siège était dans les limites de la Bourgogne, se réfugièrent dans les états de Clovis, étaient tous trois de ce nombre. L'historien ecclésiastique des francs en parlant de la vocation de ces prélats à l'évêché de Tours où ils furent promus les deux premiers vers l'année cinq cent dix-neuf, et le dernier vers l'année cinq cent vingt et un, dit qu'ils étaient fort âgés dans le temps de leur élection, qu'ils avaient auparavant eu des évêchés dans le pays possédé par les bourguignons, mais qu'ayant été expulsés de leurs sièges en haine de la guerre, ils s'étaient réfugiés auprès de la reine Clotilde, qui par un motif de reconnaissance contribua beaucoup à les faire choisir. Comme les francs n'ont point eu la guerre avec les bourguignons depuis la paix d'Avignon faite en cinq cent, jusqu'en l'année cinq cent vingt-trois, il faut que ces trois évêques installés sur le siège de Tours en cinq cent dix-neuf et en cinq cent vingt et un, et qui avaient été précédemment chassés de leurs diocèses en haine de la guerre, en eussent été chassés à l'occasion de la guerre commencée et terminée dans le cours de l'année cinq cent. Que sainte Clotilde ait procuré par un motif de reconnaissance, l'élévation de nos trois prélats sur le siège épiscopal de Tours, c'est une nouvelle preuve de tout ce que nous avons avancé. Nous avons déjà parlé des justes sujets que cette princesse avait de vouloir la perte de Gondebaud, et nous verrons dans le livre suivant que ce fut elle qui porta en cinq cent vingt-trois les rois ses enfants à faire la guerre aux bourguignons.

Ainsi l'on doit penser qu'ayant la confiance de Clovis, elle contribua beaucoup à lui faire entreprendre de détrôner Gondebaud en l'année cinq cent, et qu'elle eut alors beaucoup de part aux progrès des francs par l'usage qu'elle aura su faire de son crédit sur l'esprit des romains sujets du roi des bourguignons. Suivant toutes les apparences, nos trois évêques auront été de ceux que Clotilde avait pour lors engagés dans le parti des francs, et ils se seront déclarés si violemment, qu'après la révolution qui remit Gondebaud sur le trône, ils n'auront osé rester dans ses états.

On peut conjecturer encore qu'Eptadius, prêtre de l'église d'Autun, était aussi un des romains, sujets de Gondebaud, qui furent après son rétablissement réduits à s'exiler de ses états, parce qu'ils s'étaient déclarés avec trop de chaleur pour les francs, et qu'ils avaient commis contre leur souverain naturel de ces attentats, dont les coupables sont toujours exceptés des amnisties générales que les princes accordent à la fin des guerres, qui sont à la fois guerre civile et guerre étrangère. On peut voir dans le père Le Cointe que lorsqu'il fut question d'élire cet Eptadius évêque d'Auxerre, dont le diocèse qui appartenait aux francs confinait avec le pays des bourguignons, et se trouvait par conséquent exposé à leurs insultes, Clovis qui les ménageait dans ce temps-là, ne voulut point consentir à l'élection proposée, avant que d'avoir fait trouver bon à Gondebaud qu'on y procédât.

Enfin pour confirmer nos conjectures sur les causes des deux révolutions qui arrivèrent en cinq cent dans le royaume de Bourgogne, nous rapporterons le contenu d'une lettre d'Avitus à Aurélien, *personnage illustre*. On a vu que ce ministre de Clovis avait fait plusieurs voyages en Bourgogne pour y négocier le mariage de son maître avec Clotilde. Or la lettre d'Avitus paraît être la réponse à une lettre qu'Aurélien qui ne savait point encore tout ce qu'Avitus savait déjà, lui avait écrite pendant le siège d'Avignon, et dans le temps que Gondebaud paraissait terrassé de manière qu'on ne devait pas croire à moins que d'être du secret, que ce prince dût sitôt se relever. **C'est un heureux présage que nos amis profitent de la sérénité passagère qui nous luit,**... toutes les phrases de cette lettre dans laquelle Avitus affecte de s'expliquer en langage figuré, parce que le style métaphorique épargne à celui qui s'en sert, la nécessité de nommer par leur nom et les choses et les personnes dont il entend parler, conviennent bien aux ménagements que l'évêque de Vienne devait garder, pendant qu'on ajustait et qu'on se disposait à faire jouer tous les ressorts de la révolution qui remit le roi Gondebaud en possession de ses états. On y aperçoit l'embarras d'un homme qui se doit du respect à lui-même, et qui dans la situation où il se trouve, ne sait ce qu'il convient d'écrire à d'anciens amis, dont il veut en tous événements conserver l'affection, et dont il va quitter le parti. Si d'un côté il n'ose dire clairement les faits dont ses nouveaux amis lui ont fait confidence, parce qu'il ne veut point les trahir, d'un autre côté il est bien aise de faire deux choses. La première, pour s'expliquer ainsi, c'est de prendre date en mandant à ses anciens amis des choses telles, qu'il puisse en les expliquant un jour, se faire auprès d'eux le mérite de leur avoir du moins donné avant l'évènement, des lumières sur tout ce qui allait arriver. La seconde est de préparer ses anciens amis à n'imputer sa conduite, lorsqu'ils le verront changer de parti, qu'à la destinée qui s'est plu à le mettre dans une situation telle, qu'il ne pouvait s'empêcher de se laisser entraîner au torrent. On voit enfin dans la dépêche d'Avitus, que quoiqu'il arrive, il veut toujours conserver des liaisons particulières avec une personne en grand crédit dans le parti qu'il est prêt d'abandonner, et même, s'il est possible, entretenir avec elle une correspondance réglée.

Pour reprendre le fil de l'histoire, je conclurai de tout ce qui vient d'être exposé, que Clovis désespérant de faire des conquêtes sur Gondebaud nouvellement réconcilié avec ses sujets romains, aura fait la paix avec lui, à condition que chacun demeurerait en possession des pays qu'il tenait avant la rupture. Quant à Théodoric, ce prince se voyant abandonné de Clovis, aura fait aussi sa paix avec Gondebaud, à condition que ce dernier lui céderait la cité de Marseille et quelques cités adjacentes. Il serait inutile de rechercher quelles étaient ces cités par une raison ; c'est que Théodoric qui affectionnait beaucoup la province qu'il

avait acquise dans les Gaules, travailla sans cesse à l'agrandir, et qu'en effet dans les temps postérieurs à l'année cinq cent, il l'agrandit à plusieurs reprises. Ainsi l'on ne saurait savoir positivement tout ce qu'il acquit cette année-là. Le mariage d'Ostrogothe, l'une des filles de Théodoric avec Sigismond fils de Gondebaud, aura été une des conditions du traité dont nous venons de parler, ou du moins il en fut une suite. Voilà donc la tranquillité rétablie dans les Gaules pour quelque temps.

CHAPITRE 13

Théodoric s'érige en pacificateur des nations barbares établies dans les Gaules. Ses négociations pour empêcher une rupture entre les francs et les visigots. Entrevue de Clovis et d'Alaric sous les murs d'Amboise.

Dès que Théodoric se vit maître d'une espèce d'état dans les Gaules, il ne négligea rien pour maintenir la paix dans cette grande province. Il avait deux raisons de tenir cette conduite. En premier lieu, la conservation de la paix était le moyen le plus assuré d'empêcher les francs, la nation que les autres barbares craignaient davantage à cause de sa valeur et de son inquiétude, d'augmenter son territoire par de nouvelles conquêtes. En second lieu, Théodoric ne pouvait faire valoir qu'en temps de paix, l'autorité qu'il croyait lui appartenir sur tous les romains, sujets de l'empire d'occident, parce qu'il était maître de la capitale de ce partage, où son pouvoir était reconnu par le sénat et par le peuple. En effet, on croit volontiers, en lisant les lettres de Cassiodore et les édits du roi des ostrogots, qu'il n'était pas sans espérance que les romains des provinces tenues par les visigots, par les bourguignons et par les francs, s'accoutumassent insensiblement à recourir aux consuls et aux préfets du prétoire, comme aux autres officiers de l'empire, que ce prince instituait. Mais il ne fallait point pour cela qu'il y eût aucune guerre dans les Gaules, parce que Théodoric ne pouvant plus se dispenser de prendre part à celles qui s'y allumeraient à l'avenir, ceux des barbares dont il se déclarerait ennemi, ne manqueraient pas de défendre à leurs sujets romains toute sorte de relation avec ses officiers. Les alliances de famille que Théodoric avait faites en épousant la sœur de Clovis, et en donnant ses filles en mariage, l'une au roi des visigots, et l'autre au fils aîné du roi des bourguignons, favorisaient encore le projet de s'acquérir une grande considération dans les Gaules. On peut dire la même chose d'un autre mariage qu'il avait fait, en donnant Amalberge la fille de sa sœur Amalafrede à Hermanfroy, un des rois des thuringiens de la Germanie. Ces thuringiens après avoir uni avec eux plusieurs autres nations, avaient, comme il a été déjà dit, occupé une partie de l'ancienne France. Mais d'autant que nous ignorons le temps précis de la fondation de ce royaume, nous remettons à en parler, que nous soyons à l'endroit de notre ouvrage, où nous raconterons le succès de la guerre que les enfants de Clovis firent contre nos thuringiens.

La dureté dont Alaric avait usé contre les amis du roi des francs, suffisait pour le brouiller avec le dernier, quand bien même ce dernier n'aurait point eu autant d'ambition qu'il en avait. On croira donc sans peine que Clovis n'eut pas plutôt perdu l'espérance de se rendre maître de la partie des Gaules tenue par les bourguignons, qu'il forma le projet de faire la guerre aux visigots, et de s'allier contre eux avec Gondebaud, comme il le fit au plus tard en cinq cent six. Un souverain peut-il avoir une pareille intention, sans faire de temps en temps contre un voisin, qu'il regarde déjà comme son ennemi, des entreprises qui ressemblent à des hostilités, ou du moins sans laisser échapper quelques menaces. Dès que Théodoric vit que les démêlés qui étaient entre Alaric et Clovis pourraient bien dégénérer en une rupture, il s'entremet pour la prévenir, et nous avons encore les lettres qu'il écrivit à nos deux princes en cette occasion. Elles se trouvent dans les ouvrages de Cassiodore qui les avait composées. Voici la substance de celle qui fut envoyée au roi des visigots.

Quoique vos ancêtres vous aient transmis leur courage,... la lettre que Théodoric écrivit à Clovis concernant ses démêlés avec Alaric, débute par faire au roi des francs une espèce de reproche sur ce qu'étant oncle de Théodégoth femme d'Alaric, il est néanmoins si mal avec ce prince pour un sujet bien léger. Théodoric ajoute ensuite qu'ils ne sauraient l'un et l'autre donner une plus grande satisfaction à leurs ennemis communs, que celle de voir aux mains les francs et les visigots. **Chacun de vous**, continue Théodoric, **est roi d'une puissante nation**,... Dans la lettre écrite sur le même sujet au roi des bourguignons par Théodoric, on démêle un peu plus distinctement les véritables sentiments de ce dernier, qu'on ne les démêle dans les deux lettres précédentes.

L'on y aperçoit donc sensiblement, que celui qui l'écrivait, avait envie de s'arroger une espèce de supériorité sur tous les rois barbares qui avaient des quartiers dans les Gaules. Voici la substance de cette lettre : **il est triste de voir sans oser trop se déclarer**,... Comme Théodoric pouvait craindre que Gondebaud n'eût déjà fait son traité avec les francs, et qu'il ne leur communiquât sa lettre, il y affecte de paraître entièrement neutre entre Alaric et Clovis. Si l'on veut bien le croire, il n'a pris encore d'autre résolution que celle de se déclarer contre celui des deux princes qui attaquerait, et en faveur de celui qui serait attaqué. Mais la lettre de Théodoric écrite dans les mêmes circonstances à Hermanfroy, à Badéric et à Berthier, qui régnaient alors conjointement sur les thuringiens de la Germanie, laisse voir bien à découvert une partialité entière en faveur d'Alaric. Nous observerons avant que de rapporter le contenu de cette lettre, qu'il semble à en juger par sa suscription, que chacun de ces trois princes qui étaient frères, et dont il sera parlé plus au long dans l'histoire des rois enfants de Clovis, prit en particulier le titre de roi d'un des trois peuples, qui après s'être joints ensemble, avaient fondé la monarchie connue dans le moyen âge sous le nom de royaume des thuringiens. En effet, la lettre est adressée *au roi des herules, au roi des varnes, et au roi des thuringiens*. En voici la teneur : **le ciel hait les superbes**,...

Quel dommage que Théodoric n'ait point écrit dans ses dépêches tout ce qu'il chargeait ses ambassadeurs de dire de bouche aux princes auprès desquels ils avaient charge de se rendre. Nous saurions par-là bien des particularités de l'histoire de l'établissement de la monarchie française, que nous ignorerons toujours. Mais avec quelque réserve que ces dépêches soient écrites, on voit bien que Clovis était en Europe dans le commencement du sixième siècle, ce qu'y était l'empereur Charles-Quint au commencement du seizième. Quant à la date de ces lettres, je les crois écrites vers l'année cinq cent deux, et avant l'entrevue de Clovis et d'Alaric, de laquelle nous allons parler. Je sais bien que quelques auteurs modernes ont cru qu'elles avaient été écrites immédiatement avant la guerre des francs contre les visigots commencée en cinq cent sept, mais j'ai deux raisons pour ne pas suivre leur opinion, qu'ils n'appuient d'aucune preuve. La première est que ce qui s'y trouve concernant l'âge où Clovis était encore, lorsqu'elles furent écrites, porte à avancer leur date, autant qu'il est possible de l'avancer ; car ce prince avait déjà trente-cinq ou trente-six ans en cinq cent deux. La seconde, est que Théodoric était sur ses gardes contre les francs, lorsqu'il écrivit les lettres que nous venons de rapporter. Il éclairait alors de près les démarches de Clovis. Or quand la guerre de cinq cent sept commença, Théodoric rassuré par l'entrevue et par la réconciliation apparente d'Alaric et de Clovis, ne s'attendait plus à une rupture entre ces princes. Il fut si bien surpris lorsqu'elle éclata, qu'il ne put point, comme on le verra, faire marcher l'armée qui devait secourir son gendre, assez tôt, pour qu'elle joignît les visigots avant qu'ils eussent été forcés à livrer bataille à l'armée des francs.

Je crois donc que les dépêches de Théodoric, dont il est ici question, sont antérieures à l'entrevue d'Alaric et de Clovis, et que cette entrevue fut même le fruit des négociations que le roi des ostrogots avait faites, pour empêcher que le roi des francs osât attaquer le roi des visigots.

Grégoire de Tours après avoir fini tout ce qu'il avait à dire au sujet de l'obstination avec laquelle Gondebaud refusait toujours d'abjurer publiquement l'arianisme, ajoute ce qui suit concernant cette entrevue d'Alaric et de Clovis. *Alaric voyant que Clovis soumettait chaque jour quelque peuple à son obéissance*,... voilà tout ce que dit Grégoire de Tours concernant cette entrevue, dont les historiens venus après lui ont rapporté plusieurs particularités démenties d'avance par son récit. Telles sont les embûches dressées à Clovis par Alaric. Je ne ferai donc aucune mention de tous ces détails qui paraissent des faits inventés à plaisir pour justifier la guerre que Clovis fit aux visigots trois ou quatre années après l'entrevue d'Amboise. J'ajouterai seulement une observation à tout ce que je viens de dire au sujet de cet évènement : c'est qu'il paraît par ce que fait dire Grégoire de Tours au roi des visigots quand il propose un abouchement à Clovis, *si mon frère l'avait pour agréable*, que dès lors les têtes couronnées se traitaient de frères, comme elles le pratiquent encore aujourd'hui, quoiqu'elles ne fussent point frères ni par le sang ni par alliance. En effet Alaric n'était pas même parent de Clovis. Il est vrai qu'Alaric était allié de Clovis, mais s'il eût voulu donner à Clovis par tendresse, le nom qu'il devait donner à ce prince comme au frère de sa belle-mère ; il l'aurait appelé non pas *mon frère*, mais *mon oncle*. Alaric avait épousé Théodégote fille de Théodoric et d'Audeflède sœur de Clovis.

Cette observation sur le traitement que les têtes couronnées se faisaient dès lors, est bien confirmée par les formules de Marculphe. On y trouve le protocole, qui de son temps était en usage dans la chancellerie de France, pour les lettres de cérémonie que nos rois écrivent aux autres souverains ; et ce protocole fait foi que nos rois les traitaient de frères.

CHAPITRE 14

Conduite d'Alaric second dans ses états. Il y altère la monnaie d'or. Clovis profite des conjonctures et il lui déclare la guerre, dès que les visigots ont obligé Quintianus, évêque de Rodez, à se sauver de son diocèse. Alliance de Clovis avec les bourguignons, et marche de son armée.

Nous ignorons pleinement tout ce que Clovis peut avoir fait depuis l'entrevue d'Amboise jusqu'à son expédition contre les visigots en cinq cent sept. Les affaires que ce prince avait dans des états où il n'était bien le maître que depuis peu de temps, l'auront occupé suffisamment. Je commencerais donc ici l'histoire de cette expédition, s'il ne convenait point de rapporter auparavant le peu que nous savons concernant la conduite qu'Alaric avait tenue dans son royaume immédiatement avant le temps où la guerre commença. En effet, la conduite que ce prince tint en quelques occasions, contribua beaucoup à la rupture, comme aux succès de l'expédition dont nous avons à parler.

On a vu que son père Euric avait quelque temps avant que de mourir, fait rédiger par écrit la loi nationale des visigots. Alaric fit en l'année cinq cent cinq quelque chose de plus et qui marquait encore davantage la pleine et entière souveraineté qu'il croyait avoir sur les Gaules en vertu des cessions faites aux visigots par l'empereur Julius Nepos et par Odoacer. Les lois qu'Euric avait publiées, ne regardaient directement que sa nation, mais Alaric fit faire une nouvelle rédaction du code théodosien, laquelle nous avons encore aujourd'hui, et qu'il publia pour être la loi des romains mêmes qui vivaient sous son obéissance. Nous parlerons encore ailleurs de ce code d'Alaric connu aussi quelquefois sous le nom du code d'Anien, parce qu'Anien était chancelier d'Alaric, lorsque le code dont il s'agit fut rédigé, et parce que ce fut lui qui signa les copies authentiques des nouvelles tables qui furent envoyées aux tribunaux.

Alaric permit aussi en cinq cent six aux évêques catholiques qui avaient leurs sièges dans l'étendue des pays de la Gaule où il était le maître, de tenir un concile national dans la ville d'Agde, et saint Césaire y présida.

La ville d'Arles dont il était évêque, était encore alors, comme on l'a vu, du royaume d'Alaric. Il est vrai qu'on prouve que quelques évêques qui assistèrent à ce concile, étaient du royaume des ostrogots, et non pas de celui des visigots ; mais, comme nous l'avons observé déjà, Théodoric était tellement uni pour lors avec Alaric son gendre, qu'il aura permis volontiers aux évêques de la partie des Gaules soumise à sa domination, de se trouver à un concile convoqué dans une ville soumise à la domination d'Alaric. Dès que saint Césaire se trouvait à ce concile, la prééminence de son siège établi dans la même ville où était alors celui de la préfecture du prétoire des Gaules, et où était d'ancienneté le siège du vicaire particulier des dix-sept provinces des Gaules, aura beaucoup contribué à faire déférer au saint que nous venons de nommer, la présidence de l'assemblée.

La permission qu'Alaric donna de tenir le concile d'Agde, et la nouvelle rédaction des lois romaines qui en avaient besoin, devaient lui concilier en quelque façon les esprits des romains ses sujets ; mais il fit en même temps un changement dans la monnaie, qui leur déplut infiniment, et d'ailleurs le traitement qu'il faisait aux évêques catholiques, qu'il soupçonnait d'être dans les intérêts des francs, rendait de jour en jour le fils d'Euric le persécuteur, encore plus odieux aux

orthodoxes. Quant au changement qu'Alaric fit dans les monnaies, voici ce que nous en apprend Alcimus Avitus, évêque de Vienne, et dont nous avons déjà parlé tant de fois. Ce prélat en informant Apollinaris, évêque de Valence, qui lui faisait faire un cachet en forme d'anneau, de la quantité d'alliage d'argent qu'il fallait mêler avec l'or qu'on emploierait dans cette bague, mande donc à son ami : **qu'il ne faut point que l'alliage y soit en même proportion...** On voit encore dans les cabinets quelques-unes de ces médailles d'or, où il paraît qu'il est entré plus d'une moitié d'alliage composé à l'ordinaire en partie de cuivre et en partie d'argent. Il en est même parlé dans une des additions faites à la loi nationale des bourguignons postérieurement à l'année cinq cent. La loi sixième de la seconde de ces additions dit : **on ne pourra point rebuter dans les paiements aucun sol d'or de poids,**... Nous avons déjà cité et éclairci cette loi à l'occasion des espèces, qu'il est probable que la confédération Armorique avait fait battre.

D'un autre côté, bien que la crainte qu'Alaric avait des armes des francs, l'obligeât à témoigner quelque bonté aux évêques catholiques de ses états, la prudence voulait qu'ils profitassent des conjonctures, pour secouer le joug des visigots, afin de ne pas demeurer toujours exposés à un traitement pareil à celui qu'ils avaient fait aux deux évêques de Tours, dont nous avons raconté l'infortune. Clovis pouvait mourir, ou cesser d'être heureux, et le mécontentement des peuples causé par l'altération de la monnaie d'or, devait avoir la destinée de tous les mécontentements populaires, qui cessent au bout de quelques temps d'être capables de produire aucun effet considérable. Enfin le lecteur jugera par les circonstances de la guerre de Clovis contre Alaric, qui se lisent dans des auteurs contemporains et dans Grégoire de Tours, si les évêques catholiques dont les diocèses étaient dans les états de ce dernier, n'eurent point beaucoup de part à la révolution qui fit passer en cinq cent sept et les années suivantes sous la domination des francs, la plus grande portion de la partie des Gaules, qui avait été jusque là sous la domination des visigots.

Quoique aient fait alors ces prélats, on ne saurait, comme nous l'avons déjà précédemment observé, reprocher rien à leur mémoire. La cession de Julius Nepos faite comme nous avons vu qu'elle l'avait été, et celle d'Odoacer encore moins valide, n'avaient pas pu transporter aux visigots les droits de l'empire sur les Gaules. Ainsi ces droits étaient toujours demeurés aux empereurs des romains ; et après le renversement du trône d'occident, ils avaient passé à l'empereur des romains d'orient. Ce prince jusqu'à la cession des Gaules faite aux francs vers l'année cinq cent trente-sept par l'empereur Justinien, était demeuré toujours le véritable souverain des Gaules. C'était donc Anastase qui en cinq cent sept était le souverain légitime des évêques, qui nonobstant que leurs diocèses se trouvassent sous la domination d'Alaric, ne laissèrent pas de favoriser les armes de Clovis. Or si nous ne savons pas que cet empereur eut ordonné d'avance à ces prélats de se conduire, ainsi qu'ils se conduisirent durant la guerre dont nous allons parler, nous savons du moins certainement qu'il approuva leur conduite, en conférant, quand elle durait encore, le consulat au roi des francs, à celui qu'ils avaient en quelque façon choisi pour les gouverner.

Voyons ce qu'on lit dans Grégoire de Tours, concernant la cause prochaine d'une guerre aussi mémorable que celle dont il est ici question. Notre historien écrit immédiatement après avoir parlé de l'entrevue d'Amboise : **les Gaules étaient alors remplies de personnes...** L'histoire particulière à laquelle Grégoire de Tours nous renvoie dans son histoire générale, est probablement la vie de Quintianus qui fait le quatrième chapitre de *la vie des pères*, un des opuscules de notre auteur. Je crois devoir rapporter ici ce qu'on y trouve, et tout ce que nous savons

d'ailleurs concernant les autres événements de la vie de Quintianus, occasionnés par son zèle pour la cause des francs, bien qu'ils ne soient arrivés qu'après la mort de Clovis. Ce qui m'engage à les raconter prématurément, c'est que je suis actuellement dans l'obligation de justifier quelques mots que j'ai prêtés à Grégoire de Tours dans la traduction du passage qu'on vient de lire, pour lui faire dire distinctement que Quintianus avait été chassé deux fois de son siège. Je ne crois pas avoir eu tort en cela. Premièrement, les deux exils de Quintianus sont rendus constants par la suite de l'histoire. On y verra distinctement que ce prélat fut obligé à s'exiler lui-même avant que Clovis eût commencé ses hostilités contre les visigots, et qu'il fut chassé de son siège après la mort de Clovis et sous le règne de Thierry le fils aîné de ce prince. D'ailleurs en mettant au commencement de la narration des événements de la guerre de Clovis contre Alaric, un récit suivi de toutes les différentes aventures de Quintianus, on rend l'histoire de cette guerre et celle des événements qui en furent la suite, beaucoup plus facile à entendre.

Aussitôt que Clovis eut été informé de la retraite forcée de Quintianus, il monta à cheval, comme nous le dirons bientôt, et dès l'entrée de la campagne, il donna la bataille de Vouglé, après laquelle il envoya son fils Thierry soumettre la cité d'Albi, le Rouergue et l'Auvergne. On peut donc bien croire que Quintianus, pour ainsi dire le martyr des francs, fut dès l'année cinq cent sept rétabli dans son siège. Ainsi pour cette fois-là Quintianus ne sera demeuré en Auvergne que durant quelques mois, et il n'aura point joui longtemps des revenus que l'évêque de ce diocèse lui avait assignés pour sa subsistance. Quintianus sera donc revenu dès lors dans son diocèse, où il était encore en possession de la crosse, lorsqu'en l'année cinq cent onze il assista au concile tenu dans Orléans sous le bon plaisir de Clovis et qu'il signa les actes de cette assemblée. Qu'arriva-t-il dans la suite ? [les visigots](#), dit Grégoire de Tours, [ayant reconquis](#)... Clovis mourut en cinq cent onze, et l'expédition de Théodebert ne se fit, comme nous le verrons, que très peu de temps avant la mort de Thierry fils de Clovis, c'est-à-dire, vers l'année cinq cent trente-trois.

Il paraît donc que très peu de temps après la mort de Clovis arrivée en cinq cent onze, les visigots avaient repris Rodez, et qu'ils la tenaient encore malgré les francs en cinq cent trente-trois. La ville de Rodez est voisine des cités de la métropole de Narbonne, que les visigots avaient conservée durant la guerre que Clovis leur fit en cinq cent sept, et dont nous allons donner l'histoire.

Dès que les visigots auront été rentrés dans Rodez, ce qui arriva vers cinq cent douze, Quintianus en sera sorti une seconde fois pour se réfugier encore dans l'Auvergne, qui n'était point du nombre des cités que les visigots avaient reconquises après la mort de Clovis, et où notre prélat avait été si bien reçu dans le temps de son premier exil. Ce second exil de Quintianus est même rendu constant par une très ancienne vie de ce saint, laquelle se garde dans la bibliothèque de l'église de Rodez. M Dominici qui la cite dans son histoire de la famille d'Ansbert, rapporte qu'on y lit : que sous le règne de Thierry, Quintianus fut chassé de son siège par les visigots, qui l'accusaient de vouloir livrer le Rouergue à ce prince. ç'aura été durant ce second exil, que l'évêque de Lyon aura donné à Quintianus, la jouissance des biens que l'église de Lyon avait en Auvergne. Ce fut durant ce second exil que Quintianus fut fait lui-même évêque d'Auvergne, quatre ou cinq après la mort de Clovis, c'est-à-dire, vers l'année cinq cent seize.

Voici comment Grégoire de Tours raconte ce dernier évènement dans ses opuscules et dans son histoire. [Eufrasius évêque de l'Auvergne, mourut quatre ans après Clovis...](#) la mémoire de saint Quintianus est encore précieuse aujourd'hui aux peuples de Clermont, où ses reliques y sont exposées à la vénération des fidèles dans l'église de saint Symphorien et de saint Genest. Nous en saurions probablement davantage concernant l'attachement de Quintianus pour les princes francs, si nous avions encore la lettre qui lui avait été écrite par Avitus évêque de Vienne. Mais, comme l'observe le père Sirmond, il ne nous est demeuré que la suscription de cette lettre. Le corps de la lettre est perdu. L'écrit qu'on trouve aujourd'hui placé sous le titre de *lettre d'Avitus évêque de Vienne à Quintianus évêque*, est une des copies de la lettre circulaire qu'Avitus adressa aux évêques suffragants de la métropole de Vienne pour les inviter au concile qui se tint en cinq cent dix-sept à Épaone, dans le royaume des bourguignons.

Or Avitus ne saurait avoir adressé une de ces lettres à Quintianus, évêque d'Auvergne. Cette cité était sous la métropole de Bourges, et non pas sous celle de Vienne. D'ailleurs l'Auvergne n'était point du royaume des bourguignons dans le temps du concile d'Épaone. Elle était dans le royaume des francs. Ainsi la véritable lettre adressée à Quintianus par Avitus, est perdue. En quel temps l'a-t-elle été ? Quelles ont été les vues de ceux qui peuvent l'avoir supprimée ? Nous l'ignorons. M Dominici de Toulouse, savant jurisconsulte du dix-septième siècle, dit dans un livre qu'il fit imprimer en 1645 touchant *la prérogative des aleuds*. [Nous avons une vie de saint Amant évêque de Rodez...](#) en effet, ces vers qu'on peut lire au bas de la page, font voir que Clovis commença son expédition contre les visigots avant le temps où il avait résolu de la commencer, mais qu'il se pressa, et qu'il la commença prématurément, parce qu'il apprit que le projet de ses amis était découvert, et qu'ils étaient en danger. Voici, suivant Grégoire de Tours, ce que fit Clovis avant que de partir.

Cet auteur après avoir employé tout le trente-sixième chapitre du second livre de son histoire, à raconter la retraite forcée de Quintianus, et l'accueil qui lui fut fait en Auvergne, commence ainsi le chapitre suivant : [Le roi Clovis dit donc aux siens...](#) Avant que de continuer à rapporter la narration de Grégoire de Tours, il convient de dire ici une chose qu'il a oublié d'écrire. Comme il a omis de dire que Clovis avait pour allié Théodoric dans la guerre faite en l'année cinq cent contre les bourguignons ; il omet aussi de dire que Clovis dans la guerre qu'il fit en cinq cent sept aux visigots, avait Gondebaud pour son allié. Mais la chose n'en est pas moins certaine, puisque nous la tenons d'auteurs, dont le témoignage ne saurait être rejeté ni reproché.

Le premier de ces témoignages est celui des trois disciples de saint Césaire évêque d'Arles, qui ont écrit sa vie en commun peu de temps après sa mort, et qui l'ont adressée à sa sœur l'abbesse Césaria. On y lit que saint Césaire se trouva enfermé dans Arles, lorsque Clovis en fit le siège, et nos auteurs disent, en parlant de cet évènement. [Après que le roi Alaric eût été tué dans la bataille...](#) Isidore de Séville qui est un autre de nos témoins, dit positivement, que dès le commencement de la guerre dont il est ici question, et avant que la bataille de Vouglé se donnât, les bourguignons étaient les alliés des francs. Je rapporterai d'autant plus volontiers cet endroit de son histoire des goths, qu'il aide à constater la date de la bataille qui se donna près de Vouglé, la première campagne de la guerre de Clovis contre Alaric. [L'an de Jésus-Christ quatre cent quatre-vingt-quatre...](#) Nous renvoyons à un autre endroit la suite du passage d'Isidore.

Dès qu'Alaric qui était monté sur le trône en quatre cent quatre-vingt-quatre, a régné vingt-trois ans, il s'ensuit que ç'a été en cinq cent sept qu'il est mort à la bataille de Vouglé. Il est vrai que Grégoire de Tours, lui donne une année de règne de moins qu'Isidore de Séville, mais on voit bien que cette différence vient de ce que l'on a compté les années révolues, et l'autre les années courantes. Quand Grégoire de Tours dit qu'Alaric avait régné vingt-deux ans, lorsqu'il fut tué à Vouglé, il entend dire que ce prince avait fini la vingt-deuxième année de son règne. D'un autre côté, quand Isidore écrit qu'Alaric a régné vingt-trois ans, il entend dire qu'Alaric a commencé la vingt-troisième année de son règne. Du moins cette supposition ne saurait être contredite, parce que nous ne savons point précisément ni le jour de l'avènement d'Alaric à la couronne, ni le jour où se donna la bataille de Vouglé dans laquelle il fut tué.

J'ajouterai encore ici un autre passage d'Isidore de Séville très propre à confirmer que ce fut en cinq cent sept que se donna la bataille de Vouglé. Isidore ayant dit tout ce qu'il avait à dire concernant Alaric Second, il écrit : [après la mort d'Alaric](#),... Comme Anastase avait été fait empereur en quatre cent quatre-vingt-onze, la dix-septième année de son règne a dû se rencontrer avec l'année cinq cent sept. Enfin l'auteur du supplément à la chronique de Victor Tununensis, dit positivement que la bataille de Vouglé se donna en cinq cent sept sous le troisième consulat d'Anastase, et sous le premier de Venantius. Nous verrons que les bourguignons ne furent pas les seuls alliés qu'eut Clovis, lorsqu'il marcha cette année-là contre les visigots, et qu'il avait encore dans son armée un corps de ripuaires commandé par Clodéric fils aîné de Sigebert roi de cette tribu. Reprenons la narration de Grégoire de Tours, où nous l'avons quittée pour faire les digressions qu'on vient de lire, et qui m'ont paru propres à la faire mieux entendre.

CHAPITRE 15

Clovis entre dans le pays tenu par les visigots. Bataille de Vouglé.

Clovis informé que les visigots se mettaient en mouvement, et qu'ils marchaient vers celles de leurs provinces qui étaient frontières de son territoire, prit le parti le plus usité dans ce temps-là, celui d'aller droit au lieu où l'armée ennemie devait s'assembler, afin de la combattre avant qu'elle eût encore reçu toutes les troupes qui la devaient joindre. On savait que c'était dans le Poitou qu'Alaric avait donné le rendez-vous à ses troupes, ainsi Clovis y marcha. Comme il était le maître d'Orléans, on ne doit pas être en peine du lieu où il passa la Loire. Il prit ensuite sa route par la Touraine qui était alors sous la domination des visigots, et par conséquent un pays ennemi. Clovis ne laissa pas néanmoins de faire publier en y entrant, un ban par lequel il était défendu sous peine de la vie, d'y prendre aucune autre chose que de l'herbe et de l'eau. Il crut devoir cette marque de respect à la mémoire de saint Martin évêque de Tours, et l'apôtre des Gaules. Il arriva cependant qu'un soldat eut la hardiesse d'enlever quelques bottes de foin appartenantes à une pauvre femme. *Le roi, dit-il, comme pour s'excuser, nous a du moins permis de prendre ici de l'herbe. Qu'est-ce que du foin ? Une herbe coupée, fanée et mise en bottes.* Sa plaisanterie ne lui réussit point : Clovis informé du fait, condamna à mort le soldat qui avait enfreint le ban, et il le fit exécuter. *Quel succès pouvons nous attendre...* Cet exemple contint les troupes.

Durant la marche, Clovis qui passait à une petite distance de la ville de Tours, eut la curiosité de consulter le dieu des armées, dans l'église bâtie sur le tombeau de saint Martin, pour apprendre, s'il était possible, quel serait l'événement de l'expédition que les francs avaient entreprise. Dans ce dessein, il envoya secrètement des hommes de confiance porter ses offrandes au tombeau de l'apôtre des Gaules, et il leur enjoignit de lui rendre à leur retour un compte exact, de tout ce qu'ils auraient vu ou entendu de plus propre à servir de présage, et à pronostiquer le succès de la campagne. Il s'adressa ensuite à Dieu, et il lui dit : *seigneur, s'il est vrai que vous daigniez me protéger...* Les personnes chargées de la commission de Clovis, s'en acquittèrent sans se découvrir, et en mettant le pied dans l'église de saint Martin, qui n'était point encore renfermée dans l'enceinte de Tours, elles entendirent le chantré entonner le quarantième verset du psaume dix-septième : *seigneur, vous m'avez armé de courage dans les combats,....* Cette consultation faite par Clovis, était-elle une action religieuse, ou bien un effet blâmable de la curiosité effrénée de pénétrer dans l'avenir, que les hommes ont toujours eue, et qui fit souvent chercher aux premiers chrétiens dans les livres sacrés, et sur les tombeaux des saints, des présages pareils à ceux que leurs pères avaient cherchés, quand ils étaient encore païens, dans les ouvrages de Virgile, et dans les antres d'Apollon ? Que ceux auxquels il appartient de prononcer sur cette question, la décident.

Il est vrai que le concile qui s'était tenu dans Agde une année avant que Clovis consultât le ciel dans l'église de s Martin, défend sous peine d'excommunication, aux clercs et aux laïques de chercher, soit dans l'écriture sainte, soit en faisant de leur autorité privée des cérémonies mystérieuses sur les tombeaux des saints, aucun augure de l'avenir. Il est encore vrai que le concile, qui quatre années après le temps dont nous écrivons ici l'histoire, s'assembla dans Orléans par les

soins de Clovis, fait sous les mêmes peines, prohibition tant aux ecclésiastiques qu'aux laïques, de recourir à aucune sorte de divination, tant à celles qui avaient été en usage parmi les païens, qu'à celles qui se faisaient en abusant des livres saints et du culte pratiqué dans l'église chrétienne. Un des capitulaires de Charlemagne défend aussi aux fidèles de chercher des prédictions de l'avenir, soit dans le psautier, soit dans les évangiles, et d'exercer aucune sorte de divination. Mais la manière dont s'y prit Clovis, pour savoir ce qui était déterminé par la providence sur la guerre qu'il avait entreprise, est-elle bien une des manières de découvrir l'avenir, qui sont condamnées dans les lois que je viens de rapporter ? Voilà ce que je n'oserais décider. Reprenons le fil de la narration de Grégoire de Tours.

Les hommes de confiance que Clovis avait envoyés porter ses offrandes au tombeau de saint Martin, revinrent après avoir remercié le ciel d'un augure si heureux, rendre compte à leur maître du présage qu'ils avaient eu. Il se mit en marche aussitôt, mais lorsqu'il fut arrivé sur le bord de la Vienne dont le lit couvrait le camp des ennemis, qui s'assemblaient entre Poitiers et cette rivière, il la trouva si grossie par des pluies abondantes, qu'il ne lui était pas possible de la guayer, comme il se l'était promis. Ainsi l'armée des francs qui avait été obligée à passer la Loire au-dessus de la Touraine, que les visigots tenaient, et par conséquent fort au dessus de l'embouchure de la Vienne dans ce fleuve, se trouvait arrêtée par la rivière dont nous parlons. Il était même impossible à Clovis d'y jeter des ponts, ou de la faire traverser à ses troupes dans des barques, parce qu'Alaric dont il paraît que le principal quartier était alors sous Poitiers, éloigné seulement de trois ou quatre lieues de la rive de la Vienne, y avait des postes. Alaric n'aurait donc pas manqué de s'opposer à ce passage, et de profiter d'une telle occasion pour combattre les francs avec tant d'avantage, qu'il les eut battu sans rien risquer. Il fallait ou surprendre le passage de la Vienne, ou s'exposer, en tentant de la passer malgré l'opposition des visigots, à une défaite presque certaine. Avant que de parler de l'évènement miraculeux qui tira Clovis de l'embarras où nous le voyons, il est bon de fermer un moment Grégoire de Tours, pour ouvrir Procope, et pour apprendre de cet historien, quel était le projet de campagne qu'Alaric avait fait de son côté. On en concevra mieux et l'importance dont il était aux francs de passer la Vienne au plutôt, et comment le passage de cette rivière, fut cause de la bataille de Vouglé.

Procope après avoir parlé de la guerre que Clovis et Théodoric firent conjointement aux bourguignons en cinq cent, ajoute : **les francs ayant augmenté considérablement leurs forces**,... notre historien raconte ensuite comment les visigots livrèrent bataille aux francs.

Je ne puis sans prévarication omettre d'avertir ici le lecteur, que j'ai pris la liberté de faire une correction importante dans le texte de Procope, en mettant le nom de *Poitiers* au lieu de celui de *Carcassonne*, qui se lit dans l'édition du louvre. Voici les raisons que j'ai eues de faire un tel changement. En premier lieu, il est impossible que Procope qui doit avoir vu en Italie plusieurs francs et plusieurs visigots, qui s'étaient trouvés à la bataille de Vouglé, n'ait pas su que c'était sous Poitiers et non pas sous Carcassonne qu'Alaric était campé la veille du jour où il perdit cette bataille mémorable, dans laquelle il fut tué. Ainsi, quand bien même les manuscrits de cet historien ne fourniraient rien qui autorisât notre correction, il ne faudrait point laisser de la faire, par la raison qu'il est impossible que Procope se soit trompé au point d'avoir écrit *Carcassonne* pour *Poitiers*, et qu'ainsi une telle faute devrait toujours être traitée de vice de clerc, et mise sur le compte des copistes. En second lieu, nous trouvons dans le texte d'un

manuscrit de Procope de quoi autoriser la restitution que nous osons faire. Voici le fait.

Dans le douzième chapitre du premier livre de l'histoire de la guerre des goths par Procope, *Carcassonne* se trouve nommée trois fois. La première fois qu'il en est fait mention, c'est dans le passage qui vient d'être rapporté ; et c'est pour dire qu'Alaric campa quelque temps sous cette place, et qu'il ne décampa delà que pour donner la bataille où il perdit la vie. Les deux autres fois qu'il est fait mention de Carcassonne dans ce chapitre, c'est à l'occasion du siège que Clovis mit devant cette ville-là, quelque temps après la bataille de Vouglé, et qu'il fut obligé de lever. Or le manuscrit de la bibliothèque de Joseph Scaliger, dont Hoëschelius s'est servi pour nous donner son édition du texte grec de Procope, appelle Carcassonne, *Carcassiané* dans les deux endroits où il s'agit du siège de cette place, et où réellement Procope a voulu parler de Carcassonne. En cela il est semblable aux autres manuscrits. Au contraire, dans l'endroit de ce manuscrit grec de Scaliger où il est parlé de Carcassonne pour la première fois, et à l'occasion du campement d'Alaric sous cette place avant la bataille de Vouglé, Carcassonne s'y trouve appelée *Ou Carcassona*. Quelle apparence que Procope ait nommé au commencement d'une page *Ou Carcassona*, la même ville qu'il appelle deux fois *Carcassiané* dans la suite de la même page. Je crois donc que Procope avait écrit dans l'endroit que nous rétablissons, *Augoustoritona*, en traduisant en grec le nom latin de la ville de Poitiers qui est *Augustoritum*, et que la leçon *Ou Carcassona* n'est autre chose que le mot *Augoustoritona* altéré et défiguré par quelques copistes grecs qui savaient mal la carte des Gaules. Il est aisé de deviner comment se sera faite par degré la restitution téméraire qu'il a mis à la place du nom corrompu *Ou Carcassona*, le nom de *Carcassiané* qui se trouvait deux fois dans la suite de la même page.

Sans redire ici pour autoriser notre hardiesse, ce que l'on a déjà lu concernant l'altération des noms propres des lieux et des fleuves de la Gaule, que l'ignorance des copistes de Procope, leur a fait faire en transcrivant le texte de cet historien, nous nous contenterons d'observer que dans l'endroit même que nous restituons, ces copistes ont commis une faute bien plus considérable que celle que nous corrigeons. Ils y font dire à Procope qu'Amalaric roi des visigots, était fils d'une fille d'Alaric Second, au lieu que Procope avait certainement écrit conformément à la vérité, et à ce que lui-même il dit ailleurs, qu'Amalaric était fils d'Alaric Second, et d'une fille de Théodoric roi des ostrogots. Je reprends le fil de l'histoire.

Alaric dont le projet de ne point combattre, qu'il n'eût été joint par le renfort que Théodoric lui envoyait, ne pouvait pas se poster mieux qu'il l'avait fait, en prenant un camp où il avait la Vienne devant lui, et Poitiers dans ses derrières. Il était difficile qu'il fût forcé dans un campement si bien assis, d'où il ne laissait pas d'empêcher que les francs s'avancassent dans son pays, puisqu'ils ne pouvaient pas y entrer sans s'exposer à perdre aussitôt toute la communication avec le leur. Ainsi l'embarras de Clovis qui se voyait arrêté dès le commencement de sa carrière, ne devait point être médiocre. Il perdait un temps précieux pour lui, et dont les visigots allaient profiter, soit pour se fortifier par les secours qui leur venaient, soit pour achever de découvrir le parti qu'il avait dans leurs provinces, et pour le dissiper.

Clovis, dit Grégoire de Tours, fut toute la nuit en prières,... le ciel même se déclara le vengeur des infractions de ce ban. Un maraudeur qui avait levé la main sur saint Maixant abbé d'un monastère du diocèse de Poitiers, devint

paralytique du bras dont il avait voulu frapper le serviteur de Dieu. On pourrait soupçonner que la colonne de feu que Clovis aperçut sur l'église de saint Hilaire, n'était qu'un signal convenu entre ce prince et quelque poitevin de ses partisans qui avait promis de lui faire connaître par des fanaux les mouvements des ennemis, et qui l'avertissait par les flambeaux qu'il avait allumés sur le haut de cette église, et que de temps en temps l'on pouvait bien changer de place, que les visigots avaient décampé pour se retirer, aussitôt qu'ils avaient su que l'armée des francs était en deçà de la Vienne. En effet, on rendait un grand service à Clovis en l'informant que ses ennemis faisaient actuellement un mouvement durant lequel il était facile de les défaire et qui d'un autre côté les allait mettre en sûreté si l'on leur permettait de l'achever sans trouble. D'ailleurs on sait que les anciens se servaient souvent de flambeaux allumés, pour donner les signaux de guerre. Mais les auteurs du temps disent positivement que l'apparition de cette lumière fut un événement miraculeux. On a vu comment Grégoire de Tours s'en explique, et voici ce qu'en dit Venantius Fortunatus auteur du sixième siècle, et l'un des successeurs de saint Hilaire sur le siège épiscopal de Poitiers. [Lorsque le roi Clovis était armé contre un peuple hérétique](#),... c'était ainsi que la colonne de feu avait autrefois servi de guide aux enfants d'Israël.

Ce fut, comme nous l'apprend encore Fortunat dans l'abrégé de la vie de saint Remy, à dix mille de Poitiers, et dans la campagne qui est auprès de Vouglé ou Vouillé, non loin des bords du Clain, que Clovis défit Alaric. Je comprends donc sur ce qui a déjà été emprunté, sur ce qui va l'être encore de la narration de Grégoire de Tours, comme sur ce qu'en dit Fortunat qui devait connaître les lieux ; que Clovis après avoir guayé la Vienne à l'endroit qui s'est appelé depuis cet événement le *pas de la biche*, avait dessein de passer la nuit dans le camp qu'il avait pris en vue de Poitiers, lorsqu'il fut averti par les signaux qu'il vit sur l'église de saint Hilaire, qu'Alaric se retirait, et que les visigots après avoir passé le Clain à Poitiers, marchaient sur la gauche de cette rivière. Clovis aura décampé sur le champ, quoiqu'il fut encore nuit, et passant aussi le Clain qui n'est pas une grosse rivière, aux gués que les gens du pays lui auront enseignés, il aura atteint après une marche forcée de neuf ou dix heures, les visigots qui faisaient diligence pour prendre le nouveau poste qu'ils avaient dessein d'occuper.

Cependant Procope semble dire qu'Alaric pouvait bien encore gagner pays, mais que les visigots indignés de la manoeuvre qu'il leur faisait faire, l'obligèrent à tourner tête, et à livrer bataille à Clovis qu'ils se vantaient de défaire eux seuls, et sans le secours des ostrogots. Le récit que Grégoire de Tours nous fait de la journée de Vouglé contient plus de détails que celui de Fortunat. L'évêque de Tours après avoir fini le récit du miracle arrivé à l'occasion de l'abbé Maixant, dit : [cependant l'armée d'Alaric et celle de Clovis en vinrent aux mains](#)... Clovis après avoir mis les visigots en fuite, et après avoir tué leur roi Alaric, tous les auteurs semblent dire qu'il ait tué de sa propre main ce prince, ne laissa point de courir encore un très grand danger. Il fut assailli dans le même temps par deux visigots qui lui portèrent chacun un coup d'épieu d'armes au milieu du corps. Heureusement la trempe de sa cuirasse était si bonne qu'elle résista, et l'agilité de son cheval le tira d'entre ces assaillants.

Comme Grégoire de Tours et Fortunat ont vécu dans le siècle même où cette bataille mémorable s'est donnée, et comme Fortunat était lui-même évêque de Poitiers, et l'autre évêque d'un diocèse limitrophe de celui de Poitiers, ce qu'ils disent soit concernant la distance où les campagnes de *Voglade* étaient du Clain,

soit sur la marche des deux armées ennemies, et l'heure du combat, a fait penser à nos meilleurs écrivains, que les champs du lieu qui s'appelle aujourd'hui *Vouglé* ou *Vouillé*, avaient été le théâtre du grand événement dont il est ici question. En effet, *Vouglé* est à trois lieues de Poitiers. Il n'est qu'à trois lieues du lit du Clain. D'ailleurs le nom français de *Vouglé* ou *Vouillé*, c'est ainsi que plusieurs auteurs l'écrivent, paraît dérivé du nom latin *Voglade*, ou *Vogladum*, ou *Vlloiacum*. Le lieu dont il s'agit a porté ces trois noms-là.

Un critique éclairé vient néanmoins d'attaquer ce sentiment, et il se fonde principalement sur deux raisons. La première est, que dans les anciennes chartres, *Vouglé* est nommé *Villiacum*, et non pas *Vogladum*, et que par conséquent, *campus vogladensis*, ou les *champs vogladiens*, ne sauraient être les campagnes des environs de *Vouglé*. La seconde est, que *Vogladum* était assis sur le Clain, au rapport de Grégoire De Tours, et que *Vouglé* est à trois lieues du Clain qui n'en approche qu'à cette distance. Je réponds à la première de ces deux raisons : que rien n'était plus commun dans le sixième siècle que d'orthographier différemment le même nom propre. C'est de quoi nous rapportons plusieurs exemples dans cet ouvrage. Nous y avons fait voir qu'on écrivait de cinq ou six manières différentes, le nom de Clovis et le nom de Clotilde.

Le critique nous fournit lui-même un exemple en nous apprenant que *Vouglé* est appelé dans les anciennes chartres, *Villiacum* et *Volliacum*. Grégoire de Tours a bien pu en orthographiant le même nom, écrire *Voglade* ou *Vogladum* ; en mouillant la prononciation du *g*, *Vogladum* sonne assez comme *Volliacum*, dont on peut supposer que les deux *l* étaient aussi mouillées. Il n'y aura pas eu entre ces deux noms latins une différence plus grande que celle qui est en français entre *Vouglé* et *Vouillé*.

Quant à la seconde des raisons que je réfute, je dirai que Grégoire de Tours n'a point écrit que la bataille dont il s'agit, ait été donnée sous les murs de *Vouglé*, mais bien dans les champs de *Vouglé*, *in campo vogladensi*. Qui empêche de croire que ces champs ne s'étendissent pas jusque au bord du Clain qui n'est éloigné que de dix mille de *Vouglé*. ç'aura été sur le terrain qui est entre *Vouglé* et le Clain que les deux armées se seront mises en bataille. Combien y a-t-il de batailles, qui portent le nom d'une ville ou d'un bourg à deux lieues duquel elles se sont données ? Sans sortir du Poitou, n'appelle-t-on point la bataille donnée à Maupertuis l'an mille trois cent cinquante-six entre le roi Jean et le prince de Galles, *la journée de Poitiers*, quoique Maupertuis soit à deux lieues de Poitiers ? Dans la supposition que l'armée de Clovis eut une lieue de front, la pointe de sa droite n'aura été qu'à une lieue du Clain, et la pointe de sa gauche à une lieue de *Vouglé*. N'est-ce point assez pour dire que la bataille se sera donnée dans les champs de *Vouglé* et sur les bords du Clain, quand même les champs de *Vouglé* ne se seraient pas étendus jusque sur le bord de cette rivière ?

Les détails de la bataille de *Vouglé* qu'on lit dans Grégoire de Tours ne vont point jusqu'à nous apprendre le nombre des morts et des blessés. Il se contente de nous dire à ce sujet : que les citoyens de l'Auvergne qu'Apollinaris avait amenés au secours d'Alaric, demeurèrent la plupart sur le champ de bataille, et qu'il y eut parmi les morts un grand nombre de sénateurs. Quoique Grégoire De Tours ne semble faire ici mention, que des auvergnats ses compatriotes, on peut croire cependant qu'il y avait bien d'autres romains qu'eux dans l'armée des visigots. Un article de la loi nationale de ce peuple ordonnait à tous les ducs, comtes et autres officiers obligés par leurs emplois d'aller à la guerre, soit qu'ils fussent visigots, soit qu'ils fussent romains, de se trouver le jour marqué au lieu du

rendez-vous donné aux milices qui devaient composer l'armée, à la tête de laquelle le roi allait se mettre. Cette loi enjoignait même à toutes les personnes désignées ci-dessus, d'amener avec elles la dixième partie de leurs esclaves, et de les armer convenablement. D'ailleurs les gaulois n'ont jamais été de ces peuples pacifiques qui ont la patience de voir cinq ou six ans durant, des armées étrangères s'entrebattre dans le pays qu'ils habitent, sans se mêler de la querelle.

Quant à l'Apollinaris qui commandait les auvergnats à la journée de Vouglé, il était fils du célèbre Sidonius Apollinaris, dont nous avons parlé tant de fois, et de Papiantilla fille de l'empereur Avitus. Apollinaris n'avait point pour les visigots la même aversion que son père Sidonius avait eue, et nous voyons que dès le règne d'Euric, il s'était lié d'amitié avec Victorious ; que ce roi, comme nous l'avons dit en son lieu, avait fait président de la première Aquitaine. Il avait même été avec ce Victorious à Rome, et quand Victorious y eut été assommé, Apollinaris y fut retenu comme captif, mis à une grosse rançon, et envoyé à Milan pour y être gardé jusqu'à ce qu'il l'eût payée. Mais, et c'est ce qui peut servir à donner une idée plus complète de la manière dont les hommes pensaient sur les augures, dans les temps dont nous écrivons l'histoire : Apollinaris ayant entendu dire par hasard à un mendiant la veille de la fête de saint Victor martyr, *tous les captifs qui se sauvent cette nuit ne sont jamais rattrapez*, il réputa ce discours un présage heureux, et partant sur le soir avec un valet de confiance, il prit hardiment le chemin de l'Auvergne, où il arriva sain et sauf. Il paraît cependant que les facilités qu'il avait trouvées à s'évader, l'eussent rendu suspect à Alaric, mais on voit par deux lettres d'Avitus qu'Apollinaris avait regagné la confiance de ce prince.

Grégoire de Tours ne dit point que notre Apollinaris ait été du nombre des auvergnats morts à Vouglé. Aussi n'y fut-il point tué. Il fut même quelques années après élu évêque de l'Auvergne, mais il ne vécut que trois mois après son exaltation, ainsi que nous l'avons déjà dit dans le chapitre précédent en parlant de saint Quintianus. Le peu que Procope dit concernant la bataille de Vouglé, sert à rendre encore plus vraisemblable l'idée que nous avons donnée de cette action de guerre. Après avoir rapporté qu'Alaric s'était posté sous Poitiers pour n'être point obligé à combattre avant que d'avoir été joint par les ostrogots, il ajoute que cette manoeuvre déplaisait fort aux visigots qui se croyaient capables de battre seuls les francs, et que ce fut par complaisance pour sa nation que ce prince donna la bataille de Vouglé. **Alaric**, écrit notre historien, **fut donc forcé à livrer bataille aux ennemis,...**

CHAPITRE 16

Progrès des francs depuis la bataille de Vouglé jusque à l'année sept cent huit. Les visigots proclament roi Gésalic fils naturel d'Alaric Second. Théodoric entre en guerre contre les francs. Siège mis par les francs et par les bourguignons devant Arles en cinq cent huit. Ils lèvent ce siège avec beaucoup de perte.

Clovis, dit Grégoire de Tours après qu'il a fini le récit de la journée de Vouglé, [envoya son fils Thierry](#)... Voilà tout ce qu'écrit notre historien concernant les exploits que Clovis fit le reste de la campagne de cinq cent sept ; car la première fois qu'il le nomme après avoir parlé de l'expédition de Thierry, c'est pour dire que Clovis passa le quartier d'hiver à Bordeaux. Nous rapportons plus bas cet endroit de notre historien. On conçoit bien néanmoins qu'un conquérant aussi actif que Clovis ne se tint pas à rien faire après le gain d'une bataille aussi décisive que celle de Vouglé. S'il savait vaincre, il savait aussi profiter de ses victoires, et la saison qui permettait au fils de soumettre des provinces, permettait bien aussi au père de tenir la campagne. Mais Procope nous apprend ce que Grégoire de Tours ne nous dit point.

Cet historien ayant écrit que Clovis avait assiégé Carcassonne après la bataille de Vouglé, ajoute cette parenthèse : [la marche de Théodoric qui s'avavançait à la tête de intimidait les francs](#)... c'est-à-dire, que Clovis après avoir levé le siège de Carcassonne, se rendit maître de celles des cités des deux Aquitaines, qu'il avait laissées derrière lui pour s'avancer jusqu'à Carcassonne. Voyons à présent ce qui se passa dans le pays tenu par les visigots, et pour en donner une notion plus distincte, commençons par rapporter de suite les aventures de Gésalic le successeur immédiat d'Alaric II. Il est vrai que c'est anticiper sur les quatre années suivantes, mais la narration non interrompue des aventures de ce Gésalic servira beaucoup à éclaircir l'histoire de sa nation, et celle de la guerre que les francs lui faisaient.

[La dix-septième année de l'empire d'Anastase](#), dit Isidore de Séville,... J'ai donc cru qu'il fallait rapporter ce passage entier, quoiqu'il semble qu'une partie de ce qu'il contient dût être renvoyé à l'histoire des années suivantes. En effet, nous sommes encore en cinq cent sept, et le passage que nous rapportons fait mention de la déposition de Gésalic arrivée la quatrième année de son règne, c'est-à-dire au plutôt en cinq cent dix, et même il est parlé dans notre passage de la mort de ce prince infortuné arrivée plusieurs années après son détronement. Mais, comme je l'ai déjà insinué, j'ai une raison décisive d'en user ainsi : c'est que cet endroit d'Isidore fournit des époques, sans lesquelles on ne saurait arranger tous les événements de la guerre de Clovis contre la nation gothique, lesquels sont rapportés sans date, et souvent sans égard à l'ordre des temps par Cassiodore, par Procope, par Jornandés, et par Grégoire de Tours. Peut-être est-ce pour n'avoir pas fait ce que je fais ici, que les auteurs modernes qui ont voulu mettre dans leur ordre naturel, les événements dont il s'agit, les ont mal arrangés. Mais en suivant la chronologie d'Isidore, né dans le siècle même où tous ces événements sont arrivés, on voit clairement dans quel ordre ils doivent être placés. En effet on aperçoit d'abord en quel temps Théodoric roi des ostrogots a pu commencer à commander souverainement dans le royaume des visigots. Théodoric n'ayant pu commencer son règne sur les visigots, qu'après qu'il eut fait reconnaître et proclamer son petit-fils Amalaric pour

souverain naturel des visigots, et pour l'héritier légitime d'Alaric II : Théodoric n'a pu commencer son règne sur les visigots, qu'après que Gésalic eut été déposé. Or comme Isidore nous apprend que Gésalic qui avait été proclamé en cinq cent sept ne fut déposé qu'après un règne de quatre ans, c'est-à-dire en sept cent dix au plutôt : Isidore nous apprend aussi par conséquent que la domination de Théodoric sur les visigots, ne commença qu'en l'année cinq cent dix ; ce qui est confirmé par les dates de deux conciles tenus en Espagne sous le règne de ce prince, et desquelles nous ferons usage dans le chapitre suivant.

En second lieu, comme il est constant, ainsi qu'on le verra dans la suite, que lorsque Théodoric fit la paix avec les francs, il la fit au nom des visigots, aussi bien qu'au nom des ostrogots, il s'ensuit que Théodoric ne la conclut que lorsqu'il régnait déjà sur les visigots, et par conséquent que Théodoric n'a point pu faire cette paix avant l'année cinq cent dix que Gésalic fut déposé, quoique nos auteurs modernes la lui fassent faire beaucoup plutôt. Il s'ensuit encore de-là, que la venue de Clovis à Tours, et plusieurs autres évènements de notre histoire qu'on a placés dans nos annales avant l'année cinq cent neuf, sont des faits postérieurs à cette année-là.

Pour revenir à l'année cinq cent sept, voici quelle était, lorsqu'elle finit, la situation des affaires de la Gaule. Clovis allié des bourguignons faisait conjointement avec eux la guerre aux visigots et à Théodoric qui s'était déclaré pour eux, et qui même était alors en personne en deçà des Alpes. On a vu les motifs qui lui avaient fait prendre les armes en faveur des visigots, peuple de même nation, de même religion que lui, et dont il voulait mettre la couronne sur la tête d'Amalaric son petit-fils. Cependant les conjonctures obligeaient encore Théodoric à souffrir que Gésalic continuât de régner sur les visigots, et même elles le réduisaient à la nécessité d'agir de concert avec lui contre leurs ennemis communs. Quelles contrées les bourguignons avaient-ils conquises sur les visigots à la fin de l'année cinq cent sept, je n'en sais rien ? Mais du moins il est bien certain que les suites de la bataille de Vouglé les affranchirent de l'espèce de dépendance à laquelle on a vu qu'Euric les avait assujettis. Quant aux francs, il paraît, et par tout ce qu'on a déjà vu, et par l'histoire des temps postérieurs, qu'ils s'étaient rendus maîtres des deux Aquitaines, de la Novempopulanie, et même de quelque partie de la première Narbonnaise, dont les visigots avaient cependant conservé la métropole, et quelques autres cités.

Ce ne fut apparemment qu'après avoir fait la plus grande partie de ces conquêtes, que les francs assiégèrent Carcassonne. Grégoire de Tours aurait bien pu dire quelque chose de ce siège, mais comme l'évènement n'avait point été heureux pour Clovis, l'historien ecclésiastique des francs a jugé à propos de n'en faire aucune mention. Il passe donc tout d'un coup de la mort d'Alaric à ce que fit Clovis quand la campagne de cinq cent sept fut finie. [Le roi des francs](#), dit Grégoire de Tours, [passa l'hiver](#)... on voit bien que cet évènement qui arriva après le quartier d'hiver qui avait terminé la campagne de cinq cent sept, appartient à l'année cinq cent huit. De quelque manière que soit tombé le pan de muraille qui ouvrit la place, il est certain qu'elle était d'une extrême importance à Clovis, puisque tant que les visigots l'auraient conservée, les francs n'auraient jamais été possesseurs assurés de la première Aquitaine, quoiqu'ils la tinssent en entier.

De tous les évènements de cette guerre, celui dont nous savons le plus de particularités, est le siège mis devant Arles par les francs et par les bourguignons, qui furent enfin obligés à le lever avec beaucoup de perte.

Cependant aucune de ces particularités ne nous apprend positivement en quelle année Arles fut assiégé. Quelques historiens modernes ont cru que Clovis avait assiégé Arles dès cinq cent sept, mais il n'y a point d'apparence que ce prince ait sorti de la levée du siège de Carcassonne pour aller attaquer Arles. Je crois donc avec le père Daniel que ce fut après s'être assuré des deux Aquitaines par la prise d'Angoulême, que Clovis fit ce siège mémorable, auquel il se sera préparé dès l'hiver de cinq cent sept à cinq cent huit. En effet, ce qu'on lit dans les fastes de Cassiodore sur l'année cinq cent huit, semble indiquer que ce fut cette année-là que les ennemis de Théodoric assiégèrent Arles, et qu'ils furent contraints à lever le siège avec beaucoup de perte. Il y est dit : [sous le consulat de Venantius le jeune et de Celer, notre prince Théodoric fit passer dans les Gaules,](#)... On verra que toutes ces circonstances conviennent à ce que nous savons concernant la levée du siège d'Arles, et ceux qui connaissent les exagérations de Cassiodore ne seront pas surpris qu'il ait parlé si magnifiquement des suites de cet événement, qui aboutirent à faire prendre aux ostrogots quelques villes sur les bourguignons, à la faveur de la déroute de l'armée des assiégeants.

Rien n'était plus important pour les francs et pour leurs alliés, que de se rendre maître d'Arles, afin de couper en la prenant, toute communication entre la province que les ostrogots tenaient dans les Gaules, et la partie de la première Narbonnaise que les visigots avaient conservée. Arles le dernier siège de la préfecture du prétoire des Gaules est bâti sur la gauche du Rhône, vis-à-vis la pointe de l'île que forme ce fleuve partagé en deux bras, et laquelle se nomme la Camargue. Ainsi la ville dont je parle était maîtresse des ponts sur lesquels on passait les deux bras du Rhône, parce qu'elle défendait le premier de dessus ses murailles, et qu'elle s'était apparemment assurée du second par un fort dont il lui était facile de rafraîchir et d'augmenter la garnison. Les francs et les bourguignons avaient donc autant d'intérêt à se rendre maîtres de la ville d'Arles, qu'en avaient les visigots à la prendre lorsqu'ils firent sur elle les différentes entreprises dont nous avons parlé dans plusieurs endroits de cet ouvrage.

Quoique nous sachions plusieurs particularités du siège que les francs et les bourguignons mirent en cinq cent huit devant cette place, cependant nous n'en avons point une relation suivie. L'idée générale qu'on s'en forme après avoir réfléchi sur les détails de cet événement qui nous sont connus, et que nous allons rapporter, est que les francs qui venaient des Aquitaines et qui arrivaient devant Arles par la droite du Rhône, tâchèrent d'abord de s'emparer du pont qui leur aurait donné entrée dans la Camargue, mais qu'ayant été repoussés, ils passèrent ce fleuve sur des bateaux, et que s'étant joints aux bourguignons ils investirent la ville du côté de terre, qu'ils l'affamèrent, et qu'ils l'avaient même réduite à l'extrémité, lorsque l'approche de l'armée de Théodoric les obligea de lever le siège.

Rapportons présentement les circonstances que nous en apprennent les auteurs contemporains, mais après avoir averti le lecteur que saint Césaire évêque d'Arles était déjà suspect aux goths.

Les auteurs de sa vie que nous avons citée ci-dessus, écrivent : [après qu'Alaric eut été tué par Clovis dans une bataille,](#)... Nous reprendrons la suite de la persécution faite à saint Césaire, lorsque nous aurons parlé de quelques événements du siège d'Arles, arrivés tandis que cet évêque était en prison. Nous avons dans Cassiodore une lettre écrite par Athalaric petit-fils et successeur de Théodoric, pour informer le sénat de Rome des raisons qu'il avait eues de

conférer la dignité de Patrice à un goth nommé Tulum. Tous les services que cet officier avait rendus à l'état dans les temps précédents y sont rapportés avec éloge. Entre autres choses il y est dit : [le moyen d'oublier combien il montra de prudence et de courage...](#) Nous verrons dans la suite de notre histoire, ce Tulum loué encore de ce qu'il fit durant la guerre des enfants de Clovis contre la nation des bourguignons.

Après que les francs eurent renoncé au dessein de se rendre les maîtres des ponts d'Arles, ils prirent le parti de passer le Rhône sur des barques, et d'autres bâtiments de trajet. La famine à laquelle la ville se trouva réduite, montre qu'elle fut enveloppée par des lignes de circonvallation, et que les francs après avoir traversé le Rhône, firent encore sur ce fleuve un pont de bateaux, pour communiquer avec les pays qu'ils avaient déjà subjugués, et pour empêcher en même temps qu'il n'entrât des vivres et des troupes par eau dans la place. Dès que les assiégeants furent venus à bout de leur travail, Arles se trouva dans un péril éminent. Aussi ce fut alors très probablement que les ennemis de saint Césaire, qui commencèrent à craindre d'avoir bientôt à répondre devant un roi catholique, du traitement qu'ils auraient fait à cet évêque, voulurent se réconcilier avec lui. Ils le ramenèrent donc dans son palais épiscopal, mais comme leurs défiances n'étaient pas finies, ils l'y tinrent enfermé si étroitement, que personne ne savait pas qu'il y fût rentré. [Les goths](#), disent les auteurs de la vie de ce saint, [n'ayant jamais pu venir à bout...](#)

Suivant les apparences les machines de guerre avec lesquelles les goths voulaient enlever les ponts volants et les bateaux de l'ennemi pour les submerger ensuite, étaient pareilles à celles dont Archimède s'était servi durant le siège de Syracuse pour enlever et pour submerger les bâtiments des romains qui s'approchaient par mer de cette place. Tite-Live après avoir parlé des secours que les romains tiraient des bâtiments de leur flotte pendant le siège de Syracuse, ajoute qu'Archimède qui servait d'ingénieur aux assiégés, plaça sur la partie des remparts de cette ville qui donnait sur la mer, diverses machines qui défendaient en plusieurs manières les approches. Notre historien décrit d'abord les effets de celles de ces machines qui lançaient des pierres, ou qui décochaient des flèches d'une grosseur énorme contre les vaisseaux romains mouillés à la portée de ces traits, et puis il dit : [quant aux petits bâtiments qui s'approchaient si près des remparts...](#)

Voilà suivant l'apparence, quelles étaient les machines avec lesquelles les romains et les goths qui défendaient Arles, prétendaient submerger les bateaux, les ponts volants, et les autres bâtiments légers dont les francs s'étaient servis pour passer le Rhône, et qu'ils avaient ensuite employés à la construction de leur pont. On peut bien croire que les officiers romains n'avaient pas manqué après la prise de Syracuse, de bien examiner les machines qu'ils avaient vu faire des effets si prodigieux durant le siège. Ils les auront même dessinées, et l'art de les construire aura passé d'ingénieur en ingénieur, jusqu'à ceux qui servaient dans les armées de Théodoric roi d'Italie. Je trouve dans Tacite un fait très propre à rendre encore plus probable la conjecture que je viens de hasarder, et il se rencontre dans un endroit de son histoire où cet écrivain raconte des événements arrivés de son temps. Notre auteur dit donc, que durant la guerre que Civilis et les germains firent contre l'empereur Vitellius, ces barbares attaquèrent un des camps fortifiés que les romains avaient sur les bords du Rhin. Les troupes romaines mirent en usage avec succès toutes leurs machines de guerre pour se défendre ; mais dit Tacite, celle qui faisait le plus d'effet et qui épouvantait davantage l'ennemi, était une espèce de grue, laquelle jetait sur lui

des grappins qui accrochaient un homme et souvent plusieurs à la fois. On la retournait ensuite de manière qu'elle laissait tomber dans le camp les hommes qu'elle avait ainsi enlevés. Revenons devant Arles.

Après que les assiégeants eurent passé le Rhône, et tandis qu'ils campaient déjà devant les murailles d'Arles, il arriva un incident qui tira son évêque d'affaire, et qui le fit mettre en pleine liberté.

On découvrit que les juifs, ceux de ses ennemis qui criaient le plus haut contre lui, voulaient livrer la ville aux assiégeants. Voyons comment les auteurs de la vie de saint Césaire racontent le fait : [un juif qui était en faction sur l'endroit des murailles...](#) ; la trahison des juifs qui avaient été les délateurs les plus échauffés de saint Césaire, fit pour l'heure sa justification. On voit néanmoins par la vie de saint Césaire et par une lettre qu'Ennodius qui pour lors était sujet de Théodoric aussi bien que l'évêque d'Arles, écrivit à notre prélat, que notre saint fut obligé quelque temps après la levée du siège d'aller trouver son souverain pour se justifier du crime qu'on lui avait imputé. [Les ennemis que les démons suscitaient à saint Césaire...](#) enfin l'approche de l'armée que Théodoric envoyait au secours d'Arles obligea les francs et les bourguignons à lever le siège qu'ils avaient mis devant cette place. On voit par la vie de saint Césaire qu'ils perdirent beaucoup de monde dans la retraite, durant laquelle ils furent suivis par ostrogots. [Au reste](#), disent les auteurs de cette vie, [lorsque les goths furent de retour à Arles...](#)

Si Théodoric ne fut point trop satisfait de la conduite que saint Césaire avait tenue durant le siège d'Arles, il fut du moins très content de celle que tinrent dans cette occasion les autres citoyens de cette ville. Les deux lettres que nous allons rapporter en font foi. Nous avons déjà observé que les savants étaient convaincus que les épîtres de Cassiodore, ainsi que celles de Sidonius et celles d'Avitus n'étaient point rangées suivant l'ordre des temps où elles avaient été écrites. Celle de ces deux lettres que je crois avoir été écrite la première, bien qu'elle ne vienne qu'après l'autre dans l'ordre où les épîtres de Cassiodore sont rangées aujourd'hui, est la lettre de Théodoric aux habitants de la cité d'Arles. Il y est dit : [comme le premier objet d'un souverain doit être celui de remédier avant toutes choses...](#) L'autre lettre de Théodoric est adressée à Gemellus préfet des Gaules *par intérim*, et dont nous avons déjà parlé plus d'une fois : [nous remettons](#), y dit le roi des ostrogots, [aux habitants d'Arles...](#)

Cette quatrième indiction n'échoit qu'en l'année de Jésus-Christ cinq cent onze. Ainsi l'on pourrait dire que Théodoric aurait attendu bien tard à soulager les habitants d'Arles si le siège de leur ville eût été fait dès l'année cinq cent huit. Il serait aisé de répondre que la remise dont il s'agit n'est point apparemment la première que Théodoric leur eut faite, quoique nous n'ayons point aucun monument de ces remises précédentes, soit parce que les lettres écrites par Cassiodore au nom de ce prince à ce sujet-là, sont perdues, soit parce que ce même prince se sera peut-être servi d'un autre ministre que Cassiodore pour donner à Gemellus ses ordres concernant les remises antérieures. D'ailleurs la guerre entre les francs et les ostrogots ne finit, comme nous le verrons, qu'en l'année cinq cent dix, et il se peut bien faire que tant qu'elle aura duré, l'état des finances de Théodoric ne lui ait point permis de se priver d'une partie considérable du revenu qu'il avait dans les Gaules où il tenait beaucoup de troupes qu'il fallait faire subsister, et qu'il ait été obligé par ces raisons d'attendre la paix pour soulager les habitants d'Arles en général. Jusque là il se sera contenté de faire quelques largesses aux plus malheureux.

Il est apparent que Théodoric a crû, à la faveur du désordre où la levée du siège d'Arles devait avoir mis les affaires des bourguignons, agrandir la province qu'il tenait dans les Gaules. Ce fut donc alors qu'il se rendit maître d'Avignon que les bourguignons avaient conservé dans la guerre précédente, et de quelques autres places dont nous trouverons dans la suite de notre histoire, les ostrogots en possession. Ce prince, dans une lettre qui se trouve parmi les épîtres de Cassiodore, et dans le même livre que les deux qu'on vient de lire, mande à Uvendil un de ses officiers : nous vous enjoignons par ces présentes,...

CHAPITRE 17

Campagne de cinq cent neuf. Gésalic est déposé, et Amalaric est proclamé roi des visigots en cinq cent dix. Théodoric roi des ostrogots fait la paix tant en son nom, qu'au nom d'Amalaric avec Clovis, qui demeure maître de la plus grande partie du pays que les visigots tenaient dans les Gaules. Clovis écrit une lettre circulaire aux évêques de ses états. En quelle année il vint à Tours, et des offrandes qu'il y fit à saint Martin.

Suivant les apparences Clovis aura passé l'hiver de cinq cent huit à cinq cent neuf, soit dans Bordeaux où il avait déjà passé l'hiver précédent, soit dans quelque autre ville de ses nouvelles conquêtes afin de pouvoir recommencer la guerre dès le printemps. On croit sans peine aussitôt qu'on a connu le caractère de Clovis, que tant que la guerre aura duré il ne se sera guère éloigné des lieux où elle se faisait. Malheureusement tout ce que nous savons de positif touchant les événements de l'année cinq cent neuf, c'est que la guerre durait encore cette année-là. Marius Aventicensis rend ce fait certain. Il est dit dans sa chronique sur le consulat d'importunus qui remplit cette dignité en cinq cent neuf : *mammo l'un des généraux des goths saccagea une partie des Gaules*. Ce n'est donc que par conjecture que nous rapportons à l'année cinq cent neuf ce qui va suivre, et qu'on lit dans l'endroit de l'histoire de Jornandés, où il fait l'éloge de Théodoric roi des ostrogots : *ce prince remporta encore un avantage*... Si la bataille dont il est ici parlé se fut donnée l'année précédente à la levée du siège d'Arles, il est sans apparence que Jornandés n'eût point rapporté quelque circonstance, qu'il n'eût dit quelque chose qui nous l'enseignerait. Ce fut apparemment la perte de cette bataille dont nous ignorons le lieu, qui obligea Clovis à entrer en traité. La paix ne fut conclue néanmoins que l'année suivante, puisqu'il est certain que la guerre qu'elle termina, se continuait encore en l'année cinq cent dix.

En effet, et comme on l'a déjà exposé dans le chapitre précédent, Gésalic proclamé roi des visigots en cinq cent sept ne fut déposé qu'après avoir commencé la quatrième année de son règne, c'est-à-dire, en cinq cent dix. Or Isidore, de qui nous tenons cette date, nous apprend une circonstance de la déposition de Gésalic, qui seule nous déterminerait à croire que la guerre durait encore quand ce prince fut détrôné. Notre historien écrit dans le passage qui a été rapporté, que ce fut le peu de courage que Gésalic montra lorsque les bourguignons firent une course jusque dans le territoire de Narbonne, qui fut la cause prochaine de sa déposition arrivée peu de temps après qu'il eut donné ces marques de lâcheté.

Il est sensible d'un autre côté, en lisant le passage de Procope que nous allons transcrire, que ce fut Théodoric qui fit entre la nation des goths et celle des francs la paix dont nous parlons, et par laquelle les pays nouvellement conquis sur les visigots par les francs demeurèrent aux francs. Or Théodoric, comme nous l'avons déjà remarqué, n'a pu faire un pareil traité dans lequel il stipulait pour les visigots des conditions qui leur devaient être bien douloureuses, qu'après la déposition de Gésalic, et l'installation d'Amalaric fils d'Alaric II et de la fille de Théodoric qui était grand-père d'Amalaric, et qui fut toujours son tuteur despotique. Ainsi la paix dont il est question ne saurait avoir été faite avant l'année cinq cent dix.

J'ajouterai même une nouvelle raison pour confirmer ce qui vient d'être avancé. La matière est importante pour l'intelligence des anciens auteurs, et d'un autre côté les auteurs modernes en avançant de quelques années la date de la paix dont il est question, se sont mis dans l'impossibilité de bien expliquer les anciens, et ils ont embrouillé l'histoire des dernières années du règne de Clovis. Voici ma nouvelle preuve.

Théodoric, comme on vient de le voir, ne saurait avoir fait cette paix, avant qu'il eût été reconnu par les visigots pour tuteur d'Amalaric et pour administrateur des états de ce prince son petit-fils. Cependant ce ne fut qu'en cinq cent dix que les visigots reconnurent Théodoric en cette qualité. Comme nous aurons occasion de le dire plus au long dans la suite ; la régence de Théodoric étant un véritable règne, plutôt qu'une administration, tant qu'il vécut, Amalaric jusque là ne fut roi des visigots que de nom. Théodoric régnait si bien sur eux réellement, qu'on datait alors en Espagne, *du règne de Théodoric*, et non pas, *du règne d'Amalaric*. C'était Théodoric qu'on y regardait comme le successeur de Gésalic. Or l'époque du règne de Théodoric ne commençait en Espagne qu'à l'année cinq cent dix. Il est dit dans les actes du concile de Terragone ; qu'il fut tenu sous le consulat de Petrus, consul en cinq cent seize, et la sixième année du règne de Théodoric. Dans les actes du concile de Gironne, nous lisons qu'il fut tenu sous le consulat d'Agapetus consul en cinq cent dix-sept, et la septième année du règne de Théodoric. Il est clair que ces deux dates supposent que le règne de Théodoric en Espagne n'ait commencé qu'en cinq cent dix. Voyons maintenant ce qu'on trouve dans Procope concernant tous les événements dont il est ici question, et particulièrement concernant la paix que Théodoric fit en son nom et au nom des visigots avec Clovis. Cet historien après avoir parlé de la bataille de Vouglé et du siège mis par Clovis devant Carcassonne, continue ainsi : [les visigots qui s'étaient sauvés de la bataille de Vouglé proclamèrent roi Gésalic](#),...

On vient de voir que les pays que Théodoric céda aux francs par la paix, étaient du royaume des visigots, tel que l'avait tenu Alaric Second. Quel parti Théodoric aura-t-il fait aux bourguignons ? Les auteurs anciens n'en disent rien. On sait un peu mieux ce que la nation gothique garda dans les Gaules en conséquence de la paix faite entre Théodoric et Clovis. La suite de l'histoire nous apprend donc, que les ostrogots conservèrent alors, c'est-à-dire en cinq cent dix, la province qu'ils avaient dans les Gaules entre les Alpes, la Méditerranée et le bas Rhône, laquelle était bornée du côté du nord au moins en partie, par la Durance, et qu'ils s'approprièrent Arles, soit à titre d'indemnité des frais de la guerre, soit par échange. Quant aux visigots, ils conservèrent Narbonne, et cinq ou six autres cités du district qu'avait en cinq cent dix cette métropole. C'est de quoi nous parlerons plus amplement dans la suite.

Ce fut suivant les apparences immédiatement après la conclusion de la paix, dont nous venons de parler, que Clovis écrivit aux évêques des Gaules la lettre suivante, qui s'est sauvée du naufrage où tant d'autres monuments de nos antiquités ont péri. Voici le contenu de cette lettre circulaire. [Le roi Clovis, aux saints évêques les dignes successeurs des apôtres](#)... il suffit d'avoir une médiocre connaissance du droit romain, suivant lequel vivaient les romains des Gaules, pour comprendre l'importance de tout ce que Clovis avait fait, et ce qu'il faisait encore actuellement en faveur des évêques. Quelques vœux qu'ils eussent faits pour lui, quelques services qu'ils lui eussent rendus, ils ne pouvaient pas se plaindre de sa reconnaissance. Non seulement il avait exempté de toute contribution et même de tout pillage les biens appartenants aux églises, non seulement il avait ordonné qu'on mettrait en liberté tous les ecclésiastiques et

généralement tous ceux qui étaient dans quelque dépendance temporelle des églises, ce qui était déjà beaucoup, mais il rend encore, par sa lettre circulaire, les évêques maîtres de juger en quelque sorte, quels prisonniers de guerre devaient demeurer captifs, et quels devaient être jugés de mauvaise prise. Certes la lettre que nous venons de rapporter n'est pas celle d'un prince qui réduisit en une espèce de servitude les anciens citoyens des provinces des Gaules qu'il soumettait, ainsi qu'il a plu à des *quarts de savants* de l'écrire. Nous parlerons ailleurs plus au long de cette opinion extravagante. Ici je me contenterai de remarquer que Clovis se tint tellement assuré du coeur des peuples dont il venait de conquérir le pays, que bien que le visigot leur ancien maître, eût conservé une portion de ce pays-là, ce prince y laissa néanmoins les romains, ou ses anciens habitants, sur leur bonne foi. On voit en effet par la suite de notre histoire qu'il fallait que Clovis n'eût laissé aucun quartier des francs dans les Aquitaines comme dans la Novempopulanie, et qu'il ne leur y eût donné aucun établissement. Sous la seconde race de nos rois, et quand la partie des Gaules qui est au nord de la Loire s'appelait déjà *Francia* par excellence, d'autant qu'il y avait plusieurs peuplades de francs, celle qui est au midi de ce fleuve, se nommait par distinction le pays des romains, parce qu'il n'y avait point encore généralement parlant, d'autres habitants que des romains. La chronique, qui porte le nom de Frédégaire en parlant d'une expédition que Carloman et Pépin, enfants de Charles Martel, firent en sept cent quarante-deux contre Hunaud duc d'Aquitaine, dit : *les gascons ayant repris les armes...* J'ajouterai même pour confirmer ce que je viens de dire, que les rois de la seconde race étant enfin venus à bout de soumettre le peuple de l'Aquitaine, c'est-à-dire, des provinces qui s'appelaient les deux Aquitaines, et de celle qui se nommait la Novempopulanie dans les derniers temps de l'empire romain, ils crurent que pour s'assurer de cette vaste contrée, ils y devaient établir des gouverneurs et d'autres officiers de tout grade, qui fussent francs de nation. Charlemagne, dit un auteur contemporain qui a écrit la vie de Louis Débonnaire fils de cet empereur, mit dans toute l'Aquitaine des comtes, des anciens et plusieurs autres officiers de ceux qu'on nomme subalternes, qui étaient de la nation des francs, et auxquels il donna les forces nécessaires pour faire respecter leur autorité. Il leur attribua en grande partie l'administration des affaires civiles dans cette portion de son royaume, mais il leur confia entièrement, et la garde de la frontière, et l'intendance des biens dont la propriété appartenait à la couronne. Ainsi l'on peut croire que les francs qui, suivant l'auteur des gestes restèrent dans la Saintonge et dans la cité de Bordeaux pour y exterminer les visigots qui en furent tous chassés, évacuèrent le pays sitôt qu'ils eurent exécuté leur ordre. C'est une matière que nous traiterons plus amplement dans la suite. Quant à présent, nous nous contenterons de faire une seconde fois la réflexion, que le peu de précaution que Clovis prit pour tenir les romains de l'Aquitaine dans la sujétion, est une preuve du bon traitement qu'il leur avait fait.

Si ce prince, dit-on, ne donna point des quartiers aux francs dans cette contrée, qu'y devinrent les terres dont les visigots s'étaient emparés sur les romains, c'est-à-dire, sur les anciens habitants du pays ? Je ne le sais point certainement, mais suivant l'apparence une partie de ces terres aura été rendue aux familles à qui les visigots les avaient ôtées, une autre partie aura été donnée aux églises, et une troisième aura été réunie au domaine du prince. En effet on va voir par les actes du concile tenu à Orléans en cinq cent onze, que Clovis avait donné beaucoup de fonds de terre à l'église, et il paraît en lisant l'histoire des rois de la

première race, que ces princes avaient un grand nombre de métairies dans les provinces qui sont situées au midi de la Loire.

Dès que la guerre eût été terminée, Clovis vint à Tours, non pour soumettre cette ville, qui, suivant l'apparence, lui avait prêté serment de fidélité dès cinq cent sept, et immédiatement après la bataille de Vouglé, mais pour y faire ses offrandes au tombeau de saint Martin, et rendre grâce à la providence dans le lieu même où il avait eu un augure si favorable. Il n'y sera point venu plutôt, parce qu'il n'aura point voulu s'éloigner de la frontière de ses ennemis tant que la guerre aura duré. Ce que dit Grégoire de Tours concernant la date de la venue de Clovis dans cette ville, confirme encore tout ce que nous avons avancé, quand nous avons écrit que la paix qui termina la guerre des francs contre les goths, ne fut conclue qu'en cinq cent dix. Notre historien après avoir parlé des conquêtes des francs sur les visigots, dit en parlant de l'arrivée de Clovis à Tours : [Clovis ayant achevé son expédition victorieuse](#),... lorsque Clovis vint à Tours la guerre était donc déjà finie.

Aussi allons-nous voir par ce qui suit, que Clovis ne vint à Tours qu'après l'année cinq cent neuf. L'historien ecclésiastique des francs quelques lignes après avoir rapporté le passage que nous venons de citer, écrit : [Licinius fut fait évêque de Tours](#)... Ce même auteur dit dans le catalogue des évêques ses prédécesseurs, qu'il a placé à la fin du dixième livre de son histoire : [Licinius citoyen d'Angers fut fait évêque de Tours](#),... d'un autre côté, nous avons fait voir en parlant des deux évêques de Tours persécutés par les visigots, que Verus prédécesseur immédiat de Licinius et le dernier de ces deux prélats infortunés, n'avait été élu évêque de Tours que l'année quatre cent quatre-vingt-dix-huit. Ainsi comme Verus avait siégé onze ans et huit jours, il ne peut être mort et Licinius son successeur ne saurait avoir été élu qu'en cinq cent neuf. Or comme Grégoire de Tours suppose dans son récit que la guerre entre les francs et les visigots ait duré encore quelque temps sous l'épiscopat de Licinius, il serait très probable quand même on n'en saurait rien d'ailleurs, que la paix n'aurait été faite qu'un an après l'élection de Licinius, c'est-à-dire, en cinq cent dix, et par conséquent que ce fut cette année-là que Clovis vint à Tours. En suivant ce sentiment on trouvera que Grégoire de Tours et Isidore de Séville seront parfaitement d'accord.

Il est vrai qu'on lit dans l'endroit de l'histoire ecclésiastique des francs, où il est parlé de la mort de Clovis, une chose sur laquelle on peut fonder une objection spécieuse contre notre sentiment. Il y est dit que Clovis mourut la onzième année de l'épiscopat de Licinius. Or comme Clovis est mort certainement en cinq cent onze, il faudrait que l'épiscopat de Licinius eût commencé dès l'année cinq cent. Mais comme l'a remarqué Dom Thiéri Ruinart, dont nous avons déjà rapporté l'observation, on ne saurait soutenir que Licinius ait été fait évêque de Tours dès l'année cinq cent. En premier lieu, le diacre Léon souscrivit encore au nom de Verus prédécesseur de Licinius, les actes du concile tenu dans Agde en l'année cinq cent six. En second lieu, il est clair par la distribution des années du sixième siècle faite par Grégoire de Tours entre les évêques ses prédécesseurs, que Licinius n'a pu commencer son épiscopat en l'année cinq cent, et qu'il ne saurait avoir été élu avant l'année cinq cent neuf. Ainsi comme nous l'avons déjà insinué en parlant du rétablissement de Childéric, il faut que l'endroit de l'histoire de Grégoire de Tours, où l'on lit que Clovis mourut la onzième année de l'épiscopat de Licinius ait été altéré, et que les copistes aient fait d'une seconde année une onzième année, soit en changeant le premier point du chiffre II, en un x, soit en faisant quelque autre faute pareille, quand ils ont copié les chiffres servants à marquer le nombre des années. Je n'ai point connaissance d'aucun

manuscrit de l'histoire de Grégoire de Tours copié du temps des rois de la première race, où le nombre des années soit écrit tout au long. Dans tous les manuscrits dont il vient d'être parlé, le nombre des années est toujours marqué en chiffres romains.

Grégoire de Tours se contente de dire en général, que Clovis étant venu à Tours, il y fit des présents magnifiques à l'église bâtie sur le tombeau de saint Martin ; mais on trouve dans l'auteur des gestes une particularité concernant ces présents, qui mérite bien que nous la fassions lire. Cet écrivain raconte que Clovis après avoir envoyé ses offrandes à l'apôtre des Gaules, voulut ensuite racheter un de ses chevaux dont il avait fait présent à l'église de ce saint. Suivant toutes les apparences, c'était le cheval de bataille, qui, comme nous l'avons dit, avait tant contribué à sauver la vie au roi des francs à la journée de Vouglé. Clovis envoya donc cent sols d'or aux domestiques de saint Martin qui avaient soin de ce cheval, et croyant l'avoir bien payé, il leur manda de le remettre à ceux qui avaient ordre de le lui ramener ; mais les palefreniers de l'église de saint Martin qui savaient sans doute quelques-uns de ces secrets naturels qui ont fait passer tant de bergers pour être sorciers, en firent usage dans cette occasion, et le cheval ne voulut jamais passer le seuil de la porte de l'écurie. Au lieu de cent sols d'or, Clovis en envoya deux cent, et aussitôt qu'ils eurent été comptés, le cheval suivit de lui-même ceux qui étaient venus le racheter. Ce prince qui se doutait bien du tour d'adresse que les palefreniers lui avaient joué, dit en souriant, le bon mot dont on a fait depuis tant d'applications : [saint Martin sert bien ses amis, mais il se fait bien payer de sa peine.](#)

CHAPITRE 18

Clovis est fait consul et il se met solennellement en possession de cette dignité. Des motifs qui avaient engagé Anastase empereur d'orient à la conférer au roi des francs, et du pouvoir qu'elle lui donna dans les Gaules. Clovis établit à Paris le siège de sa monarchie.

Nous voici arrivés à un évènement de la vie de Clovis, qui fut peut-être après son baptême, celui qui contribua le plus à l'établissement de la monarchie française. Le roi des francs fut fait consul par l'empereur d'orient, et il fut reconnu pour consul par les romains des Gaules. Il les gouverna dans la suite en cette qualité avec autant de pouvoir qu'il en avait sur les francs en qualité de leur roi. Commençons ce que nous avons à dire sur un aussi grand évènement, par rapporter ce qu'on en trouve dans l'histoire de Grégoire de Tours : *ce fut dans ce temps-là que Clovis reçut le diplôme...* Il est important de remarquer ici que la narration que l'auteur des gestes, Hincmar, et Flodoard nous ont laissée de ce mémorable évènement, sont conformes à celle de Grégoire de Tours. Tous ces auteurs disent en termes exprès, que Clovis fut fait consul. Leurs passages sont ici rapportés. On sait, qu'*appeler à l'empereur*, c'était déclarer qu'on portait sa cause devant l'empereur. *Vous avez*, dit Festus, à saint Paul, *appelé à l'empereur*, on vous enverra à l'empereur.

Véritablement, c'était être, de fait, empereur dans les Gaules, que d'y être reconnu en qualité de consul dans les circonstances où Clovis prit possession du consulat. Il était déjà maître de presque tout ce qu'il y avait de gens de guerre dans cette vaste contrée, lorsqu'il fut promu à cette auguste dignité, qui lui donnait dans les affaires civiles le même pouvoir qu'il avait auparavant dans les affaires de la guerre. Cette dignité le rendait le supérieur de tous les officiers civils des Gaules, comme il y était déjà le chef des officiers militaires. En un mot, la nouvelle dignité de Clovis lui conférait le droit de commander en vertu des lois à tous les romains des Gaules qui se disaient encore sujets de l'empire, et ce prince avait en main la force nécessaire pour se faire obéir. S'il est permis de s'expliquer ainsi, Clovis tenait déjà le sceptre dans la main droite, et l'empereur Anastase en le faisant consul, lui mit la main de justice dans la main gauche. Enfin, le prince dont Clovis se reconnaissait de nouveau l'officier, en acceptant la dignité qui venait de lui être conférée, faisait son séjour à Constantinople. Éloigné des Gaules à une si grande distance, il ne pouvait pas y avoir d'autre autorité que celle dont il plairait au roi des francs de l'y faire jouir. Ainsi l'on avait raison de s'adresser à Clovis, non seulement comme au consul, mais comme à l'empereur lui-même.

Autant qu'on peut le conjecturer en se fondant sur ce qu'on sait des maximes politiques des romains et de la situation où l'empire était alors, Clovis après avoir exercé le consulat durant l'année cinq cent dix, devait continuer à gouverner toujours les Gaules, du moins en qualité de Patrice ou de proconsul. Il aurait été trop difficile de mettre en possession son successeur au consulat. Pourquoi donc le nom de Clovis n'est-il pas écrit dans les fastes sur l'année cinq cent dix, puisqu'il était cette année-là consul ? Pourquoi ne trouve-t-on sur cette année dans les fastes de Cassiodore, dans ceux de Marius Aventicensis et dans les autres qui passent pour authentiques, qu'un seul consul, le célèbre Boèce, alors un des ministres de Théodoric, et si connu par ses écrits et par ses malheurs ? Je

réponds. L'objection serait d'un grand poids, si nous avions encore les fastes publics qui se rédigeaient alors dans les Gaules, et sur lesquels on écrivait jour par jour, ainsi qu'il le paraît quand on lit la mention qu'en fait Grégoire De Tours les événements qui intéressaient particulièrement cette province de l'empire ; mais nous n'avons plus ce journal, et pour parler comme Tacite le *diurna actorum scriptura* du prétoire des Gaules.

Les fastes authentiques du sixième siècle qui nous sont demeurés, et qui nous apprennent nuement le nom des consuls, sont encore, ou des fastes rédigés par des particuliers, ou tout au plus des fastes publics rédigés dans Rome ou dans Arles. Théodoric était le maître dans ces deux villes, et ce prince n'aura pas voulu qu'on inscrivît le nom de Clovis dans nos monuments, parce qu'il devait être mécontent que les romains d'orient eussent conféré au roi des francs une dignité dont il pourrait bien se prévaloir un jour contre les ostrogots. Ils devaient appréhender que Clovis n'entreprît de faire valoir son autorité de consul dans la partie du partage d'occident dont ils étaient maîtres. Enfin il paraît qu'Anastase avait en conférant la dignité de consul d'occident à Clovis, donné atteinte au concordat qu'il avait fait avec Théodoric, puisque suivant cette convention dont nous avons déjà parlé, le consulat d'occident ne devait être rempli que par le sujet que le roi des ostrogots présenterait à l'empereur d'orient pour être nommé consul. Dès que l'on a quelque connaissance des usages de l'ancienne Rome, on reconnaît dans la cérémonie que Clovis fit à Tours pour prendre solennellement possession du consulat, la marche de cérémonie que faisaient ceux qui entraient en exercice des fonctions de cette dignité, et qui s'appelait *entrée consulaire*, ou *processus consularis*.

Quelques-uns de nos meilleurs historiens, fondés sur le témoignage d'auteurs, qui n'ont écrit que sous la troisième race de nos rois, ou sur leurs propres conjectures, ont prétendu qu'Anastase n'avait point conféré le consulat à Clovis, mais seulement le *patriciat*. Je ne serai pas long à les réfuter. Grégoire de Tours qui a vécu dans un siècle où il y a eu encore des consuls et des patrices, et qui a vu tant de personnes qui avaient vu Clovis, n'a point pu si méprendre, ni dire que Clovis avait été fait consul s'il eût été vrai que ce prince avait été fait seulement patrice. Notre historien savait trop bien pour cela la différence qui était entre ces deux dignités, et que le patriciat, quoiqu'il fût une dignité supérieure à celle de préfet d'un prétoire, était néanmoins subordonné au consulat, ainsi que nous l'avons montré dans le dix-neuvième chapitre du second livre de cet ouvrage.

D'ailleurs, aucun des deux premiers auteurs qui ont écrit sur l'histoire de France après Grégoire de Tours, et qui ont écrit sous la première race, ne dit que Clovis ait alors été fait seulement patrice. Frédégaire ne parle ni du patriciat ni du consulat de Clovis ; l'auteur des gestes des francs dit au contraire, que ce fut le consulat que l'empereur Anastase conféra au roi Clovis ; que ce dernier, qui était à Tours lorsqu'il reçut les lettres de provision de la dignité de consul, y en prit solennellement possession, et que dès lors chacun eut recours à lui comme étant consul ; et même, comme s'il avait été empereur. Hincmar écrit aussi dans la vie de saint Remy, que Clovis fut fait consul et non point patrice. Nous venons de rapporter le passage où cet historien le dit positivement. Flodoard qui a écrit sous la seconde race, dit aussi qu'Anastase conféra le consulat à Clovis. Nous venons de rapporter le passage de cet auteur.

Aimoin qui n'a écrit que sous les rois de la troisième race, est le premier qui ait dit qu'Anastase n'avait conféré à Clovis que le patriciat. Selon lui, les envoyés de

l'empereur Anastase ne remirent à Clovis dans la ville de Tours que les provisions du patriciat ? Peut-on mettre en balance l'autorité de cet historien avec celle des quatre auteurs qui ont écrit sous la première ou sous la seconde race, et qui disent tous unanimement, et sans être contredits par aucun de leurs contemporains, que Clovis fut fait consul.

Aimoin d'ailleurs se réfute lui-même, car après avoir dit ce qu'on vient de lire, il ajoute que Clovis se para des vêtements consulaires, et il termine son récit par ces paroles. [Depuis ce temps-là Clovis se trouva digne d'être appelé consul et empereur](#). Tout ce que peut prouver la narration d'Aimoin, c'est que ce religieux prévenu de l'idée que les francs s'étaient rendus maîtres des Gaules par voie de conquête, n'aura pas pu croire que l'empereur eût voulu conférer la puissance consulaire à l'ennemi du nom romain. Aimoin aura donc changé, de son autorité, le consulat en patriciat, qui souvent n'était plus qu'une dignité honoraire. Ce qui a trompé Aimoin, peut bien aussi avoir trompé les auteurs modernes qui ont suivi son sentiment. Non seulement Clovis prit possession solennellement de sa nouvelle dignité, mais il en porta encore ordinairement les marques. Du moins c'est ce qu'un des plus précieux monuments des antiquités françaises donne lieu de présumer. J'entends parler de la statue de ce prince, qui se voit avec sept autres représentantes un évêque, quatre rois et deux reines, au grand portail de l'église de saint Germain des Prés à Paris.

Dom Thierru Ruinart nous a donné dans son édition des oeuvres de Grégoire de Tours l'estampe de ce portail, ainsi que l'explication des huit figures qui s'y trouvent, et que les antiquaires croient du temps où l'on bâtit l'église, ce qui fut fait sous le règne de Childebert un des fils du roi Clovis. Voici ce que notre auteur dit concernant la statue de ce prince, qui est la seconde de celles qui sont à main droite quand on sort de l'église. [La statue qui est après celle de l'évêque saint Remy, représente un roi...](#) quoique le sentiment de Dom Thierru Ruinart soit très plausible de lui-même, et qu'il soit encore appuyé sur l'autorité de Dom Jean Mabillon, cependant il n'a pas laissé d'être combattu par un auteur anonyme. Mais la réponse que Dom Jacques Bouillart a faite à ce critique, satisfait si bien à ses difficultés, qu'il serait inutile d'employer d'autres raisons à les détruire : ainsi je me contenterai d'une nouvelle observation pour confirmer le sentiment des savants bénédictins que je viens de citer. C'est que des cinq figures de rois qui sont au portail de saint Germain des Prés, celle qui représente Clovis est la seule qui porte à ses pieds de ces *souliers à lune*, qui chez les romains étaient une espèce de chaussure particulière aux personnes principales de l'état. On remarque donc en observant la statue dont je parle, que chaque soulier est recouvert d'un second soulier, ou d'une espèce de galoche coupée en forme de croissant un peu plus bas que le cou du pied, comme pour laisser voir la peau ou l'étoffe du premier soulier, du soulier intérieur, laquelle était d'une couleur différente. J'ajouterai encore que la statue de Clovis placée sur son tombeau dans l'église de sainte Geneviève du mont à Paris, et qui peut bien avoir été copiée d'après une autre fort ancienne, lorsqu'on restaura le mausolée, représente aussi le prince chaussé avec *des souliers à lune*.

Ces souliers particuliers étaient même suivant l'apparence, encore en usage parmi les romains dans le neuvième siècle de l'ère chrétienne. Éghinard après avoir dit que Charlemagne affectait d'aller toujours vêtu à la manière des francs, et qu'il ne porta même que deux fois l'habit romain, nous apprend que lorsque cet empereur voulut bien par complaisance pour le pape Adrien et dans la suite pour le pape Léon, s'en revêtir, il prit outre la tunique et la robe, des souliers de la forme en usage parmi ceux auxquels il voulut bien ressembler ces jours-là.

Je crois néanmoins qu'en faveur de ceux qui n'ont pas fait une étude particulière des antiquités romaines, je dois encore ajouter un éclaircissement à ce qu'on vient de lire concernant la statue de Clovis ; c'est qu'il était d'usage à Rome que les consuls y portassent un sceptre ou un bâton d'ivoire surmonté d'un aigle, comme une des marques de leur autorité.

C'est même par le moyen du sceptre dont nous parlons, que les antiquaires distinguent celles des médailles impériales qui représentent le triomphe d'un empereur, d'avec celles qui représentent la *marche consulaire*, d'un empereur qui prenait possession du consulat. Dans toutes ces médailles, le prince est également représenté monté sur un char tiré par quatre chevaux attelés de front : mais dans les médailles qui représentent une *marche consulaire*, l'empereur tient en main un sceptre terminé par un aigle, au lieu qu'il tient une branche de laurier dans celles qui représentent un triomphe.

Nous avons déjà parlé trop de fois de l'honneur que les rois barbares se faisaient d'obtenir les grandes dignités de l'empire romain, et de l'avantage qu'ils trouvaient à les exercer, pour discourir ici bien au long sur les motifs qui engagèrent Clovis d'accepter le consulat ? Combien de cités qui n'avaient donné des quartiers aux francs qu'à condition qu'ils ne se mêlèrent en rien du gouvernement civil, devinrent suivant les lois, soumises à l'autorité de Clovis dès qu'il eut pris possession de sa nouvelle dignité ? Elle le rendait encore le vicaire d'Anastase dans tout le partage d'occident où il n'y avait point alors d'empereur, et par conséquent elle mettait ce roi des francs en droit d'entrer en connaissance de ce qui se passait dans les provinces de ce partage tenues par les goths ou par les bourguignons. Clovis en devenant consul, n'était-il pas devenu en quelque sorte le chef, et par conséquent le protecteur de tous les citoyens romains qui habitaient dans ces provinces ? Voilà ce qui fait dire à Grégoire de Tours, que l'autorité de Clovis avait été reconnue généralement dans toutes les Gaules, quoique ce prince n'ait jamais assujéti les bourguignons, qui en tenaient presque un tiers, et quoiqu'à sa mort, les goths y possédassent encore les pays appelés aujourd'hui la Provence et le bas-Languedoc. Si nous ne voyons pas que Clovis ait fait beaucoup d'usage du pouvoir que la dignité de consul lui donnait sur les romains des provinces de la Gaule, tenues par les bourguignons et par les goths, c'est qu'il mourut environ dix-huit mois après avoir pris possession de cette dignité, et qu'il employa presque tout ce temps-là à l'exécution d'un projet plus important pour lui, j'entends parler du projet de détrôner les rois des autres tribus des francs, et de les obliger toutes à le reconnaître pour souverain.

Quant à l'empereur Anastase, que pouvait-il faire de mieux lorsque les provinces du partage d'occident étaient occupées par différentes nations barbares, et lorsque les romains ne pouvaient plus espérer de les en faire sortir par force, que de traiter avec une de ces nations afin de l'armer contre les autres, et de l'engager à les en chasser, dans l'espérance qu'après cela elle deviendrait elle-même une portion du peuple romain avec qui elle se confondrait ? C'était le seul moyen de rétablir l'empire d'occident dans sa première splendeur, comme de donner à l'empereur d'orient un collègue qui eût les mêmes intérêts que lui, un collègue dont il pût se flatter de recueillir la succession au cas qu'un jour elle devînt vacante. Les romains d'occident dont on écoutait les représentations à Constantinople, devaient avoir de leur côté de pareilles vues. Dès qu'il n'était plus question que de choisir le peuple que la nation romaine adopterait, pour ainsi dire, la nation romaine devait donner la préférence aux francs les moins barbares de tous les barbares et les plus anciens alliés de l'empire.

D'ailleurs, les francs étaient le seul de ces peuples qui fit profession de la religion catholique, et qui fût de même communion que les romains d'occident. Il est vrai qu'Anastase lui-même n'était pas trop bon catholique ; mais son erreur n'était point la même que celle des goths et des bourguignons, et les sectaires haïssent plus les sectaires dont la confession de foi est différente de la leur, qu'ils ne haïssent les catholiques. L'esprit humain si sujet à l'orgueil, s'irrite plus contre les hommes, qui voulant bien sortir de la route ordinaire, refusent cependant d'entrer dans la voie qu'on leur enseigne, et qui osent en choisir d'autres, qu'il ne s'irrite contre ceux qui malgré ces raisonnements, veulent continuer à marcher dans la route que leurs ancêtres ont tenue. L'homme se contente de regarder ces derniers comme des personnes qu'un fol entêtement rend à plaindre ; mais il hait les premiers comme des personnes qui lui refusent la justice qu'il croit mériter.

Enfin Théodoric roi des ostrogots était suspect par bien des raisons, à la cour de Constantinople ; et l'empereur d'orient, qui avait alors des affaires fâcheuses, faisait un coup d'état en lui donnant en occident un rival aussi capable de le contenir, que l'était le roi des francs, qui promettait sans doute tout ce qu'on voulait.

Nous serions au fait des engagements que Clovis peut avoir pris alors avec Anastase, si nous avions l'acte de la convention qu'ils firent, et même si nous avions seulement la lettre que l'empereur Justinien, un des successeurs d'Anastase écrivit vers l'année cinq cent trente-quatre au roi Théodebert fils du roi Thierry, le fils aîné de Clovis, pour féliciter Théodebert sur son avènement à la couronne. Malheureusement cette lettre de Justinien est encore perdue, et nous n'avons plus que la réponse qu'y fit Théodebert. On ne laisse pas néanmoins de voir par cette réponse que Justinien accusait dans sa lettre Clovis, de n'avoir pas tenu plusieurs promesses qu'il avait faites aux empereurs. Voici la substance de cette réponse.

Théodebert après avoir dit à Justinien qu'il a donné audience à ses ambassadeurs, et qu'il a reçu ses présents, continue ainsi : **nous ne saurions vous remercier assez de la magnificence de vos dons**,... Comme Thiéri, le père de Théodebert n'eut jamais rien à démêler avec les prédécesseurs de Justinien, on voit bien que ce n'est point de Thiéri, mais de Clovis qui doit avoir souvent traité avec eux, que cet empereur parlait dans sa lettre à Théodebert. Le mot de *genitor*, par lequel Théodebert désigne dans sa réponse le roi dont Justinien flétrissait la mémoire, signifie non seulement *père*, mais encore un des aïeuls. Il convient donc aussi bien dans la bouche de Théodebert à Clovis aïeul de ce prince, qu'à Thiéri père de ce même prince.

Il est vrai que M de Valois explique autrement que nous cette lettre de Théodebert. Après avoir observé, comme nous l'avons fait, que le prince qui s'y trouve, et désigné et justifié sans y être nommé, ne saurait être le roi Thiéri premier ; il conclut qu'elle est écrite, aussi bien que deux autres dont nous parlerons dans la suite, par le roi Théodebert second fils de Childebart roi d'Austrasie, et monté sur le trône en cinq cent quatre-vingt-quinze, à l'empereur Maurice, monté de son côté sur le trône de Constantinople en cinq cent quatre-vingt-deux, et qui l'occupa jusqu'à l'année six cent deux.

Mais comme les conjectures sur lesquelles M de Valois appuie son opinion, ne sont rien moins que décisives, et comme d'un autre côté, il n'y a rien dans la lettre dont il est question, que Théodebert Premier n'ait pu écrire à Justinien, je m'en tiens à la suscription de cette lettre, et cette suscription, qui est la même

dans tous les manuscrits, dit positivement qu'elle est écrite à l'empereur Justinien par le roi Théodebert. D'ailleurs toutes les apparences favorisent ce sentiment. On verra dans le chapitre sixième du cinquième livre de notre histoire, que l'année même de la mort de Thierrî fils de Clovis ; c'est-à-dire en cinq cent trente-quatre, Justinien voulut traiter, et qu'il traita réellement avec Théodebert et les autres rois des francs, pour les obliger à ne point le troubler dans son entreprise contre les ostrogots, dont il était sur le point de commencer l'exécution. Il est donc très probable que Justinien aura commencé à entrer alors en négociation avec les rois francs, en écrivant à Théodebert, qui comme fils et successeur de Thierrî, l'aîné des enfants de Clovis, était le chef de la maison royale, une lettre de conjoissance sur son avènement à la couronne. C'est à cette lettre, que nous n'avons plus, que Théodebert aura fait la réponse dont on vient de lire le contenu. Il n'est pas difficile après cela de concevoir que Justinien, qui jetait dans sa lettre quelques propositions du traité qu'il fit bientôt avec les rois francs, y avait fait entendre qu'il se flattait que ces princes exécuteraient plus fidèlement les conventions qu'ils feraient avec lui, que Clovis n'avait exécuté ses conventions avec l'empereur Anastase. Ce reproche fait à la mémoire de Clovis, aura obligé Théodebert à insérer dans sa réponse la justification de son aïeul, qu'on vient de lire. Il est vrai qu'il n'y est pas dit positivement que les engagements qu'on accusait Clovis d'avoir mal observés, eussent été des promesses qu'il avait faites à l'empereur Anastase pour obtenir de lui le consulat. Mais si Clovis a jamais dû prendre des engagements positifs et précis avec les empereurs d'orient, ç'a été pour obtenir d'eux cette dignité.

En effet, les savants qui ont le mieux étudié les commencements de l'histoire de notre monarchie, sont persuadés, que non seulement le consulat ne fut conféré à Clovis, qu'en vertu d'un traité en forme fait entre lui et l'empereur Anastase ; mais que c'est de ce traité-là, qui consommait l'ouvrage de l'établissement des francs dans les Gaules, qu'il est fait mention dans le préambule de la loi salique, sous le nom de *traité de paix*, dit absolument, et par excellence.

Ce préambule de la loi salique, rédigée par écrit pour la première fois sous le règne de Thierrî fils de Clovis, commence par ces paroles : *l'illustre nation des francs*,... or, comme le dit M Eccard dans ses notes sur la loi salique : *il faut que le traité de paix, absolument dit, soit le premier traité de paix et d'alliance*... Ainsi Clovis, et c'est une distinction que nous avons déjà faite plusieurs fois, quoiqu'il demeurât toujours en qualité de roi des francs un souverain indépendant, et qui, pour me servir de l'expression si fort usitée dans les siècles postérieurs, ne relevait que de Dieu et de l'épée que lui-même il portait, sera devenu en qualité de consul subordonné en quelque sorte à l'empereur des romains : mais outre que cette subordination ne subsistait que de nom, attendu les conjonctures et l'éloignement où sont les Gaules de Constantinople, elle n'aura point paru extraordinaire. Sans répéter ce que nous avons dit des rois des bourguignons et de ceux des visigots, on a vu dès le premier livre de cet ouvrage, des rois francs exercer les grandes dignités de l'empire romain. Enfin dans le commencement du sixième siècle, et dans les siècles précédents, toutes les nations de l'occident avaient encore tant de vénération pour un empire qui leur avait donné des rois en plusieurs occasions, qu'elles ne pensaient pas que leurs chefs dérogeassent à la dignité royale, lorsqu'ils entraient, pour ainsi dire, au service de la république romaine.

Aujourd'hui que les princes sont bien plus délicats qu'ils ne l'étaient alors sur les droits de la souveraineté, n'est-il pas ordinaire d'en voir plusieurs qui ne dépendants dans une partie de leurs états d'aucun autre pouvoir que de celui de

Dieu, veulent bien tenir d'autres états où ils sont dépendants d'un pouvoir humain supérieur au leur, et à qui même ils doivent compte de leur administration en plusieurs rencontres. Le roi de Suède et le roi de Danemark ne tiennent leur couronne que de Dieu, et ils ne sont en qualité des rois subordonnés à aucun autre potentat ; cependant le roi de Suède en qualité de duc de Poméranie, et le roi de Danemark en qualité de duc de Holstein, sont feudataires de l'empereur et de l'empire d'Allemagne. Le roi de Pologne et le roi de Prusse ne sont-ils pas aussi feudataires de la même monarchie, le premier en qualité d'électeur de Saxe, et le second en qualité d'électeur de Brandebourg ? Charles Second roi d'Espagne, lui qui était seigneur suprême de tant d'états, n'était-il pas feudataire de l'empire d'Allemagne, comme duc de Milan, et Feudataire du saint siège, comme roi de Naples. Louis Douze et Français Premier ne se sont-ils pas avoués feudataires de l'empire, tandis qu'ils tenaient son fief de Milan ? Enfin a-t-on vu Guillaume Troisième roi d'Angleterre, renoncer, après qu'il fut monté sur le trône, à la charge de capitaine et d'amiral général de la république des sept Provinces-Unies des Pays-Bas, et à celle de Statholder ou de gouverneur particulier de cinq de ces provinces, quoiqu'en qualité de capitaine et d'amiral général, il lui fallût obéir aux ordres des états généraux, et qu'en qualité de Statholder, il ne fût que le premier officier des états de chacune des cinq provinces dont il était Statholder. Dans tous les siècles, comme dans toutes les conditions, l'orgueil du rang a toujours fléchi sous la passion de dominer. Nous parlerons du temps que devait durer l'autorité consulaire de Clovis, et de la réunion de cette autorité à la couronne des francs, dans le second chapitre du sixième livre de cet ouvrage.

Au sortir de Tours, Clovis vint à Paris, où suivant le père de notre histoire, il plaça le siège de sa royauté, et fixa le trône de la monarchie ; c'est-à-dire, qu'il établit dans Paris le tribunal où il rendait justice aux francs saliens, en qualité de leur roi, comme le prétoire où il rendait justice aux romains, en qualité de consul, et qu'il en fit le lieu de sa résidence ordinaire et de celle des personnes de l'une et de l'autre nation qui avaient part à l'administration de l'état, ou qui voulaient y avoir part. Voilà pourquoi Grégoire de Tours, pour nous donner une idée de l'esprit de retraite dans lequel vécut sainte Clotilde, dès qu'elle se fut confinée à Tours quelque temps après la mort de Clovis, dit qu'après la mort de ce prince, on la vit rarement à Paris, c'est-à-dire, à la cour.

Voilà pourquoi la ville de Paris ne fut point mise dans aucun lot quand les enfants de Clovis partagèrent entre eux son royaume, et qu'au contraire il fut alors convenu, qu'ils la posséderaient en commun, et comme on le dit, par *indivis*. Ainsi quoique Childebert fils, et l'un des quatre successeurs de Clovis, tint ordinairement sa cour à Paris, et que Paris fût le lieu de sa résidence ordinaire, il n'avait cependant que sa part et portion dans la souveraineté de cette ville qui continua d'être le lieu de rendez-vous où se traitaient les affaires communes à tous les sujets de la monarchie, quoique depuis la division de cette monarchie en plusieurs partages, elle eût apparemment cessé d'être le lieu où l'on rendait aux particuliers la justice en dernier ressort. En effet, nous verrons dans le second chapitre du cinquième livre, que quoique Charibert petit-fils de Clovis eût eu le même partage qu'avait eu Childebert son oncle, celui des partages dont Paris était comme la capitale, Charibert cependant, n'avait à sa mort qu'un tiers dans la ville de Paris. Enfin voilà pourquoi les rois petits-fils de Clovis, à qui l'expérience avait enseigné de quelle importance il était qu'aucun d'entre eux ne s'appropriât la ville capitale de toute la monarchie, avaient stipulé en faisant quelque nouveau pacte de famille ; que celui des partageants qui mettrait le

piéd dans Paris sans le consentement exprès des autres, serait déchu de la part et portion qu'il y aurait, et voilà pourquoi chacun d'eux avait promis d'observer cette condition, en faisant des imprécations contre lui-même s'il était assez malheureux pour y manquer.

Le siège de la monarchie française est encore dans le lieu où Clovis le plaça en cinq cent dix. Les royaumes sur lesquels régnaient ses enfants après qu'ils eurent partagé la monarchie française, ont bien eu chacune une espèce de capitale particulière, mais Paris est toujours demeuré la capitale de la monarchie française.

CHAPITRE 19

Clovis, qui n'était encore roi que de la tribu des francs, appelée la tribu des saliens, fait périr les rois des autres tribus des francs, et il engage chacune d'elles à le choisir pour son roi.

Nous voici arrivés à un évènement, qui par les circonstances odieuses dont il fut accompagné, et par les suites heureuses qu'il eut, paraît tenir dans l'histoire de France, une place semblable à celle que le meurtre de Remus par Romulus son frère, tient dans l'histoire romaine. Le même esprit d'ambition qui fit penser à Romulus que le royaume qu'il avait fondé ne pouvait prospérer, ni même subsister, s'il fallait qu'il demeurât plus longtemps partagé entre son frère et lui, aura fait croire à Clovis que la monarchie qu'il avait établie dans les Gaules, et qu'il prétendait laisser à ses fils, serait toujours mal affermie tant qu'il ne règnerait que sur la tribu des saliens, et tant que chacune des autres tribus des francs aurait un roi particulier et indépendant de lui. En effet, il était à craindre que ces princes, mortifiés de voir une puissance naguère aussi médiocre que la leur, lui être devenue tellement supérieure, qu'elle pouvait les assujettir, ne se liguassent pour la détruire, soit avec ses sujets mécontents, soit avec les étrangers. En effet ils n'avaient plus d'autre ressource contre les entreprises d'un roi qui avait une grande partie des richesses des Gaules à sa disposition, que de se réunir pour l'abattre : chacun de nos princes était trop faible pour résister avec ses seules forces. Ce que Clovis ne craignait pas pour lui, il pouvait le craindre pour sa postérité. Je crois donc qu'il ne fit que prévenir les autres rois des francs. Clovis n'a paru criminel à la postérité que parce qu'il fut plus habile qu'eux.

On voit en effet par l'histoire, que la plupart des chefs des tribus dont Clovis se défit, étaient des hommes souverainement corrompus et sanguinaires, et l'on sait à quels excès la jalousie d'ambition, encore plus ardente dans le cœur des souverains que dans celui des autres hommes, a coutume de porter les princes les moins violents. Le motif d'abattre une puissance dont le pouvoir semble exorbitant, engage souvent dans des entreprises injustes, les potentats qui se piquent le plus d'équité, et lorsqu'ils s'y trouvent une fois engagés, ils ne rougissent point d'entrer dans les complots les plus iniques et les plus odieux, afin de se tirer des embarras où ils se sont mis.

Il se peut donc bien faire que Clovis en exécutant contre les autres rois ses parents tout ce que nous allons rapporter, n'ait ôté les états et la vie qu'à des princes qui avaient attenté les premiers à sa vie et sur ses états. En vérité il est difficile de penser autrement quand on entend Grégoire de Tours, qui savait sur ce sujet-là beaucoup plus qu'il n'en dit, parler de la destinée funeste de quelques-uns des rois francs que Clovis fit mourir, comme ce saint aurait pu parler d'un avantage remporté par Clovis dans le cours d'une guerre juste, et sur des ennemis déclarés. C'est même en imitant le style de l'écriture sainte que s'explique notre pieux évêque, lorsqu'il écrit ces évènements. Il dit donc après avoir raconté le meurtre de Sigebert roi des ripuaires et celui de Clodéric fils de ce prince : [la providence livrait chaque jour entre les mains de Clovis les ennemis de ce roi](#),... Saint Grégoire De Tours n'eût point parlé en ces termes des évènements qu'on va lire, si le procédé de Clovis, n'eût point été justifié, ou du moins excusé par les menées de ses ennemis. Pourquoi cet historien, dira-t-on,

n'a-t-il point rapporté les faits qui disculpaient en quelque sorte Clovis ? C'est que des considérations, qu'il est impossible de deviner aujourd'hui, l'auront engagé à passer ces faits sous silence. Puisque nous n'avons plus, pour s'expliquer ainsi, les pièces du procès, nous ne saurions faire mieux que de nous en rapporter au jugement qu'a prononcé le prélat vertueux qui les avait vues. Transcrivons présentement le récit qu'il fait de la catastrophe des ennemis de Clovis. Ce récit est la seule relation authentique de ce grand évènement que nous ayons aujourd'hui. [Tandis que Clovis faisait son séjour à Paris](#), ... nous avons rapporté dès le commencement du chapitre, la réflexion que Grégoire de Tours fait sur la réussite de ce projet de Clovis.

Nous avons aussi exposé déjà en plusieurs occasions que la tribu des francs, sur laquelle régnait Sigebert, était celle des ripuaires, qui avait fait son établissement dans les Gaules avant l'invasion d'Attila. Après ce que nous avons dit touchant les bornes de cet établissement, nous nous contenterons d'observer, que ces ripuaires avaient aussi dans la Germanie un territoire qui s'étendait jusque à la Fuld, rivière près de laquelle était la forêt Buchovia, où Sigebert fut tué. Ce territoire était une portion de l'ancienne France, et les francs l'avaient apparemment défendue contre les efforts que les thuringiens avaient faits pour s'en saisir, et peut-être a-t-il été la première possession que la monarchie française ait eue au-delà du Rhin. Ce qu'on va lire, montre que d'un autre côté le royaume de Sigebert s'étendait dans le temps où le roi des saliens s'en rendit maître, ce qui arriva peu de temps après la mort de Sigebert, jusque aux confins de la cité de Châlons sur Marne.

Un des plus anciens monuments de notre histoire, est la vie de saint Mesmin, second abbé de Micy dans le diocèse d'Orléans. Elle a été écrite peu de temps après la mort de ce pieux personnage, contemporain du grand Clovis. Il y est fait mention fort au long de la prise de Verdun par ce prince. Il est vrai que nos meilleurs historiens rapportent cet évènement à l'année quatre cent quatre-vingt-dix-sept, fondés sur ce qu'Aimoin en fait mention immédiatement après avoir raconté le baptême de Clovis ; je crois néanmoins pouvoir le placer en cinq cent dix comme une suite de l'élection que la plupart des ripuaires firent de ce prince pour leur roi, après la mort de Sigebert.

Voici ma raison. Le père Labbe nous a donné dans le premier volume de sa bibliothèque, la chronique écrite par un Hugues qui vivait dans le douzième siècle, et qui après avoir été religieux du monastère de saint Vannes de Verdun, fut abbé de Flavigny en Bourgogne. Cette chronique est même aussi connue des savants, sous le nom de la chronique de Verdun, que sous celui de la chronique de Flavigny. Il y est dit. Immédiatement après le récit du meurtre de Sigebert et de celui de Clodéric. [Dès que Clovis eut appris cet évènement, il se rendit sur les lieux](#),... cette dernière circonstance prouve que la chronique de Flavigny que nous venons d'extraire, et la vie de saint Mesmin, dont nous allons rapporter le passage qui concerne la prise de la ville de Verdun par Clovis, entendent parler du même évènement. On verra qu'il est dit dans notre passage que Firmin évêque de Verdun mourut durant le siège dont il contient l'histoire.

J'en tombe d'accord, le temps où a vécu Hugues de Flavigny, est si fort éloigné du temps où régnait Clovis, qu'il semble que l'autorité de cet écrivain ne doive point être bien d'un grand poids ; mais on observera deux choses. La première, que cet Hugues était de Verdun, ou que du moins il avait demeuré longtemps dans cette ville, et que plusieurs actes particuliers à Verdun, et la tradition soutenue par quelque procession ou autre cérémonie religieuse, instituée en

mémoire du siège dont il s'agit ici, devaient y conserver encore six cent ans après la mémoire du temps où s'était fait ce siège. La seconde, c'est qu'on ne saurait opposer au témoignage de notre chroniqueur, le témoignage d'aucun auteur qui ait vécu sous les deux premières races de nos rois, et qui dise que le siège de Verdun ait été fait plutôt ou plus tard que cinq cent dix.

Je ne prendrai dans la chronique de Verdun que la date du siège de cette ville par Clovis, qui est constatée par la mort de saint Firmin arrivée durant le siège dont parlent et notre chronique et la vie de ce saint. Ce sera de la vie même de saint Mesmin que je tirerai ce que j'ai à rapporter concernant les autres circonstances de cet événement. On lit donc dans cette vie : [Clovis a été un des grands rois des francs](#)... L'auteur de la vie de saint Mesmin rapporte ensuite, qu'Euspicius suivit Clovis, et que ce prince fonda en considération de ce saint personnage, l'abbaye de Mici, dont saint Mesmin, neveu d'Euspicius fut le supérieur après son oncle. J'ajouterai que nous avons encore la chartre de la fondation de l'abbaye de Mici, par Clovis.

Pour revenir à mon sujet, il paraît donc que Verdun et quelques autres villes qui étaient renfermées dans les pays occupés en différents temps par la tribu des ripuaires, n'auront pas voulu d'abord devenir sujettes de Clovis, bien qu'il eût été élu roi par cette tribu, et qu'il aura fallu que le roi des saliens employât la force pour réduire ces villes sous sa domination. D'ailleurs le peu que nous savons concernant le royaume des ripuaires, nous porte à penser qu'il était près le royaume des saliens, la plus considérable des monarchies, que les tribus des francs avaient établies dans les Gaules, et par conséquent, qu'il pouvait bien s'étendre depuis Nimègue jusqu'à Verdun. En effet, nous verrons que les ripuaires ne laissèrent point après qu'ils eurent reconnu Clovis pour leur roi, de subsister toujours en forme d'une tribu distincte et séparée de celle des saliens. Comme nous le dirons plus au long dans la suite : la tribu des ripuaires avait encore son code particulier, et vivait encore suivant cette loi, sous nos rois de la seconde race. Au contraire, les autres tribus des francs, que nous allons voir passer sous la domination de Clovis, furent incorporées avec celles des saliens, aussitôt qu'elles eurent reconnu ce prince pour leur roi. Il n'est plus fait mention dans l'histoire des temps postérieurs au règne de Clovis, ni des chattes, ni des chamaves, ni des ampsivariens, ni des autres tribus des francs dont il est parlé dans l'histoire des temps antérieurs à leur réduction sous l'obéissance de ce prince. On ne voit plus paraître dans l'histoire des successeurs de Clovis, que les francs, absolument dits ; c'est-à-dire, la tribu formée par la réunion de cinq ou six autres à celle des saliens qui devait être la principale, et les francs ripuaires. Je ne me souviens pas même d'avoir lu le nom de *Sicambres* dans les écrivains en prose, postérieurs au règne de Clovis. S'il se trouve encore dans quelques auteurs de ces temps-là, c'est dans les poètes qui ont eu plus d'attention à la construction de leurs vers, qu'à l'usage présent des noms propres.

Reprenons la narration de Grégoire de Tours. Cet historien, immédiatement après avoir raconté l'union des états de Sigebert à ceux de Clovis, rapporte la fin tragique de Cararic, un autre roi des francs, et qui suivant toutes les apparences s'était cantonné dans le pays partagé aujourd'hui entre les diocèses de Boulogne, de Saint Omer, de Bruges et de Gand.

[Clovis](#), dit Grégoire de Tours, [entreprit ensuite de se faire raison enfin, de Cararic](#),... comme la distinction la plus sensible, qui fût alors entre les francs et les romains, venait de ce que les premiers portaient de longs cheveux, au lieu que les romains les portaient extrêmement courts ; on conçoit bien, que couper

à un franc sa chevelure, c'était le retrancher de la nation, et le rendre et déclarer incapable de toutes les places et dignités, qu'on ne pouvait pas posséder à moins qu'on ne fût franc. La royauté devait être une de ces dignités. C'est de quoi nous parlerons encore dans d'autres endroits de notre ouvrage.

Grégoire de Tours reprend la parole : [la dissolution où vivait le roi Ragnacaire](#),... on verra par la suite de l'histoire, que quelques-uns des parents collatéraux de Clovis, étaient échappés à ses recherches.

Clovis était un prince trop habile pour ne se tenir pas plus assuré de tous les francs, qui portaient alors, s'il est permis de s'expliquer ainsi, l'épée de la Gaule, lorsqu'ils seraient commandés par des officiers militaires qu'il instituait et destituait à son gré, que s'ils demeuraient sous les ordres de plusieurs rois ses parents et ses amis autant qu'on le voudra, mais indépendants de lui au point, qu'il ne pouvait les engager à le servir, qu'en négociant avec eux, et qui d'ailleurs avaient toujours le pouvoir de lui nuire.

On voit sensiblement par la narration de Grégoire de Tours, que Clovis, qui craignait tous les autres rois des francs, ne craignait en même temps que ses parents collatéraux ; et c'est ce qui confirme la remarque faite par plusieurs de nos écrivains modernes : que toutes les tribus des francs, lorsqu'elles avaient un roi à élire, choisissaient toujours un souverain entre les princes de la même maison. Il n'y avait dans la nation des francs, bien qu'elle fût divisée en plusieurs tribus, qu'une seule maison royale.

Suivant les apparences, Clovis employa les dix-huit mois qu'il vécut encore après avoir pris possession de la dignité de consul, à se défaire des rois des autres tribus des francs, et à s'emparer de leurs états. Du moins nous ne savons point qu'il ait fait autre chose pendant ce temps-là, si ce n'est de procurer l'assemblée du premier concile national tenu à Orléans depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules.

CHAPITRE 20

Du concile national assemblé à Orléans en cinq cent onze.

Nous avons déjà observé que Grégoire de Tours ne disait rien de ce concile, et nous avons même allégué le silence qu'il garde à ce sujet, comme une des preuves qui montrent qu'on ne saurait contredire la vérité d'aucun fait particulier, arrivé dans les temps dont il a écrit l'histoire, en se fondant sur la raison ; que l'historien ecclésiastique des francs, n'en a point parlé. En effet, il est si vrai, que le concile dont notre historien ne dit pas un mot, a été assemblé, que nous en avons les actes, où nous apprenons, qu'il fut tenu sous le consulat de Félix, c'est-à-dire, l'année cinq cent onze de l'ère chrétienne. On peut les voir dans le premier volume des conciles des Gaules, par le père Sirmond. Voici la substance de la lettre que les évêques qui se trouvèrent à cette assemblée, écrivirent à Clovis : **tous les évêques auxquels le roi Clovis a ordonné de s'assembler dans Orléans,**... Les évêques qui intervinrent au concile dont nous parlons, se trouvèrent au nombre de trente ; ce qui paraît par leurs signatures mises au bas des actes de cette assemblée. Du nombre de ces prélats étaient les métropolitains, et, pour parler le langage des siècles suivants, les archevêques de Bordeaux, de Bourges, de Rouen, et d'Euse. Si tous les évêques, dont les sièges étaient dans des cités soumises à l'obéissance de Clovis, se fussent trouvés au concile d'Orléans, nous ferions l'énumération des vingt-six autres prélats qui en souscrivirent les actes. Ce serait un moyen de donner à connaître avec plus de certitude, quelles étaient alors précisément les cités comprises dans le royaume de Clovis. Mais les évêques de plusieurs cités, qui constamment étaient dans ce temps-là du royaume de Clovis, ne vinrent pas à notre concile. Saint Remy, par exemple, ne s'y trouva point. Ainsi, comme l'on ne peut inférer de l'absence d'un évêque, que sa cité ne fût point alors sous la domination de Clovis, on ne saurait connaître précisément par les souscriptions du concile d'Orléans, quelles étaient, quand il fut tenu, les cités renfermées dans les limites du royaume de ce prince.

Quoique nous nous soyons interdit de traiter les matières ecclésiastiques, nous ne laisserons pas de rapporter ici quelques-uns des canons du concile d'Orléans, parce qu'ils sont très propres à montrer quel était alors l'état politique des Gaules, et principalement à faire voir que Clovis laissait vivre les romains des Gaules suivant le droit romain, et que ce prince entendait que les évêques qui étaient encore alors presque tous de cette nation, jouissent paisiblement de tous les droits, distinctions, et prérogatives dont ils étaient en possession sous le règne des derniers empereurs.

Voici le premier canon de notre concile. **Conformément aux saints canons et aux lois impériales concernant les homicides, les adultères, et les voleurs,**... Il ne faut pas méditer longtemps sur ce canon, pour voir qu'il donnait une grande considération à l'épiscopat dans un pays, où la plupart des habitants vivaient suivant le droit romain, qui attribuait au simple citoyen le droit de demander et de poursuivre la mort de ceux qui étaient coupables d'un crime capital commis contre lui ou contre les siens, et qui autorisait ainsi le particulier à requérir que le criminel fût condamné au dernier supplice ; ce qui n'est permis aujourd'hui qu'au ministère public. Il était encore bien aisé de faire évader le coupable de l'église

où il avait pris son asile, quand la partie refusait d'entendre à une transaction que l'évêque jugeait équitable.

Le second canon du concile d'Orléans dit : **tout ravisseur qui se sera réfugié dans les asiles de l'église**,... Nonobstant l'abus énorme qu'on faisait tous les jours du droit de donner asile aux criminels contre la justice, ce droit n'a pas laissé d'être exercé jusque dans le seizième siècle. Les prédécesseurs de François Premier avaient été obligé à se contenter de le restreindre autant qu'il avait été possible, mais ce prince vint enfin à bout d'abolir dans son royaume le droit de pouvoir donner aucun asile contre les ministres de la justice, aux personnes qu'ils poursuivent.

Quelle considération la dernière loi que nous avons rapportée, ne devait-elle pas, dans une société politique où la servitude avait lieu, donner à ceux qui étaient les dispensateurs de cette loi ? Il n'est donc pas étonnant que les ecclésiastiques eussent alors un si grand crédit. Les laïques étaient tous les jours obligés d'avoir recours à eux, même pour des intérêts temporels : et d'un autre côté, les immunités et les privilèges des ecclésiastiques se trouvaient être en si grand nombre, que le prince était réputé perdre en quelque façon celui de ses sujets qui se faisait d'église. Voilà pourquoi un laïque ne pouvait, sans la permission expresse de son souverain, entrer dans l'état ecclésiastique.

Le quatrième canon de notre concile d'Orléans statue sur ce point-là, ce qu'on va lire : **quant à l'entrée dans la cléricature, nous ordonnons**... Suivant l'apparence, ce qui est dit dans ce canon : que personne ne puisse être admis à la cléricature, sans un ordre du roi, ou sans le consentement du juge, signifie que les francs ne pourront point y être admis, sans un ordre exprès du roi, mais que les romains y pourront être admis sur la simple permission du sénateur qui faisait la fonction de premier magistrat dans leur cité. On voit bien que le motif qui avait engagé les pères du concile d'Orléans à statuer concernant les francs, ce qui était statué dès le temps des empereurs concernant les soldats, était l'intérêt général de la patrie, et le respect dû au souverain. Cette loi ne regardait-elle pas aussi les soldats romains qui servaient sous Clovis ? Je le crois ; c'est tout ce que j'en puis dire. Ce qui est certain, c'est que dans le temps que Marculphe a compilé ses formules, c'est-à-dire, sous les derniers rois de la première race : l'usage général du royaume était encore, qu'aucun franc ne pût s'engager dans la cléricature, sans une permission que le prince se réservait à lui seul de pouvoir accorder. Quant à la dernière sanction de notre canon, celle qui ordonne que les fils, les petits-fils, et les arrière-petits-fils de ceux qui avaient vécu dans la cléricature, demeureront sous le pouvoir et sous la juridiction des évêques, elle s'explique suffisamment par l'usage pratiqué en France jusque à l'ordonnance rendue par le roi François Premier sur les représentations du chancelier Guillaume Poyet, et qu'on appela dans le temps l'*ordonnance guillemine*. Personne n'ignore qu'avant cette ordonnance, non seulement les juges d'église connaissaient de plusieurs procès entre personnes laïques desquels ils ne connaissent plus aujourd'hui, mais que tous les clerks, dont la plupart étaient mariés, et exerçaient plusieurs professions, même celle des armes, ne pouvaient être cités dans leurs causes personnelles que devant les tribunaux ecclésiastiques. Ces *clerks solus*, c'est ainsi qu'on les nommait, pouvaient donc, sans perdre leur privilège de cléricature, se marier une fois, pourvu qu'ils épousassent une fille. Ils pouvaient encore s'habiller de toutes sortes de couleurs, pourvu qu'ils ne se *bigarrassent* point, c'est-à-dire, pourvu qu'il n'entrât point d'étoffes de différentes couleurs dans une des pièces de leur vêtement. Un *clerc solu*, par exemple, pouvait à son choix porter une robe ou verte ou rouge, mais il ne pouvait point, sans déchoir

de son état, se vêtir d'une robe faite en partie d'étoffe verte, et en partie d'étoffe rouge.

Je reviens au concile d'Orléans. Il paraît bien par le cinquième de ces canons que Clovis n'avait point été ingrat des services que les ecclésiastiques lui avaient rendus, et qu'il avait employé d'autres moyens que la force et la violence pour faire reconnaître son autorité dans la partie des Gaules qui lui était soumise. Ce cinquième canon dit : **quant aux redevances et aux fonds de terre, dont le roi notre souverain a fait don...** Le canon suivant dit : **si quelqu'un ose tenter un procès...** Le septième canon montre bien quelle était pour lors l'autorité des évêques sur tout le clergé séculier et régulier. **Les abbés, les prêtres, et les clercs,...** comme il y avait des maîtres qui n'auraient pas voulu donner certain esclave pour le quadruple du prix que valait au marché un esclave de même âge et de mêmes talents que le leur, soit parce que cet esclave leur avait servi de secrétaire dans des affaires délicates, soit par d'autres motifs, on jugera si le canon suivant devait donner de la considération aux évêques lorsqu'il leur attribue en quelque façon, le pouvoir d'ordonner, et par conséquent d'affranchir, moyennant une somme modique, tous les esclaves qu'ils voudraient. **Si quelqu'évêque confère la prêtrise ou le diaconat à un esclave...** nous pourrions voir un jour que sous la troisième race, les seigneurs temporels prétendaient hériter du serf qui avait été ordonné sans leur participation, même lorsqu'il était parvenu à l'épiscopat, tant le droit des maîtres sur leurs esclaves, auxquels le concile d'Orléans donne une si forte atteinte, était alors généralement respecté.

Le neuvième canon statue, que les prêtres convaincus de crimes capitaux, seront privés de leurs fonctions, ainsi que de la communion des fidèles ; et le neuvième, que les clercs hérétiques, qui après une conversion sincère, auront été reçus dans le giron de l'église, seront habilités à faire les fonctions ecclésiastiques, en recevant d'un évêque catholique l'imposition des mains. Il statue encore, que les églises, où les visigots ariens avaient exercé leur culte, seraient bénites de nouveau, avant qu'on y pût célébrer le service divin. Le onzième défend aux fidèles qui s'étaient mis en pénitence, de quitter leur état ; et il déclare excommuniés ceux qui le quitteraient avant que d'avoir reçu l'absolution.

Il est défendu dans le treizième canon, aux femmes que les prêtres et les diacres avaient épousées avant que d'être engagés dans l'état ecclésiastique, et dont ensuite ils se seraient séparés pour prendre les ordres, de contracter du vivant de leur premier mari un second mariage. Le quatorzième ordonne, que le revenu des fonds appartenants à une église, demeureront entièrement à la disposition de l'évêque ; mais qu'il n'aura que la moitié des oblations, et que l'autre moitié sera partagée entre les ecclésiastiques du second ordre.

Comme je ne vois rien dans la plupart des autres canons du concile d'Orléans qui répande aucune lumière sur l'objet principal de mes recherches, je n'en donnerai point une notion particulière, et je me contenterai de rapporter la substance de ceux de ces canons qui peuvent servir à l'éclaircir.

Le dix-huitième défend au frère d'épouser la veuve de son frère, et au mari d'épouser la soeur de la femme dont il est veuf.

Le vingt-troisième canon dit : **au cas que par un motif humain, quelqu'évêque ait donné des familles serves,...** " on sait la force que le droit romain donne à la prescription. Ainsi pour ne point penser que ce canon si hardi attentait à l'autorité du prince, il faut se souvenir que les prélats qui composaient le concile d'Orléans, disent dans leur lettre à Clovis : que les décrets qu'ils lui

communiquent ont besoin de son approbation et de son consentement. On observera encore qu'autant qu'il est possible de le savoir, Clovis est le premier des princes chrétiens, qui ait exempté les droits temporels appartenants aux églises de pouvoir être prescrits conformément aux lois civiles par le laps de trente années. Ce ne fut que pendant le règne des enfants de Clovis, que Justinien fit une loi pour ordonner dans les pays qui étaient encore soumis à l'autorité des empereurs ; qu'on ne pourrait plus opposer aux prétentions des églises en affaires temporelles, la prescription de trente années, et qu'on ne pourrait à l'avenir alléguer contre ces droits aucune prescription moindre que la centenaire. Procope qui nous informe de l'édit de Justinien, en fait même un sujet de reproche contre ce prince, qu'il accuse d'avoir agi par intérêt dans cette occasion. Quant au trentième canon de ce concile, qui défend plusieurs sortes de divinations, nous en avons déjà parlé à l'occasion du présage que Clovis, lorsqu'il marchait contre Alaric, voulut tirer de ce que verraient et entendraient ceux qu'il envoyait porter ses offrandes au tombeau de saint Martin, dans le moment qu'ils entreraient dans l'église bâtie sur ce tombeau.

Un roi qui aurait porté une couronne héréditaire dans sa maison depuis plusieurs siècles, n'aurait pas laissé d'être obligé à de grandes déférences pour les prélats qui gouvernaient alors l'église des Gaules, soit à cause du pouvoir que leur dignité leur donnait, soit à cause du crédit que procurait à la plupart d'entre eux leur mérite personnel. Comme nous l'avons déjà remarqué, il n'y eut jamais en même temps parmi les évêques de ce pays-là, autant de saints et de grands personnages qu'il y en avait durant le cinquième siècle et dans le commencement du sixième. Ainsi Clovis assis sur un trône nouvellement établi, ne pouvait pas mieux faire que d'attacher les évêques à ses intérêts, en leur donnant toutes les marques possibles d'estime et d'amitié. Voici en quels termes ce prince s'explique lui-même sur l'importance, dont il lui était de gagner l'affection des personnages, illustres par leur mérite et par leur sainteté. [Quand nous recherchons l'amitié des serviteurs de Dieu](#),... c'est de la chartre donnée par Clovis en faveur de l'abbé du Moustier Saint-Jean, et dont nous avons déjà rapporté plusieurs fragments, que les paroles qu'on vient de lire sont tirées.

L'histoire de Clovis contient plusieurs marques de sa déférence pour saint Remy, et l'on a tout lieu de penser, que notre prince s'était si bien trouvé d'avoir suivi les conseils qu'il avait reçus étant encore païen, de cet évêque, qu'il les suivit toute sa vie. Le lecteur n'aura point oublié que saint Remy avait écrit dès lors à Clovis, qu'il l'exhortait à vivre en bonne intelligence avec les évêques dont les sièges étaient dans la province du roi des saliens, afin de trouver plus de facilité dans l'exercice des fonctions de ses dignités. La vie de saint Vast évêque d'Arras, fait foi, que Clovis avait beaucoup d'amitié pour lui. Nous voyons dans celle de saint Mesmin, l'affection qu'il avait pour Euspicius premier abbé de Mici, et la vie de saint Melaine évêque de Rennes, nous apprend encore, que ce prélat fut un des conseillers les plus accrédités de notre premier roi chrétien. Nous saurions bien d'autres faits concernant la vénération de Clovis pour les saints personnages de son temps, si nous savions un peu mieux l'histoire du cinquième et du sixième siècle.